

Collection
Études théoriques

no ET0418
Innovations sociales et
transformations des conditions
de vie. Actes du colloque tenu à
l'Université Laval, le 16 avril 2004

sous la direction de Yvan Comeau

octobre 2004

Cahiers du CRISES
Collection Études théoriques – no ET0418
« **Innovations sociales et transformations des conditions de vie. Actes du colloque tenu à l'Université Laval, le 16 avril 2004** »
sous la direction de Yvan Comeau

ISBN : 2-89605-169-4

Dépôt légal : octobre 2004
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

PRÉSENTATION DU CRISES

Notre Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est une organisation interuniversitaire qui étudie et analyse principalement « les innovations et les transformations sociales ».

Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

Les chercheurs du *CRISES* étudient les innovations sociales à partir de trois axes complémentaires : le territoire, les conditions de vie et le travail et l'emploi.

Axe innovations sociales et territoire

- Les chercheurs de l'axe territoire s'intéressent principalement aux rôles des acteurs sociaux, et à leurs pratiques innovatrices, dans les recompositions territoriales contemporaines. Ils étudient notamment l'émergence de réseaux sociaux et leurs liens avec de nouvelles formes de territorialité ; les relations entre les entreprises, les acteurs sociaux et les instances politiques locales ; les identités locales et leurs liens avec le développement économique et social ainsi que les modalités de gouvernance territoriale.

Axe innovations sociales et conditions de vie

- Les chercheurs de l'axe conditions de vie s'attardent à repérer, décrire et analyser des innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, notamment en ce qui concerne la consommation, l'emploi du temps, l'environnement familial, l'insertion sur le marché du travail, l'habitat, les revenus, la santé et la sécurité des personnes. Ces innovations se situent, généralement, à la jonction des politiques publiques et des mouvements sociaux : services collectifs, pratiques de résistance, luttes populaires, nouvelles manières de produire et de consommer, etc.

Axes innovations sociales, travail et emploi

- Les membres de l'axe travail et emploi centrent leurs travaux sur l'organisation du travail, la régulation de l'emploi et la gouvernance des entreprises dans le secteur manufacturier, dans la fonction publique et dans l'économie du savoir. Les recherches portent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles de l'emploi et du travail. Elles concernent tant les syndicats et les entreprises que les politiques publiques et s'intéressent à certaines thématiques comme les stratégies des acteurs, le partenariat, la gouvernance des entreprises, les nouveaux statuts d'emploi, le vieillissement au travail, la formation et l'économie du savoir.

LES ACTIVITÉS DU CRISES

En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires post-doctoraux, la formation des étudiants, le *CRISES* organise toute une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Les cahiers de recherche, les rapports annuels et la programmation des activités peuvent être consultés à partir de notre site Internet à l'adresse suivante : www.crisis.uqam.ca.

Denis Harrison
Directeur

NOTES SUR LES AUTEURES ET AUTEURS

ARANGUIZ, Marcela, doctorante, Département d'histoire, Université du Québec à Montréal (UQAM)

AUBRY, François, professionnel de recherche au Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS), UQAM

BOUCHER, Jacques, professeur, Département de travail social et des sciences sociales, Université du Québec en Outaouais (UQO)

CAILLOUETTE, Jacques, professeur, Département de service social, Université de Sherbrooke

CHARPENTIER, Michèle, professeure, École de travail social, UQAM

COMEAU, Yvan, professeur, École de service social, Université Laval

DUCHARME, Marie-Noëlle, professionnelle de recherche, LAREPPS, UQAM

DUPERRÉ, Martine, professeure, École de service social, Université Laval

FECTEAU, Jean-Marie, professeur, Département d'histoire, UQAM

GEMONET, Lucie, étudiante à la maîtrise en anthropologie, Université Laval

HARRISSON, Denis, professeur, École des sciences de la gestion, UQAM et directeur du CRISES

JETTÉ, Christian, professionnel de recherche au LAREPPS, UQAM

KEARNEY, Muriel, étudiante à la maîtrise en intervention sociale, École de travail social, UQAM

LAROSE, Gérald, professeur invité, École de travail social, UQAM

LEDUC-BROWNE, Paul, professeur, Département de travail social et des sciences sociales,
UQO

MEJJATI ALAMI, Rajaa, professeure, Département des sciences économiques, Université de
Fès (Maroc)

PETITCLERC, Martin, chercheur postdoctoral au Centre Interuniversitaire d'Études
Québécoises (Université du Québec à Trois-Rivières) et au Centre d'histoire sociale du 20^e
siècle (Université Paris I - CNRS)

SHIELDS, Geneviève, étudiante à la maîtrise en intervention sociale, École de travail social,
UQAM

VAILLANCOURT, Yves, professeur, École de travail social, Directeur du LAREPPS, UQAM

VUOTTO, Mirta, professeure, Facultad de Ciencias Económicas, Universidad de Buenos Aires
(Argentine)

TABLE DES MATIÈRES

NOTES SUR LES AUTEURES ET AUTEURS	v
LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES.....	xiii
PRÉSENTATION.....	xv
1. INNOVATIONS SOCIALES ET CONDITIONS DE VIE OUVRIÈRES. QUELQUES REFLEXIONS ISSUES D'UNE MISE EN PERSPECTIVE HISTORIQUE.....	17
<i>Marcella Aranguiz, Martin Petitclerc, Jean-Marie Fecteau</i>	
Résumé	17
Introduction	17
Propos introductif : heurs et malheurs de l' « innovation » en histoire.....	17
Se protéger des risques du salariat : les secours mutuels comme « familles fictives ».....	19
Les stratégies de la misère : réinventer l'appareil judiciaire en support à la famille	23
Conclusion : les ruses historiques de l'innovation sociale.....	26
Bibliographie	27
2. LES CONTRIBUTIONS DES SOCIOLOGIES DE L'INNOVATION À L'ÉTUDE DU CHANGEMENT SOCIAL	29
<i>Yvan Comeau</i>	
Résumé	29
Introduction	29
L'innovation sociale	30
La perspective des conditions de vie	32
Les approches des innovations sociales dans les conditions de vie.....	34
Les contours de l'innovation sociale	36
Les liens entre « innovation sociale » et « changement social »	38
Conclusion.....	40
Bibliographie	41

3.	L'EMPOWERMENT DES COMMUNAUTÉS DANS LA RÉGULATION RÉGIONALE ET LOCALE-DES SERVICES OFFERTS AUX PERSONNES AYANT DES INCAPACITÉS	45
	<i>Jacques Caillouette</i>	
	Résumé.....	45
	Introduction.....	45
	Un paradigme de régulation partenariale (PRP).....	46
	En amont des pratiques : les politiques nationales et régionales.....	47
	La place du tiers-secteur d'économie sociale dans la gouverne du réseau.....	49
	Communauté plurielle d'intervention, nouvelles gouvernances et démocratie sociale	51
	Bibliographie.....	52
4.	INNOVATION SOCIALE ET MILIEUX INNOVATEURS : UN EXEMPLE DE CONSTRUCTION INSTITUTIONNELLE. DANS LE DOMAINE SOCIO-SANITAIRE	55
	<i>Martine Duperré</i>	
	Résumé.....	55
	Introduction.....	55
	La construction de la société : le poids des acteurs.....	56
	Innovation et milieux innovateurs.....	57
	Le partenariat en santé mentale : une nouvelle dynamique.....	59
	Entre l'ancien au nouveau : exemple d'un processus d'innovation sociale dans le domaine socio-sanitaire.....	61
	Conclusion	68
	Bibliographie.....	69
5.	L'ÉCONOMIE SOCIALE DANS LES SERVICES À DOMICILE : UNE SOURCE D'INNOVATIONS SOCIALES ?.....	73
	<i>François Aubry, Christian Jetté, Yves Vaillancourt</i>	
	Résumé.....	73
	Introduction.....	73
	Première partie : s'agit-il d'une innovation sociale ?	74
	L'émergence et l'institutionnalisation des EESAD.....	75
	Les trois grandes caractéristiques des EESAD.....	76
	Deuxième partie : la capacité d'innovation.....	77
	La dimension institutionnelle	78
	La dimension organisationnelle.....	80

Troisième partie : surmonter les obstacles à l'innovation	81
Un meilleur financement	82
Raffermir la vie démocratique	83
Bibliographie	84
6. LES OSBL ET LES COOPÉRATIVES D'HABITATION POUR PERSONNES ÂGÉES : DES INITIATIVES RÉSIDENTIELLES MÉCONNUES	85
<i>Marie-Noëlle Ducharme, Michèle Charpentier, Yves Vaillancourt</i>	
Résumé	85
Introduction	85
Éléments de contexte et de problématique	87
Portrait des résidences communautaires pour aînés	87
Le contexte d'émergence	87
Les aspects organisationnels	88
Le nombre de résidences et d'unités	88
Des missions diversifiées	89
Conditions d'émergence et inscription dans les milieux locaux	89
Les programmes utilisés	90
Les caractéristiques des résidents et leur participation	91
Les services offerts	91
Le personnel et les conditions de travail	92
Les aspects institutionnels	92
Le permis d'opération et les conseils d'administration	93
Les clientèles cibles	93
Les règles de financement	93
Les règles concernant les immeubles	94
La santé et la sécurité des résidents	95
Les droits des résidents	96
Analyse	96
Conclusion	98
Bibliographie	100
7. TRANSFORMATIONS SOCIALES, FRAGILITÉS ET INNOVATIONS DANS LE LOGEMENT COMMUNAUTAIRE	107
<i>Jacques L. Boucher</i>	
Résumé	107
Introduction	107
Transformations sociales et conditions de vie	108
Transformations sociales et habitat	112
Les paradoxes de l'Outaouais	114

La nature de l'innovation sociale	118
Conclusion	120
Bibliographie.....	121
8. ACTIVITÉS INFORMELLES ET TRAVAIL : ADAPTATIONS, INNOVATIONS ET RÉPONSES SOCIALES.....	125
<i>Rajaa Mejjati Alami</i>	
Résumé.....	125
Introduction.....	125
L'informel : termes et contexte	126
Quelques traits dominant du travail informel au Maroc.....	127
Les tendances lourdes de l'expansion de l'emploi informel	127
Les logiques d'adaptation sur le « marché du travail ».....	129
Des stratégies complexes de formes de mise au travail	129
Le travail des femmes et des enfants : des « adaptations » régressives	131
Le travail des femmes.....	131
Le travail des enfants.....	132
Les réseaux hors marché de recrutement	132
La nature et les formes de rémunération	133
Les règles qui définissent les conditions et les relations de travail	133
Conclusion	134
Bibliographie.....	134
9. DU CLUB DE « TRUEQUE » (TROC) AUX MICRO-ENTREPRISES COMMUNAUTAIRES : L'EXEMPLE D'UNE ASSOCIATION CIVILE DE BUENOS AIRES (ARGENTINE).....	137
<i>Lucie Gemonet</i>	
Résumé.....	137
Introduction.....	137
Du club de troc à l'association civile	139
Quel contexte singulier a permis à ce club de troc de mettre en place ces changements ?.....	141
Le lien entre le club de troc et les micro-entreprises.....	142
Relations interpersonnelles et conséquences sur le fonctionnement des micro-entreprises.....	143
Les difficultés rencontrées par les micro-entrepreneurs.....	145
Conclusion	147
Bibliographie.....	147

10. LES ENJEUX DE LA REPRISE DES ENTREPRISES EN FAILLITE EN ARGENTINE	149
<i>Mirta Vuotto</i>	
Résumé	149
Introduction	149
Le contexte économique de l'émergence des « entreprises récupérées »	150
La spécificité des « entreprises récupérées » : leur passé, leurs ressources et leurs alliances	154
La nature des mouvements d'entreprises récupérées.....	161
Le Mouvement National d'Entreprises Récupérées (MNER).....	162
Le Mouvement National d'Usines Récupérées (MNFR)	164
Le Mouvement d'Usines à Gestion Ouvrière	164
La Fédération Nationale de Coopératives de Travail d'Entreprises Reconverties	165
Conclusion.....	166
Bibliographie des textes cités	167
Bibliographie de textes consultés.....	169
SYNTHÈSE DU COLLOQUE	171
<i>Denis Harrisson</i>	
ANNEXE : PROGRAMME DU COLLOQUE	173

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

TABLEAU 4.1.	Événements et effets sur le système	63
TABLEAU 6.1.	Les principaux programmes utilisés par les OSBL d'habitation.....	90

PRÉSENTATION

Ce cahier du CRISES regroupe les textes ayant inspiré les communications présentées lors du colloque « Innovations sociales et transformations des conditions de vie », organisé par l'axe conditions de vie du CRISES et tenu à l'Université Laval, le 16 avril 2004.

Avec cet événement, le Comité organisateur (Yvan Comeau, Jean-Marie Fecteau, Paul Leduc-Browne et Yves Vaillancourt) voulait contribuer à l'approfondissement de la problématique générale de recherche de l'axe conditions de vie en prenant en compte les différents projets de recherche des membres. Ils proposaient aux participantes et aux participants d'examiner les liens entre innovations sociales et changements dans les conditions de vie.

Les textes réunis ici s'intéressent aux contextes, aux phénomènes et aux processus qui font que les innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, conduisent à des changements significatifs et plus larges que ce qu'elles pouvaient envisager lors de leur création. Les auteurs et les auteures posent donc le problème de la portée des innovations sociales qui touchent les conditions de vie.

Les innovations sociales dans les conditions de vie sont de nouvelles façons collectives de penser, de faire et de consommer, en discontinuité avec les pratiques antérieures, et reconnues par d'autres acteurs et institutions. Les membres de l'axe conditions de vie vérifient ici si les innovations sociales conduisent à des changements significatifs, et dans quelle mesure les rapports de production et de consommation qui s'y manifestent, se transposent dans le marché, dans l'État et ses politiques, dans le troisième secteur et dans la sphère domestique. Leur attention porte ainsi sur la constitution d'un sujet collectif et de ses capacités d'influencer les niveaux régional, national et même international, à partir d'initiatives locales, autrement dit, d'apporter des changements aux échelles micro, méso et macro. Leur regard se dirige sur les changements qu'ont entraînés des innovations sociales dans trois sphères des conditions de vie : les services sociaux (intervention et politiques sociales), l'habitat et les revenus (pauvreté et emploi). Des mises en perspective historique et théorique situent, dans les deux premiers textes, le cadre général de ces réflexions.

Pour terminer cette présentation, nous devons remercier Éric Chastenay (étudiant à la maîtrise en service social à l'Université Laval), Mathieu Cook (étudiant dans le même programme), Thuy-Diep Luu (étudiante au doctorat en service social de l'Université Laval) et Sayouba Ouedraogo (doctorant dans ce même programme) pour leur collaboration à l'organisation de ce colloque. Enfin, la contribution financière du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) a rendu possible la réalisation de cet événement ; ont également contribué financièrement à la tenue de l'événement, la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval et le Département de service social de l'Université de Sherbrooke.

Yvan Comeau, responsable de l'organisation du colloque

1. INNOVATIONS SOCIALES ET CONDITIONS DE VIE OUVRIÈRES. QUELQUES RÉFLEXIONS ISSUES D'UNE MISE EN PERSPECTIVE HISTORIQUE

Marcela Aranguiz
Martin Petitclerc
Jean-Marie Fecteau

Résumé

Le changement social, au regard de l'histoire, n'est pas qu'affaire d'affrontement des structures (de pouvoir, de savoir, de représentation, etc.). Il est fait aussi de ces mille luttes quotidiennes, tissées d'inventions spontanées comme d'efforts inlassables, d'initiatives individuelles comme de réflexes collectifs qui, accumulés, exercent sur les structures une pression souvent génératrice de nouveauté, toujours de changement. Nous voulons donner deux exemples de ces processus d'innovation, tant individuels que collectifs, issus de la « base » : le cas de l'usage que font des cours de justice les femmes de familles en danger, et le cas de ces familles fictives que constituent les premières associations ouvrières de secours mutuels.

Introduction

Propos introductif : heurs et malheurs de l' « innovation » en histoire

Assez curieusement, le concept d'« innovation » est fort peu usité chez les historiens. Peut-être est-ce dû au fait qu'il semblerait relativement tautologique, voire redondant : en effet, l'histoire n'est-elle pas par excellence la discipline en charge de faire le relevé méticuleux des processus d'innovation qui sont à la source des transformations historiques ? De fait, bien qu'on retrouve fréquemment chez les historiens et les historiennes la description des changements particuliers, des innovations ponctuelles à la source des mutations historiques, la réflexion historique sur l'innovation comme *processus* de changement historique est quasi-inexistante. Certes, une bonne partie de la responsabilité de cette situation tient au caractère extrêmement flou de la notion d'« innovation » dans les sciences humaines¹. Au-delà de son application dans le monde du travail

¹ Voir la réflexion fort utile de Julie Cloutier (2003).

et des techniques, son usage est souvent parallèle au concept tout aussi vague de « transformation »².

Est-ce à dire qu'en matière de conceptualisation du phénomène de l'innovation sociale, nous nous retrouvons en situation de profonde panne analytique ? Pas nécessairement. Un survol historique rapide nous permet de constater, dans un premier temps, que point n'est besoin de ramener la notion d'innovation à la simple manifestation empirique d'une « trouvaille », à la découverte ponctuelle d'une invention ou d'un procédé quelconque (même si, évidemment, l'analyse de ses occurrences historiques est à la fois importante et courante³). Car au-delà de la simple nouveauté, l'innovation est « sociale » dans la mesure où elle possède un potentiel de transformation du lien social. En effet, on pourrait définir l'innovation sociale, de façon plus large, comme un *processus* de recomposition des formes du lien social qui, tout à la fois, remet en question des pratiques anciennes et met en place de nouvelles pratiques qui seront (peut-être...) institutionnalisées. L'innovation sociale a ainsi un curieux destin. Parce qu'elle implique par définition une rupture, elle peut être écrasée sous le poids des pratiques déjà existantes et, ainsi, disparaître en laissant peu de traces. Elle peut également engendrer des changements importants, auquel cas elle est institutionnalisée et devient une pratique « hégémonique », reproduite dans le temps, appelée à être contestée par de nouvelles innovations...

Bien sûr, il serait absurde de confiner le « mérite » de telles pratiques aux seules classes populaires et dominées. Pas davantage ces pratiques innovatrices ne se résument-elles à l'esprit créatif d'une minorité : l'innovation n'a certes pas besoin d'être volontaire, et de relever d'un dessein conscient, d'une invention délibérée. Tout au contraire, il nous semble important de tenter de retracer ce processus dans sa manifestation *collective*, comme participant du bruit et de la fureur des rapports sociaux, au ras du sol des formations sociales.

Ce faisant, il est peut-être possible de retrouver les dynamiques particulières qui président à l'innovation sociale. Ainsi, dans quel contexte peut se développer une pratique innovante, quels sont ses modes divers de développement dans la société civile et quels impacts peut-on lui attribuer ? Comme dans toutes les autres contributions de ce colloque, nous nous attacherons plus particulièrement au vaste domaine des conditions de vie populaires. Par ailleurs, il nous apparaît particulièrement pertinent de poser de telles questions dans la conjoncture spécifique de développement initial du capitalisme, de cette « grande transformation » décrite par Polanyi. Deux situations types peuvent, dès l'abord, être distinguées.

D'abord ces occasions où les classes populaires mettent en place une réponse *organisée et systématique* à la fragilité nouvelle des conditions de vies engendrée par la vie urbaine et la généralisation du rapport salarial. Les syndicats, les coopératives, voire les sociétés, de construction constituent quelques exemples de ces innovations qui ont comme caractéristique de prendre une forme institutionnelle. Nous prendrons dans le présent texte l'exemple fascinant

² Pour un survol de la littérature touchant ce dernier concept, voir Petitclerc (2003). On pourra aussi consulter Jean-Marie Fecteau (2002), « Transformation et société, un regard historien », Conférence au CRISES.

³ Citons, parmi les exemples historiques, Steven Shapin et Simon Shaeffer (1985) et le débat déclenché par ce volume.

des sociétés de secours mutuels, qui se développent dans la seconde moitié du 19^e siècle, pour analyser les implications de ce type d'innovation sociale.

Mais il existe aussi une dynamique que nous pourrions qualifier d'« indirecte » d'innovation, celle où certaines pratiques des dominés exercent une pression induite sur les institutions existantes, les obligeant à modifier de façon sensible non seulement leurs opérations ponctuelles, mais leur fonction même. Est alors à l'œuvre un véritable processus de détournement des logiques institutionnelles de développement mises au point par les élites et les responsables publics. L'innovation ne prend pas ici une forme institutionnelle, mais désigne plutôt l'ensemble stochastique des pratiques populaires qui s'adaptent à l'institution et lui donnent un sens nouveau. C'est le cas, par exemple, des pratiques de recours à une instance comme la cour du Recorder de Montréal dans les deux premières décennies du 20^e siècle.

L'objectif ici est donc d'examiner, à partir de ces deux exemples précis, ces dynamiques d'innovation et leur potentiel de transformation sociale.

Se protéger des risques du salariat : les secours mutuels comme « familles fictives »

Les sociétés de secours mutuels connaissent un développement phénoménal dans la seconde moitié du 19^e siècle, au Québec comme ailleurs. Elles ont l'avantage d'offrir une large gamme de services à leurs membres qui proviennent en grande majorité de la classe ouvrière. En échange d'une cotisation mensuelle, les membres reçoivent un secours financier lorsqu'ils ne peuvent plus compter sur leur salaire, que ce soit pour cause de maladie, d'accident, d'invalidité ou de vieillesse. En cas de décès, les sociétés paient les coûts de la cérémonie funéraire et de l'enterrement et, surtout, donnent une pension ou un montant forfaitaire à la veuve. Ces secours ne sont pas seulement de nature monétaire, mais visent plus généralement à renforcer les liens de solidarité entre les membres. Cela est perceptible dans de nombreuses activités associatives, que ce soit les funérailles publiques, les visites aux malades, ou même les assemblées démocratiques qui suscitent continuellement l'implication des membres à la cause commune. C'est donc dire que les sociétés de secours mutuels, qui s'adressent simultanément aux dimensions économique, sociale et culturelle de l'existence ouvrière, visent l'amélioration des conditions de vie en un sens à la fois très précis (économique, sanitaire) et très large (culturel, solidarité, démocratie).

Si les sociétés de secours mutuels sont des innovations sociales dignes d'intérêt, c'est qu'elles sont le fruit d'un effort des classes populaires en vue de répondre à ce qu'on appelle, au 19^e siècle, la question sociale. Pour bien souligner l'originalité de cet effort, il faut rappeler que le développement de la mutualité coïncidait avec la nouvelle préoccupation de l'élite pour la prévoyance comme solution au paupérisme. Cette préoccupation répondait à une insatisfaction grandissante pour l'assistance traditionnelle qui, en encourageant la dépendance des pauvres à l'égard des élites, contredisait les fondements individualistes de la nouvelle société libérale. C'est pour cette raison que l'élite a favorisé le développement d'une foule d'institutions de prévoyance qui témoignaient de l'importance nouvelle acquise par le principe de la responsabilité individuelle : banques d'épargne, compagnies d'assurance, sociétés de secours mutuel, etc. Ce discours de la

prévoyance, en insistant sur l'indépendance du pauvre responsable de son propre sort, entretenait alors l'espoir d'une intégration harmonieuse des classes populaires à la société globale. Soulignons au passage que les classes populaires n'étaient pas insensibles aux espoirs démocratiques et égalitaires qui ont accompagné la transition au libéralisme. D'ailleurs, elles étaient toutes aussi critiques à l'égard du paternalisme des anciennes formes de régulation sociale.

Toutefois, cela ne fait pas de la mutualité une simple institution de la prévoyance libérale. De même, l'adhésion des classes populaires à la prévoyance mutualiste ne signifie pas qu'elles acceptaient intégralement la vision du monde libérale. Cela était perceptible dans la critique même du système d'assistance. En effet, alors que l'élite considérait généralement que l'échec de l'assistance était attribuable à la propension des pauvres à s'en remettre à la Providence, et donc à se complaire dans une attitude de dépendance improductive, les ouvriers regrettaient plutôt d'être « contraints » de s'en remettre à un rapport d'assistance qui les plaçait, selon eux, dans une position « humiliante »⁴. Cette expérience concrète du système d'assistance explique d'ailleurs pourquoi les mutualistes ont tant insisté sur le « droit » au secours qui devait éviter l'humiliation que rencontraient les ouvriers lorsqu'ils demandaient de l'assistance aux autorités laïques ou religieuses. Ceci dit, et cela est important pour notre propos, la mutualité ouvrière ne s'est pas simplement définie en opposition à l'assistance. Contrairement à l'élite, qui faisait un amalgame entre la mutualité, l'épargne et l'assurance, les classes populaires faisaient une grande différence entre celles-ci. Aux yeux des classes populaires, les secours mutuels reposaient sur une logique d'entraide qui faisait de l'association une véritable « famille fictive », alors qu'ils considéraient généralement que l'épargne et l'assurance étaient finalement des comportements économiques très individualistes. C'est finalement pourquoi l'entraide mutualiste a été une réponse fondamentalement collective, et authentiquement populaire, à la question sociale⁵.

Comme toute innovation sociale, la mutualité est apparue dans une société qui était déjà en mouvement. Pour certains auteurs, l'idéologie fraternaliste, qui nourrissait la « famille fictive » mutualiste, a représenté une forme conservatrice de résistance au changement vers le capitalisme industriel. Selon Clawson (1989), par exemple, le fraternalisme a été essentiellement la réaction d'une élite artisanale qui aurait tenté, par une sorte de repli communautaire, de lutter contre le développement d'un prolétariat urbain, retardant ainsi la montée d'une véritable conscience de classe ouvrière. Cette interprétation est critiquable toutefois, du moins en ce qui concerne les sociétés de secours mutuels (qui n'étaient pas les seules à se réclamer de l'idéologie fraternaliste). Outre le fait que la mutualité ne s'adressait pas simplement à l'aristocratie ouvrière, Clawson ne tient pas compte de deux choses essentielles. D'abord, elle néglige d'aborder sérieusement les rapports profondément démocratiques que les associations mutualistes ont institué entre leurs membres. En cela, le développement de la mutualité ne peut pas être attribué à un simple repli vers des formes d'appartenance « primaires » comme la famille et la communauté. Ensuite, cette interprétation n'accorde aucune importance à la profonde originalité, voire à la radicale modernité, de la protection sociale mutualiste : celle-ci en effet ne peut nullement être réduite à une simple actualisation des formes anciennes de solidarité. D'ailleurs, l'exemple de la mutualité canadienne-française démontre clairement que les sociétés de secours mutuels n'ont pas besoin de s'appuyer

⁴ Voir notamment Union Saint-Joseph de Montréal (1858).

⁵ Voir la thèse de doctorat : Martin Petitclerc (2004).

sur les formes traditionnelles d'organisation du travail qu'ont été les corporations pour se développer⁶.

Ceci dit, la mutualité s'est bien développée en tension avec la transformation générale de la société québécoise au 19^e siècle, notamment lors de la transition au libéralisme. Mais il ne s'agissait pas d'une simple réaction conservatrice face au « progrès » libéral, mais bien une forme d'opposition cohérente qui contestait le modèle social qui structurait l'évolution générale de la société. Pour bien comprendre cela, il faut rappeler que l'histoire du 19^e siècle a été structurée, comme l'a montré Polanyi, par le modèle de la société marchande, provoquant graduellement une séparation inédite entre économie et société. Ce que Polanyi appelle le désenchaînement de l'économie lui permet de constater les effets dévastateurs de l'utilitarisme marchand sur l'ensemble des rapports sociaux, engendrant du coup une crise profonde menaçant l'existence de la société elle-même. C'est précisément pourquoi les sociétés de secours mutuels, en « encastrant » les secours financiers dans une culture d'entraide ouvrière, ont représenté une forme cohérente de résistance aux bouleversements apportés par la société de marché. D'ailleurs, si la mutualité a eu un important succès auprès des classes populaires, c'est non seulement parce qu'elle a contribué à l'amélioration des conditions matérielles de vie, mais également parce qu'elle a profondément enrichi la vie ouvrière, entretenant même l'espoir d'une société différente fondée sur l'entraide et la démocratie.

Il n'est pas inutile de prendre le problème d'un peu plus haut pour bien comprendre cet espoir qui était indissociable de l'innovation mutualiste. Comme nous l'avons vu, le diagnostic libéral sur la question sociale enferme le problème de la misère dans une logique de la responsabilité individuelle. Cela avait pour effet de neutraliser la question sociale, c'est-à-dire d'empêcher de faire un lien, potentiellement destructeur, entre les inégalités économiques et l'organisation générale de la société. C'est pourquoi la prévoyance était sans doute la vertu cardinale du libéralisme et la raison pour laquelle elle a suscité tellement d'espoirs parmi l'élite. Or, la logique d'entraide qui était au cœur de la mutualité ouvrière ouvrait sur quelque chose de beaucoup plus large que la simple responsabilité individuelle. Les sociétés de secours mutuels, du moins celles qui avaient été fondées par la classe ouvrière, faisaient la promotion d'une éthique collectiviste qui entraînait en tension avec les valeurs individualistes de la société libérale. Cette contribution mutualiste n'a jamais été aussi claire que lorsque Médéric Lanctôt a mis sur pied sa Grande association ouvrière qui réussira à rejoindre, malgré la grande faiblesse du syndicalisme, à peu près 10 000 travailleurs montréalais dans la seconde moitié des années 1860. Lanctôt a été profondément influencé par l'expérience associationniste de la classe ouvrière montréalaise qui, depuis la fondation de l'Union Saint-Joseph en 1851, avait engendré quelques dizaines d'associations mutualistes. Il a alors canalisé cette éthique collectiviste mutualiste pour formuler un projet politique qui, en mettant l'accent sur la coopération, s'est opposé directement à l'idée libérale de la concurrence⁷. Conséquemment, si la mutualité a représenté une véritable innovation sociale, c'est précisément parce qu'elle s'est développée en tension avec la configuration générale des rapports sociaux dans la société libérale. À l'inverse, c'est précisément pourquoi les institutions de la prévoyance libérale, malgré un indéniable caractère de nouveauté, n'étaient pas

⁶ Sur les traditions artisanales, voir Peter N. Moogk (1976).

⁷ Sur la Grande association, voir Denise Julien (1973).

des innovations sociales...⁸. Elles n'étaient que la reproduction, sous une forme particulière, de pratiques qui étaient liées fonctionnellement au mode de régulation libéral. C'est pourquoi la mutualité a pu déboucher, contrairement à l'épargne, sur un véritable projet de transformation de la société libérale.

Finalement, qu'en est-il de la contribution mutualiste aux changements qui ont touché la société québécoise dans le domaine des services sociaux ? La réponse à cette question est fort complexe. D'abord, soulignons que la Grande association de Médéric Lanctôt s'est écroulée quelques mois seulement après sa fondation, dans des circonstances nébuleuses. Conséquemment, la contribution mutualiste au changement social, si elle existe, ne s'est pas faite directement. Indirectement, la mutualité a bien contribué au développement d'une culture de la solidarité parmi la classe ouvrière, ce qui a ouvert la voie au syndicalisme et, si on pousse la relation de cause à effet plus loin, à l'amélioration des conditions de travail et de vie populaires. Plus fondamentalement, toutefois, la contribution de la mutualité doit être analysée en lien avec la question du développement de l'État-providence et de sa crise actuelle. À cet égard, bon nombre d'études internationales sur les sociétés de secours mutuels ont insisté sur un lien de continuité entre la mutualité et l'État-providence, faisant ainsi de la première une simple étape dans la montée de ce que certains ont appelé la société « assurantielle ». Dans ce contexte, les auteurs insistent sur l'amélioration des techniques de gestion du social et le développement d'une théorie des droits sociaux, deux tendances que les sociétés de secours mutuels auraient contribué à alimenter⁹. À l'inverse, d'autres études récentes ont mis à contribution l'histoire de la mutualité afin de démontrer que le développement de l'État-providence, en se substituant à l'initiative personnelle, entraine non seulement en conflit avec la capacité des populations à se prendre en main, mais également avec leur volonté, toute libérale pourrait-on dire, de se sortir seules d'affaires¹⁰. Il nous semble qu'il faudrait plutôt avancer l'idée que la signification historique de la mutualité est moins liée à un rapport de continuité ou de rupture à l'égard de l'État-providence qu'à un « espoir solidaire et démocratique » des classes populaires que n'ont épuisé ni l'individualisme de la société marchande ni la solidarité mécanique de l'État-providence.

Ceci dit, si la mutualité pouvait canaliser cet espoir solidaire et démocratique dans la société libérale du milieu du 19^e siècle, il sera de plus en plus évident qu'elle ne pouvait représenter une réponse satisfaisante dans la société industrielle du tournant du 20^e siècle. À ce moment, la mutualité québécoise est devenue essentiellement une institution d'assurance complètement « désencastrée » des premières formes de solidarité qui lui avaient pourtant donné naissance. De même, l'espoir solidaire et démocratique qui avait été au cœur du développement des premières sociétés de secours mutuels ouvrières sera désormais porté par les syndicats qui seront mieux adaptés aux nouvelles formes du rapport social structurant la société industrielle. Il faut dire que la société industrielle a engendré de nouvelles formes de misère qui dépassaient largement la logique mutualiste d'une entraide concrète à l'intérieur d'une communauté ouvrière autonome... Il est maintenant temps de s'attarder à l'un de ces nouveaux visages de la misère industrielle.

⁸ C'est particulièrement le cas de l'épargne. Cependant, le cas de l'assurance est beaucoup plus problématique. La logique assurantielle entretient en effet des rapports très complexes avec la société libérale. Pour s'en rendre compte, il faut absolument lire le livre remarquable de François Ewald (1996). Pour quelques réserves émises sur l'argumentation de Ewald, voir Petitclerc (2004).

⁹ Pour cette interprétation, voir principalement Ewald (1996), p. 168 et suivantes.

¹⁰ L'exemple le plus récent est David Beito (2000).

Les stratégies de la misère : réinventer l'appareil judiciaire en support à la famille

Au tournant du 20^e siècle, la Cour du Recorder de Montréal¹¹ occupe une place importante au sein de l'espace urbain montréalais. À cette époque, cette institution de justice criminelle de première instance est la cour où est jugée la grande majorité de la petite criminalité au sein de la ville. Toutefois, comme nous le verrons ici, la fonction qu'elle exerce auprès de la population est beaucoup plus large que la répression des délits urbains. Effectivement, comme l'ont démontré plusieurs historiens, les cours de justice, et particulièrement celles de première instance, étaient, au 19^e et au début du 20^e siècles, des institutions qui étaient utilisées « proactivement » par les classes ouvrières afin de régler certains des problèmes posés par la misère et la vie urbaine¹². Parmi les milliers de cas jugés à la Cour du Recorder à chaque année, un très grand nombre de procès étaient entamés par les membres des classes ouvrières eux-mêmes, et ce dans le but de chercher une solution à certaines situations difficiles qu'ils devaient affronter, dont principalement la précarité économique ainsi que divers types de conflits. Parmi ces « usagers » de la cour du Recorder, les femmes et plus précisément les mères de famille étaient particulièrement nombreuses. Aussi, devant le grand nombre de femmes ayant recours aux « services » du Recorder, la cour sera amenée à modifier certaines de ses pratiques. Par là même, ces femmes constitueront d'importants agents de changement social au sein de la principale institution de justice criminelle montréalaise du début du 20^e siècle.

L'historiographie admet généralement qu'une transformation majeure s'est opérée au sein du système de justice lors du passage de l'Ancien régime à la société libérale et que ceci aurait entraîné une perte de pouvoir importante pour les classes populaires¹³. Ainsi, le système de justice criminelle anglais qui fut instauré au Bas-Canada après la Conquête était principalement basé, dans ses juridictions inférieures, sur l'autorité d'un ou de plusieurs juges de paix amateurs qui présidaient aux procès et, tout autant sinon plus, sur le rôle des particuliers comme principaux initiateurs des plaintes. Ces derniers disposaient donc d'une large marge de manœuvre dans le cheminement de ces procès¹⁴. À la suite des différentes réformes qui vont s'opérer au Bas-Canada à partir de 1840, un système de justice criminelle amendé est mis en place¹⁵. À partir de ce moment, les procédés et les sanctions deviennent systématiques, la police est à présent le principal instigateur des plaintes et les magistrats ont le gros du pouvoir de décision quant aux différentes avenues judiciaires que peuvent prendre les procès entamés. Tous ces changements vont donc signifier une perte de pouvoir pour la société civile devant l'accroissement du contrôle du processus judiciaire exercé par les officiers publics. Cependant, malgré ces transformations, les classes ouvrières sauront, non seulement s'adapter aux nouvelles contraintes du système de justice criminelle de la société libérale, mais également tirer plein profit de toutes les failles de ce même système.

¹¹ La Cour du Recorder est l'ancêtre de l'actuelle Cour municipale de Montréal. C'est au début des années 1950 que l'appellation sera changée. Le terme « Recorder » désigne le juge qui préside sur cette cour.

¹² Voir entre autres, Fyson (1995).

¹³ Parmi les tenants de cette thèse voir : Steinberg (1989).

¹⁴ Ceux-ci ont, entre autres, le pouvoir de se retirer leur plainte au cours du processus judiciaire, ce qui met fin au procès.

¹⁵ Sur ces transformations voir Fecteau (1989) et Dufresne (1997).

Entre 1900 et 1922, plus de 1000 causes criminelles étaient jugées à la Cour du Recorder à chaque année en moyenne. L'étude des dossiers de cette cour a permis de constater que parmi ces causes, une grande proportion était amenée devant la cour par des particuliers, dont la grande majorité étaient issus des classes ouvrières¹⁶. Autre fait notoire, l'importance du nombre de femmes qui font appel à la cour et qui sont responsables d'environ 70 % des plaintes. Plus de la moitié des plaintes déposées par les femmes visent un membre de leur famille ou quelqu'un qui cohabite avec elles ainsi que, dans de rares cas, des voisins¹⁷. Au contraire, les hommes accusent très rarement un proche, soit dans seulement 14 % des cas.

Parmi les individus contre qui ces femmes portent plainte, il y a d'une part leurs propres enfants. Ces procès sont avant tout initiés afin de mettre fin à certains comportements jugés inacceptables et obliger les enfants à contribuer à l'économie familiale. Par exemple, en octobre 1902, Lillie C. accuse sa fille de 14 ans Kate S. de vagabondage, déclarant que cette dernière néglige depuis plusieurs semaines de travailler. La plainte sera toutefois retirée par la mère. Dans certains cas, ces accusations déboucheront sur des sentences assez sévères pour les enfants comme dans le cas d'Albert A., 15 ans, qui est accusé de vagabondage par sa mère, Élise G.. Celle-ci a été abandonnée par son mari et travaille pour soutenir ses quatre enfants. Dans sa déposition contre son fils, elle affirme : « C'est un enfant qui ne veut pas travailler et maltraite sa mère et ses petites soeurs. Je travaille durant la journée pour soutenir mes quatre enfants et ne peut plus le contrôler. Il m'a même lancé une tasse à la tête. » Albert plaidera non coupable à l'accusation de vagabondage qui sera portée contre lui. Il sera quand même condamné à deux ans d'École de Réforme. Les cas de Lillie C. et d'Élise G. sont assez représentatifs de la majorité des cas de mères poursuivant leurs enfants. Ces femmes sont souvent des veuves, ou bien ont été abandonnées par leur mari. La plupart des situations décrites dans les dossiers témoignent des difficultés reliées à élever une famille au début du 20^e siècle, tout particulièrement dans le cas des familles monoparentales.

Toutefois, ce sont avant tout leur mari que ces femmes amènent devant le Juge. Les principales accusations faites par ces femmes concernent des cas d'abus physiques, de menaces ainsi que le fait d'avoir négligé de pourvoir aux besoins de la famille. Même si les maris plaident généralement non coupable aux accusations portées contre eux par leur épouse, nous avons trouvé très peu de cas où le juge ait émis un verdict de non culpabilité. Toutefois, moins du quart des poursuites intentées par les femmes contre leur époux résulteront en une sentence d'emprisonnement ou même de paiement de frais, vu que la grande majorité de ces actions seront abandonnées en cours de route. En fait, il est fort probable que l'objectif de ces plaintes ait surtout été d'émettre une sorte d'avertissement pour les maris, plutôt que de les faire emprisonner. D'ailleurs, dans un contexte où les mères de famille étaient grandement dépendantes des revenus de leur époux, il est logique que le but recherché n'ait pas été l'emprisonnement du principal pourvoyeur de la famille. Il est donc fort probable que devant cette réalité, les juges aient permis aux femmes, dans la très grande majorité des cas, de retirer leurs plaintes.

¹⁶ Ces affirmations sont basées sur l'étude des dossiers de la cour pour les années 1902, 1912 et 1922. Les dossiers des procès de la cour du Recorder se trouvent aux Archives de la ville de Montréal (ci-après AVM).

¹⁷ Dans la mesure où il est parfois impossible de connaître la relation entre l'accusé et la victime, il est fort probable que ce nombre se révèle plus important.

Dans les deux premières décennies du 20^e siècle, il est possible de noter certaines transformations importantes dans les pratiques des juges dans les procès entamés par les femmes contre leur époux pour refus de pourvoir à la famille. Ainsi, au début de cette période, aucune mesure concrète ne semble avoir été prise par les juges autre que les sentences habituelles. Cependant, dans les dossiers de la fin de la période, on remarque que le juge qui accorde un retrait de la plainte ou qui émet un jugement de sentence suspendue exige désormais de nouvelles conditions. Il s'agit, la plupart du temps, surtout dans le cas des couples séparés, d'engagements au paiement d'une pension pour le maintien des enfants. Par exemple, lorsqu'en mars 1922 Constance S. accuse son mari, Joseph Maurice L., d'avoir négligé de pourvoir aux besoins de sa famille, le Recorder émet un avis de sentence suspendue mais oblige l'accusé à se tenir loin de la maison de sa femme et à lui envoyer la somme de cinq dollars par semaine, en plus de donner un cautionnement de 200 \$ à la Cour. Cependant, malgré les instructions émises par les juges, ces situations ne débouchaient pas toujours sur le paiement d'une pension. Il semble que, dans les cas de refus d'obtempérer aux ordres du juge, le seul recours possible pour les femmes ait été de déposer une nouvelle plainte, ce qui signifiait qu'elles devaient de nouveau déboursier les trois à cinq dollars nécessaires pour entamer une poursuite.

Comme nous avons pu le voir à travers ces quelques exemples, la Cour du Recorder avait un rôle social beaucoup plus large que la répression de la délinquance urbaine. Ce rôle comprenait aussi un certain soulagement de la pauvreté et l'arbitrage de certaines situations familiales difficiles. De plus, dans un contexte où les femmes avaient peu de droits au niveau légal, la cour offrait aussi à celles-ci une possibilité, même si elle était parfois mince, d'assurer leur survie et celle de leur famille. Cependant, malgré l'aide qu'ait pu apporter la cour du Recorder à ces femmes, cette institution restait avant tout une institution de pouvoir. Non seulement parce qu'elle servait toujours à juger et à condamner les membres de la classe ouvrière, mais également parce que les individus qui s'y retrouvaient demeuraient toujours soumis aux décisions des juges. Ainsi, l'aide donnée aux femmes ne doit pas être considérée comme un « droit », mais plutôt comme une assistance indirecte par la sanction des infractions au code criminel commises par les maris.

Nous n'avons parlé ici que du cas des femmes, mais elles ne sont pas les seules à utiliser la cour afin d'assurer leur survie quotidienne ou régler leurs problèmes personnels. En effet, les dossiers de la cour nous racontent des centaines d'histoires de pauvres et vieillards sans logis cherchant à se faire condamner volontairement pour être logés en prison, de querelles de voisins, ainsi que plusieurs hommes et femmes désirant être indemnisés pour un tort qu'ils considèrent avoir subi. Dans le cas des mères de famille d'origine ouvrière que nous avons observés ici, il est, par ailleurs, remarquable de constater comment la persistance des pratiques populaires initiées par ces femmes constitueront d'importants agents de transformation sociale au sein d'une institution de justice dont le but premier était de punir la criminalité et non pas d'aider les familles dans une situation de crise. Pourtant, il s'agit du même système de justice qui affirmait que la femme mariée était légalement inférieure à son mari, infériorité qui était à la source même de certains de leurs problèmes à l'intérieur comme à l'extérieur de la famille. En fait, ce qui nous frappe le plus dans cet exemple est de voir comment les individus ont su profiter des failles d'un système de justice criminel incohérent, pris entre son objectif principal de réprimer les illégalismes et celui de répondre aux plaintes individuelles des citoyens. L'exemple que nous avons étudié ici nous amène effectivement à nous questionner sur le rôle de ces membres des classes populaires comme agents

de transformation sociale. Agents dont l'action ne semble pas avoir été motivée par une conscience de leur autonomie et moins encore par un sentiment de pouvoir face à la justice, mais simplement par la recherche quotidienne des moyens de leur propre survie et de celle de leurs enfants.

Conclusion : les ruses historiques de l'innovation sociale

L'histoire est faite, au moins partiellement, par les hommes et les femmes en action. Au cœur de cette action réside la nouveauté, l'invention, la créativité, la capacité de transformer la routine en rupture, la continuité en mutation, d'investir le temps en lui extrayant sa capacité de surprendre comme de générer le neuf. C'est peut-être à cause de cette particularité du temps des hommes que le concept d'innovation est si difficile à saisir, comme noyé dans son trop-plein sémantique.

En effet, dans ce saut périlleux dans l'inconnu que cache le défilement routinier des jours, l'histoire subit la ruse de l'innovation : le changement, par l'entremise de l'action humaine, se joue de la répétition tendancielle du même, il instille dans l'écoulement du temps cette dose de nouveau, de faire autrement qui fait toute la saveur (et toute l'espérance...) de l'histoire.

Évidemment, il nous faut de toute nécessité éviter le jeu facile de la téléologie. L'innovation sociale, pour exister et pour se développer, n'a aucunement à se revêtir des oripeaux des « précurseurs ». Bien sûr, elle implique toujours, à des niveaux divers d'intensité, une rupture avec le passé ; mais elle ne constitue en aucune façon un garant de l'avenir, tout juste un possible fragile, à la merci de la dynamique du changement comme tout le reste.

Les deux cas examinés ici ne font évidemment pas exception. La mutualité québécoise aura tôt fait de succomber aux sirènes de la logique actuarielle, obligeant les générations suivantes à réinventer sur un autre terrain l'espoir démocratique et solidaire qui lui avait donné naissance. Et que dire de ces femmes qui hantent les cours municipales, à la recherche d'une médiation à leur malheur familial. Elles ne sont certes pas en mesure de réinventer la justice, encore moins son appareil. Si bien qu'à court terme au moins, le juge a toujours le dernier mot. Quelques décennies auront suffi à rendre obsolètes, ou à enfouir dans l'oubli et la routine, ces gestes innovants, cette inventivité stimulée par la crainte de la misère.

Cependant, par une sorte de ruse de la raison innovatrice, l'invention de la solidarité collective, la débrouillardise de ces femmes menacées de voir leur famille éclater, toutes ces pratiques qui inventent de nouveaux modes de survie, sont grosses d'un monde nouveau. D'abord en montrant que la fragilité des conditions de vie au temps du capital ne génère pas que la misère et la pitié, mais constitue le socle sur lequel une nouvelle volonté d'agir surgit. Ensuite en mettant les dominants devant le fait accompli d'une condition populaire faite autant de résistance et d'agir inventif que de routine miséreuse. Enfin par la découverte du caractère irréversible des problèmes d'où surgissent ces pratiques innovantes. Les assurances sociales, les premières politiques familiales centrées sur les allocations et autres formes d'aide aux familles, l'invention d'un monde

où la pauvreté est avant tout un problème collectif, toutes ces réalités à venir, que l'on peut à peine deviner au tournant du 20^e siècle, connaissent un surgissement remarquablement rapide dans les décennies qui suivent. Elles doivent beaucoup à ces ouvriers et à ces femmes qui nous avons tenté, l'instant d'un chapitre, de faire revivre.

Bibliographie

- BEITO, D. 2000. *From Mutual Aid to the Welfare State. Fraternal Societies and Social Services, 1890-1967*, Chapel Hill, University of North Carolina Press.
- CLAWSON, M. A. 1989. *Constructing Brotherhood. Class, Gender, and Fraternalism*, Princeton, Princeton University Press.
- CLOUTIER, J. 2003. *Qu'est-ce que l'innovation sociale ?*, Montréal, CRISES.
- DUFRESNE, M. 1997. *La justice pénale et la définition du crime à Québec, 1860-1860*, Thèse de doctorat (histoire), Université d'Ottawa.
- EWALD, F. 1996. *L'État-providence*, Paris, Grasset.
- FECTEAU, J.-M. 1989. *Un nouvel ordre des choses: la pauvreté, le crime, l'état au Québec de la fin du XVIIIe siècle à 1840*, Montréal, VLB.
- FYSON, D. 1995. *Criminal Justice, Civil Society and the Local State: The Justices of the Peace in the District of Montreal, 1764-1830*, Thèse de doctorat (histoire), Université de Montréal.
- JULIEN, D. 1973. *Médéric Lanctôt, le mouvement ouvrier québécois et les influences américaines et européennes*, Thèse de doctorat (sciences politiques), Université de Montréal.
- MOOGK, P. N. 1976. "In the Darkness of a Basement: Craftsmen's Associations in Early French Canada", *Canadian Historical Review*, vol. 57, no. 4.
- MYERS, Tamara. 1999. "The Voluntary Delinquent: Parents, Daughters, and the Montreal Juvenile Delinquents' Court in 1918", *Canadian Historical Review*, vol. 80, no 2.
- PETITCLERC, M. 2003. *Rapport sur les innovations sociales et les transformations sociales*, Montréal, Cahiers du CRISES, no 0313.
- PETITCLERC, M. 2004. *Une forme d'entraide populaire: histoire des sociétés québécoises de secours mutuels au 19e siècle*, Thèse de doctorat (histoire), UQAM.

SHAPIN, S. et S. SHAEFFER. 1985. *Leviathan and the air pump: Hobbes, Boyle, and the experimental life*, Princeton, Princeton University Press.

STEINBERG, A. 1989. *The Transformation of Criminal Justice Philadelphia, 1800-1880*, Chapel Hill, University of North Carolina Press.

Union Saint-Joseph de Montréal. 1858. *Constitution et règlements*, Montréal, Plinguet.

2. LES CONTRIBUTIONS DES SOCIOLOGIES DE L'INNOVATION À L'ÉTUDE DU CHANGEMENT SOCIAL

Yvan Comeau

Résumé

Cette présentation de nature théorique s'intéresse à un type particulier d'innovation, l'innovation sociale. De fait, la sociologie s'est intéressée aux innovations technologiques, culturelles, éducatives, sociales et politiques. L'angle d'approche des innovations sociales est celui des conditions de vie, c'est-à-dire un découpage de la vie quotidienne préoccupé de la situation hors travail, un espace-temps privilégié pour définir les identités et les styles de vie, une orientation normative orientée vers la qualité de vie, un domaine de définition des projets individuels et collectifs donnant un horizon d'intentionnalité, et une situation où les ménages éprouvent des nécessités, expriment des demandes et utilisent individuellement et collectivement les biens et les services. L'hypothèse orientant l'exposé est à l'effet qu'à l'instar de tout autre phénomène social, l'innovation sociale peut être interprétée selon différentes perspectives théoriques. On retrouve cette diversité théorique dans les écrits en sociologie sur l'innovation. On peut ainsi situer les différentes interprétations théoriques en fonction d'au moins trois axes : structures / acteurs, routinier / exceptionnel, rationalité / irrationalité. La présentation suggère également une mise en parallèle des notions de changement et d'innovation. Ces phénomènes comportent des différences de temporalité, de synchronie et de niveaux de la réalité que la sociologie a déjà identifiées. Le changement social qui se situe sur un temps relativement long, peut constituer le contexte des innovations et concerne les institutions. Enfin, la communication conclut sur des besoins de connaissances pouvant se traduire en pistes pour la recherche.

Introduction

Cette communication cherche à situer les manières par lesquelles la sociologie aborde les innovations sociales et comment elle fait le rapport entre innovation et changement social. Cette présentation repose sur un ensemble de textes qui traduisent les principaux acquis théoriques sur cette question des innovations sociales et du changement et ce, dans le champ particulier des conditions de vie.

Pour y arriver, la présentation indique d'abord le type d'innovation privilégiée, soit l'innovation sociale. Puis, elle délimite le domaine de l'innovation sociale, soit celui des conditions de vie. Par la suite, elle définit les diverses manières avec lesquelles la sociologie appréhende les innovations sociales dans les conditions de vie, d'où l'affirmation qu'il existe des sociologies de l'innovation.

Avant de conclure sur des pistes stratégiques en faveur de l'innovation sociale, des liens sont établis entre innovation et changement social.

L'innovation sociale

L'innovation au sens générique du terme concerne différents domaines. Un parcours des publications montre à tout observateur que sont fort nombreux les ouvrages relatifs aux « innovations techniques de produits », en particulier dans les domaines médical, agricole et des communications, et ceux relatifs aux « innovations techniques de procédé » dans les méthodes de production et de distribution (OCDE, cité par le ministère de la Recherche, de la Science et de la technologie, 2001 : 11). On a également beaucoup écrit sur les « innovations éducatives »¹⁸ et quelque peu sur les innovations politiques (Martin, 1986).

Quant à elle, l'innovation sociale est un type d'innovations à laquelle s'intéressent les sciences sociales et la sociologie en particulier. Bien des chercheurs dont la discipline n'est pas la sociologie ont étudié les innovations sociales et plusieurs d'entre eux étudiaient les innovations sociales sans recourir à cette notion.

La sociologie n'a pas nécessairement privilégié les innovations de type social, bien au contraire. De fait, la sociologie s'est particulièrement préoccupée des innovations techniques et tout spécialement dans les entreprises. Effectivement, les sociologues de l'innovation ont historiquement débuté leurs travaux dans le domaine économique, et plus particulièrement à propos des entreprises et de l'organisation du travail. En cela, les sociologues étaient encouragés par les économistes qui considéraient que l'innovation représentait un des trois moteurs du développement économique avec la demande et l'investissement (Morsa, 1963).

D'une certaine manière, c'est en réaction à cette importance accordée à la technologie que des chercheurs et notamment ceux du CRISES s'intéressent aux innovations « sociales ». Effectivement, la notion d'innovations sociales rappelle que dans toute société et encore davantage dans une société informationnelle capitaliste (Castells, 2000), les innovations ne sont pas que techniques. Les innovations sont dites sociales d'abord pour des fins de légitimité et de reconnaissance par la communauté scientifique. L'épithète « social » permet en outre de mettre en évidence ce qui est inédit dans les conduites humaines, de comprendre que les innovations cherchent à contribuer à la résolution de questions sociales et de problèmes sociaux, et qu'elles conduisent à de nouvelles structures sociales, à nouveaux rapports sociaux, à de nouveaux modes de décisions, etc. (Chambon, David et Devevey, 1982 : 8, 15). Les innovations sociales dépassent donc largement le cadre d'« usage social » des innovations techniques et technologiques. Les innovations sociales prennent la forme de nouveaux lieux, des formes et des types de services jusque-là inconnus, d'un autre partage de responsabilités et d'une reconquête de pouvoir (Chambon, David et Devevey, 1982 : 17-18).

¹⁸ Voir à cet égard le numéro 134 de la revue *Éducation permanente* publié en 1998.

Il existe plusieurs définitions de l'innovation sociale. Rappelons-les au risque de réduire le contenu de cette notion et d'en figer les paramètres qui varient selon les contextes¹⁹.

...pratiques visant plus ou moins directement de permettre à un individu – ou à un groupe d'individus – de prendre en charge un besoin – ou un ensemble de besoins – n'ayant pas trouvé de réponses satisfaisantes par ailleurs. (Chambon, David et Devevey, 1982 : 8)

A social invention can be :

-A new element in organizational structure or interorganizational relations ;

-A new sets of procedures for shaping human interactions and activities and the relations of humans to the natural and social environment ;

-A new policy in action (that is, not just on paper) ; or

-A new role or a new set of roles. (Foote Whyte, 1982 : 1).

Par innovation sociale, on entend toute nouvelle approche, pratique ou intervention, ou encore tout nouveau produit mis au point pour améliorer une situation ou solutionner un problème social et ayant trouvé preneur au niveau des institutions, des organisations, des communautés. (Bouchard, 1999 : 2)

Plusieurs innovations sociales consistent en l'amélioration d'une approche, d'une pratique, d'un procédé ou d'un service en vue du développement social et du mieux-être de la population. (Ministère de la Recherche, de la science et de la Technologie, 2001 : 123)

Lorsqu'il a été question des innovations sociales, les sociologues se sont principalement intéressés au domaine du travail et des entreprises. Jusqu'au début des années 1950, l'apport de J. A Schumpeter dans *Théorie de l'évolution économique* (1912) constituait la dernière grande synthèse (Morsa, 1963). Ainsi, les sociologues ont étudié le taylorisme qui faisait figure, au début du 20^e siècle, d'innovation majeure dans les lieux de travail. Dans les années 1930, ils ont conduit différentes recherches qui ont donné naissance à l'École des relations humaines puis à l'approche sociotechnique de l'organisation du travail dans les années 1950²⁰. Si cette École proposait de nouvelles manières d'organiser le travail en accordant un rôle prépondérant à la direction, l'approche stratégique de Crozier et Friedberg des années 1960 a pu traduire des innovations attribuant une responsabilité accrue aux acteurs (Daboy, 1998). Puis, l'autogestion au travail est apparue dans les années 1970 et les années 1980 comme étant l'innovation par excellence dans les entreprises aux yeux de plusieurs malgré certains désenchantements (Rosanvallon, 1976 ; Sainsaulieu, Tixier et Marty, 1983). Cette question de l'innovation sociale dans les entreprises

¹⁹ On pourrait ainsi considérer que dans certains contextes, la contestation marque davantage les innovations sociales, alors que dans d'autres contextes, c'est la participation qui la décrit. Cros (2002) croit observer ces nuances dans l'histoire des innovations en éducation. On pourrait de même pousser plus avant les constatations de Bélanger et Lévesque (1992) à propos des différentes phases stratégiques des associations au Québec et de leurs pratiques innovantes.

²⁰ On remarque ainsi un grand nombre de textes portant sur les innovations dans les entreprises publiés dans les années 1950. Morsa (1963) fait référence à plusieurs d'entre eux.

demeure en vogue dans les années 1990 car les gestionnaires comprennent qu'elle procure un avantage concurrentiel (Bélanger et Lévesque, 1994). La tendance actuelle veut que les innovations soient davantage le résultat d'une construction par des réseaux que le seul fait de la direction (Alter, 1998).

À partir des années 1980, les sociologues manifestent un intérêt grandissant pour les innovations dans les mouvements sociaux à propos de leurs idéologies, de leurs formes organisationnelles et de leurs stratégies (Staggenborg, 1989 ; McCarthy, 1996). On remarque également un intérêt renouvelé pour les innovations dans l'aménagement des territoires. Puis, dans les années 1990, plusieurs travaux portent sur les innovations dans les politiques sociales et les services sociaux. De fait, dans la plupart des pays occidentaux se développent des innovations dans les services destinés aux personnes et dans le système même de bien-être (Baldock et Evers, 1992 ; Esping-Anderson, 1996 ; Vaillancourt, 2002). Cet intérêt pour les innovations sociales à l'extérieur du travail nous amène à aborder la perspective des conditions de vie.

La perspective des conditions de vie

Une recension des écrits sur les conditions de vie (Beaulieu, 2003) montre que la notion de conditions de vie est rarement théorisée, qu'on lui attribue des significations variées et qu'elle couvre plusieurs dimensions. On remarque également des manières différentes de l'aborder selon qu'il s'agisse d'écrits scientifiques ou de la littérature grise. Dans les écrits scientifiques, lorsqu'il est question des conditions de vie, on envisage les « styles de vie » et la « qualité de vie ». La notion des styles de vie permet une certaine théorisation des conditions de vie puisqu'une discipline bien établie comme la sociologie s'y intéresse. Les styles de vie sont traités par la sociologie des classes sociales (notamment à partir de la notion d'habitus de Bourdieu), la sociologie de la consommation, la sociologie de la santé ainsi que la sociologie des loisirs et de l'utilisation du temps. Pour sa part, la notion de la qualité de vie est traitée par une littérature encore plus abondante. On en fait un objectif à atteindre et un indice à construire à partir de plusieurs variables. On retrouve la qualité de vie dans divers champs d'étude, dans des cadres théoriques très différents et souvent pour décrire des réalités variées. Malgré cette hétérogénéité, le champ de recherche sur la qualité de la vie continue d'être reconnu comme pertinent dans plusieurs domaines des sciences sociales (Spano, 1989 ; Flynn 1999). Dans la littérature grise, la notion de qualité de vie représente soit un objectif à atteindre dans le cadre d'une intervention, soit un enjeu de revendications.

Malgré la diversité de ses usages et la variété de ses acceptions, la notion de conditions de vie peut difficilement être remplacée. Elle est retenue étant donné l'angle d'approche original qu'elle offre pour étudier les innovations sociales. On retrouve dans cette notion la combinaison unique des dimensions suivantes :

- un découpage de la vie quotidienne qui met en évidence la situation hors travail ;
- un espace-temps privilégié pour définir les identités et les styles de vie ;
- une orientation normative orientée vers la qualité de vie ;
- un domaine de définition des projets individuels et collectifs donnant un horizon d'intentionnalité ;
- une situation où les ménages éprouvent des nécessités, expriment des demandes et utilisent individuellement et collectivement les biens et les services, exprimée par la notion de consommation.

Les innovations sociales dans les conditions de vie représentent de nouvelles façons collectives de penser, de faire et de consommer, favorables au mieux-être et à l'intérêt général, en discontinuité avec les pratiques antérieures et accueillies favorablement par d'autres acteurs et institutions et ce, dans des secteurs de consommation collective (alimentation, logement, revenus, services sociaux, etc.).

En étudiant ces innovations sociales, on peut certes s'intéresser à la production de biens et de services hors du travail salarié, mais on se préoccupe surtout de la consommation de type collectif. Celle-ci se compose des façons collectives d'exprimer les situations de nécessité, de formuler une demande et d'utiliser des biens et des services. La consommation collective désigne également des manières particulières de penser et de faire impliquant des demandeurs de biens et de services qui sont bien souvent des co-producteurs, et divers acteurs impliqués dans la production de ces biens et services (Gadrey, 1994). On y retrouve également des rapports de consommation collectifs plutôt qu'individualisés et inclusifs plutôt que dépendants. Les pratiques associées au troisième secteur²¹, à certains établissements publics et celles touchant les actions de revendication constituent le terrain habituellement privilégié par la consommation collective, bien qu'il s'y manifeste une étonnante diversité en matière d'inclusion et de participation.

Les services occupent une place privilégiée dans la consommation collective et reflète en cela une des caractéristiques de la société postindustrielle. Les activités de service se caractérisent par l'implication du client (utilisateur d'un bien ou d'un service), du consommateur (utilisateur d'un bien), du patient (bénéficiaire d'un service médical), du citoyen (usager d'un système politique et de l'État) et du sociétaire (membre d'une organisation démocratique) (Godbout, 1987 : 15) de même que de l'interface avec entre ceux-ci et le prestataire de services. Les innovations se réalisent donc non seulement dans la fabrication des biens mais également dans la production et la consommation des services (Gallouj, 1998).

L'angle des conditions de vie permet d'envisager que les utilisateurs peuvent également être acteurs de l'innovation. À l'égard de biens et de dispositifs déjà constitués, les utilisateurs vont au-delà des usages prescrits et favorisent les innovations. Il est possible d'en constater les différentes formes : déplacement des usages prévus (maintien tel quel du dispositif mais s'en servir à d'autres

²¹ Il s'agit de l'ensemble des organisations indépendantes, légalement constituées, à but non lucratif, ayant des activités fondées en partie sur le bénévolat et visant, à des degrés variables, la transformation des rapports sociaux, l'inclusion politique des usagers et des consommateurs et la démocratisation du travail.

fins – cuisines collectives), l'adaptation (modification mineures du dispositif en préservant sa fonction – CDÉC), l'extension (ajout d'éléments au dispositif et maintien de sa fonction – CPE) et détournement (usage inédit du dispositif) (Akrich, 1998).

Les approches des innovations sociales dans les conditions de vie

À l'égard des innovations sociales dans les conditions de vie, on peut distinguer les *approches macrosociologiques* et les *approches microsociologiques*. Les approches macrosociologiques privilégient soit les structures sociales soit les rapports sociaux.

On retrouve l'*approche par les structures sociales* dans les travaux de Morsa (1963) qui s'est intéressé aux innovations au sens large en mettant l'accent sur les facteurs sociétaux. Ainsi, une conjoncture marquée par la crise pousse à l'innovation. Une société stratifiée pose des obstacles aux innovations parce qu'elle manifeste un attachement aux méthodes anciennes et parce que les postes de responsabilités sont attribués à partir des critères de statut social²². Cette perspective met également l'accent sur les facteurs culturels qui peuvent soit freiner les innovations par l'attachement aux habitudes ou qui peuvent, au contraire, les encourager comme l'a démontré Weber à propos de l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme. Certains arrangements institutionnels tels l'accès au crédit, l'expansion du marché et de la demande favorisent les innovations.

Cette manière d'envisager les innovations par les structures sociales est reprise notamment par Chambon, David et Devevey (1982) alors qu'ils cherchaient, au début des années 1980, à clarifier la notion d'innovations sociales. Dans cette perspective, on met l'accent sur la modernité héritée du siècle des Lumières qui favorise la liberté, la démocratie et l'autonomie ; sur l'évolution globale des idées occidentales ; sur la hausse généralisée du niveau d'éducation ; et sur les institutions caractéristiques de ces sociétés, comme par exemple les mass médias.

Une autre approche macrosociologique est l'analyse en termes de rapports sociaux ou l'*actionnalisme*. Cette approche théorique porte son regard non seulement sur la production mais également sur la consommation en tant que composantes d'un modèle de développement. En inscrivant la consommation dans les rapports sociaux, celle-ci devient collective et objet de conflits entre différents groupes, notamment entre les usagers-consommateurs et la technostrucure (Touraine, 1993). Les pratiques de consommation sont donc constitutives des rapports sociaux au même titre que les classes sociales (Orlove et Rutz, 1989 ; Carrier et Heyman, 1997 ; Clammer, 2003).

Selon cette perspective, les innovations sociales se sont produites depuis la naissance de l'industrialisation, mais elles prennent un visage tout à fait différent au milieu du 20^e siècle, lors

²² Il faudrait sans doute nuancer et développer davantage cet aspect selon d'autres caractéristiques des sociétés et selon le type d'innovations envisagé. Par exemple, en ce qui concerne l'agriculture, on remarque que dans une société homogène constituée, par exemple, d'agriculteurs traditionnels, l'innovation tarde à pénétrer mais se diffuse rapidement (Bodiguel, 1970).

du passage vers la société postindustrielle. En prenant en charge plusieurs besoins et en y répondant de manière technocratique, l'État-providence a conduit les usagers à éprouver un sentiment de dépossession de leur vie quotidienne. On voit naître alors un intérêt pour les conditions de vie qui croît également avec la diminution du temps de travail et l'élargissement du temps libre. Dans ces domaines hors travail, des groupes et des associations portent des revendications, expérimentent de nouvelles manières d'être, de penser et de faire qui se diffusent dans toute la société. Il est bien connu que l'innovation est plus facile dans des domaines nouveaux. Cette action concerne divers aspects de la vie quotidienne et cherche à la changer en profondeur. Les innovations sociales dans les conditions de vie présentent un visage singulier dans les années 1960 avec de nouvelles associations visant à donner du pouvoir aux résidents, aux jeunes, aux femmes, etc. (Chambon, David et Devevey, 1982 : 50 ; Cros, 1998). Différentes vagues d'associations accompagnées de nouvelles manières de vivre et de faire se cristallisent dans des formes typiques selon le contexte. Ainsi, au début des années 1980, les innovations sociales sont désignées par la notion d'autogestion (Chambon, David et Devevey, 1982 : 32). Dans les années 1990, c'est davantage la notion d'économie sociale et solidaire qui rallie des sociologues pour désigner bon nombre d'innovations sociales (Laville, 1994).

Dans un contexte de globalisation, les sociétés se caractérisent par les réseaux, une économie de type informationnelle et globale, une culture de la virtualité et l'accélération des changements (Castels, 2000a). La fonctionnalité de plusieurs institutions locales s'atténue; déjà, elles avaient passablement perdu de leur sens parce qu'elles avaient tendance à prendre les formes qu'on retrouve dans l'industrialisation, soit la hiérarchisation, la standardisation et la production de masse. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre l'importance que prend la recherche d'identité (Castels, 2000b). Les mouvements sociaux sont porteurs d'identité, visent des changements profonds et procèdent à des innovations sociales qui remplacent les institutions déchues. En somme, la perspective actionnaliste attribue aux innovations sociales cette visée de changement social en profondeur.

On reconnaît dans les approches microsociologiques une première perspective théorique qu'exprime le *pragmatisme*. De manière générale, le pragmatisme relève l'importance de l'observation pour comprendre les phénomènes et vise à contribuer à la résolution de problèmes que rencontre la société. On envisage alors les innovations sociales d'après leur utilité à un système plus général des innovations²³ (Conseil de la science et de la technologie, 2000). Ces analyses s'intéressent donc aux innovations sociales en tant que mesures ponctuelles et utiles pour repenser les formes d'intervention (Chambon, David et Devevey, 1982). Calon (1999) les associe au « modèle linéaire » ou « modèle de la diffusion ». Une partie de ces analyses s'inspire des sociologies des organisations afin de contribuer à une théorie de la planification de l'innovation²⁴ (Delbecq, 1978). Un diagnostic de la situation permet d'identifier les phénomènes favorables à l'innovation : du temps disponible, des ressources plus que suffisantes, un organe de développement établi et stable, une organisation solide avec une autorité reconnue de même qu'un

²³ Dans cette perspective, les innovations sociales intègrent des composantes technologiques et favorisent les innovations techniques parce que les premières ouvrent les organisations et les collectivités à l'innovation de manière générale (Conseil de la science et de la technologie, 2000).

²⁴ Delbecq (1978 : 316) présente cette planification en sept phases : 1) le mandat initial; 2) l'exploration du problème et des besoins ; 3) l'exploration des connaissances et des solutions; 4) la proposition à développer; 5) la programmation des étapes; 6) l'implantation du programme (études préliminaires, expérimentation et application); 7) le transfert.

personnel nombreux et qualifié. Par ailleurs, les variables qui accroissent la complexité de cette tâche sont le nombre élevé de groupes touchés par l'innovation, la faible communauté de valeurs, l'impact important sur la structure de l'organisation, les effets considérables sur le système d'allocation des ressources et les grandes difficultés techniques. Une autre partie des pragmatistes envisagent les innovations sous l'angle de la psychosociologie de la communication (Bodiguel, 1970).

Le *constructivisme* représente la deuxième approche micro-sociologique. Elle est développée notamment par Michel Callon et Norbert Alter. Pour Michel Callon, l'innovation connaît toujours un processus de discussion, de transformation et d'adaptation jusqu'à son terme. « Pas d'adoption sans adaptation » résume cette approche. Quatre points expliquent cette maxime :

1. Les idées initiales sont mal ficelées et les bonnes idées arrivent très souvent en fin de course ;
2. Le processus de conception est collectif et implique tous les acteurs qui font valoir leurs intérêts, leurs attentes et leur savoir-faire ;
3. L'innovation et l'environnement se transforment mutuellement ;
4. Selon un « principe de symétrie généralisée », les mêmes facteurs expliquent autant les succès que les échecs, d'une part, et il n'y a pas de coupure entre acteurs et matérialité, d'autre part.

En ce sens, le processus de diffusion d'une innovation explique autant son succès (s'il y a eu négociation) que son échec (s'il y a eu imposition) ; en outre, les innovations sont limitées par le réseau sociotechnique d'une société (Calon, 1999).

Les contours de l'innovation sociale

Nous venons de voir que la complexité de l'innovation vient de ce que qu'elle peut être analysée selon plusieurs disciplines (économique, sociologie, psychologie, etc.), que sa définition dépend de la perspective adoptée, qu'elle implique un conflit de valeurs et qu'elle fait partie de plusieurs solutions lorsqu'elle cherche à résoudre un problème (Cros, 1998). Nous pouvons tout de même tenter de définir un certain nombre d'attributs à l'innovation sociale dans les conditions de vie.

Premièrement, l'innovation sociale suppose une certaine *globalité*. En effet, l'innovation est une construction sociale marquée par un contexte, des rapports sociaux et les idéologies. Nous avons vu que certains contextes sont plus favorables que d'autres à l'innovation (contexte de crise, une société peu stratifiée, la modernité, certains arrangements institutionnels) (Morsa, 1963) et que le réseau sociotechnique d'une société (Calon, 1999) (le type d'énergie, les outils utilisés, etc.) conditionne certains aspects des innovations. En outre, la nouveauté qu'elle diffuse dépasse l'éphémère et le détail technique, elle marque plusieurs aspects d'une situation et elle est vécue comme étant inédite pour l'acteur ou l'observateur (Cros, 1998).

Deuxièmement, l'innovation sociale prend forme dans un *rapport privilégié avec l'État*. Les changements économiques et démographiques, couplés à la crise de l'État-providence ont engendré nombre de besoins et de problèmes qui ont suscité des innovations sociales. Le rapport à l'État se manifeste également dans un double problème : le financement d'opérations qui découlent de ces innovations et la reconnaissance juridique des particularités qu'elles introduisent (Chambon, David et Devevey, 1982 : 101). Par ailleurs, bien que ce cadre étatique soit jugé essentiel par bien des promoteurs d'innovations, plusieurs d'entre eux cherchent à développer leur autonomie à l'égard des conditions reliées au financement et aux contraintes rattachées à la reconnaissance juridique.

Troisièmement, l'innovation sociale suppose un *risque*. Il s'agit d'une situation à risque puisque, en premier lieu, son élaboration et son issue sont incertaines (Thuderoz, 1997). En second lieu, en tant que démarche instituante, elle défie l'institué et menace de détruire l'ordre établi antérieurement (Schumpeter dans Alter, 1998). En ce sens, l'innovation affronte l'institué, c'est-à-dire qu'elle défait la tradition, elle dépasse la routine et elle défie les contraintes. En troisième lieu, au cours de son développement, l'incertitude plane à cause des nombreux choix qui s'offrent et des sanctions possibles associées aux diverses actions disponibles (Drais, 1998). L'innovation devient d'autant plus insécurisante qu'elle suscite de la résistance en entraînant des bouleversements en profondeur et en tentant de dépasser les « marges de tolérance » (Alter, 1998).

Quatrièmement, l'innovation est une des manifestations du *sujet* puisqu'elle suppose une prise de conscience et un désir de faire autrement. Elle entraîne un changement à la suite d'une action délibérée, intentionnelle et volontaire (Cros, 1998 ; Alter, 1998). On constate une forme d'apprentissage puisque les innovateurs intègrent progressivement des informations qu'ils n'avaient pas au point de départ. Des connaissances et des savoir-faire s'accroissent et ne sont d'abord partagés que par la communauté des innovateurs (Alter, 1998).

Cinquièmement, l'innovation est la manifestation d'un sujet en *réseaux*. Par définition, un réseau se donne peu de contraintes (Callon et Latour, cités par Alter, 1998 ; Thuderoz, 1997), possède un caractère informel et une certaine clandestinité afin d'échapper au contrôle, car l'innovation suppose une certaine forme de transgression des règles et une prise de risque. Au point de départ, le réseau est émergent et devient irréversibilisé ou presque stabilisé, lorsque l'innovation se « verrouille » (Callon, 1999).

Sixièmement, face à l'innovation, on remarque la *versatilité* des acteurs au fur et à mesure que prend forme l'innovation sociale. Les différentes catégories d'acteurs se positionnent différemment à l'égard de l'innovation sociale selon leur place dans la structure et selon l'état d'achèvement de l'innovation. Par exemple, si les dirigeants tentent d'innover, les innovateurs peuvent d'abord résister ne sachant pas comment profiter de l'ouverture, et les légalistes sentent l'ordre établi menacé. Les innovateurs peuvent piloter par la suite l'innovation, mais les dirigeants et les légalistes peuvent résister. Puis, l'institutionnalisation de l'innovation est portée par les dirigeants et les légalistes qui contraignent ainsi les marges de manœuvre des innovateurs. Par ailleurs, les innovateurs peuvent s'imposer des contraintes en demandant que leurs innovations soient évaluées et en inventant des critères à partir desquels on les juge. Enfin, après une période plus ou moins longue d'activité, les innovateurs se replient éventuellement et se soumettent aux

manières habituelles de faire parce que le risque demande de l'effort un investissement relativement lourd en ressources d'action (Alter, 1998).

Septièmement, *conflit et négociation* font intégralement partie de l'innovation. En premier lieu, l'innovation sociale s'inscrit dans les rapports sociaux et les acteurs s'accordent rarement d'emblée sur la valeur à accorder à l'amélioration et sur ses effets sur les institutions. Par conséquent, elle suscite des stratégies, des négociations, des hésitations et des replis tactiques (Scardigli, 1996 ; Cros, 1998 ; Callon, 1998). En second lieu, le conflit résulte de l'équilibre précaire entre le formel et l'informel. Pour se réaliser, elle nécessite un minimum d'organisation, mais en même temps, elle s'en différencie, s'écarte de la norme et a besoin de l'incertitude et du flou. Dans les mouvements sociaux, une formalisation poussée des organisations et la centralisation du pouvoir favorisent la mobilisation des ressources et l'efficacité, mais limite les capacités d'innovations ; par ailleurs, bien que la décentralisation et l'informel encouragent les innovations, ils sont sources de conflit et rendent incertaine l'acquisition de ressources (Staggenborg, 1989). En troisième lieu, les tiraillements existent à l'intérieur même des réseaux d'innovateurs. Les rapports ne sont pas nécessairement égalitaires et un membre peut individuellement tirer profit des connaissances et subir, par la suite, une forme d'exclusion (Alter, 1998).

Huitièmement, *imprévisibilité et non linéarité* caractérisent l'innovation sociale. Celle-ci résulte d'un processus « erratique et indéfini » (Alter, 1998) et, en ce sens, l'innovation sociale prend des vitesses variables, touche différents niveaux de la réalité et connaît parfois des reculs (Cros, 1998). « Ainsi, les innovations forment une chaîne, et chaque maillon dépend des précédents », écrivait Morsa, en 1963 (p. 511). En ce sens, l'innovation sociale est action finalisée dont l'issue était imprévisible (Cros, 1998).

Neuvièmement, l'innovation sociale a connu une *diffusion*. Une des particularités de l'innovation réside dans sa nouveauté et une mise en pratique dans un lieu donné (Delbecq, 1978). Une des conditions de la possibilité de diffusion concerne le jugement positif que les acteurs accordent, à un certain moment, à la nouveauté (Cros, 1998 ; Conseil de la science et de la technologie, 2000).

Les liens entre « innovation sociale » et « changement social »

L'intérêt pour l'innovation sociale vient de son apport éventuel à l'étude du changement social qui constitue un des principaux problèmes de connaissance des sciences sociales depuis ses origines. La formule générale qui nous guide dans cette réflexion est à l'effet que « toute innovation est changement mais tout changement n'est pas innovation » (Cros, 1998 : 16).

Il est relativement aisé à démontrer que tout changement ne résulte pas nécessairement d'une innovation. Cette affirmation repose en partie sur l'approche des innovations par les structures sociales. Les changements sociaux peuvent résulter de facteurs structurels qu'ils soient

démographiques ou économiques. Dans une perspective de long terme, Riesman dégage les trois phases démographiques des sociétés (faible croissance, forte croissance et équilibre) et ses rapports avec les types de sociétés (de subsistance, industrielle et de consommation de masse). Pour sa part, Marx démontre les changements de société lors que l'infrastructure économique se modifie. En outre, les théoriciens de la régulation montre comment la conjonction particulière de phénomènes tels la baisse de productivité de la chaîne de montage, la modification de la demande et la crise de l'État-providence, exacerbée par l'action des mouvements sociaux, ont entraîné la fin du fordisme. Il existe donc bel et bien des phénomènes indépendants de la volonté humaine, individuelle et collective, qui agissent en faveur de changements, même si des facteurs culturels peuvent accroître l'influence des ces phénomènes.

L'idée que tout changement n'est pas innovations résulte également d'une analyse en terme de rapports sociaux. L'action de la technostruture rend possible les changements dans une direction *top-bottom*. Ainsi, Touraine montre bien que la technostruture peut être non seulement dominante (conserver ce qui existe), mais qu'elle peut être dans une attitude modernisatrice et devenir dirigeante, et ainsi être instigatrice du changement. En ce sens, le changement social peut précéder l'innovation sociale. Dans la mesure où la dévitalisation d'un territoire constitue un changement qui induit des situations de nécessité, il se peut que se produisent alors des innovations sociales (Bassand et al, 1986 : 123).

En somme, à cause de l'importance des phénomènes structurels et de l'initiative du changement qui peut provenir de la classe dirigeante, le changement est davantage subi. (Alter, 1998)

L'autre bout de la formule-synthèse sur les liens entre innovation sociale et changement est à l'effet que toute innovation est changement. Dans l'étude du changement, l'innovation sociale comprend un double intérêt : l'accent mis sur l'action du sujet en faveur du changement et la préoccupation pour ce qui se crée plutôt que pour ce qui se défait. En ce qui concerne l'action du sujet, l'étude de l'innovation amplifie les capacités d'ouverture des acteurs, leur possibilité d'agir dans l'incertitude, leur faculté d'adapter les moyens et de fonctionner autrement.

L'accent mis ici sur le sujet ne signifie pas pour autant que l'innovation sociale représente le seul processus par lequel le sujet manifeste en faveur du changement. Le sujet peut se manifester par la création ou l'invention, l'apprentissage, l'expérimentation et la revendication. Dans la création ou l'invention, le sujet combine de manière originale différents éléments et en fait un scénario ou un prototype, d'où l'idée de « genèse » et de « naissance » ; il s'agit d'une nouveauté de nature endogène qui n'est pas encore diffusée (Bassand et al, 1986 : 51) ; si cette nouveauté est introduite de manière exogène, il s'agit d'une intervention (Foote Whyte, 1982 : 1). C'est pourquoi l'invention n'est pas une innovation parce qu'elle n'est pas encore diffusée, mise en pratique ou commercialisée, dirait Schumpeter (cité par Alter, 1998).

Dans l'apprentissage, le sujet démontre ses capacités d'acquérir des valeurs, des attitudes, des connaissances et des habiletés en vue de procéder éventuellement à des changements. Ces nouvelles dispositions peuvent être acquises à la suite d'une démarche planifiée par un instructeur (apprentissages délibérés) et en cours d'interaction dans la vie de tous les jours (apprentissages

non intentionnels). Les apprentissages témoignent donc de certains aspects des facultés de sujet qui se situent soit en amont ou en aval du processus d'innovation. En aval, l'apprentissage favorise des ouvertures à l'innovation non seulement chez un sujet, mais également chez les institutions et les organisations (Jonhson, 1992). En aval, les apprentissages augmentent les capacités des acteurs au sens large d'intégrer les innovations dans leurs pratiques quotidiennes.

Par l'expérimentation, le sujet cherche à vérifier à petite échelle la mise en œuvre d'une idée sans prétention de diffuser cette idée, du moins pendant son cours. On y retrouve un contrôle des contraintes en les prenant en compte et une étape d'évaluation (Chambon, David et Devevey, 1982 : 7-30). L'expérimentation précède de fait l'innovation qui peut modifier considérablement les conclusions de l'expérimentation, comme nous avons vu.

Enfin, la revendication représente l'expression collective de la pensée critique. La personne qui revendique manifeste ses facultés de sujet. La revendication peut comporter une défense ou la promotion d'une idée qui, elle, peut devenir une innovation. Autrement dit, l'innovation va plus loin que le potentiel de changement (la revendication) et concerne également sa concrétisation ; l'innovation sociale va « de la prise de conscience à la prise de pouvoir » (Chambon, David et Devevey, 1982 : 19).

En définitive, l'innovation sociale représente une manière de comprendre le changement parce qu'elle considère la manifestation du sujet en même temps que ce qui dépasse son action puisque les réseaux construisent et reconstruisent incessamment des pans de société nouveaux et imprévus.

Conclusion

Pour conclure, un certain nombre de questions sont soulevées pour la sociologie et pour les stratégies des acteurs en ce qui concerne les innovations sociales.

Pour la sociologie en particulier et pour les sciences sociales en général, le principal défi consiste à développer une théorie des innovations sociales. Plus modestement, l'explicitation des théories des innovations sociales représenterait déjà une avancée intéressante. Un autre problème concerne l'orientation des innovations sociales et l'examen des conditions qui les amène à générer soit des effets positifs, soit des effets négatifs. On peut également se demander si, à l'instar des changements qui peuvent être institutionnels et organisationnels, les innovations sociales peuvent être de différentes natures. Enfin, les sciences sociales et la sociologie contribuent aux innovations sociales (Conseil de la science et de la technologie, 2000). On peut alors se demander quelle est la part des sciences sociales dans les innovations sociales.

Sur le plan stratégique, les propos développés dans cette présentation entraînent un certain nombre d'implications. Ils indiquent l'importance de se brancher sur des réseaux (Adler, 1998). Ils démontrent également l'importance de l'équilibre délicat entre la formalisation des associations et certains flous et entre la centralisation de certaines décisions et la décentralisation du pouvoir

(Staggenborg, 1989). Ils soulignent, par ailleurs, l'importance de mettre en place des procédures et des modalités de gestion qui permettent les adaptations, les transformations et les négociations des innovations sociales puisque, d'après l'approche constructiviste, les innovations ne s'imposent pas (Calon, 1999). Ils supposent en outre qu'il convient d'impliquer les différents acteurs dès les premières phases de conception des innovations afin de favoriser ces négociations et les adaptations successives des innovations (Calon, 1999). Enfin, il découle de ces propos la possibilité que doivent avoir les spécialistes de retourner sur leurs devoirs pour pouvoir considérer les attentes et les besoins des acteurs dans les innovations (Scardigli, 1996 ; Calon, 1999).

Bibliographie

- AKRICH, M. 1998. « Les utilisateurs, acteurs de l'innovation », *Éducation permanente*, no 134.
- ALTER, N. 1998. « Quelques principes de l'analyse sociologique de l'innovation », *Éducation permanente*, no 134.
- BASSAND, M., F. HAINARD, Y. PEDRAZZINI et R. PERRINJAQUET. 1986. *Innovation et changement social*, Lausanne, Presses polytechniques romandes.
- BEAULIEU, E. 2003. *Exploration de la littérature sur les conditions de vie. Rapport*, sous la direction de Manon Boulianne, Montréal, Cahiers du CRISES.
- BÉLANGER, P. R. et B. LÉVESQUE. 1994. « Modernisation sociale des entreprises : diversité des configurations et modèle québécois », dans P. R. BÉLANGER, M. GRANT et B. LÉVESQUE, *La modernisation sociale des entreprises*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- BODIGUEL, M. 1970. « La diffusion des innovations agricoles : psycho-sociologie de l'innovation ou sociologie du changement ? », *Revue française de sociologie*, vol. 11, no 4.
- BOUCHARD, C. et le Groupe de travail sur l'innovation sociale (GTIS). 1999. *Recherche en sciences humaines et sociales et innovations sociales. Contribution à une politique de l'immatériel*, Québec, Fonds québécois de la recherche sociale.
- BRAUN, N. 1995. "Individual Thresholds and Social Diffusion", *Rationality and Society*, vol. 7, no 1.
- BURT, R. S. 1987. "Social Contagion and Innovation : Cohesion versus Structural Equivalence", *American Journal of Sociology*, vol. 92, no 1.
- CALON, M. 1999. « Entretien avec Michel Callon réalisé par Robert Lhomme et Jean Fleury », *Recherche et Formation*, no 31.
- CARRIER, J.G. et J. M. C. HEYMAN. 1997. "Consumption and Political Economy", *The Journal of the Royal Anthropological Institute*, vol. 3, no 2.

- CASTELS, M. 2000a. *End of Millenium. Volume I : The Rise of The Network Society*, Oxford, Blackwell Publishers.
- CASTELS, M. 2000b. *End of Millenium. Volume III : The Information Age : Economy, Society and Culture*, Oxford, Blackwell Publishers.
- CHAMBON, J.-L., A. DAVID et J.-M. DEVEVEY. 1982. *Les innovations sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection Que Sais-Je ?.
- CLAMMER, J. 2003. “Globalisation, Class, Consumption and Civil Society in South-East Asian Cities”, *Urban Studies*, vol. 40, no 2.
- CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE. 2000. *Innovation sociale et innovation technologique*, Québec, Gouvernement du Québec.
- CROS, F. 1998. « L’innovation en education et en formation : vers la construction d’un objet de recherché », *Éducation permanente*, no 134.
- CROS, F. 2002. « L’innovation en éducation et en formation : topiques et enjeux », dans N. ALTER (dir.), *Les logiques de l’innovation*, Paris, Éditions La Découverte.
- CROZIER, M. et E. FRIEDBERG. 1977. *L’acteur et le système*, Paris, Seuil
- DABOY, M. 1998. « L’innovation sociale, mythes et réalités », *Éducation permanente*, no 134.
- DELBECQ, A. L. 1978. “The Social Political Process of Introducing Innovation in Human Services”, in R. C. SARRI and Y. HASENFELD (eds). *The Management of Human Services*, New York, Columbia University Press.
- DRAIS, É. 1998. « Au risque d’innover. Une tripe articulation entre risque et innovation », *Éducation permanente*, no 134.
- ESPING-ANDERSEN, G. 1996. “After the Golden Age ? Welfare State Dilemnas in a Global Economy”, in G. ESPING-ANDERSEN (ed), *Welfare States in Transition*, Thousand Oaks, Sage.
- FLYNN, P. 1999. “Contributions Feminist Economists Can Make to the Quality of Life Movement”, *Feminist Economics*, no 5.
- FOOTE WHYTE, W. 1982. “Social Inventions For Solving Human Problems”, *American Sociological Review*, vol. 47.
- GADREY, J. 1994. « La modernisation des services professionnels : rationalisation industrielle ou rationalisation professionnelle ? », *Revue française de sociologie*, vol. 35, no 2.
- GALLOUJ, F. 1998. « L’innovation dans les services et ses mythes », *Éducation permanente*, no 134.

- GODBOUT, J. T. 1983. *La participation contre la démocratie*, Montréal, Editions Saint-Martin.
- GUSFIELD, J. R. 1981. "Social movements and social change : Perspectives of linearity and fluidity", *Research in Social Movements, Conflict and Change*, no 4.
- JOHNSON, B. 1992. "Institutional Learning" in B.-A. LUNDVALL (ed), *National Systems of Innovation*, London, Pinter.
- KIESLER, S., J. MORGAN, and V. OPPENHEIMER, (eds). 1985. *Social Change*, New York, Academic Press.
- LAVILLE, J.-L. (dir.) 1994. *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer.
- MARTIN, D. 1986. « Par-delà le boubou et la cravate : pour une sociologie de l'innovation politique en Afrique Noire », *Revue canadienne des études africaines*, vol. 20, no 1.
- MCCARTHY, J. D. 1996. "Constraints and Opportunities in Adopting, Adapting and Inventing", in D. MCADAM, J. D. MCCARTHY and M. N. ZALD (eds), *Comparative Perspectives on Social Movements*, New York, Cambridge University Press.
- MINISTÈRE DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE. 2001. *Savoir changer le monde. Politique québécoise de la science et de la technologie*, Québec, Gouvernement du Québec.
- MORSA, J. 1963. « Pour une sociologie de l'innovation », *Revue de l'Institut de Sociologie*, no 3.
- ORLOVE, B.S. et H.J. RUTZ. 1989. "Thinking About Consumption : A Social Economy Approach", in B.S. ORLOVE et H.J. RUTZ (eds), *The Social Economy of Consumption. Monographs in Economic Anthropology, No. 6*, Lanham/new York/London, University Press of America.
- RIOUX, M. 1978. *Essai de sociologie critique*, Montréal, Hurtubise HMH.
- ROGERS, E. 1983. *Diffusion of Innovations*, New York, The Free Press.
- ROSANVALLON, P. 1976. *L'âge de l'autogestion*, Paris, Seuil.
- SAINSAULIEU, R., TIXIER, P.-É. et MARTY, M.-O. 1983. *La démocratie en organisation*, Paris, Librairie des Méridiens.
- SPANO, A. 1989. "Well-Being and Happiness Considered in the Context of the Theory of the Quality of Life Benessere e felicità nella prospettiva della teoria della qualità della vita", *Critica Sociologica*, nos 90-91.
- STAGGENBORG, S. 1989. "Stability and Innovation in the Women's Movement : A Comparison of Two Movement Organizations", *Social Problems*, vol. 36, no 1.

TAYLOR, M. 1989. “Structure, culture and action in the explanation of social change”, *Politics and Society*, no 17.

THUDEROZ, C. 1997. « L’usine et le petit pot. Pour une sociologie de l’innovation industrielle », *Sociologie du travail*, no 3.

TOURAINÉ, A. 1993. *Production de la société*, Paris, Seuil.

VALENTE, T. W. 1995. *Network Models of the Diffusion of Innovations*, Creskil (NJ), Hampton Press.

VAILLANCOURT, Y. 2002. « Le modèle québécois de politiques sociales et ses interfaces avec l’union sociale canadienne », *Enjeux Publics*, vol. 3, no 2.

3. L'EMPOWERMENT DES COMMUNAUTÉS DANS LA RÉGULATION RÉGIONALE ET LOCALE - DES SERVICES OFFERTS AUX PERSONNES AYANT DES INCAPACITÉS

Jacques Caillouette

Résumé

Dans ce texte, en partant d'un matériel empirique recueilli en Estrie dans le cadre d'une étude sur les dynamiques locales et régionales d'organisation des services offerts aux personnes ayant des incapacités, nous développons l'idée de la présence d'un paradigme de régulation partenariale (PRP) contribuant à la mise en forme des services et des relations entre les acteurs. En amont de ce paradigme, nous nommons les politiques développées par le gouvernement au cours des années 1990 et au début 2000 dans le champ du handicap, tant en déficience physique, en déficience intellectuelle que dans le champ de la santé mentale. Ensuite, en aval, nous abordons la place du tiers-secteur communautaire et d'économie sociale dans la gouverne de la mise en place des services en Estrie. Enfin, pour conforter notre hypothèse d'un PRP, que nous distinguons d'un paradigme de régulation marchande, nous introduisons les concepts reliés de communauté plurielle d'intervention, de nouvelle gouvernance et de démocratie sociale.

Introduction

Le matériel empirique sur lequel s'appuie la réflexion est celui d'une recherche (DRHC, direction : Yves Vaillancourt) que nous menons présentement sur les dynamiques régionales et locales de l'organisation des services offerts aux personnes ayant des incapacités dans les secteurs de la déficience physique, de la déficience intellectuelle et des troubles graves en santé mentale. La présente communication s'appuie sur les travaux réalisés dans la région de l'Estrie (Caillouette et Molina, 2004). Un travail sommaire d'analyse comparative avec les autres régions analysées — la Mauricie, le Bas-Saint-Laurent, la Montérégie et Montréal — sera effectué au cours des mois prochains.

Notre cadre de référence prend appui sur l'approche du LAREPPS qui valorise l'*empowerment* des usagers pour dépasser le providentialisme. Dans ce cadre de référence, nous nous demandons si à travers les partenariats qui se déploient sur le terrain, n'émergeraient pas de nouvelles formes de gouvernance autant en ce qui concerne l'orientation, la gestion et la prestation des services, qu'en ce qui a trait aux processus d'innovation inter-organisationnelle conduisant à la mise en forme de nouveaux services.

Sur le plan de l'innovation dans les pratiques visant à répondre aux besoins des personnes ayant des incapacités, nous voyons qu'effectivement, dans les années 1990 et jusqu'au début des années 2000, se sont développées sur le territoire estrien de nouvelles formes de gouvernance et de nouveaux modes d'intervention impliquant une mise en réseau plus serrée des acteurs. Notre étude nous a permis de voir en Estrie un travail de réseautage important des établissements entre eux et aussi avec les organismes du tiers-secteur communautaire. Ces derniers, proches des populations qu'ils desservent, nous ont semblé incontournables pour donner corps à ce que nous avons appelé « une communauté plurielle d'intervention ».

Nous présenterons d'abord ce que nous entendons par un paradigme de régulation partenariale (PRP). Nous verrons ensuite les politiques sociales qui en amont conditionnent ce paradigme. Puis, nous apporterons les grandes lignes du bilan que nous faisons de la place des organismes communautaires en santé mentale, en déficience intellectuelle et en déficience physique dans la gouvernance du réseau en Estrie. En conclusion, pour mieux asseoir le concept de paradigme de régulation partenariale, nous présenterons les notions reliées de communauté plurielle d'intervention, de nouvelles gouvernances et de démocratie sociale

Un paradigme de régulation partenariale (PRP)

L'hypothèse que nous posons à ce moment-ci est qu'au tournant des années 2000, on observe en Estrie ce que nous pourrions appelé un paradigme de régulation partenariale, lequel paradigme facilite la participation des organismes du tiers-secteur d'économie sociale à des dynamiques de nouvelles gouvernances dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Pour Kuhn, historien des sciences, « le paradigme détermine la structure des questions, des instruments et des solutions que les scientifiques développent pour expliquer les phénomènes dans les domaines spécifiques tels que la physique, la chimie et l'astronomie » (Armstrong, 2002 : iii, référant à Kuhn, 1982). Dans le domaine de la recherche et de l'intervention le concept de paradigme se rattache à la manière dont évoluent les systèmes de croyances et de valeurs modelant la problématique et la démarche des chercheurs et des intervenants (Lecomte, 1991). En employant le terme de paradigme de régulation partenariale (PRP), nous référons donc à l'imaginaire prédominant, dans une période donnée, auquel se réfèrent les acteurs pour poser les problèmes, les solutions et les mécanismes pour réguler leurs rapports mutuels et développer et organiser leur action.

Par régulation, comme nous le faisons dans un article en 1994 (Caillouette, 1994), nous référons à l'École de la régulation. Celle-ci pose les modes de développement présents dans la société comme résultante des luttes sociales mais aussi de compromis institutionnels pour répondre aux impératifs de reproduction matérielle de la société.

Par régulation « partenariale », nous entendons que les acteurs au sein du réseau conçoivent la planification des services comme un processus participatif devant venir en partie de la base. Nous

parlons également d'un PRP en pensant, a contrario, à des mises en relation des acteurs fondées sur des processus de régulation marchande ou encore à des fusions d'établissements. Le lien entre les acteurs ne se fonde plus alors sur une volonté de participer au bien commun, ou à ce que nous pouvons appeler une communauté plurielle d'intervention. La construction des rapports se fonde explicitement sur les intérêts particuliers des acteurs en introduisant au sein de leurs relations des mécanismes de marché lorsqu'il s'agit de régulation marchande. Dans les fusions d'établissements, il n'y a plus à parler de mise en réseau puisqu'il y a disparition des anciens acteurs qui n'existent plus dans leurs différences.

Dans ce que nous appelons le paradigme de régulation partenariale (PRP), la mise en réseau des acteurs tend, avons-nous dit, à se faire avec leur participation. Parfois le processus est long. Nous avons vu que l'éclaircissement des mandats respectifs de certains établissements avait occupé une bonne partie de la décennie des années 1990 avant de se concrétiser. Dans ces processus, l'organisme ayant la mission de planifier les services, la Régie régionale, tend à se poser comme animateur ou partenaire des autres acteurs plutôt que comme autorité experte en planification.

En amont des pratiques : les politiques nationales et régionales

Le paradigme que nous tentons de dégager se fonde en amont sur les politiques développées dans les années 1990 et début de 2000 par le gouvernement. Selon une dimension plus large, nous pourrions parler des grandes politiques des années 1990 et 2000 qui ont marqué la reconnaissance du tiers-secteur d'économie sociale :

- la Réforme de la santé et des services sociaux de 1992 ;
- suite à la marche du Pain et des roses de 1995, la participation du milieu communautaire au Sommet de l'économie et de l'emploi en 1996 ;
- la Politique de soutien au développement local et régional (et l'économie sociale) de 1997 ;
- la Politique de reconnaissance et de support à l'action communautaire autonome en 2001 ;
- la Loi 112 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion de 2002.

En ce qui concerne la présente étude, nous prenons en compte les politiques dans le champ du handicap du ministère de la Santé et des Services sociaux. Ces politiques fournissent un cadre organisationnel permettant à la Régie, sur le plan régional, de travailler avec les partenaires pour les aider à se mettre en réseau et à clarifier leurs mandats respectifs.

Sur le plan national, en santé mentale, la politique ministérielle se structure autour du concept d'acquisition de pouvoir. Ce concept pose la personne utilisatrice des services au centre de leur organisation. Les établissements doivent éviter de s'enfermer dans leurs propres programmes. À partir du cadre de référence de cette recherche, notre analyse a associé le principe d'appropriation de pouvoir à la notion d'*empowerment* des usagers et à ce que nous avons appelé une communauté

plurielle d'intervention. Cette dernière notion invite les différents acteurs à conjuguer leur expertise de manière à abaisser les barrières institutionnelles et les rigidités bureaucratiques qui empêchent les personnes ayant des incapacités d'avoir un accès convivial aux services et ainsi entravent le développement de leur autonomie. Le concept d'acquisition de pouvoir appelle à ce que des acteurs de différents horizons, notamment de la société civile, conjuguent leurs forces pour fournir un milieu soutenant l'actualisation de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes éprouvant des problèmes graves et persistants de santé mentale.

Notons que le plan du ministère prévoyait un guide ministériel pour promouvoir la notion d'appropriation du pouvoir tant chez les usagers que chez les fournisseurs de soin, mais qu'avec le nouveau gouvernement arrivé au pouvoir en 2003, le ministère a décidé que le guide en question ne serait pas publié en tant que document ministériel. Reculant devant son initiative, il préfère que ce soit l'Association des groupes d'intervention et de défense des droits en santé mentale (AGIDD) qui publie le document, le ministère ne faisant qu'assumer les coûts de publication.

En Estrie, le Plan de transformation des services de santé mentale, adopté par la Régie, en juin 2001 (Régie régionale, 2001b) découle directement du plan d'action du ministère (ministère de la Santé et des Services Sociaux, 1998). Le « principe général de l'appropriation du pouvoir comme démarche individuelle et collective sous-tend l'ensemble des objectifs et des mesures du plan d'action » (Régie régionale, 2001b : 2). Placer l'appropriation du pouvoir comme principe directeur de l'organisation des services constitue un virage important, nous dit une personne à la Régie régionale de l'Estrie. Ce n'est plus le client qui appartient à l'organisation, « c'est une personne qui transite dans un réseau de services pour venir chercher ce qu'il a besoin, le bon service, au bon moment, par la bonne organisation » (Entrevue 3). Le but visé est que la personne, aux prises avec des troubles graves de santé mentale, puisse vivre de façon la plus normale possible et ce, appuyée par le réseau des services institutionnels et communautaires.

En déficience physique, le concept de continuum intégré de services que met de l'avant le ministère vise à introduire dans le système une culture de réseau plutôt qu'une culture d'établissement. Il invite les différents acteurs sur le terrain à se concerter, à participer à la gouverne du système en pensant les services en fonction du bien commun, plutôt que de se replier sur leurs intérêts particuliers. Par exemple, sur le plan de la gestion des ressources humaines, un document de la Régie régionale de l'Estrie (Régie régionale, 2001a) identifie des dynamiques à implanter dans la livraison des services, tels que le besoin d'une « gouverne commune pour prendre les décisions et assumer la responsabilité du réseau » ainsi que « le besoin de développer une culture *réseau* pour remplacer la culture établissement ». Gouverne commune, sentiment d'appartenance à un réseau intégré plutôt que seulement à l'institution de rattachement, et refonte des liens organisationnels et professionnels marquent fortement le concept de continuum intégré.

En déficience intellectuelle, la politique ministérielle pose l'approche de réseau de services intégrés et la participation sociale comme base à la planification et au développement des services. En Estrie, le Plan d'action régional 2003-2006 adopté par le conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux (Régie régionale, 2003) s'appuie sur cette politique.

L'approche de réseau de services intégrés en déficience intellectuelle vise à accroître la circulation rapide et continue des personnes et de l'information et pose le « local » comme base de l'intervention. À l'encontre d'une intervention morcelée, cette approche veut dire une articulation des services à l'intérieur et entre les différents niveaux de services. La majorité des services aux personnes présentant une déficience intellectuelle devraient, selon cette approche, être offerts dans le milieu de vie et d'activités de la personne.

La notion de participation sociale, elle, vient compléter l'approche de réseau de services intégrés. La participation sociale vise le développement de la capacité d'action des personnes présentant une déficience intellectuelle, de leur famille et de leurs proches. Cette notion de participation invite également à développer progressivement dans l'intervention des approches communautaires plutôt qu'institutionnelles, car il s'agit de replacer les personnes et les communautés au centre de l'intervention.

Ces différentes politiques gouvernementales dans le champ du handicap encouragent toutes au développement de partenariats sur les territoires locaux et régionaux. Ces politiques en visant à multiplier les interactions entre les acteurs sur le territoire tout en posant la personne utilisatrice des services au centre de ces mises en lien, participe, à notre avis, à un PRP d'organisation des services. On peut définir ce paradigme comme un type de planification appelant à des processus participatif de négociation entre les acteurs pour créer entre eux une communauté plurielle d'intervention.

Lorsque nous invoquons ce paradigme, il faut le concevoir comme un idéal type de référence qui influence l'orientation des processus de planification. Comme une personne informatrice (entrevue no 3) le signalait en santé mentale, ce travail en réseau demeure beaucoup plus un idéal qu'une réalité terrain, car le défi sur le plan organisationnel est énorme et les obstacles multiples. Il n'y a qu'à penser aux coupures dans les établissements, aux manques d'effectifs spécialisés, aux corporatismes des établissements ou à des cultures organisationnelles habituées à opérer en vase clos.

La place du tiers-secteur d'économie sociale dans la gouverne du réseau

En ce qui concerne la place du tiers-secteur communautaire dans la gouverne du réseau en Estrie, notons d'abord que nous avons trouvé intéressant de voir comment ce tiers-secteur s'arrime de plus en plus aux établissements. Par contre, nous avons parfois remarqué ce qu'une informatrice nommait un phénomène de « goulot/déversement » : des établissements manquant de ressources se retrouvent avec des listes d'attente importantes (le « goulot ») qui les poussent à envoyer (le « déversement » de) leur clientèle vers des organismes communautaires.

Sur l'influence du tiers-secteur, notre analyse a, par ailleurs, soulevé un paradoxe vécu par les organismes en santé mentale. En même temps que ces organismes communautaires atteignent un plus grand « professionnalisme » dans leur intervention et développent une plus grande cohésion

entre eux, ils ont l'impression de posséder de moins en moins d'influence sur l'organisation des services. Leur proximité des communautés et leur expertise développée tout au cours des années 1990 ne réussissent pas à légitimer leur voix dans l'orientation et la gestion du système.

Du côté des organismes en déficience physique, nous avons découvert un secteur dynamique possédant une forte cohésion. Le regroupement régional Action Handicap Estrie y est pour beaucoup. Il aide à créer le lien entre les organismes locaux de même que ceux-ci avec le mouvement national. Les organismes communautaires de personnes handicapées participent en outre activement au mouvement plus large des organismes communautaires de la région. Par exemple, nous avons constaté une participation forte au Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie (ROCE) par lequel s'expriment bien souvent les revendications des organismes vis-à-vis la Régie régionale.

Comme bilan d'ensemble, nous avons trouvé que le milieu communautaire en santé mentale, en déficience physique et en déficience intellectuelle participait aux modalités de gouverne et de gestion de l'intervention. Par exemple, nous avons noté leur présence dans l'élaboration des plans triennaux. La recommandation du Comité directeur en déficience physique d'associer les organismes communautaires aux Plans de services individualisés a semblé elle aussi démontrer une reconnaissance de leur expertise. Toutefois, l'analyse a montré que cette reconnaissance n'était pas au rendez-vous sur le plan financier, et qu'il y a même lieu de parler d'un sous-financement des organismes.

Il y a eu, par contre, des tentatives, au début des années 2000, d'introduire le tiers-secteur communautaire dans des arbitrages de répartition financière. Mais ces tentatives ont échoué. Nous avons vu, par exemple, qu'à l'intérieur du Comité directeur en santé mentale, les arbitrages sur les questions de répartition budgétaire ont achoppé au point que ce Comité n'est plus en opération. Nous avons également relaté, en déficience physique, comment la Régie régionale a organisé, en octobre 2000, une rencontre de « priorisation » des besoins avec les partenaires du réseau, incluant les organismes communautaires. Ce fut un échec au point où on a évité de reproduire cette expérience par la suite.

Bien que ces expériences aient échoué, nous y voyons tout de même des arguments en faveur de l'hypothèse d'un paradigme de régulation partenariale (PRP). Il y a eu là un effort de la part d'acteurs à la Régie régionale de l'Estrie pour introduire des processus participatifs dans la planification des services, c'est-à-dire d'organiser des lieux de délibération entre les acteurs, y compris ceux du tiers-secteur communautaire, pour s'entendre sur comment utiliser le plus adéquatement possible de nouvelles ressources financières pour développer ou consolider les services offerts aux personnes ayant des incapacités.

Les modalités de financement des organismes du tiers-secteur communautaire sont un autre point qui a attiré notre attention, mais en sens contraire. Il nous montre peut-être l'effritement de l'influence du PRP. Nous avons vu qu'en matière de services socioprofessionnels, le plan d'action triennale 2003-2006 de la Régie prévoyait des conclusions d'ententes, de contrats de services et même d'achat de services entre le CNDE/Dixville et les organismes communautaires. Négociées

sur une base collective, ces ententes peuvent contribuer, avons-nous fait valoir, à une meilleure reconnaissance, notamment financière, du travail des organismes. Mais, il nous a semblé, par ailleurs, qu'il y avait là un danger de tendre à l'établissement de rapports marchands avec les organismes communautaires. On peut se demander si l'introduction de tel type de rapports ne risque pas de conduire à la longue à des rapports clientélistes plutôt que de partenariat entre les acteurs.

Communauté plurielle d'intervention, nouvelles gouvernances et démocratie sociale

Pour terminer cette communication, ajoutons quelques notions s'articulant bien autour de ce que nous avons appelé un paradigme de régulation partenariale (PRP). Il y a d'abord ce que nous avons appelé une communauté d'intervention plurielle. Par communauté, nous entendons ici la population et l'ensemble des organismes et des institutions mobilisés autour de projets sur un territoire donné. La notion de communauté d'intervention plurielle laisse voir qu'au côté des acteurs publics et des acteurs privés — en partenariat, mais aussi en tension avec eux — il est souhaitable qu'il y ait des acteurs organisés de la société civile en proximité des populations locales ayant des incapacités ainsi que de leurs proches et de leurs alliés.

Ensuite, la notion de nouvelle gouvernance complète celle de communauté d'intervention plurielle. En ouvrant la gouvernance des établissements et l'orientation des fonds publics à l'influence d'éléments de la société civile, la notion de nouvelle gouvernance ouvre sur un cadre conceptuel qui invite à mieux intégrer explicitement dans les processus de décision les représentants des organismes communautaires et de la société civile. À notre avis, de tendre vers des logiques plurielles de gouvernance, avec une multiplicité de voix en interaction, ouvre sur des pratiques innovantes en même temps que sur des projets partagés, émergeant de la mobilisation des ressources particulières d'un territoire donné.

Benoit Lévesque (2002) fait valoir avec à-propos que si notre société veut assurer son développement démocratique, elle doit également encourager la démocratie sociale, en complémentarité de la démocratie représentative (exprimant les intérêts individuels). La démocratie sociale repose sur la mise en place d'espace public permettant la concertation entre les grands acteurs sociaux. Cet ajout à la démocratie représentative permet l'expression des intérêts collectifs, dont ceux exprimés par le tiers-secteur communautaire et d'économie sociale.

Les organismes du tiers-secteur et d'économie sociale, de par leur nature et leur forme associative, sont bien placés pour favoriser l'élaboration et l'expression d'acteurs collectifs issus de la société civile et représentant bien souvent des minorités sociales. L'État et les établissements publics ont à développer un nouveau rapport avec la population à qui ils offrent des services. Comme Lévesque le fait valoir, il ne s'agit pas seulement de compenser ou de dédommager les personnes pour les problèmes encourus, mais de participer à un développement social et économique qui prépare l'avenir de ces personnes et leur donne un cadre pour participer à la société et à son développement.

Bref, le mode d'intervention des établissements publics et leur mode d'articulation avec les autres acteurs ne doivent pas seulement se limiter à l'optique d'offrir le meilleur service possible à l'individu. L'action et l'interaction des organismes entre eux et avec le tiers-secteur communautaire doivent viser aussi le développement des communautés et du pouvoir collectif des personnes ayant des incapacités afin que celles-ci puissent faire avancer la société dans son ensemble.

Le PRP, dont nous retrouvons certains éléments se déployant en Estrie dans les années 1990 et au début des années 2000, constitue une innovation intéressante parce qu'il inclut dans les réseaux de régulation les acteurs du tiers-secteur d'économie sociale. Or, comme le fait valoir Henderson (1993), les mouvements citoyens tant aux niveaux global, national que local sont sources d'innovation. Ils stimulent, notamment dans les temps de crise, de nouveaux paradigmes d'actions économique et sociale.

Le PRP, en incluant les mouvements citoyens, permet aux acteurs de se constituer dans des arrangements institutionnels locaux et régionaux nouveaux se fondant sur le développement des capacités d'initiative et de responsabilisation des acteurs en place.

Bibliographie

- ARMSTRONG, T. 2002. *Déficit d'attention et hyperactivité*, Montréal, Chenelière / McGraw-Hill.
- CAILLOUETTE, J. et E. MOLINA. 2004. *Monographie des dynamiques locales et régionales dans l'organisation des services aux personnes ayant des incapacités en Estrie*, Remis au Bureau de la condition des personnes handicapées, Développement des ressources humaines du Canada (DRHC).
- CAILLOUETTE, J. 1994. « L'État partenaire du communautaire : vers un nouveau modèle de développement », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, no 1.
- HENDERSON, H. 1993. « Social Innovation and Citizen Movements », *Futures*, April.
- KUHN, T.S. 1982. *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion.
- LECOMTE, R. 1991. « Les intervenants sociaux et la recherche : la problématique du choix de la méthode », dans R. MAYER et F. OUELLET (dir.), *Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur.
- LEVESQUE, B. 2002. *Fonction de base et nouveau rôle des pouvoirs publics : vers un nouveau paradigme. Communication présentée au 24ième Congrès du CIRIEC international à Naples*, Cahier du CRISES, no ET0213.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. 1998. *Plan d'action pour la transformation des services de Santé mentale*, Québec, Gouvernement du Québec.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE. 2003. Plan d'action régional 2003-2006 en déficience intellectuelle, Document adopté par le conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Estrie le 14 mai 2003, version révisée, octobre 2003, 48 p..

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE. 2001a. *Le continuum intégré des services en déficience physique. Orientations adoptées par le conseil d'administration, le 26 septembre 2000*, Service des programmes, janvier.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE. 2001b. *Plan de transformation des services de santé mentale en Estrie*.

4. INNOVATION SOCIALE ET MILIEUX INNOVATEURS : UN EXEMPLE DE CONSTRUCTION INSTITUTIONNELLE. DANS LE DOMAINE SOCIO-SANITAIRE

Martine Duperré

Résumé

Le but de ce texte est d'illustrer un processus d'innovation sociale dans le domaine socio-sanitaire menant à la construction institutionnelle de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Prenant appui sur la théorie des milieux innovateurs, notre regard porte, plus particulièrement, sur la négociation intervenue entre deux acteurs d'ancrages structurels contradictoires dans le cadre de l'expérimentation d'un nouveau processus de planification et de gestion des services sociaux en santé mentale dont le résultat est appelé Plan régional d'organisation des services (PROS). De cette dynamique d'acteurs émerge cette donnée immatérielle qu'est l'atmosphère d'un territoire, ressource territoriale propre aux milieux innovateurs. Nous voulons montrer aussi que le processus d'innovation peut être à la fois un producteur d'acteur et être modelé par ces derniers. Avec l'illustration que nous faisons, nous mettons en relief les notions cardinales pour le développement et l'innovation que sont les acteurs avec leurs intérêts et leurs orientations, leur stabilité et, simultanément, leur capacité d'adaptation aux conditions changeantes de leur environnement, leur aptitude à réaliser des apprentissages collectifs, les réseaux auxquels ils appartiennent et, enfin les conflits structurants qui les opposent.

Introduction

Depuis la fin des années 1980, on peut observer, à l'examen des politiques gouvernementales, une nette tendance à faire appel aux acteurs collectifs en tant que partenaires du développement du Québec²⁵. Dans la littérature sur le développement régional, plusieurs auteurs insistent aussi sur l'importance des acteurs pour le développement régional ou local. Vachon (1996), Maillat (1996) ainsi que Frey, Doyon, Granjon et Bryant (2003) en sont des exemples probants. La région est cet espace où on peut observer à la fois les structures qui déterminent l'action des acteurs et l'action structurante de ceux-ci sur les divers niveaux d'organisation de la société.

Le but de notre texte est de montrer que la dynamique partenariale enclenchée par la Politique de santé mentale, en 1989, a construit non seulement une structure innovante dans ce secteur, mais participe aussi à la construction du territoire régional global. Car de cette dynamique d'acteurs,

²⁵ À titre d'exemple, on peut considérer : la *Politique de santé mentale (1989)*, la *Politique de soutien au développement local et régional (1997)*, et la politique de soutien aux organismes communautaires intitulée *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec (2001)*.

émerge le territoire vu alors comme une ressource, lieu et source des apprentissages collectifs menant au milieu innovateur. Nous montrerons aussi que la question de l'identité et du poids des acteurs prend toute son importance dans la configuration territoriale : acteurs, territoire et dynamique d'innovation sont intimement liés.

Pour atteindre notre but, ce texte est divisé en quatre parties. Dans la première partie, nous montrerons que les différentes configurations territoriales et le modèle de développement qui y est privilégié sont issus d'une dynamique de lutte entre acteurs. Le développement qui sera privilégié, suite à cette dynamique, dépend de la présence, de l'identité et du poids respectif des acteurs. La deuxième partie de notre texte soutient que la capacité d'innovation d'un territoire émerge d'une dynamique d'apprentissage collectif, elle-même induite par la présence de réseaux de proximité. La troisième partie propose une mise en contexte historique autour du cas qui nous servira à illustrer notre perspective. Enfin, dans la quatrième partie, nous illustrons notre propos à l'aide d'une étude de cas régionale²⁶.

La construction de la société : le poids des acteurs

Afin de bien situer notre démarche, mentionnons d'abord que la conception du fonctionnement de la société que nous adoptons est à mi-chemin entre le structuralisme pur et le constructivisme. À l'instar de Jenson, nous abordons les constructions sociales de manière dialectique (Jenson, 1991 : 51). Nous ne pouvons faire abstraction qu'il existe effectivement des structures qui ont un poids considérable et qui orientent l'action des acteurs. La configuration de la société évolue à travers un processus dynamique complexe de luttes entre divers acteurs et, malgré les changements rapides, on peut constater qu'elle revêt des configurations stables et qu'elle se reproduit (Lévesque et Bélanger, 1992 dans Duperré, 1993 : 12). Ces configurations stables sont prises pour réelles, c'est-à-dire qu'elles sont naturalisées et, par conséquent, les acteurs peuvent croire qu'ils ne peuvent rien y changer. Les acteurs, dans leurs actions quotidiennes, se conforment plus ou moins à ce qu'ils croient naturel, normal ou dans l'ordre des choses, c'est-à-dire à cette structure (Jenson, 1991 : 56).

Cependant, les acteurs ont aussi une certaine indépendance dans leurs actions. Ces dernières sont orientées en fonction de leur identité. Très schématiquement on peut formuler que l'identité est le résultat d'un processus de construction interactif par lequel un cadre éthique, un cadre de représentations et un cadre interprétatif plus ou moins conscient sont élaborés pour permettre d'analyser la réalité, de l'interpréter et d'orienter l'action²⁷. En somme, l'action des acteurs est orientée par les valeurs qu'ils cherchent à atteindre, de la représentation qu'ils se font du fonctionnement de la société, et de leur interprétation du système d'action et de ses composantes. L'action des acteurs est aussi déterminée en fonction de la représentation qu'ils se font de leur place dans la société et de la place qu'ils croient qu'ils devraient occuper. Ainsi, dans leurs actions, les acteurs tenteront de s'approprier un espace social, qu'ils jugent le leur, et ils tenteront d'y imposer les valeurs qu'ils croient les meilleures. Les acteurs sont donc engagés dans des

²⁶ Les éléments empiriques servant à soutenir notre propos sont tirés de notre thèse de doctorat. Voir Duperré, 2002.

²⁷ Pour un déploiement complet du concept d'identité voir Duperré, 2002.

rappports sociaux, c'est-à-dire dans une relation conflictuelle entre des acteurs porteurs de visions opposées du modèle de développement, qu'ils tentent d'imposer.

Un modèle de développement peut être défini comme étant la cristallisation d'un système de relations sociales (Jenson, 1991 : 53) permettant à la société de se reproduire. Ce sont des principes collectifs qui gouvernent les manières de produire et les modes de vie (Courlet et Pecqueur, 1992 : 83). C'est en quelque sorte le modèle culturel d'une société donnée, composé des modes de production, des relations sociales, des institutions et d'un système de valeurs. Le modèle de développement définit, entre autres, les rapports entre l'économique et le social.

Par la finalité du développement souhaité, on peut distinguer fondamentalement deux paradigmes distincts, voire opposés. Il y a d'abord le paradigme à dominante économique privilégié de la société actuelle. À l'opposé, il y a le paradigme à dominante sociale qui fait de la dynamique communautaire une finalité. Ce paradigme « veut rappeler la société oubliée derrière l'économie (Perret et Roustang, 1993) » (Dionne, 1996, 245). Les valeurs défendues par les tenants de ce paradigme sont la primauté de l'humain sur l'économie, la participation et la démocratie. Ils remettent aussi en question l'idée de l'homme au service de la croissance économique, de l'accumulation ou de la technique (Rist, 1996 ; Sachs et Esteva, 1996). Enfin, ils contestent aussi les rapports humains inscrits sous l'idée de la domination et des relations de pouvoir (Partant, 1997 : 219-220). Ce sont là des valeurs partagées par les groupes communautaires au Québec. De plus, dans les groupes qui offrent des services à la population, ces valeurs redéfinissent les rapports entre les professionnels et les « clients ». Ainsi, les groupes communautaires, peuvent être considérés comme des « laboratoires menant à l'innovation sociale » (Melucci, 1989) car ils permettent à leurs membres de vivre autrement les relations sociales par le biais de pratiques démocratiques, de services et de gestion novatrices.

Cette dernière affirmation prend toute son importance lorsqu'on adopte la perspective de développement que nous avons élaborée jusqu'ici. En effet, pour qu'il y ait développement, il faut qu'il y ait innovation (Vachon, 1991) car le développement est un processus de changement et ce dernier ne saurait se faire sans ces bifurcations aux normes établies. Et, puisque les formes institutionnelles sont le résultat de la lutte entre acteurs revendiquant un modèle de développement différent, le poids plus ou moins grand de l'un ou l'autre de ces acteurs fera en sorte que la forme institutionnelle résultante sera plus ou moins novatrice.

Innovation et milieux innovateurs

Comme il a été introduit dans les paragraphes précédents, les innovations ne sont pas que technologiques. Elles sont aussi des bifurcations aux normes sociales établies qui se sont diffusées²⁸ (Alter, 2002). Voici quelques exemples de ce que nous considérons comme une innovation sociale : une nouvelle manière de vivre les rapports humains ou de penser les rapports

²⁸ Nous reprenons ici la différence apportée par Norbert Alter entre nouveauté et innovation. L'innovation suppose nécessairement sa diffusion.

entre l'humain et l'économique, de nouvelles formes institutionnelles, de nouvelles règles de conduites, de nouvelles normes, etc. Les nouvelles manières de vivre et les changements de codes induits par les acteurs des mouvements sociaux sont aussi des innovations sociales. Cependant, on ne saurait aborder l'innovation uniquement sous l'angle des résultats. Ces innovations sont le fruit d'une dynamique bien particulière issue d'un milieu innovateur.

Les modèles identifiés à titre de responsables de la diffusion de l'innovation ont évolué. Ceux qui sont privilégiés actuellement sont basés sur l'idée que l'innovation dépend de l'atmosphère des territoires, ces derniers étant alors imaginés comme des organisations actives capables de faire naître des processus d'innovation.

Deux caractéristiques importantes sont à considérer pour identifier un milieu innovateur : l'innovation est d'abord dépendante des relations que les acteurs entretiennent entre eux, c'est un processus interactif. L'innovation a besoin d'un réseau d'innovation. Ces réseaux permettent les processus d'ajustement, de transformation et d'évolution permanents, nécessaires pour anticiper les changements de l'environnement et ainsi être constamment à l'avance sur les modifications de ce dernier (Maillat, 1996). Ces réseaux constituent, en quelque sorte, un espace de travail collectif.

La deuxième caractéristique découle de la première. Un milieu innovateur est un endroit où il existe une dynamique d'apprentissage collectif caractérisé par « ...la capacité des acteurs de modifier leur comportement en fonction des transformations de leur environnement, à formuler de nouveaux projets, à mettre en œuvre de nouvelles solutions, de créer de nouvelles ressources » (Maillat, 1996 : 95). Cette capacité de construction des savoirs ne peut se produire que dans une dynamique de proximité qui implique de nombreuses interactions entre les acteurs.

La connaissance est donc un construit collectif produit dans et par les échanges entre les acteurs. Ces derniers se souviennent ensuite de ces échanges, des conditions dans lesquelles ils se sont déroulés et des résultats qu'ils ont obtenus. Les acteurs pourront accéder à cette mémoire pour de futures interactions et ainsi ajuster constamment savoir et action. Cette mémoire est ce qu'on pourrait appeler des apprentissages collectifs (Pecqueur, 1996 : 216) et ils peuvent être de plusieurs ordres : techniques, procédés, normes organisationnelles, règles implicites régissant le comportement des acteurs, conventions explicites (Dupuy et Gilly, 1996 : 166 ; Abdelmaki et al 1996 : 183), etc.

Ces apprentissages issus des dynamiques de proximité prennent naissance à plusieurs endroits du système d'action. D'abord entre des individus d'une même organisation, ensuite entre des individus d'organisations différentes et enfin au profit du système d'action dans son ensemble. Cette capacité de générer des apprentissages collectifs, pour un territoire, est ce qui permet d'assurer une culture territoriale propice à produire des innovations.

Les rapports entre les acteurs s'inscrivent dans une asymétrie de deux ordres. Il y a les hiérarchies basées sur la question des ressources ou de pouvoir et ensuite celles liées à la qualité de l'information. Cette qualité peut être liée à l'information elle-même ou alors à la perception qu'ont les acteurs de cette information. Ainsi, l'acteur ayant le plus de pouvoir, ou la meilleure

information, pourra prétendre imprimer le territoire de son empreinte propre. Cette dernière affirmation est cruciale pour notre propos, car les groupes communautaires deviennent une source d'innovation lorsqu'ils ont assez de pouvoir pour imposer, en quelque sorte, leur vision du modèle de développement. Et ils acquièrent ce pouvoir dans la dynamique de proximité issue de la dynamique partenariale, comme nous le montrerons. On peut repérer ici une dynamique en spirale où acteurs, échanges et apprentissages collectifs se produisent l'un et l'autre et construisent ainsi le territoire-ressource, le milieu innovateur.

Soulignons encore une fois que les mécanismes de coordination des acteurs, les formes institutionnelles, n'existent pas a priori. Elles sont construites par des relations spatialement concentrées, spécifiques à l'espace et au temps, et conditionnent ensuite les comportements et le choix d'action des acteurs.

Nous venons de montrer que les régions qui se démarquent au point de vue de l'innovation sont celles qui peuvent compter sur leur territoire à titre de ressource. Ce dernier étant entendu comme une « création collective », un lieu de dynamique. Dans les parties qui suivent, nous montrerons que la dynamique induite par la Politique de santé mentale adoptée en 1989 était porteuse d'innovation sous différents aspects. D'abord, elle provoquait une dynamique d'acteurs qui allait favoriser les apprentissages collectifs. Cette dynamique visait ensuite à doter le secteur de la santé mentale de nouvelles formes institutionnelles et de nouvelles règles de fonctionnement. Enfin, ces règles de fonctionnement pouvaient être d'autant plus novatrices que cette dynamique induite par la Politique de santé mentale imposait la présence d'un acteur collectif porteur d'une vision différente du modèle de développement, acteur collectif qui s'est constitué dans le feu de l'action.

Le partenariat en santé mentale : une nouvelle dynamique

En 1989, le gouvernement du Québec adoptait la Politique de santé mentale qui faisait des groupes communautaires des partenaires du réseau institutionnel de la santé mentale. La planification et l'opérationnalisation des services régionaux seraient à l'image de la dynamique qui se construirait entre les acteurs. C'est la troisième vague de désinstitutionnalisation au Québec. Le partenariat prôné est une nouveauté en soi et l'étude de son émergence peut renseigner sur les processus d'innovations sociales tels qu'on les conçoit. En effet, bien que ce soit le gouvernement qui ait adopté la Politique de santé mentale et introduit l'idée du partenariat public/communautaire, cette dernière est plutôt la cristallisation de plusieurs mouvements concomitants. En effet, la crise financière et fiscale de l'État, sous la pression de la mondialisation, force son désengagement de la sphère du social (Klein et Gagnon, 1989, dans Duperré, 1993). De plus, il y a une transformation des valeurs qui affecte la prestation des services. Les mouvements sociaux critiquent la consommation dépendante des services sans droit de regard sur la définition des besoins des individus ni sur les modalités d'intervention (Bélanger, 198 : 148).

Dans le secteur de la santé mentale, cette dernière affirmation a encore plus de poids. Après une longue période asilaire, une nouvelle conception de la maladie mentale émerge. L'idée que la folie est une maladie incurable imposée par Dieu est en train de perdre sa place au profit de celle de la

curabilité de la maladie. Elle devient une maladie comme les autres et ainsi, il n'y a peut-être plus lieu de cacher les fous dans les asiles (Wallot, 1998 : 185-187). Ce mouvement allait s'accélérer suite à la publication d'un livre d'un ex-interné, M. Jean Pagé, sur les conditions de vie dans l'asile. Son livre, intitulé *Les fous crient au secours* et dont la préface est écrite par Camille Laurin, est un plaidoyer en faveur de la dignité humaine. C'est ce qu'a révélé la publication de ce livre qui a contribué à la création de la Commission d'étude sur les hôpitaux psychiatriques en septembre 1961 : la commission Bédard. Le rapport Bédard propose, au terme des travaux de la Commission, la régionalisation et la multiplication des services dans la communauté. Ce changement de valeur, qu'est la désinstitutionnalisation, influencera aussi les autres réformes qui suivront. Il y a d'abord celle faisant suite au rapport de la commission Castonguay-Nepveu chargée de faire enquête, en 1966, sur la santé, le bien-être et la sécurité du revenu, qui propose une vision rationnelle et technocratique de services sociaux dont ceux relatifs à la santé mentale. Ensuite, il y a la réforme de la fin des années 1980 qui est marquée par l'obligation, de plus en plus pressante faite à l'État, de réduire la part du budget octroyée au réseau socio-sanitaire.

Avec la crise financière de l'État et la crise des valeurs ayant amené la désinstitutionnalisation, la demande de reconnaissance du travail accompli par les groupes communautaires constitue un autre facteur favorisant l'apparition de l'idée de partenariat public/communautaire à la fin des années 1980. Depuis plusieurs années, les groupes communautaires revendiquent d'être reconnus pour le travail qu'ils font. Cette reconnaissance prendrait la forme d'un financement adéquat ainsi qu'une meilleure considération des services alternatifs²⁹ élaborés par les groupes.

Au milieu des années 1980, le gouvernement commence effectivement à s'intéresser au travail fait par les groupes communautaires œuvrant en santé mentale et il en finance les activités. C'est avec le rapport Harnois et la Politique en santé mentale qu'on commence véritablement à parler de partenariat public/communautaire en santé mentale.

Sous l'apparente similitude des idées entre les partenaires se cachent des différences paradigmatiques très importantes au point que les relations entre le public et le communautaire furent fréquemment comparées à un « choc des cultures » (Guay, 1991 ; Duperré, 1992, Duperré, 1993a, Duperré, 1993b). Outre la revendication, par les groupes communautaires, d'un modèle de développement différent, basé sur une finalité humaine et communautaire, dans ces débats sur le partenariat, s'entrelacent des visions différentes de ce qu'est la communauté. White en recense trois :

Un discours politico administratif qui assimile communauté à société civile et dans lequel les services communautaires sont ceux offerts en dehors du réseau d'établissements régis par l'État.

²⁹ Le mot « *alternative* » en français signifie une opposition entre deux solutions. Or, nous avons pu constater, dans une étude empirique, que la vision de l'alternative chez plusieurs groupes en santé mentale signifie plutôt un ensemble de solutions différentes à ce qui est offert dans le réseau institutionnel. Dans la première signification, cela implique que les groupes s'opposent tous au modèle institutionnel de prestation de services en santé mentale alors que dans la deuxième signification, qui est un anglicisme, on ne parle pas d'opposition mais plutôt de complémentarité. Cette distinction est importante pour la capacité d'innovation des groupes communautaires. Voir à ce sujet Duperré, 2002, p. 214.

[...] Un discours de géographie humaine ou « écologique » qui assimile communauté et localité et dans lequel les services communautaires sont ceux qui sont très proches des usagers.

[...] Enfin un discours sociologique qui assimile communauté et solidarité et dans lequel les services communautaires sont ceux qui répondent à une tradition d'entraide et de respect mutuel et évitent de façon explicite le contrôle professionnel par le biais de « l'institutionnalisation », de la « psychiatisation » ou de la médicalisation des troubles psychosociaux (White, 1994 dans Lamoureux, 1994 : 91).

Ces idées différentes s'entrechoquent dans une relation partenariale que nous définissons, à l'instar de Dommergues (1988), en termes de *relation de coopération conflictuelle* entre des acteurs d'ancrage structurels différents et même contradictoires (Klein et Gagnon, 1991). Ainsi, contrairement à ce qu'il est courant de penser, le concept de conflit n'est pas étranger à celui de partenariat. Le partenariat imposé par le gouvernement, dans le cas qui nous intéresse, a dressé l'arène de rapports sociaux conflictuels entre différents acteurs de la dynamique régionale. Le résultat de ce bras de fer serait une forme institutionnelle régionale tout à fait novatrice spécifique dans l'espace et dans le temps et un milieu qu'on pourrait qualifier de milieu innovateur.

Entre l'ancien au nouveau : exemple d'un processus d'innovation sociale dans le domaine socio-sanitaire

Avant l'arrivée de la politique en santé mentale, la région du Saguenay-Lac-St-Jean comptait fort peu de groupes communautaires dans ce secteur d'activité ; en 1985, le Conseil Régional de la Santé et des Services Sociaux (CRSSS)³⁰ ne recense que cinq groupes³¹. Suite à la mise en place de la politique, plusieurs groupes communautaires se sont incorporés comme en font foi les données de la Régie régionale. En effet, cette dernière comptait pour l'année 1989-1990, 11 organismes en santé mentale³², alors que les données de 1997-1998 en recensent 20. Il y a donc eu une forte croissance du nombre de groupes nouveaux issus de la dynamique induite par la Politique de santé mentale. Depuis ce dernier recensement, le nombre de groupes s'est stabilisé.

La planification régionalisée des services en santé mentale commence, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, dès 1988 alors que la Politique de santé mentale n'est pas encore adoptée³³. Le gouvernement du Québec et la conférence des Centres régionaux de santé et de services sociaux (CRSSS) avaient publié, en 1987, un document s'intitulant « *Plans régionaux de services ; principes et orientations* » (Québec et conférence des CRSSS, 1987) qui a permis aux

³⁰ La Loi 120 adoptée en 1991 faisait des Conseils régionaux de la santé et des services sociaux des Régies régionales de la santé et des services sociaux.

³¹ Sont considérés par la Régie régionale dans ce recensement une fondation de l'Institut Psychiatrique régional ainsi que deux chapitres d'une même association qui ne donne pas de services directs à la clientèle des psychiatisés ou ex-psychiatisés. Ces données nous ont été fournies par la Régie régionale en date du mois d'octobre 1997.

³² Données fournies par la Régie Régionale. Plusieurs de ces groupes ont pignon sur rue au Lac-Saint-Jean, jusque-là fort mal doté en ressources communautaires en santé mentale.

³³ Elle le sera en 1989.

acteurs régionaux de prévoir le changement à venir et de s'y préparer. On espérait alors déposer le premier plan régional d'organisation des services (PROS) au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et influencer, de cette manière, les configurations des services en santé mentale dans les autres régions administratives (Duperré, 1993). Cela signifie aussi que la planification régionalisée des services en santé mentale au Saguenay-Lac-Saint-Jean commence en dehors de toute balise pouvant avoir été édictée par le gouvernement du Québec afin de définir le type de relation partenariale. Ce sera la source de plusieurs conflits entre le CRSSS et les groupes communautaires. De ces conflits, émergeront de nouvelles formes institutionnelles, de nouvelles règles de fonctionnement ainsi qu'un acteur collectif capable d'imprimer de son idéologie le développement des services régionaux en santé mentale.

Pour élaborer le futur plan régional d'organisation des services, un comité d'experts est officiellement constitué en janvier 1989 et il reçoit le mandat de « produire et proposer le concept du plan d'organisation de services en santé mentale adapté aux besoins de la population de la région 02. Dans l'exercice de son mandat, le Comité d'experts [se doit] donc de tenir compte des orientations de la Politique et des particularités régionales, sous-régionales et locales relatives aux besoins prioritaires reliés aux clientèles, aux services et aux ressources » (Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS), 1989 : 3). De cette manière, il revient au comité d'expert de définir les paramètres devant guider la nouvelle organisation des services en santé mentale dans la région. Il s'agit donc d'un comité très important.

Or, les groupes communautaires contestent la représentativité des personnes siégeant au comité d'experts. Ils soutiennent que certains porte-parole ne sont pas de « vrais » représentants des groupes communautaires. Certes, à défaut d'avoir un salarié pour les représenter, certains groupes ont délégué des membres de leurs conseils d'administration et il s'avère que ces personnes travaillent dans le réseau institutionnel. Selon le point de vue des contestataires, cela signifie que le monde alternatif et communautaire n'aura qu'une seule voie au comité. C'est peu pour s'opposer à la psychiatrie institutionnelle, se disent-ils, et influencer la nouvelle organisation des services.

Sur la base de cette analyse, les groupes communautaires se mobilisent et dénoncent le fait que le comité d'experts ne respecte pas la règle des trois tiers³⁴ édictée par Québec, lorsque le ministère eut enfin publié les règles devant régir le processus partenarial régionalisé. Sur ce point, les groupes gagnent et le CRSSS instaure ensuite un comité respectant la règle des trois tiers, appelé comité tripartite, qui eut le rôle d'entériner le concept du PROS émanant du comité d'expert.

C'est là la première d'une suite de contestations faites par les groupes communautaires tout au long de leurs rapports avec le CRSSS, d'abord, et la Régie régionale de la santé et des services sociaux (RRSSS) ensuite, suite à la réforme du système public québécois en 1990. Le tableau suivant montre les différentes luttes qui eurent lieu lors de plus de treize années d'interaction entre

³⁴ Nous faisons référence ici à la structure des comités tripartite auquel le MSSS avait pensé. Les trois parties sont le milieu institutionnel, le milieu communautaire et enfin d'autres représentants sociocommunautaires.

le réseau institutionnel et le mouvement communautaire en santé mentale au Saguenay-Lac-Saint-Jean³⁵.

TABLEAU 4.1
Événements et effets sur le système

ÉVÉNEMENT	EFFET	ÉLÉMENTS FAVORABLES	DÉFIS
POINT DE DÉPART : La planification en partenariat	Création d'une nouvelle dynamique d'acteur et potentiellement une nouvelle forme organisationnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Crise financière de l'État • Changements de valeurs • Revendications des mouvements sociaux pour leur reconnaissance 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en contact d'acteurs structurellement opposés • Différence en terme de culture (langage, processus de gestion, etc.)
Création du comité d'expert	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en relation des acteurs communautaires et institutionnels • « Choc des cultures » 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique de santé mentale 	<ul style="list-style-type: none"> • Apprendre à connaître l'« autre » (langage, mode de pensée, etc.) • Négocier et imposer sa vision du modèle de développement
Revendication des groupes auprès du MSSS de la formation du comité tripartite pour encadrer le travail du comité d'expert comme le stipule les directives émises par Québec après le début du processus dans la région 02	<ul style="list-style-type: none"> • Création du comité • Apprentissage de stratégies d'action • Influence accrue sur le PROS • Création d'un élément de l'identité d'un futur acteur collectif (histoire et personnages comme source d'identité) • Opposition est cohésive (groupes) • Début réflexivité 	<ul style="list-style-type: none"> • Cohésion naissante entre groupes alternatifs et communautaires • Présence de réseaux leur assurant une ressource informationnelle ainsi qu'un rapport de force plus important 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les fonctionnaires du CRSSS, passer d'une relation paternaliste à une relation de confrontation • Réalisation d'apprentissages pour pouvoir entrer en relation avec les groupes
Contestation et mobilisation des groupes, car ils perçoivent que le CRSSS veut imposer ses choix pour les membres devant siéger au conseil d'administration du Groupe de promotion et de défense des droits en santé mentale (GPDDSM)	<ul style="list-style-type: none"> • Gain des groupes. • Élargissement de l'espace social occupé par les groupes communautaires : le GPDDSM évolue dans la mouvance alternative • Apprentissage de stratégie d'action • Création d'un deuxième élément de l'histoire et des personnages du futur acteur collectif. 	Augmentation de la cohésion entre les groupes	

³⁵ Le nombre de 13 années couvre les années que nous avons analysées dans notre thèse de doctorat.

ÉVÉNEMENT	EFFET	ÉLÉMENTS FAVORABLES	DÉFIS
Contestation et mobilisation des groupes, car ils perçoivent que le CRSSS retient des fonds étant destinés au Groupe de promotion de défense des droits en santé mentale	Les fonds ont été débloqués, mais on ne peut attribuer avec certitude cet état de fait à la lutte des groupes communautaires	Augmentation de la cohésion entre les groupes	
Opposition à la signature de contrats de services entre le CRSSS et les groupes communautaires. Le financement des groupes aurait été conditionnel à la signature des contrats de services	<ul style="list-style-type: none"> • Gain des groupes • Lutte responsable de la constitution d'un acteur collectif • Création d'un troisième élément de l'histoire et des personnages du futur acteur collectif. • Apprentissage de stratégie d'action 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de réseaux • Solidarité financière entre les groupes • Cohésion de plus en plus grande entre les groupes 	<ul style="list-style-type: none"> • Survie financière des groupes • Autonomie et respect des missions des groupes communautaires. • Maintenir le lien avec le CRSSS
Naissance d'un acteur collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du poids des groupes communautaires • Influence plus grande sur le concept du PROS 	<ul style="list-style-type: none"> • Changements dans la macro- et la méso-structure • Présence de réseaux de base • Trajectoires personnelles des fondateurs • Cadres convergents • Apprentissage de processus facilitant la cohésion • Apprentissage de processus de transmission des savoirs, des valeurs et de l'histoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Long terme : évoluer et s'adapter face aux changements constants du système d'action tout en gardant son identité collective
Développement d'une stratégie d'investissement des lieux de pouvoir par l'acteur collectif	Augmentation de l'espace social occupé par les groupes au sein de la structure de gestion des services socio-sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> • Très grande cohésion au sein de l'acteur collectif • Apprentissages fait au contact du CRSSS et RSSSS sur les manières de faire et les structures. 	<ul style="list-style-type: none"> • Infiltrer sans se laisser infiltrer. • Intégrité de l'acteur collectif • Perte du rapport de force (difficile de contester alors qu'ils occupent les postes de pouvoir) • Contrer le grand pouvoir de la bureaucratie régionale (DG et ses fonctionnaires)

ÉVÉNEMENT	EFFET	ÉLÉMENTS FAVORABLES	DÉFIS
Revendication de la création d'un comité de liaison groupes-RRSSS-établissements	<ul style="list-style-type: none"> • Gain • Création d'un véhicule pour l'acheminement des autres revendications des groupes 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de force établi • Ouverture du système³⁶ 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir son rapport de force lors de changements importants dans le système d'action (arrivée d'un autre acteur, fermeture de la fenêtre d'occasion³⁷)
Impacts perçus, par les membres, de la présence de l'acteur collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Développement et maintien des services communautaires en santé mentale (le nombre de groupes) • Sur l'organisation des services : (a) inscription des groupes dans tous les volets du PROS. (b) Guide normatif et stratégique pour le mouvement communautaire régional • La pratique institutionnelle en santé mentale : les établissements travaillent davantage dans les milieux de vie 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture du système • Cohésion du groupe • Rapport de force • Mouvement régional peu structuré • Crise des valeurs • Crise financière de l'État 	

À l'étude du tableau, on peut faire l'analyse suivante. Le point de départ de tout le processus est donc cette nouveauté qui apparaît et qui s'appelle le partenariat. C'est ce changement qui met en branle le processus d'innovation sociale qui conduira à l'élaboration d'une forme institutionnelle spécifique au territoire où le processus a eu lieu. Ce changement crée une dynamique en spirale ou interactive qui permettra d'autres changements par la suite. Le grand défi ici est la mise en contact d'acteurs structurellement opposés pour la réalisation d'une tâche qui nécessite de s'accorder sur les principes devant guider l'organisation des services. Même si tous s'entendent pour mettre plus de « communauté » dans la prestation des services, tous ne s'entendent pas sur la manière d'opérationnaliser ce grand principe. C'est le choc entre une logique fonctionnelle et une logique communautaire.

Le deuxième constat qu'on pourrait formuler est que la mobilisation des groupes fait en sorte que plusieurs nouvelles structures sont mises en place : le comité tripartite qui assure une plus grande influence des groupes sur la structure de prestation des services en santé mentale, le groupe de

³⁶ L'idée d'ouverture du système politique fait référence à sa nature même qui est plus ou moins favorable à l'intégration des intérêts propres aux groupes mobilisés.

³⁷ La notion d'*occasion* réfère à une conjoncture propre à un système d'action, c'est-à-dire à un concours de circonstances qui favorise l'action du groupe. L'idée de *fenêtre* souligne qu'il peut y avoir fermeture, ou fin, de ce qui fut une occasion favorable.

promotion et de défense des droits en santé mentale que les groupes contrôleront éventuellement et le comité de liaison qui est une structure jusqu'alors réservée aux établissements et qui sert de lieu de gestion de l'organisation des services en santé mentale. C'est par le biais de ce comité que les groupes communautaires ont pu acheminer les autres revendications qu'ils ont dont l'aménagement du réseau communautaire régional en santé mentale, qui doit favoriser une couverture complète et sans duplication du panier de services communautaires. Ainsi, par l'action des groupes, plusieurs nouvelles formes institutionnelles furent mises en place dont certaines perdurent encore aujourd'hui. En ce sens, on peut certes affirmer que la dynamique d'acteurs induite par la Politique en santé mentale est une source d'innovation.

Ces structures mises en place grâce à l'action des groupes sont le théâtre de confrontations et de conflits. À terme, un certain équilibre émerge qui se cristallise en une structure proprement régionale dont la configuration sera à l'image du poids respectif des acteurs en présence. C'est pour cette raison que nous parlons de conflits structurants.

Les premières revendications des groupes communautaires et ensuite leur constitution en acteur collectif ont été rendues possibles grâce à deux phénomènes reliés. Le premier est la présence de réseaux de base ou d'appartenance. En effet, les représentants des groupes sont membres de plusieurs regroupements provinciaux qui détiennent beaucoup d'information sur la dynamique en cours et qu'ils s'empressent de partager. Les réseaux de base sont donc une ressource informationnelle sans prix. Par le nombre de groupes qu'ils représentent, les réseaux de base permettent aussi aux groupes régionaux d'avoir un rapport de pouvoir considérable lorsque vient le temps de relayer les revendications des groupes au MSSS car cela est encore possible dans cette période de transition vers la régionalisation.

Ces revendications peuvent être acheminées et les groupes peuvent obtenir gain de cause, deuxième phénomène contributif à la constitution d'un acteur collectif, parce qu'une cohésion commence à s'établir entre les groupes communautaires régionaux. Cette cohésion est rendue possible grâce au patient travail de réseautage et d'organisation menée par certains leaders du milieu communautaire. Ainsi, la question des réseaux est cruciale pour pouvoir parler de milieu innovateur. Les réseaux sont à la fois la source de la dynamique d'innovation et son résultat.

À mesure que les groupes affrontent les fonctionnaires du CRSSS et ensuite de la RRSSS, la cohésion entre les groupes devient de plus en plus forte et provoque la naissance de l'acteur collectif, c'est-à-dire, très schématiquement, un groupe de personnes organisé, mobilisé à partir d'expériences, d'intérêts et de solidarités convergentes autour d'un projet commun qu'il tente d'imposer, par le biais de l'action collective. Avec cette association qui procure encore plus de poids aux groupes communautaires, la relation asymétrique entre l'institutionnel et les groupes communautaires s'amenuise quelque peu.

Les formes institutionnelles constituent aussi des réseaux de proximité où se produisent des échanges. La mémoire de ces derniers permet aux groupes et aux fonctionnaires du CRSSS d'apprendre des manières de faire et l'art d'être en relation. C'est là un deuxième aspect important de ce qu'est un milieu innovateur tel que défini en deuxième partie de notre texte. Pour les

groupes, plus particulièrement, plusieurs apprentissages ont effectivement été intégrés notamment sur le fonctionnement des institutions, sur la manière de mener des négociations, sur la formalisation des procédures et enfin sur les stratégies propices à élargir l'espace social de l'acteur communautaire.

Ces apprentissages sont marqués par le système d'action dans lequel ils sont faits. Dans notre exemple, les groupes communautaires ont développé une stratégie d'investissement des lieux institutionnels de pouvoir. Les groupes font élire leurs représentants à toutes les instances institutionnelles possibles. Les représentants deviennent des véhicules des revendications des groupes. Cependant, cette stratégie apprise au contact du monde institutionnel a posé des défis de taille aux groupes communautaires. Expliquons :

Premièrement, les groupes communautaires en santé mentale ont essuyé un échec cuisant lorsqu'ils ont utilisé cette stratégie d'investissement des lieux de pouvoir avec des alliés potentiels du mouvement communautaire régional. L'association a alors assimilé qu'elle ne pouvait appliquer les stratégies apprises au contact du monde institutionnel dans ses relations avec les groupes communautaires. L'association a dû alors procéder à des ajustements, raffiner son approche, sinon apprendre de nouvelles stratégies pour continuer son travail. Cela montre la nécessité qu'il y a pour l'acteur de s'adapter aux conditions changeantes du système d'action. Cela montre aussi qu'il y a effectivement une dynamique d'apprentissage en cours et que celle-ci peut produire les conditions nécessaires à l'innovation.

Ensuite, la stratégie d'investissement des lieux de pouvoir a produit des effets pervers très importants dans le mouvement communautaire et ces derniers sont encore et toujours des défis pour les groupes. En effet, certains membres des groupes soutiennent qu'ils ont tellement bien infiltré le réseau institutionnel qu'ils se sont laissés infiltrer en retour. Plusieurs groupes ont adopté le langage et certains modes de fonctionnement du monde institutionnel. Par exemple, les groupes utilisent aujourd'hui la dénomination de directrice ou de directeur général pour décrire le travail qui était fait antérieurement par un permanent, un animateur, un coordonnateur, etc. Nous croyons que les mots ne sont jamais innocents, qu'ils sont encodés de sens, de rapports de pouvoir et que l'utilisation de l'expression *directeur général* n'est pas anodine dans les fonctionnements collectifs des groupes communautaires. Le langage est un indicateur de la culture d'un groupe et ce changement dans les mots utilisés montre qu'il peut y avoir une certaine acculturation de certains à cause du processus partenarial.

Enfin, la stratégie d'investissement des lieux de pouvoir a aussi fait en sorte de museler les groupes communautaires. Certains répondants de notre étude disent qu'il devenait difficile d'élaborer un rapport de force alors que c'est un des leurs qui est l'interlocuteur du milieu institutionnel. Pour un projet au moins, nous avons su que les groupes s'étaient censurés. Le défi est donc d'occuper l'espace social tout en gardant son intégrité culturelle en tant qu'acteur collectif et c'est à cette seule condition que le cycle d'innovation pourra se poursuivre.

Conclusion

Pour reprendre la distinction que fait Alter entre nouveauté et innovation, disons que le partenariat imposé par la Politique de santé mentale constitue la nouveauté et que la dynamique qui s'ensuit au niveau local et régional est le processus d'innovation qui a mené à plusieurs externalités. En effet, nous avons montré ici que le processus d'innovation s'est fait par deux sources. La première, vient des groupes communautaires que nous avons considérés en tant que laboratoires d'innovation sociale. Certaines pratiques novatrices développées dans les groupes communautaires peuvent être transférées à la structure de prestation des services en santé mentale régionale grâce à leur forte implication dans tous les lieux décisionnels. Ils ont, ainsi, une certaine influence sur la configuration des services régionaux et ils contribuent à mettre un peu de communauté dans des services ayant jusqu'alors une logique fonctionnelle très prononcée. Cependant, l'implication des groupes communautaires aux différentes structures ne fut pas facile. Il y a eu, effectivement, de nombreux conflits.

En les étudiant, nous avons pu constater que de ceux-ci ont émergé différentes formes institutionnelles. C'est pourquoi nous parlons de conflits structurants. Ces différents comités constituent, de plus, un réseau d'échange et de négociations où les pratiques de relations entre les acteurs sont apprises et ensuite formalisées. En cela, la dynamique induite par la Politique de santé mentale peut être comparée, sous ce deuxième aspect de la création des réseaux, à celle des milieux innovateurs tels que nous les avons définis.

Nous avons aussi constaté que les conflits, dont nous avons fait part, ont été déterminants pour la structuration d'un acteur collectif. L'émergence de cet acteur collectif a aussi été rendue possible grâce à l'appartenance de ses membres à plusieurs réseaux qui leur fournissaient une ressource fondamentale pour l'action collective : l'information. Ainsi, dans notre cas, les réseaux sont importants sous ces deux aspects : en tant que base d'action des acteurs en conflit pour le contrôle du système d'action, et comme résultat de ces relations conflictuelles.

Malgré ces effets positifs, nous avons soulevé des questions importantes quant à certains résultats du partenariat public/communautaire. On ne saurait donc terminer ce texte sans souligner le plus grand défi posé à l'acteur collectif, soit celui de maintenir vivant, malgré son maillage de plus en plus serré avec le réseau institutionnel, un projet de développement qui favorise les liens communautaires comme finalité et non uniquement une utilité du développement. C'est à cette condition que nous pourrions véritablement parler d'innovation sociale dans le secteur qui nous intéresse.

Bibliographie

- ABDELMAKI L. et al. 1996. « Technologie, institutions et territoires : Le territoire comme création collective et ressource institutionnelle », dans B. PECQUEUR (dir.), *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, l'Harmattan, Paris.
- ALTER, N. (dir). 2002. *Les logiques de l'innovation*, Paris, La Découverte.
- BÉLANGER, P. R. et B. LÉVESQUE (1992). « Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat (1963-1992) », dans G. DAIGLE et G. ROCHER (dir.), *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- BÉLANGER, P. R. 1988. « Santé et services sociaux au Québec : un système en otage ou en crise ? De l'analyse stratégique aux modes de régulation », *Revue internationale d'action communautaire*, no 20/60.
- Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS). 1989. *Plan régional de services en santé mentale*, Chicoutimi.
- COURLET, C. et B. PECQUEUR. 1992. « Les système industriels localisés en France : un nouveau modèle de développement », dans G. BENKO et A. LIPIETZ, *Les régions qui gagnent*, Paris, Presses Universitaires de France.
- DIONNE, H. 1996. « L'autre développement local et régional », *Relations*, octobre.
- DOMMERGUES, P (ed.). 1988. *La société de partenariat*, Paris, AFNOR-Anthropos.
- DUPERRÉ, M. 1992. « Du discours à la réalité dans le partenariat public/communautaire en santé mentale : une expérience au Saguenay–Lac-Saint-Jean » *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 5, no. 2.
- DUPERRÉ, M. 1993a. *Le partenariat public/communautaire : offre et planification régionalisée en santé mentale au Saguenay–Lac-Saint-Jean*, mémoire de maîtrise (études régionales), Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 143 p.
- DUPERRÉ, M. 1993b. « Identité et partenariat : nouveaux rapports entre l'appareil d'État et la communauté locale ? » dans J-L. KLEIN, D. PLAMONDON et P-A. TREMBLAY (dir.), *Les régions après l'État*, Chicoutimi, GRIR.
- DUPERRÉ, M. 2002. *Constitution des acteurs collectifs et dynamique de développement régional : le cas d'une association régionale en santé et services sociaux*, Thèse de doctorat (études régionales), Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi.
- DUPUY, C. et J.-P. GILLY. 1996. « Apprentissage organisationnel et dynamiques territoriales : une nouvelle approche des rapports entre groupes industriels et systèmes locaux

- d'innovations », dans B. PECQUEUR (dir.), *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, l'Harmattan, Paris.
- FREJ, S., M. DOYON, D. GRANJON et C BRYANT. 2003. « La construction sociale des localités par les acteurs locaux : conceptualisation et bases théoriques des outils pour le développement socio-économique », *Interventions économiques*, no 30.
- KLEIN, J.-L. et C. GAGNON. 1991. « Le partenariat dans le développement local : tendances actuelles et perspective de changement social », *Cahiers de Géographie du Québec*, no 35(95).
- GUAY, L. 1991. «Le choc des cultures : bilan de l'expérience de participation des ressources à l'élaboration des plans régionaux d'organisation de services en santé mentale », *Nouvelles pratiques sociales*, vol 4, no 2.
- JENSON, J. 1991. "All the world's a stage : Ideas, Spaces and Times in Canadian Political Economy", *Studies in Political Economy*, no 36.
- LAMOUREUX, J. 1994. *Le partenariat à l'épreuve ; l'articulation paradoxale des dynamiques institutionnelles et communautaires dans le domaine de la santé mentale*, Montréal, Éditions Saint-Martin.
- MAILLAT, D. 1996. « Systèmes territoriaux de production, milieux innovateurs et politiques régionales », dans S. COTE, J.-L. KLEIN., M.-U. PROULX, *Le Québec des régions : vers quel développement ?*, Chicoutimi-Rimouski, GRIR-GRIDEQ.
- MELUCCI, A. 1989. *Nomads of the present*, Philadelphia, Temple University press.
- PARTANT, F. 1997. *La fin du développement; naissance d'une alternative ?*, Arles, Actes Sud.
- PECQUEUR, B. (dir.) 1996. *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, l'Harmattan, Paris.
- QUÉBEC et Conférence des Centres régionaux de santé et de services sociaux (CRSSS). 1987. *Plans régionaux de services, principes et orientations*, Québec, Gouvernement du Québec.
- RIST, G. 1996. *Le développement; histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses des sciences politiques.
- SACHS, W. et G. ESTEVA. 1996. *Des ruines du développement*, Montréal, Écosociété.
- VACHON, B. 1996. « Mettre le territoire en état de produire », dans S. COTE, J.-L. KLEIN., M.-U. PROULX, *Le Québec des régions : vers quel développement ?*, Chicoutimi-Rimouski, GRIR-GRIDEQ.

VACHON, B. 1991. *Le développement local. Théorie et pratique*. Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur.

WALLOT, H. 1998. *Entre la compassion et l'oubli, la danse autour du fou. Survol de l'histoire organisationnelle de la prise en charge de la folie au Québec depuis les origines à nos jours*, Beauport, MNH.

5. L'ÉCONOMIE SOCIALE DANS LES SERVICES À DOMICILE : UNE SOURCE D'INNOVATIONS SOCIALES ?

François Aubry
Christian Jetté
Yves Vaillancourt

Résumé

Après avoir présenté la petite histoire des entreprises d'économie sociale en aide domestique à travers leurs phases d'expérimentation et d'institutionnalisation, et en nous référant aux principaux éléments constitutifs d'une innovation sociale à partir de diverses définitions, nous argumenterons que la mise en place de ce réseau d'entreprises après le Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996 constitue une innovation sociale importante dans le champs des politiques sociales, plus précisément dans le domaine des services à domicile. Nous déplacerons ensuite notre regard du niveau sectoriel ou macro vers le niveau micro afin d'évaluer la capacité d'innovation des entreprises elles-mêmes. Notre examen se situera à deux niveaux : celui des innovations institutionnelles et celui des innovations organisationnelles. Nous y découvrirons alors un état de situation beaucoup plus mitigé. Nous conclurons notre présentation en tentant d'identifier, d'une part, les principaux facteurs qui freinent la capacité d'innovation de ces entreprises et, d'autre part, un certain nombre de conditions à mettre en place pour libérer leur potentiel d'innovation.

Introduction

La mise en place d'un réseau d'une centaine d'entreprises d'économie sociale en aide domestique dans l'ensemble des régions du Québec à la fin des années 1990 a sans doute apporté un changement significatif dans le domaine du maintien à domicile. Le but de cette présentation est d'examiner si ce réseau d'entreprises constitue aussi une source d'innovation sociale.

Notre présentation s'appuie sur les résultats d'un projet de recherche intitulé : « Les entreprises d'économie sociale en aide domestique (EESAD) : de l'expérimentation à l'institutionnalisation ». L'étude poursuivait trois objectifs : réaliser un bilan global des activités des EESAD du point de vue social et économique, cerner les conditions concrètes d'émergence des EESAD et caractériser le processus d'institutionnalisation des EESAD. Les résultats de la recherche ont donné lieu, en 2003, à un ouvrage placé sous la direction de Yves Vaillancourt, François Aubry et Christian Jetté et publié aux Presses de l'université du Québec. Son titre : *L'Économie sociale dans les services à domicile*. Toutes les informations contenues dans cette présentation proviennent de cet ouvrage collectif.

La présente contribution comporte trois parties. Dans la première partie, nous tenterons de déterminer si la mise en place de ce réseau d'entreprises d'économie sociale constitue une innovation sociale dans le domaine des services à domicile. Dans la deuxième partie, nous déplacerons notre point de vue du niveau macro ou sectoriel vers le niveau micro afin d'évaluer si ces entreprises constituent un terreau fertile à l'innovation sociale. Dans la troisième partie, nous tenterons de cerner les principaux facteurs qui freinent la capacité d'innovation de ces entreprises.

Première partie : s'agit-il d'une innovation sociale ?

Cette première partie veut apporter une réponse à la question : le réseau des EESAD constitue-t-il une innovation sociale dans le domaine des politiques sociales ?

Partons de deux définitions de l'innovation sociale. Pour Benoît Lévesque (2002), l'innovation sociale réfère à de nouvelles façons de faire, de nouvelles pratiques sociales, de nouvelles combinaisons, de nouvelles approches, de nouveaux concepts, comme des savoir-faire et des habiletés inédites répondant à des problèmes qui relèvent du social. Pour Martin Petitclerc (2003), une innovation sociale peut également se définir par son caractère novateur et par l'objectif général qu'elle poursuit, c'est-à-dire favoriser le mieux-être des individus et des collectivités. L'innovation se caractérise par un processus de mise en œuvre impliquant une coopération entre une diversité d'acteurs autant que par les résultats obtenus.

Il est important de souligner que les innovations sociales couvrent deux niveaux de réalité. Premièrement, une innovation sociale peut émerger au niveau macro-sociétal lorsqu'elle participe au renouvellement et à l'amélioration des politiques sociales. Deuxièmement, une innovation sociale peut survenir au niveau micro-sociétal lorsque des nouvelles façons de faire se développent au sein même des organisations.

Nous pouvons probablement affirmer avec Benoît Lévesque (2002) que, « par définition », l'économie sociale est innovatrice puisqu'elle tente de répondre à des besoins ou à des aspirations non satisfaits par le marché ou l'État. Mais cela ne signifie pas que tout projet d'économie sociale constitue dans les faits une innovation sociale.

Ainsi, dans le champ des politiques sociales, l'économie sociale n'est pas destinée en soi à susciter une amélioration ou une détérioration des politiques sociales avec lesquelles elle développe des interfaces. En d'autres mots, elle ne constitue pas toujours une innovation sociale ; tout dépend des modalités dans lesquelles elle s'inscrit et du type de régulation à laquelle elle est associée.

De la même manière, au sein d'une organisation, il est important de distinguer entre le potentiel participatif et démocratique que permet un statut juridique comme celui d'une coopérative ou d'un OBNL et la place réelle qu'occupent les différents acteurs. En d'autres mots, nous pouvons démontrer la présence de formes institutionnelles aptes à favoriser la participation et la démocratie

chez les personnes salariées et les usagers dans ces entreprises, mais il faut se demander aussi dans quelle mesure le potentiel démocratique de l'économie sociale est réellement utilisé.

L'émergence et l'institutionnalisation des EESAD

Dans un contexte de crise de l'État-providence et de vieillissement de la population, les services sociaux et de santé québécois connaissent depuis le début des années 1990 de multiples transformations. En effet, les services d'aide domestique ont fait l'objet de maintes expérimentations issues de la société civile au début des années 1990. Puis, à partir du Sommet sur l'économie et l'emploi d'octobre 1996, ces services ont connu un processus d'institutionnalisation qui a mené à la constitution d'un réseau de plus d'une centaine d'entreprises dans l'ensemble des régions du Québec.

Que sont les entreprises de service d'aide domestique, ou EESAD ? Les EESAD sont soit des entreprises de type coopératives, soit des organismes sans but lucratif, aussi appelés OBNL. Ces entreprises fournissent des services d'entretien ménager léger et lourd surtout à des personnes ayant des incapacités et, dans une moindre mesure, à des ménages actifs. Les services sont financés principalement à partir du Programme d'exonération financière des services d'aide domestique, aussi appelé PEFSAD, qui permet aux usagers d'obtenir une subvention en fonction de leurs revenus afin d'acheter des services d'aide domestique auprès de l'EESAD de leur territoire. La subvention varie en fonction du statut, des revenus et de la taille des ménages. Elle est versée à l'entreprise plutôt qu'à l'utilisateur.

Le programme PEFSAD a été instauré par le gouvernement du Québec en 1998. Il visait à rendre solvable la demande pour ce type de services et à concurrencer le secteur privé, particulièrement le travail au noir, très répandu dans le secteur d'activité des services à domicile. Soulignons que les EESAD se sont développées dans un champ d'activité qui était inoccupé ou avait été délaissé partiellement par le secteur public depuis plusieurs années au profit du secteur privé, soit les travailleurs autonomes, les agences privées et le travail au noir.

À partir du Sommet de 1996, le processus d'institutionnalisation a entraîné une croissance phénoménale de ce secteur d'activité. De 1998 à 2003, le nombre d'entreprises s'est multiplié par 2, le nombre de dossiers clients par 7 et le nombre d'heures de services par 12. En mars 2003, on dénombrait 103 EESAD accréditées et présentes dans les 17 régions du Québec. Près de 6 000 personnes y travaillaient, dont 90 % de femmes parmi lesquelles 81 % étaient auparavant sans emploi et 52,4 % étaient prestataires de l'assurance emploi ou de la sécurité du revenu. Avec un chiffre d'affaires de plus de 100 millions de dollars, ces entreprises avaient vendu, en 2002-2003, plus de 5,3 millions d'heures de services à 73 000 usagers répartis comme suit : 77 % de femmes parmi lesquelles 84 % vivaient seules ; 62 % d'usagers avaient plus de 65 ans ; 42 % d'usagers avaient plus de 75 ans³⁸.

³⁸ Chiffres transmis par le Chantier de l'économie sociale.

Les trois grandes caractéristiques des EESAD

Au terme de ce rapide tour d’horizon et en nous inspirant des quatre grands types d’économie sociale proposés par Benoît Lévesque (2002)³⁹, on peut relever trois grandes caractéristiques des EESAD qui en font sans aucun doute une innovation sociale importante dans le champ des services à domicile. En premier lieu, le réseau des EESAD est issu à la fois d’une *conjoncture de nécessité* et d’un *contexte d’aspiration*. Une conjoncture de nécessité puisque les EESAD se voulaient une réponse à une pénurie de services abordables et de qualité empêchant une population en perte d’autonomie de demeurer le plus longtemps possible dans son milieu de vie naturelle. La création de ces entreprises se voulait également un moyen pour contrer la montée de la précarité et de l’exclusion d’une partie de plus en plus importante de la population. Un contexte d’inspiration car, suivant l’inspiration de Benoît Lévesque, on souhaitait une autre société pour vivre et travailler autrement. Ces projets étaient portés ou soutenus par une grande variété d’acteurs dont plusieurs étaient issus de mouvements sociaux. Ces acteurs visaient principalement deux choses : une organisation plus démocratique et plus proche des gens dans les services à la population ; une plus grande reconnaissance du travail des femmes, souvent occulté et précaire.

En deuxième lieu, le réseau des EESAD constitue une réalisation qui présente de manière relativement équilibrée une perspective de *développement à la fois social et économique*. Voici, en quelques mots, en quoi consiste la contribution des EESAD au développement social. Les EESAD apportent une réponse à la crise de l’État-providence en prenant en charge des services non assumés ou délaissés par l’État. Elles contribuent à l’amélioration du bien-être et de la qualité de vie des personnes, tant les usagers que les personnes exclues, en retardant ou en permettant d’éviter l’institutionnalisation des premiers, et en donnant accès au marché du travail pour les secondes et pour les personnes prisonnières du cercle vicieux des mesures d’employabilité. Les EESAD représentent également un progrès appréciable sur le plan de la quantité et de la qualité du type de services qu’elles offrent. En effet, les mêmes services étaient auparavant peu ou pas assumés par les CLSC, ou encore, ils étaient délivrés sur le marché noir. Enfin, les 103 EESAD contribuent à enrichir et à diversifier le capital social dans toutes les régions du Québec. En ce qui concerne maintenant, la contribution des EESAD au développement économique, l’implantation du réseau des EESAD a permis la création de plusieurs milliers d’emplois durables et a contribué à l’amélioration du bien-être d’une majorité de personnes autrefois exclues du marché du travail. Le développement des EESAD a par ailleurs réduit les pressions sur les finances publiques en diminuant les coûts associés à l’institutionnalisation des personnes en perte d’autonomie.

En troisième lieu, le réseau des EESAD, en tant que réalisation de l’économie sociale, relève de l’*économie plurielle*. En effet, les EESAD mobilisent des ressources de trois provenances : le marché, soit la contribution financière des usagers ; la redistribution, soit la contribution non marchande de l’État à travers le programme d’exonération financière et d’autres contributions ; la réciprocité, soit la contribution non monétaire sous forme de don de la part des administrateurs, des membres et, comme nous le verrons, des employés.

³⁹ Il s’agit de l’économie sociale de nécessité, d’aspiration, à dominante sociale, à dominante économique.

Comme la mise en place d'un réseau d'une centaine d'entreprises d'économie sociale en aide domestique sur l'ensemble du territoire du Québec semble bien correspondre à une innovation sociale, on peut maintenant se demander si les entreprises qui forment ce réseau sont des terrains fertiles à l'éclosion de pratiques novatrices.

Deuxième partie : la capacité d'innovation

Entamons la deuxième partie sur la capacité d'innover des EESAD en définissant des types d'innovations sociales. Au sein des entreprises, comme le souligne Petitclerc (2003), l'innovation sociale fait référence à la (ré)organisation du travail, c'est-à-dire à une nouvelle division du travail et à la modification des structures de pouvoir. Dans les domaines de la consommation collective comme celui de l'aide domestique, les structures de pouvoir concernent à la fois les employé-e-s, les usagères et usagers, et les membres de la communauté.

Nous retenons deux plans d'analyse. Le premier concerne les *innovations institutionnelles* définies par Lévesque comme des systèmes de règles, de partage des droits et responsabilités, des systèmes de gestion de conflits, du système politique sans lequel aucune organisation ou association ne fonctionnerait. Nous analyserons comment le pouvoir des différents acteurs se déploie au sein de ces entreprises en examinant plus particulièrement le degré d'inclusion des producteurs et des usagers, les acquis des producteurs au chapitre des conditions de travail et les rapports que les EESAD entretiennent avec l'extérieur.

Le deuxième niveau d'analyse réfère, toujours selon Lévesque, aux *innovations organisationnelles* qui concernent les formes de la division et de la coordination du travail, des modes de gestion, des modalités de coordination et des interactions sociales ainsi que les apprentissages collectifs et les formes de gouvernance. Nous tenterons de découvrir des pratiques innovatrices au sein du procès de production, plus particulièrement dans l'organisation du travail et les activités de formation.

Nous sommes donc attentifs à certaines formes particulières qu'ont empruntées les EESAD sur les plans institutionnel et organisationnel. Voici quelques critères d'observation. Premièrement, les entreprises sont innovantes lorsque leurs structures permettent une participation collective plutôt qu'individuelle des employées et des usagers au sein des instances décisionnelles. Deuxièmement, la démocratie au sein des EESAD est mieux servie lorsqu'on applique le principe du *multistakeholder*, c'est-à-dire lorsqu'on fait appel à une multiplicité d'acteurs pour participer collectivement aux structures démocratiques de l'entreprise. Troisièmement, les EESAD se démarquent des entreprises traditionnelles lorsqu'elles mettent en place des mesures incitatives et aidantes qui encouragent la participation des employées et des usagers à la gestion et à l'administration de l'entreprise. Quatrièmement, les EESAD innoveront quand elles tiennent compte, dans l'organisation du travail, de la dimension relationnelle du service, laquelle est une dimension importante de la prestation de service pour les usagers en perte d'autonomie car elle est créatrice de lien social. Cinquièmement, de manière globale, on peut dire que les EESAD mettent de l'avant des pratiques innovantes lorsque celles-ci tendent à rétablir un équilibre entre les rapports de travail et les rapports de consommation, c'est-à-dire lorsqu'il y a, lors de la phase d'émergence,

une construction conjointe de l'offre et de la demande qui tend à instaurer et à maintenir, au sein de l'entreprise, un compromis entre les intérêts des usagers et ceux des producteurs de services et de la direction.

La dimension institutionnelle

Examinons maintenant la dimension institutionnelle sous quatre aspects : l'inclusion des producteurs, l'inclusion des usagers, les acquis du personnel salarié et les rapports avec l'extérieur.

Le pouvoir des salariées au sein d'une EESAD peut se manifester à travers quatre mécanismes : la participation à l'assemblée générale, la participation au conseil d'administration, l'implication dans des comités institutionnels et la présence d'un syndicat. Ainsi, nous avons pu observer que moins de la moitié des EESAD permettent aux employées de participer pleinement à l'assemblée générale. La présence de personnes salariées au sein du conseil d'administration est une réalité dans environ la moitié des entreprises. Cependant cette participation est de nature plus individuelle que collective en ce sens que ces personnes siègent à titre individuel plutôt qu'en qualité de représentants du collectif de travail. Bien qu'il existe des comités institutionnels (comités des relations de travail, comité d'évaluation des employées et employés, etc.) dans plusieurs entreprises, la présence de personnes salariées au sein de ces comités est une réalité dans une minorité d'entreprises. Au moment d'effectuer notre recherche, aucune EESAD n'était syndiquée. Depuis, le personnel salarié de quinze EESAD s'est syndiqué ou est en instance d'accréditation.

Pour ce qui est de *l'inclusion des usagers*, les statuts juridiques d'OBNL et de coopératives favorisent l'instauration d'une relation de confiance avec les usagers en suscitant leur participation et en les assurant que la recherche de profit est absente des objectifs stratégiques des entreprises. Mais au-delà des structures juridiques, qu'en est-il de la participation effective des usagers ? À cet égard, notre recherche laisse voir une pénétration variable des pratiques innovantes. En fait, dans plusieurs EESAD, le rôle du représentant des usagers se limite à une représentation individuelle des intérêts des usagers puisque qu'il n'a que peu de contacts avec ces derniers. Cette situation nous renvoie à la faible participation des usagers aux assemblées générales. En effet, 5 des 11 EESAD pour lesquelles nous disposions de données avaient dénombré la présence de 20 usagers et moins à leur dernière assemblée annuelle.

Ce déficit de représentation collective dans certaines entreprises se conjugue avec l'absence de véritable rapport social de consommation. Ce type de rapport exigerait normalement que les personnes impliquées dans la production et la consommation des services s'engagent dans une action collective qui comporte des débats permettant d'arriver à un compromis sur les arrangements qui structureront l'entreprise. La promotion et l'addition de demandes individuelles des usagers ne peuvent remplacer cette action collective.

Cependant, certaines EESAD ont réussi à relever le défi de la participation des usagers. Dans ces cas, leur expérience montre que les entreprises doivent mettre de l'avant des actions concrètes qui

vont favoriser cette participation. Ainsi, la juxtaposition d'activités à caractère convivial (comme un repas) et d'activités administratives (comme une assemblée générale), qui permettent la rencontre et l'échange entre les usagers, semble favoriser cette participation. De même, l'organisation d'activités de formation auprès des administrateurs-usagers et la vulgarisation de documents plus techniques permettent une meilleure appropriation du rôle collectif que doivent tenir les usagers.

En ce qui a trait aux *acquis des salariées*, de manière générale, nous avons constaté qu'il existe une structure salariale égalitaire entre les femmes et les hommes au sein des EESAD. Même si les salaires ont augmenté de manière importante entre 1996 à 1999, soit de 15 % à 21 % selon le type d'emploi, ils demeurent relativement faibles. Dans 5 des 13 entreprises de notre échantillon, le salaire de base de préposé était inférieur à 8,30 \$ en 2000 et dans 8 entreprises, il se situait entre 8,30 \$ et 8,50 \$. Rappelons que l'objectif des mouvements sociaux lors de la mise en place des EESAD en 1997 était un salaire horaire de base de 8,30 \$.

Peu d'entreprises offrent des avantages dépassant les normes minimales de travail. On trouve quelques exceptions :

- la présence de congés de maladie rémunérés dans toutes les entreprises de notre échantillon pour lesquelles ces informations étaient disponibles ;
- une assurance collective dans 7 des 13 entreprises ;
- le remboursement des frais de déplacement encourus pour le travail dans 7 entreprises ;
- lorsqu'elles cumulent un surplus, 2 entreprises octroient un bonus annuel calculé en fonction des heures travaillées ;
- une entreprise possède un programme d'aide aux employées (PAE) qui comprend annuellement 10 heures de consultation gratuites avec un professionnel ;
- une seule des 13 entreprises ayant fait l'objet d'une monographie offre aux salariées un régime collectif de retraite.

Dans la majorité des entreprises, il y a peu de possibilités de promotion et les préposés accèdent rarement à des titres d'emplois dits administratifs. Mais il y a des exceptions notables. Dans une des entreprises étudiées, les cinq postes de soutien administratif sont détenus par d'anciennes préposées à l'entretien ménager. Dans une autre, des préposées ont accédé à des postes de chef d'équipe.

En matière de *rapports avec l'extérieur*, les résultats de nos travaux montrent l'existence, dans la plupart des cas, d'un riche réseau de partenaires qui s'est le plus souvent constitué dès la phase de démarrage de l'entreprise. Ces réseaux gravitant autour des EESAD créent un fort sentiment d'appartenance à la communauté. Par la suite, le maintien et le développement de ces réseaux semblent grandement influencés par l'engagement et la volonté des directions et des administrateurs. Ils deviennent à leur tour des points d'ancrage permettant de lier l'entreprise à d'autres réseaux.

Hormis quelques exceptions, les rapports établis entre les EESAD et les CLSC semblent se dérouler correctement dans le respect des missions de chacun. Néanmoins, une évaluation plus minutieuse de ces rapports aurait exigé de procéder à l'analyse des protocoles d'entente qui unissent ces deux organisations, un exercice que nous n'avons malheureusement pu réaliser dans le cadre de nos travaux.

La dimension organisationnelle

Nous examinons maintenant la dimension organisationnelle sous ses trois aspects : l'organisation du travail, la formation et la consommation.

Dans la très grande majorité des EESAD, la coordination et l'*organisation du travail* sont le plus souvent confiées à la direction de l'entreprise. Ces questions sont peu discutées dans les assemblées générales et les réunions des conseils d'administration. Aussi, le taux de participation des préposés à la conception de l'organisation du travail varie considérablement d'une entreprise à l'autre. Cette participation se fait d'abord et le plus souvent de manière informelle à travers les liens qui se développent entre les préposées et la direction, les chefs d'équipe et les autres employés de l'administration. Elle se fait ensuite à travers un certain nombre de mécanismes formels dans les réunions d'équipe ou au sein de divers comités, où les préposés ont l'occasion de débattre de l'organisation du travail.

Dans 6 entreprises sur 13, il existe des réunions d'équipe statutaires et à date fixe réunissant les préposées et les membres de la direction. Le plus souvent, ces réunions sont à la fois de nature informative et participative. Elles constituent le seul lieu, avec les sessions de formation, où les préposés peuvent échanger entre eux sur leur travail et les relations avec la clientèle. À une exception près, les réunions d'équipe sont très appréciées par les employés. La direction de certaines EESAD semble parfois douter du bien-fondé de ces rencontres. En effet, dans une des coopératives, de telles réunions sont remises en question parce qu'elles ne seraient pas « payantes » pour l'entreprise, car seules les heures de services sont subventionnées par le PEFSAD.

Au sein de 5 des 13 entreprises, il existe des comités de travail sur lesquels siègent des employés. Leur mandat concerne un aspect ou un autre de l'organisation du travail, par exemple la santé et la sécurité au travail ou la formation. Un certain nombre d'entreprises ont mis sur pied des comités de travail auxquels participent les usagers et qui se penchent sur diverses questions liées à l'organisation du travail.

Le degré d'autonomie au travail des préposées est fort variable d'une entreprise à l'autre. Dans certaines entreprises, les tâches sont énumérées dans le plus grand détail selon différents cadres de services. Dans d'autres, le degré d'autonomie laissé aux préposés est plus grand. Par exemple, dans une entreprise, les préposés peuvent modifier leur horaire selon des besoins spécifiques et,

une fois les clients assignés, organiser le travail à leur façon. Ailleurs, le mode de gestion préconisé par la direction est basé sur la responsabilisation des individus.

En matière de *formation*, 9 entreprises sur 10 offraient de telles activités aux employées. Cette formation fait l'objet d'un véritable plan structuré dans 6 des 13 cas d'entreprises. Un comité de formation a été mis sur pied dans une entreprise seulement. Le contenu de la formation touche généralement des aspects techniques du travail. Des thèmes dont celui de la vie associative sont négligés. Pourtant, la formation à la vie associative comporte un intérêt certain. Elle renseignerait les employés sur les principes guidant habituellement le fonctionnement démocratique des organismes et les initierait aux manières de participer aux instances décisionnelles.

En ce qui a trait à la *consommation des services*, l'analyse indique que plusieurs EESAD tiennent compte de certaines exigences des usagers dans la définition du service en adaptant celui-ci aux pratiques religieuses ou aux habitudes de vie particulières des usagers ou en favorisant un jumelage prestataires-usagers tenant compte de leurs besoins respectifs.

Notre recherche démontre cependant que la reconnaissance de la dimension relationnelle du service d'entretien ménager par opposition à sa dimension matérielle est peu répandue au sein des EESAD. Pourtant, l'intégration de la dimension relationnelle dans les services aux personnes constitue une innovation qui permet l'expression d'une véritable approche globale face aux besoins (parfois non exprimés) des usagers. Plusieurs des préposés interrogés dans le cadre de notre recherche ont affirmé assumer sur leurs propres bases les demandes qui sont exprimées par les usagers et qui sont liées à la qualité de cette relation de service. Cette facette de leur travail qui fait appel au don de soi n'est pas reconnue par la très grande majorité des entreprises. Pourtant, cette dimension du service apparaît indispensable à la qualité du service pour plusieurs usagers.

Malgré qu'elle ne soit pas reconnue, la dimension relationnelle du service est pourtant bien présente au sein de certaines entreprises. Cette réalité demande néanmoins à être admise à travers un processus d'institutionnalisation qui la ferait sortir de la quasi-clandestinité dans laquelle elle s'exerce actuellement. Une telle reconnaissance constituerait une voie prometteuse vers une qualification plus grande du travail des préposés.

Troisième partie : surmonter les obstacles à l'innovation

Nous avons déjà affirmé dans la première partie de notre présentation que la mise en place du réseau des EESAD a constitué une innovation sociale importante au moment de son institutionnalisation. Mais nos observations qui ont porté sur le déploiement du potentiel d'innovation au chapitre des rapports de consommation et des rapports de travail nous conduisent à constater que ce potentiel est plutôt sous-utilisé au sein des entreprises étudiées.

Ici, nous croyons utile de chercher à déterminer les causes de cet état de fait. Comme le souligne Benoît Lévesque, si l'on veut que l'économie sociale donne son plein potentiel au chapitre des

innovations et des transformations sociales, celle-ci doit bénéficier d'un environnement propice. Bref, certaines conditions favorables doivent être mises en place pour que ces entreprises atteignent leur plein potentiel. Nous ne discutons pas ici de toutes ces conditions favorables mais nous jugeons pertinent de nous attarder sur deux d'entre elles : un meilleur financement et une amélioration de la vie démocratique.

Un meilleur financement

Il semble que l'instauration du PEFSAD constitue une avancée importante pour la reconnaissance par l'État de la place de l'économie sociale dans le domaine du maintien à domicile. En effet, ce programme rendait solvable la demande pour les services d'aide domestique et canalisait cette demande vers des coopératives et des OBNL.

Par ailleurs, notre recherche sur les EESAD nous a conduit à constater que le niveau de financement offert par le PEFSAD était insuffisant pour permettre à chacune des EESAD d'atteindre son plein potentiel d'entreprise d'économie sociale. Certes, un financement généreux n'est pas en soi une condition suffisante pour assurer l'éclosion de toutes les possibilités d'innovation d'un projet d'économie sociale. En effet, nous avons découvert au sein de plusieurs EESAD diverses pratiques de gestion démocratique développées grâce à l'engagement acharné de gestionnaires et d'employés, et ce, malgré des conditions de financement souvent précaires. Mais la bonne volonté, les convictions personnelles et les compétences des gestionnaires et des employés se heurtent très rapidement à l'insuffisance des ressources financières. Les entreprises sont alors confrontées à des choix peu réjouissants qui leur permettent, certes, de survivre à court terme, mais qui s'avèrent contre-productifs par rapport aux objectifs sociaux et économiques que se doit de poursuivre un véritable projet d'économie sociale.

Le niveau inadéquat du soutien financier accordé aux EESAD a plusieurs conséquences négatives sur leur capacité à augmenter le pouvoir des usagers et des employés au sein de l'entreprise. Mentionnons :

- la réduction de la fréquence des réunions d'équipe et la diminution des activités de formation. Ce sont pourtant les seuls moments où les salariés peuvent échanger entre eux et s'exprimer sur leur travail ;
- la difficulté, voire l'impossibilité de qualifier l'emploi de préposé par la reconnaissance de l'aspect relationnel de leur travail. Ceci a pour effet de restreindre la place du lien social dans le travail des préposés auprès des usagers ;
- l'insuffisance des ressources pouvant être allouées à la mobilisation des usagers afin qu'ils puissent participer aux instances décisionnelles. Ceci a pour effet de réduire leur rôle à celui de consommateurs (passifs) de services.

L'insuffisance du soutien financier accordé aux EESAD comporte une autre conséquence négative importante pour l'accomplissement de leur mission économique et sociale. En effet, plusieurs entreprises justifient l'élargissement du panier de services au-delà du consensus de 1996 par les faibles revenus qu'elles tirent du PEFSAD dans sa forme actuelle. Cependant, il faut être conscients que des accrocs répétés au consensus de 1996 risquent d'entraîner le rejet par divers mouvements sociaux de ce qui se voulait au départ une innovation sociale intéressante dans le domaine des services à domicile.

Raffermir la vie démocratique

Nous avons déjà souligné que la participation des usagers et des employés au sein des structures institutionnelles des EESAD relève bien souvent davantage d'une démarche individuelle que d'une démarche collective. L'un des grands enjeux pour les EESAD est de faire en sorte que ces structures soient investies de manière plus dynamique afin que de véritables débats aient lieu entre les différents acteurs sociaux concernés par l'offre de services d'entretien ménager sur un territoire. Ce n'est qu'à cette condition qu'il sera possible de sauvegarder l'intérêt général, et en particulier celui des usagers.

La dynamisation des instances démocratiques constitue, à notre avis, une condition indispensable au respect des principes de l'économie sociale et au renforcement de la régulation solidaire au sein des EESAD. Ce processus dépend, à l'interne, des mesures qui seront prises pour maintenir un haut niveau de vie démocratique dans les entreprises. À l'externe, l'issue de ce processus repose sur les liens qui seront tissés avec d'autres acteurs sociaux ayant un intérêt ou une responsabilité dans la production des services assurés par les EESAD.

L'importance d'aménager la vie démocratique dans les EESAD nous a amené à préférer les statuts juridiques de coopérative de solidarité et celui d'OBNL. On évite ainsi de donner préséance à la participation d'une seule catégorie d'acteurs, le plus souvent les usagers. Nous croyons que ce type de démocratie unipolaire dans le domaine de services de proximité n'est pas porteur de l'intérêt général. En effet, il peut très rapidement déboucher sur le consumérisme.

Certains dirigeants d'EESAD ont aussi justifié leur non respect du consensus de 1996 sur les limites du panier de services à offrir et leur décision de l'élargir en prétextant que certains de leurs usagers réclamaient des services d'hygiène ou d'accompagnement. Cette dérive n'est pas fictive. Elle constitue un danger réel. Le fait de succomber à ce danger aurait pour effet de mettre les EESAD en compétition plutôt qu'en complémentarité avec l'offre de services relevant du secteur public. Pour échapper à ce danger, il y aurait lieu de valoriser autant la participation des usagers à la vie démocratique des EESAD que celle des salariés et des membres de la communauté qui reçoit les services.

Bibliographie

LÉVESQUE, B. 2002. Les entreprises d'économie sociale, plus porteuses d'innovations sociales que les autres ? Communication présentée au Colloque du CQRS au Congrès de l'ACFAS du 16 mai 2001, Montréal, Cahiers du CRISES, no ET0205.

PETITCLERC, M. 2003. Rapport sur les innovations sociales et les transformations sociales, Montréal, Cahiers du CRISES, no ET0313.

VAILLANCOURT, Y., F. AUBRY et C. JETTÉ (dir.). 2003. L'économie sociale dans les services à domicile, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.

6. LES OSBL ET LES COOPÉRATIVES D'HABITATION POUR PERSONNES ÂGÉES : DES INITIATIVES RÉSIDENTIELLES MÉCONNUES

Marie-Noëlle Ducharme

Michèle Charpentier

Yves Vaillancourt

Résumé

Ce texte s'intéresse au secteur des résidences destinées aux personnes âgées relevant de l'économie sociale. Il met en lumière certaines innovations sociales qui leur sont propres. Cette contribution s'inscrit, au Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS), dans un projet de recherche plus large visant à examiner les trois secteurs du logement et de l'hébergement pour aînés que sont les HLM publics, les résidences privées et le secteur communautaire (OSBL et coopératives). Le secteur des habitations communautaires pour aînés représente environ 20 000 unités de logement réparties entre quelques 600 organismes partout au Québec. Une forte proportion de ce secteur s'est constituée, au fil des 50 dernières années, à l'aide d'une série de programmes fédéraux et provinciaux destinés aux organismes sans but lucratif (OSBL) et, dans une moindre mesure, aux coopératives. Les premiers programmes, sous l'égide de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) étaient peu normés et ciblaient des aînés autonomes ayant des revenus faibles ou moyens. Mais depuis le début des années 1990, les différents programmes mis de l'avant par la Société d'habitation du Québec (SHQ) innovent. Ces programmes ciblent des aînés en perte légère d'autonomie et à revenus faibles. L'architecture, l'aménagement et l'emplacement des immeubles sont adaptés aux personnes âgées. La participation des locataires aux conseils d'administration des OSBL y est requise et encouragée. Enfin, on y encourage l'instauration de partenariats avec les différents organismes communautaires et établissements de santé du milieu pour la prestation de certains services.

Introduction

Bien qu'il soit peu connu, le secteur des résidences destinées aux personnes âgées relevant de l'économie sociale compte pour une partie significative dans l'offre de résidences pour aînés au Québec. Ce secteur, dit communautaire, essentiellement composé d'organismes sans but lucratif (OSBL) et de coopératives d'habitation, totalise près de 20 000 unités de logement réparties dans quelques centaines d'ensembles. En comparaison, les résidences privées à but lucratif représentent près de 70 000 unités (Aubry, 2004) et les HLM publics municipaux destinés aux aînés compte, eux, pour 35 000 places. L'objectif de cette contribution est de mettre en lumière les innovations

sociales qui ont émergé dans le secteur des habitations communautaires pour répondre aux besoins croissants des personnes âgées à faibles revenus et en perte d'autonomie. Pour ce faire, la première partie expose quelques éléments de contexte et de problématique. La seconde partie présente les caractéristiques du secteur lui-même, c'est-à-dire le contexte d'émergence, les dimensions organisationnelles et les dimensions institutionnelles. La troisième partie tente, à partir de ces éléments, de cerner l'ampleur de l'innovation sociale dans le contexte de l'environnement de l'offre des services d'hébergement et de logement pour les personnes âgées au Québec.

Précisons d'abord que cette présentation s'inscrit dans un projet de recherche plus large visant à identifier les « Passerelles entre l'État, le marché et l'économie sociale dans les services de logement social et d'hébergement pour les personnes âgées en perte d'autonomie »⁴⁰. Ici, le mot passerelle fait référence à l'établissement de liens, de relations, de partenariat et de réciprocité entre ces divers secteurs d'activité. Dès lors, le concept de passerelle est celui qui reflète le mieux notre conviction selon laquelle les ressources résidentielles pour aînés doivent être appréhendées au-delà des représentations dualistes qui voient les secteurs publics et privés de même que celles de l'hébergement et du logement social comme étant des univers complètement distincts et aux valeurs divergentes. Dans quelle mesure les secteurs des résidences pour aînés, différents par leur statut juridique, demeurent distinctifs et étanches dans leurs pratiques, leur organisation, leurs modes de fonctionnement, d'organisation et d'institutionnalisation ?⁴¹ De quelle manière et dans quelle mesure les innovations sociales « passent-elles » d'un secteur à l'autre ? L'intérêt de ce projet se situe donc non seulement dans une perspective descriptive et comparative mais, plus encore, dans l'identification des passerelles entre les différents secteurs.

Si le contenu du présent texte reste partiel en regard du projet de recherche ci-haut mentionné, les éléments de caractérisation qu'il contient permettent d'éclairer l'hypothèse selon laquelle le tiers-secteur de l'économie sociale contribue, dans l'environnement des politiques en reconfiguration, à l'avènement de nouveaux compromis davantage solidaires et en prise avec les besoins immédiats des milieux locaux (Lévesque et Vaillancourt, 1998). L'analyse s'attache à différentes dimensions du secteur, notamment sur les plans organisationnel et institutionnel. La dimension institutionnelle résulte de compromis entre acteurs sociaux. Elle fixe les règles du jeu d'un champ d'activité donné (ici, les permis d'opérations, les lois cadres, les organismes et programmes de financement, les normes d'aménagement et d'entretien, les normes de sécurité, de santé et de sécurité des résidents, etc.). Suivant les auteurs issus des approches actionnaliste et de la régulation, la dimension organisationnelle s'attache aux formes découlant des rapports sociaux et des règles institutionnelles définies en amont (ici, le nombre d'unités, leur répartition par région, la taille des ensembles, les programmes utilisés, le profil des résidents, les services offerts, etc.). (Comeau, 2000 ; Boyer, 1995 ; Bélanger et Lévesque, 1991). Afin de faciliter la présentation, les aspects organisationnels sont ici exposés avant les aspects institutionnels.

⁴⁰ Le projet des « passerelles » est rendu possible grâce à une subvention du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FORSC).

⁴¹ Le projet de recherche des « passerelles » s'étend de 2002 à 2005. Il s'appuie sur une douzaine de monographies de résidences pour aînés dans 4 régions du Québec. Celles-ci sont complétées par trois portraits de secteurs (secteur communautaire, secteur privé, HLM publics), de même que des entretiens et groupes de discussions avec des intervenants-clés.

Éléments de contexte et de problématique

Il convient, avant de poursuivre, de situer le domaine des résidences communautaires dans l'univers plus vaste des services de logement, d'hébergement, de maintien à domicile et de soins hospitaliers de longue durée pour les personnes âgées. Au Québec, la politique de soutien à domicile prévoit différents services, dont les personnes âgées sont les bénéficiaires les plus nombreux. Les CLSC sont responsables d'assurer les services de soutien à domicile. Les CLSC, les différents établissements de santé et les organismes communautaires en sont les principaux dispensateurs (services infirmiers, soins personnels, aide domestique, aide au transport, etc.). Au chapitre de l'hébergement et du logement, l'offre de service est occupée par le secteur des résidences privées (environ 70 000 places), celui des résidences communautaires (20 000 places) des HLM publics municipaux destinés aux aînés (35 000 places). Plus en aval du continuum de services, la *Loi sur les Services de santé et les Services sociaux* prévoit la constitution d'établissements d'hébergement et de soins de longue durée (CHLSD) pour les personnes en lourde perte d'autonomie. Les CHSLD, qui comptent environ 40 000 places, peuvent être publics, privés mais conventionnés (subventionnés) ou privés mais conventionnés (Charpentier, 2002). Il est difficile de situer exactement le secteur des résidences communautaires pour aînés sur un *continuum* de services dans la mesure où on y retrouve une grande diversité de formes. Au minimum, on peut dire qu'on a affaire à des ensembles d'habitations regroupés abritant un sous-groupe de la population, contrairement aux logements individuels sur le marché privé. On peut aussi distinguer ce secteur de celui de l'hébergement, plus lourd, dans la mesure où il ne s'agit pas d'établissements de santé au sens de la *Loi sur les Services de santé et les Services sociaux* (CHSLD, hôpitaux). Les aînés y choisissent (en principe) leur habitation et contractent, par le biais d'un bail, les termes de celle-ci.

Portrait des résidences communautaires pour aînés

Le contexte d'émergence

En contexte de crise de l'État-providence, les innovations sociales, en tant que nouveaux compromis, se présentent comme une volonté de dépassement du modèle de développement fordiste et providentialiste issu de l'après-guerre, mais aussi, celui de l'espace laissé vacant par l'insuffisance d'offre publique de services. Au cours des années 1960 et 1970, de nombreux rapports de recherche, enquêtes et commissions d'études québécois et canadiens ont été unanimes à identifier les personnes âgées comme une des populations les plus touchées par les problèmes de logement (Québec, 1965 ; Hellyer, 1969⁴² ; CCDS, 1973). Au cours des années qui ont suivi et jusqu'au début des années 1980, plusieurs politiques et mesures touchant le logement social, l'hébergement et la sécurité du revenu des personnes âgées ont été instaurées (Charpentier, 2002 ; Vaillancourt, 1988). Au Québec, les premières politiques d'hébergement et de logement social

⁴² Chargé par le premier ministre Pierre E. Trudeau de diriger une commission de travail sur le logement et le développement urbain, le ministre des Transports, Paul Hellyer, dépose le rapport de sa commission le 27 janvier 1969.

visaient essentiellement les familles à faibles revenus et les personnes âgées plutôt autonomes. Tant pour le logement que pour l'hébergement des personnes âgées, cette période en est une d'institutionnalisation et, avec elle, de professionnalisation voire de médicalisation des soins aux personnes âgées (Charpentier, 2002). À cette époque, du reste, la frontière entre logements sociaux et centres d'hébergement ou centres d'accueil pour personnes âgées restait encore ténue, voire floue. De 1982 à nos jours, on a ralenti le développement de ressources d'hébergement public pour les aînés en laissant une place considérable au développement des résidences privées, tout en soutenant une orientation en faveur du maintien à domicile (Vaillancourt et Jetté, 1997 ; Charpentier, 2002).

De 1965 à 1985, la grande majorité des projets d'OSBL et de coopératives d'habitation pour aînés ont été développés sous l'égide de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL)⁴³. L'âge d'or du développement des OSBL d'habitation et, dans une moindre mesure, des coopératives d'habitations pour aînés, se situe entre 1979 et 1985, avec la mise en œuvre du programme Article 56.1. (SCHL)⁴⁴. Cette situation n'est pas fortuite, elle correspond à un certain essoufflement de la formule des HLM publics et des centres d'accueil, jugés par trop onéreux et uniformisants (Vaillancourt et Ducharme, 2000). Parallèlement, les politiques s'adressant aux aînés connaissent des transformations importantes puisque des « stratégies sont mises de l'avant pour faire fléchir le taux d'institutionnalisation des personnes âgées » (Charpentier, 2002 : 19). Celles-ci « tablent sur une augmentation des services de maintien à domicile et sur le resserrement des critères d'admission à l'institution publique » (ibid.) Il s'en suit une privatisation sans précédent des ressources d'hébergement pour les aînés.

Les aspects organisationnels

Voyons maintenant les contours proprement dits du secteur des résidences communautaires en nous attardant au nombre de résidences et d'unités, à leur répartition sur le territoire, à leur mode de création, à leurs missions, aux programmes utilisés, aux services offerts, aux caractéristiques des résidents et aux conditions des employés.

Le nombre de résidences et d'unités

On estime à près de 20 000 unités le nombre d'unités de logement social pour aînés relevant de l'économie sociale. On compterait environ 18 500 unités sous forme d'OSBL d'habitation⁴⁵ et 1

⁴³ Il s'agissait des programmes nommés Article 16, Article 15.1 et Article 56. 1, en référence à des articles de la Loi nationale sur l'habitation.

⁴⁴ À Montréal, les ensembles financés par le programme Article 56. 1 de la SCHL représentent 40 % des OSBL d'habitation pour aînés.

⁴⁵ Ces chiffres proviennent d'une base de donnée opérée par le Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH). Toutes les données de la base ne sont pas validées, d'où l'importance de considérer ces chiffres non pas comme des exactitudes mais comme « s'approchant de... ».

300 unités sous forme de coopératives d'habitation ou de coopératives de solidarité⁴⁶. Celles-ci se regroupent au sein d'environ 600 réalisations⁴⁷ sous forme d'OSBL d'habitation (530), de coopératives d'habitation (55) et plus rarement de coopératives de solidarité (5). La grande majorité des ensembles compte moins de 50 unités. Parmi les OSBL d'habitation, on compte 101 ensembles de plus de 50 unités, dont 31 de plus de 100 unités.

Des missions diversifiées

L'une des caractéristiques fortes des habitations communautaires pour les aînés réside dans la multitude de missions que celles-ci se sont données. Issus d'initiatives de la société civile, les promoteurs locaux ont orienté leurs activités selon leurs contraintes et besoins propres, conférant à l'ensemble un portrait fort contrasté. Ainsi, certains organismes se donnent des missions de services, d'autres pas. Certains s'adressent aux personnes âgées en perte d'autonomie alors que d'autres ciblent uniquement des personnes âgées autonomes. Les données du Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH) montrent que la grande majorité des OSBL cible exclusivement des personnes âgées, mais que certains ensembles d'habitation combinent plusieurs groupes d'âge⁴⁸. De même, certains OSBL ou coopératives d'habitation viennent répondre aux besoins d'une population ou d'un groupe particulier. On pense par exemple aux retraités de telle compagnie, comme la coopérative *Les Retraités de l'Alcan* (Estrie) ou l'OSBL *Les pionniers du téléphone* (Arrondissement Verdun) ou encore le *Chez nous des artistes* (Rosemont) et la *Villa Trois Étoiles* (retraités d'Esso, Montréal-Est). À Montréal, plusieurs OSBL ont émergé sous l'impulsion d'associations de communautés culturelles tel le *Foyer Hongrois*, le *Foyer Catholique Chinois*, la *Villa Ukrainienne*, les *Résidences Caldwell* ou le *Foyer portugais Santa Cruz* ou encore d'un quartier donné tel *La Porte de l'amitié* ou *Les habitations à ciel ouvert* (Bickerstaff, 2004 ; Ducharme et Vaillancourt, 2002).

Conditions d'émergence et inscription dans les milieux locaux

Typiquement, on observe que les projets d'habitation mis en place avant le milieu des années 1980 étaient initiés par des leaders locaux, issus d'associations ou de caisses populaires alors que plusieurs projets mis en place dans le cadre des programmes développés par la SHQ après 1986 ont bénéficié du support des CLSC, souvent en partenariat avec d'autres acteurs locaux (Bickerstaff, 2004 ; Dagenais, 2004 ; Harris, 2004 ; Ducharme et Vaillancourt, 2002). On trouve des OSBL et des coopératives d'habitation destinés aux aînés dans toutes les régions du Québec. On compte évidemment des proportions importantes dans les régions de Québec, Montréal, Laval et la Montérégie. Par ailleurs, l'examen démontre que les habitations communautaires pour aînés

⁴⁶ Dans l'ensemble, le Québec compte environ 30 000 unités de logement sous forme d'OSBL et environ 23 000 unités sous forme de coopératives.

⁴⁷ Les OSBL ou coopératives peuvent compter plusieurs réalisations (ou ensembles). Les OSBL et coopératives comptent le plus souvent une ou deux réalisations, mais certains peuvent en compter 5 ou 6.

⁴⁸ Les sources utilisées pour constituer la base de données du Réseau québécois des OSBL d'habitation proviennent de la SHQ, de la SCHL, des fédérations régionales du RQOH de même que de certains GRT.

ne sont pas qu'un phénomène urbain. On dénombre en effet plusieurs réalisations dans des milieux ruraux ou semi-ruraux.

Les programmes utilisés

Les OSBL et les coopératives d'habitation pour aînés se sont très majoritairement édifiés à l'aide de programmes fédéraux et provinciaux, souvent des programmes à frais partagés. Il pouvait s'agir de programmes de construction, de rénovation ou d'achat-rénovation. Ces programmes étaient souvent destinés à la fois aux coopératives et aux OSBL d'habitation. Actuellement, les seuls programmes de développement en vigueur sont AccèsLogis, amorcé en 1997, et Logement abordable Québec, amorcé en 2001. Comme le démontre le Tableau 6.1, les OSBL d'habitation destinés aux aînés ont utilisés dans une large mesure les programmes Article 56. 1 (SCHL), AccèsLogis (SHQ), le Programme sans but lucratif privé (PSBLB-SHQ) et le programme Article 15.0 (SCHL)⁴⁹. On dispose de peu d'informations précises quant aux coopératives, mais l'examen sommaire de quelques projets laisse croire que les principaux programmes utilisés sont Article 56.1, PSBLP, et AccèsLogis.

TABLEAU 6.1.
Les principaux programmes utilisés par les OSBL d'habitation

PROGRAMME	NOMBRE DE RÉALISATIONS	%
Article 56.1 (SCHL)	202	38, 1
AccèsLogis (SHQ)	84	15, 8
PSBLP (SCHL-SHQ)	80	15, 0
Non identifié	57	10, 7
Article 15. 0 (SHCL)	53	10, 0
LRA rural 56.1	20	3, 7
PARCO (SHQ)	17	3, 2
PIQ (SHQ)	12	2, 2
LRA autochtone rural	4	0, 7
LRA autochtone urbain	1	0, 001
Milieu	1	0, 001
TOTAL	530	100,0

⁴⁹ Les autres programmes utilisés sont : LRA rural Article 56.1 (20), PARCO (17), le PIQ (12), LRA autochtone rural (4), et LRA autochtone urbain (1). Quelques 57 réalisations d'OSBL n'indiquent pas le programme utilisé.

Les caractéristiques des résidents et leur participation

Les OSBL et les coopératives d'habitation destinés aux personnes âgées sont habités à près de 75 % par des femmes (Renaud, 2000 ; Ducharme et Vaillancourt, 2002). La moyenne d'âge des résidents varie autour de 75 ans⁵⁰. Les revenus de ces résidents sont généralement faibles. On sait toutefois qu'une certaine proportion des résidents bénéficie de revenus plus élevés, notamment dans les ensembles de première génération dont les critères d'accessibilité ne reposent pas sur les revenus. On ne dispose pas d'informations précises sur l'état de santé et le degré de perte d'autonomie des résidents des résidences communautaires. Rappelons qu'une bonne proportion (au moins 25 %) des résidences cible, en vertu des programmes de la SHQ, des aînés en perte légère d'autonomie. Il faut également prendre acte du fait que les résidences communautaires pour aînés font face au vieillissement de leurs résidents. Plusieurs d'entre elles ont ouvert leurs portes il y a plus de vingt ans, en accueillant des personnes de 65 ans. Celles-ci sont maintenant âgées de 85, sans que les services aient pu suivre le rythme d'adaptation (Ducharme et Vaillancourt, 2002 : 44 ; Charpentier, 2002). Néanmoins, la participation des locataires s'exerce au sein des conseils d'administration ou à l'intérieur des différents comités de locataires, comités de loisirs, ou encore par le biais de différentes tâches bénévoles.

Les services offerts

L'autre caractéristique des habitations communautaires pour aînés réside dans la multitude de services et d'activités offerts. On constate aussi des disparités dans le volume des services offerts d'une résidence à l'autre. Ainsi, certains OSBL d'habitation pour aînés s'apparentent à de véritables petits CHSLD. D'autres OSBL ou coopératives n'offrent aucun service, hormis la conciergerie et un minimum de surveillance. Entre ces deux pôles, tout un spectre de combinaisons existe. Les services sont offerts directement par les OSBL et coopératives d'habitation ou indirectement, par l'intermédiaire d'ententes plus ou moins formalisées avec des établissements de santé, des organismes communautaires ou des entreprises privées. Une enquête menée en 2003 par le Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH) révèle que 60 % des OSBL d'habitation offrent des services de conciergerie ; 40 % offrent un service d'alimentation ; 30 % du support communautaire et 12 % offrent des services médicaux⁵¹. À Montréal, les services les plus fréquemment offerts sont, dans l'ordre : la conciergerie, la gestion des conflits, l'accueil, la référence, les loisirs, la surveillance et l'alimentation. D'autres services sont également offerts tels l'aide domestique, les services médicaux, l'assistance personnelle, le gardiennage et les offices religieux (Ducharme et Vaillancourt, 2002 : 48-54). Mais les habitations communautaires pour aînés ne sont pas que des distributeurs de services, elles sont aussi souvent des lieux d'animation, de vie communautaire et de participation, comme on a pu le voir à la section précédente.

⁵⁰ À Montréal, 43 % des résidents sont âgés entre 56 et 74 ans ; 53 % sont âgés de plus de 75 ans.

⁵¹ Les résultats sont tirés d'un échantillon aléatoire de 65 OSBL d'habitation dans différentes régions du Québec à l'exception de Montréal.

Le personnel et les conditions de travail

Les habitations communautaires pour aînés comptent généralement peu d'employés. La plupart des OSBL et coopératives d'habitation de moins de 50 unités (soit la majorité) n'engagent pas de personnel autre que des concierges ou des secrétaires-comptables à temps partiel. Les employés de ces organismes sont assujettis aux normes minimales du travail en vigueur au Québec. Très peu sont syndiqués. Nos sources documentaires nous révèlent peu d'informations sur les conditions de travail de ces employés. On sait toutefois, via nos données cueillies sur le terrain, notamment nos quatre monographies ainsi que le portrait des OSBL d'habitation de Montréal, qu'il s'agit d'un secteur d'emploi peu structuré et où les conditions salariales sont généralement faibles⁵² (Dagenais, 2004 ; Bickerstaff, 2004 ; Ducharme et Vaillancourt, 2002).

Les aspects institutionnels

Cette section s'intéresse aux rapports sociaux qui, une fois institutionnalisés, encadrent et façonnent notre secteur à l'étude. Les aspects institutionnels renvoient aux codes et aux règles établies sous forme de compromis survenus entre acteurs sociaux (Jetté, 2003). Ici, nous nous sommes intéressés au fonctionnement des conseils d'administration, aux permis d'opération, aux normes de financement, d'aménagement et de sécurité des bâtiments, ainsi qu'aux règles de louage, aux droits des résidents, à l'organisation des services, etc.

À prime abord, les normes régissant les OSBL et les coopératives d'habitation destinés aux aînés se distinguent assez peu de celles s'appliquant aux résidences privées pour personnes âgées ou au secteur du logement locatif privé. Voici donc un domaine assez peu normé et peu sujet à la surveillance. Cependant, la grande majorité des habitations communautaires pour aînés s'étant appuyée sur des programmes gouvernementaux pour son financement, celles-ci demeurent dès lors grandement tributaires des conventions découlant de ces programmes, « conférant à l'État une partie de leur pouvoir décisionnel » (Gaudreault et Bouchard, 2002 :4). Or, on compte plus d'une douzaine de programmes dont les normes et les modes de gestion sont hautement disparates. La régulation du secteur se partage entre les paliers fédéral, provincial et municipal. Les responsabilités du gouvernement fédéral ont surtout trait au financement, *via* les programmes de la SCHL. Les responsabilités du Québec touchent également au financement mais s'étendent également aux droits de louage (Code civil, Régie du logement) à la sécurité des bâtiments (Code du bâtiment, Régie du bâtiment) et aux modes de gouvernance (SHQ). Les municipalités, quant à elles, se voient déléguer plusieurs pouvoirs réglementaires découlant des lois et règlements provinciaux, notamment en matière d'aménagement, de zonage, de salubrité ou de prévention des incendies, par exemple.

⁵² Ces informations sont aussi tirées d'un groupe de discussion auprès d'intervenants pour le portrait des OSBL d'habitation sur l'île de Montréal (Ducharme et Vaillancourt, 2002).

Le permis d'opération et les conseils d'administration

À l'instar des résidences privées à but lucratif, les résidences communautaires ne requièrent aucun permis pour opérer. Depuis 2002 toutefois, les résidences pour aînés sont tenues d'effectuer une déclaration aux Agences de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (ADRLSSS)⁵³. Par ailleurs, un nombre croissant de municipalités exigent un permis pour l'opération de résidences privées, qu'elles soient avec ou sans but lucratif. Les règles de composition des conseils d'administration prévoient que les OSBL recrutent leurs administrateurs au sein de la communauté, selon des règles établies par les organismes eux-mêmes. Toutefois, les OSBL d'habitation ayant été financés par les programmes développés au Québec depuis 1986 obligent les corporations à compter au moins un tiers de locataires dans leurs conseils d'administration. Quant aux coopératives d'habitation, leurs conseils d'administration sont, en vertu de la *Loi sur les coopératives*, formés exclusivement de membres locataires.

Les clientèles cibles

Les résidences de type OSBL et coopératives sont libres de déterminer leurs missions de même que les populations qu'elles souhaitent accueillir. Là encore, les programmes sont déterminants dans l'identification des clientèles ciblées et des missions. Ainsi, les principaux programmes administrés par la SCHL avant 1986 comportaient peu de contraintes (Article 15.1, Article 56.1). À partir de 1986, les programmes mis en œuvre par Québec (PARCO, PSBLP, AccèsLogis, Logement abordable Québec) vont resserrer la cible. Les volets de ces programmes destinés aux aînés visent des personnes *à faibles revenus et présentant des pertes légères d'autonomie*.

Les règles de financement

De façon typique, le financement des habitations communautaires est assuré conjointement par la contribution des locataires (les loyers), par des subventions directes ou indirectes de l'État (sous forme d'aide à la pierre et d'aide à la personne)⁵⁴ et, parfois, par des contributions complémentaires des communautés (fondations, municipalités, etc.). Certains programmes combinent l'aide à la pierre et l'aide à la personne. C'est le cas des programmes PARCO, AccèsLogis, PSBLP et parfois Article 56.1. Les contributions des locataires sont également fonction des programmes. La majorité des OSBL et coopératives d'habitation réussissent à s'assurer la viabilité financière des immeubles tout en offrant des loyers sous le prix du marché. D'autres résidences communautaires pour aînés voient, en vertu de leur programme de financement, une partie ou l'ensemble des loyers des locataires subventionnés.

⁵³ Anciennement les Régies régionales de la Santé et des Services sociaux.

⁵⁴ L'aide à la pierre fait référence au financement des immeubles ; l'aide à la personne fait référence aux subventions accordées aux personnes pour les loyers.

Le financement des services aux résidents tient, quant à lui, davantage à la débrouillardise des dirigeants qu'à une reconnaissance ou une institutionnalisation sous forme de programme. Le plus souvent, le financement des services provient des résidents eux-mêmes. Les autres sources de financement proviennent des contributions (en argent ou en nature) d'organismes partenaires (ou parrains), d'activités d'autofinancement, d'activités bénévoles et, à de plus rares occasions, d'ententes de financement avec la SHQ ou avec le ministère de la Santé et des Services sociaux. Bien que les gouvernements n'accordent pas de financement pour les services de support dans les habitations communautaires pour aînés, les programmes québécois issus de la dernière génération commandent certaines contraintes ayant trait aux types de services à offrir et à la manière de le faire. Les programmes mis en place par la SCHL au cours des années 1970 et 1980 ne prévoyaient ni contraintes ni incitatifs. En revanche, les programmes PSBLP-PAPA, AccèsLogis et Logement abordable Québec sont plus spécifiques. Par exemple, le programme AccèsLogis stipule que :

[Le programme] vise la réalisation de logements permanents avec services pour personnes âgées en perte d'autonomie. (...) Les organismes pourront s'associer à des représentants d'organismes locaux, communautaires ou institutionnels oeuvrant auprès des aînés. Cette collaboration pourra s'exercer tant sur le plan de la conception du projet physique que sur le plan de la définition des services à offrir, de l'évaluation et de la sélection de la clientèle, du suivi de l'autonomie et de la fourniture même des services. Les services offerts devront être dosés afin de préserver les caractéristiques d'une vie adulte indépendante, soit la possibilité d'un libre choix, de maintenir son autonomie personnelle, son intimité et sa dignité. On évitera ainsi d'accroître indûment la dépendance des résidents et de contribuer à accélérer le processus de perte d'autonomie. L'organisme devra démontrer que les services s'autofinancent et respectent la capacité de payer de la clientèle (SHQ, 2003).

Compte tenu du vieillissement et des besoins accrus des résidents, la reconnaissance du financement des services de support communautaire constitue d'ailleurs l'un des principaux chevaux de bataille du nouveau Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH).

Les règles concernant les immeubles

On peut distinguer deux générations de programmes si on observe les spécifications relatives aux immeubles. Ainsi, les projets développés dans le cadre de programmes de la SCHL (de 1968 à 1986) contenaient moins de spécifications quant à l'architecture et l'aménagement. L'intérêt à répondre plus spécifiquement aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie est survenu à partir de 1986 avec les programmes québécois (PSBLP-PAPA, PARCO, AccèsLogis volet personnes âgées, LAQ). Ces programmes prévoient des espaces communs, des cafétérias, ainsi que des spécifications sur l'accessibilité et la sécurité et le site. À titre d'exemple, le volet personnes âgées du programme AccèsLogis est probablement le plus achevé. Il stipule que :

Dans les projets du volet II, des logements complets, comprenant chambre à coucher et salon ainsi que cuisine et salle de bain complètes, sont considérés comme la réponse la plus adéquate et la plus flexible aux besoins de la population visée puisqu'ils favorisent le maintien de l'autonomie de la personne. L'emplacement sera à proximité des services et des principaux établissements commerciaux utilisés par les personnes âgées. Le bâtiment permettra l'accès universel aux logements et aux espaces communs. Une attention particulière sera portée à la protection des incendies en prévoyant notamment des extincteurs automatiques à l'eau.

Les logements devront être réalisés en fonction des règles d'accessibilité universelle et adaptés aux pertes d'autonomie ou facilement adaptables. Le bâtiment devra comprendre des espaces communautaires adéquats et polyvalents afin d'offrir une gamme de services répondant aux besoins des résidents (SHQ, 2003).

La santé et la sécurité des résidents

Outre les normes qui précèdent et l'obligation de déclaration aux Agences de développement (ADRLSSSS), le gouvernement du Québec exerce un rôle somme toute mineur pour assurer la santé et la sécurité des résidents des habitations communautaires pour aînés. D'une manière générale au Québec, la sécurité et l'entretien des bâtiments existants est assurée par le Règlement sur la sécurité dans les édifices publics (issues de secours, prévention incendies, systèmes d'alarme, solidité des édifices, etc.). Il en va de même pour les normes relatives à la salubrité des logements, leur entretien et la prévention des incendies. Il importe ici de préciser que les résidences communautaires pour aînés constituent un domicile au sens de la politique de soutien à domicile. Conséquemment, les résidents en perte d'autonomie ont un droit d'accès aux services de soutien à domicile du CLSC de leur territoire. Or, dans les faits, ces services publics étant limités en raison du peu de ressources disponibles, plusieurs résidences communautaires développent eux-mêmes divers services de soutien et d'assistance pour permettre aux résidents en perte d'autonomie de demeurer dans leur logement. C'est le cas notamment du Domaine de la Présentation ou de la Maison Nouvel Élan, au Saguenay, qui emploient des préposés aux bénéficiaires, des infirmières et des infirmières auxiliaires pour offrir des soins infirmiers et d'assistance. Soulignons que, dans le but de protéger les personnes âgées vulnérables, le ministère de la Santé et des Services sociaux prévoit un mécanisme de surveillance des résidents où sont exercés, sans permis, des activités pour lesquelles un permis de CHSLD est exigé. Ce pouvoir d'inspection et même de relocalisation des personnes âgées en perte d'autonomie, dévolu aux autorités régionales (ADLSSSS), repose sur un système de plaintes et de signalement⁵⁵. Or, dans un contexte de désinstitutionnalisation et de rareté des ressources publiques d'hébergement et de soutien à domicile, cette mesure s'avère paradoxale. Elle pose, en fait, d'importants problèmes d'application, comme l'a démontré l'ouvrage de Charpentier dans ses travaux récents (2002).

⁵⁵ Article 437, 452 et 489 de la Loi sur les Services de santé et les Services sociaux.

Les droits des résidents

Les droits des résidents (ou locataires) sont assurés par les dispositions du Code civil s'appliquant à tous les locataires. Au Québec, il assure le droit au maintien dans les lieux. L'article 1974 du Code civil permet également à un locataire aîné de résilier son bail s'il est admis de façon permanente dans un CHSLD ou dans un foyer d'hébergement. Les litiges entre les propriétaires (ici les organismes) et les locataires relèvent ultimement de la Régie du logement.

Les OSBL et coopératives d'habitation pour aînés ne font l'objet d'aucune réglementation spécifique, si ce n'est la possibilité, pour une municipalité, de prévoir des normes supplémentaires. Depuis quelques années, et particulièrement depuis la parution du plan d'action gouvernemental *Le Québec et ses aînés : engagés dans l'action* (Québec, 2001a), on observe une tendance à vouloir augmenter la régulation du secteur des résidences pour aînés. De ce plan, découle notamment l'obligation de déclarer ses activités au registre régional des Agences régionales, celle de déclarer toute demande de permis de construction pour une résidence pour aînés ainsi que pour certains l'attribution d'un pouvoir de réglementation accru aux municipalités. Ces changements sont en partie attribuables aux pressions des associations de personnes âgées, notamment la Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ). La FADOQ, en partenariat avec d'autres acteurs du milieu a mis de l'avant, en l'an 2000, le programme Rose d'Or. Rose d'Or est un programme volontaire d'appréciation pour les résidences pour aînés des secteurs communautaires aussi bien que privés à but lucratif. Le programme offre une grille d'appréciation en 62 questions touchant à la sécurité, l'aménagement et la conformité de l'immeuble, la qualité de vie, l'alimentation et les services offerts.

Analyse

Ce texte porte un premier regard sur les résidences communautaires destinées aux personnes âgées. L'examen des aspects organisationnelles témoigne d'un secteur hautement diversifié sur le plan des missions, des pratiques de gestion, des clientèles ciblées, des services offerts et des modes de collaboration (réseautage). L'examen des dimensions institutionnelles révèle un secteur peu réglementé à la base, mais fortement conditionné par les programmes de financement en logement social.

La contribution des habitations communautaires à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées doit être analysée dans le contexte où les tentatives de l'État québécois pour répondre aux besoins d'hébergement et de logement des personnes âgées en perte d'autonomie sont demeurées largement inachevées, tant sur les plans du financement, de la gestion et de la régulation. Rappelons que les modèles de centre d'accueil et d'hébergement et de logements publics mis de l'avant dans les années 1960 ont été abandonnés au début des années 1980, laissant graduellement la place au secteur privé marchand (Charpentier, 2002). C'est à partir de cette même période que les résidences communautaires, pour aînés, de statut juridiques privés mais éligibles à des programmes de financement public (les programmes), ont pris leur essor. C'est dans cet interstice historique que, timidement il faut le redire, se sont élaborées les innovations

sociales. Ces contributions résident principalement dans le financement mixte des résidences permettant l'accès à des loyers peu élevés, aux normes architecturales adaptées aux personnes âgées et tenant en compte des besoins en services pour les personnes âgées. Les innovations tiennent également dans l'ancrage local des projets, plus susceptibles de coller aux dynamiques et besoins particuliers des milieux, et, enfin, à la participation des locataires représentants du milieu à la gestion des résidences.

L'examen d'ensemble laisse voir à quel point le développement de ce secteur est intimement lié à l'évolution des différentes politiques publiques de logement social qui se sont succédées au cours des 40 dernières années. Au fil de ces 40 ans, se dégagent clairement deux générations de programmes. La première vague, sous l'égide de la SCHL, qui va des années 1965 à 1985, a produit des ensembles plus importants, moins réglementés et plutôt destinés à des personnes âgées autonomes. La seconde vague de programmes, de 1986 à aujourd'hui, sous l'égide de la SHQ, a produit des ensembles davantage normés et destinés aux aînés à faibles revenus et « en légère perte d'autonomie ».

L'accès à des loyers de qualité et à des prix modiques ou peu élevés représente sans doute le principal avantage des logements en OSBL ou en coopératives d'habitation. Le ciblage, par les programmes de la SHQ, des personnes âgées à faibles revenus en perte légère d'autonomie, se présente, au plan des politiques publiques, comme mesure alternative et préventive à l'institutionnalisation en CHSLD, lesquels sont destinés aux personnes en *lourde* perte d'autonomie. Si l'idée demeure intéressante, la pratique sur le terrain indique que l'offre déficitaire de places en CHSLD a pour effet d'exercer d'importantes pressions (sous forme de demandes) sur le secteur de l'habitation communautaire. La population vieillit, les résidents des résidences communautaires aussi. Dans un contexte de rareté de services, les résidences communautaires voient vieillir leurs résidents sans toujours pouvoir faire en sorte que les services suivent⁵⁶. Plusieurs OSBL d'habitation sont alors tentés ou forcés d'exercer des missions s'apparentant davantage à l'hébergement avec soins que celles relevant strictement du logement (Ducharme et Vaillancourt, 2002 ; Charpentier, 2002 : 70). Or, la Loi sur les Services de santé et les Services sociaux interdit aux organismes d'exercer une mission semblable à celles des établissements de santé reconnus par le ministère.

L'obligation, dans les programmes de la SHQ d'inclure au moins un tiers de résidents aux conseils d'administration des OSBL d'habitation constitue une innovation intéressante. Cette pratique semble d'ailleurs répandue dans les OSBL, au-delà de la prescription des programmes. On doit cependant demeurer conscient des limites de ce type de participation formelle, qui ne demeure

⁵⁶ Les habitations communautaires pour aînés subissent, à cet égard, le même type de pression que les autres organismes et établissements de santé, puisqu'elles s'inscrivent dans le continuum des points de services et des milieux de vie substitués pour les aînés. L'offre de partenariat public-privé proposée par le gouvernement du Parti libéral, en septembre 2003, en témoigne. Cette offre du MSSS consiste à établir des partenariats entre des établissements publics de santé (CLSC-CHSLD) et des résidences privées pour aînés (voir en annexe). Cette offre concerne spécifiquement le développement de services pour personnes âgées en lourde perte d'autonomie, ce qui va à l'encontre des missions des OSBL et des coopératives d'habitation. Dans sa réaction officielle à l'offre de partenariat du MSSS, le RQOH rappelle que le but des habitations communautaires pour aînés n'est pas de se substituer aux CHSLD et aux services à domicile pour les personnes âgées en lourde perte d'autonomie, mais bien de les compléter à l'intérieur du continuum résidentiel pour les aînés. Dès lors, l'enjeu pour l'avenir, repose sur l'établissement d'une véritable politique intersectorielle qui sache répondre aux droits des personnes âgées à un logement abordable et adapté, tout en ne sous-estimant pas les services qui leur permettent de conserver leurs logements.

qu'un indicateur parmi d'autres pour l'exercice de ses droits et la prise sur son milieu de vie. Certaines résidences que nous avons analysées ont mis sur pied des comités davantage collés au quotidien des résidents pour stimuler leur implication et leur participation dans leur milieu de vie (comité cuisine, comité des fêtes, etc.). Compte tenu du profil des résidents, majoritairement des femmes âgées de plus de 75 ans, la mobilisation constitue un réel défi. Plusieurs femmes de cette génération ont occupé la sphère domestique et se sentent peu habituées à exercer des fonctions décisionnelles au sein des OSBL ou des coopératives d'habitation.

Par ailleurs, le degré d'ancrage local et de dynamisme des OSBL et des coopératives d'habitation pour aînés semble, au-delà des programmes, variable. On trouve en effet des organismes peu « réseautés » et offrant peu de services tout comme on en trouve des organismes dynamiques, fortement réseautés et offrant un cadre et une philosophie centrée sur la participation des résidents et la prestation de services. En ce sens, on pourrait, à l'aide des monographies et des données recueillies par le LAREPPS, poser l'hypothèse que les véritables innovations sociales se trouvent à la jonction des dynamismes locaux et des nouvelles régulations des programmes.

Enfin, on peu s'étonner du peu de rayonnement de ce secteur d'activité jusqu'à maintenant, compte tenu de son importance relative. Cette discrétion du secteur tient, du moins en partie, à son institutionnalisation tardive sous forme de regroupements régionaux ou nationaux, du moins en ce qui concerne les OSBL d'habitation. En effet, l'émergence et le développement des résidences communautaires pour aînés ne résultent pas de l'appui des associations nationales de défense des droits des aînés. Celles-ci émanent plutôt de la somme d'initiatives locales, souvent éparées. Hormis l'Association nationale des OSBL d'habitation pour personnes âgées (ANOHPA), dont la vie active s'est étendue de 1995 à 2000, il n'existe pas, à proprement parler, d'association regroupant exclusivement les résidences communautaires pour aînés (Ducharme, 2004). À défaut de telles appartenances, plusieurs résidences ont joint l'Association des résidences pour retraités du Québec (ARRQ), qui regroupe principalement des résidences privées à but lucratif⁵⁷. Signe des temps, cette association vient d'ailleurs de se fusionner avec l'association des centres d'hébergement privés.

Conclusion

Bien qu'ils appartiennent de plain-pied au secteur de l'économie sociale, les habitations communautaires pour aînés empruntent à la fois aux principes de l'association (les principes de réciprocité, de don), à ceux de l'action publique (le principe de redistribution, d'intérêt général) et à ceux du marché (la correspondance des charges aux coûts d'opération) (Gaudreault et Bouchard, 2002). Ainsi, pour leur financement, les OSBL et coopératives d'habitation pour aînés demeurent largement tributaires des conventions des programmes gouvernementaux d'habitation de la SCHL et de la SHQ, en somme, de l'action publique. Les modes de financement qui, au fil des années, ont contribué à l'édification du parc, comportent des avantages certains, bien que variables d'un

⁵⁷ Plusieurs OSBL d'habitation pour aînés sont membres du Réseau québécois des OSBL pour aînés (RQOH). Plusieurs coopératives d'habitation pour aînés sont membres de fédérations affiliées à la Confédération québécoise des coopératives d'habitation.

programme à l'autre. Les mélanges de prêts hypothécaires avantageux, garanties de prêts et les autres formes d'aide à la pierre, ajoutés aux contributions des locataires, résultent en un actif global de plusieurs centaines de millions de dollars en immobilier pour l'ensemble des organismes. Si ces modes de financement peuvent être intéressants au plan de la solvabilité, ils entraînent en revanche, de la dépendance par rapport aux organismes subventionnaires. Or, l'engagement des gouvernements est souvent tenu pour acquis et l'on soupçonne trop peu à quel point certaines conjonctures peuvent être fatales⁵⁸. Précisons que plusieurs ensembles d'habitation arrivent, au cours des années à venir, au terme de leurs accords d'exploitation⁵⁹, notamment ceux financés par la SCHL. Ces ensembles sont souvent les plus fragiles (ACHRU, 2002). Ils ont été mis sur pied il y a plus de 30 ans, l'entretien de certains de ces immeubles a pu être négligé. Les administrateurs y sont peu encadrés et soutenus.

Les partenariats peuvent prendre la forme de participation à des tables de concertation locales ou régionales. Certains indices laissent croire que les organismes d'habitation communautaire les plus dynamiques sont issus de l'initiative de centres communautaires pour aînés. Ceux-ci élaborent et ensuite parrainent des projets d'habitation. Ces centres communautaires (ACHIM, Maison des aînés de Villeray) s'engagent envers ces projets comme une extension de leur mission. Ils soutiennent financièrement, et de façon significative, les ensembles d'habitation.

On peut donc conclure que, si les habitations communautaires présentent un grand potentiel d'innovation sociale, leur vitalité communautaire est laissée au dynamisme et à l'esprit *entrepreneurial* de dirigeants peu pourvus tant sur les plans financier qu'institutionnel. Il faut en effet ajouter que le secteur des OSBL-H n'a pu, jusqu'à il y a deux ans, compter sur le support institutionnel que fournissent les associations et les regroupements régionaux et nationaux. En ce sens, l'émergence et le développement des habitations communautaires (et plus particulièrement des OSBL-H) ne résultent pas d'une planification sociale d'ensemble. Il s'agit plutôt de la somme d'initiatives éclatées et peu concertées. Les OSBL d'habitation pour aînés ont créé leur première association nationale en 1996 (l'ANOPHA, dissoute en 2000) et ce n'est que récemment qu'ils ont pu se joindre au Réseau québécois des OSBL d'habitation, fondé en 2001. Quant aux coopératives d'habitation pour aînés, leur rattachement institutionnel s'exerce à travers les fédérations régionales de coopératives d'habitation. En ce sens, le secteur des habitations communautaires pour aînés demeure fragile au plan associatif, et les moyens en vue de soutenir la participation des locataires, la vie associative, les partenariats avec le milieu et les services gagneraient à être davantage soutenus à travers une bonification du financement des programmes d'habitation.

⁵⁸ N'oublions pas que ce fut le cas en Ontario, où, au cours des années 1990, une partie du parc de logement social et communautaire a été carrément vendue au secteur privé.

⁵⁹ Les accords d'exploitation (ou termes hypothécaires) sont de 35 ou 50 ans à la SCHL.

Bibliographie

- ASSOCIATION canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (ACHRU). 2002. L'expiration des accords d'exploitation des programmes de logement social. Une table ronde, Ottawa.
- AUBRY, F. 2004, Portrait des résidences privée à but lucratif pour les personnes âgées au Québec, Montréal, UQAM, Cahiers du LAREPPS (à paraître).
- BÉLANGER, P. R. et B. LÉVESQUE. 1991. « La théorie de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique », Cahiers de recherche sociologique, no 17.
- BICKERSTAFF C. J. 2004. La porte de l'amitié. Monographie d'un OSBL d'habitation pour personnes âgées en légère perte d'autonomie, Montréal, UQAM, Cahiers du LAREPPS.
- BOUCHARD, M. 2001. Le logement coopératif au Québec : entre continuité et innovation, Montréal, Cahier de recherche de l'ARUC en économie sociale.
- BOYER, R. 1995. « Aux origines de la théorie de la régulation », dans R. BOYER et Y. SAILLARD (dir.), Théorie de la régulation, l'état des savoirs, Paris, La Découverte.
- CHANTIER de l'économie sociale. 2003. en ligne : www.chantier.qc.ca
- CHARPENTIER, M. 2002. Priver ou privatiser la vieillesse. Entre le domicile à tout prix et le placement à aucun prix, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- CODE CIVIL DU QUÉBEC, LQ. 1991. c. 64.
- COLIN, J.-P. 1996. La ligue ouvrière catholique canadienne, 1938-1954, Montréal, Boréal.
- COMEAU, Y. 2000. Guide de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'activités de l'économie sociale et solidaire, Montréal, UQAM, Cahiers du CRISES, no ET9605.
- CONFÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES COOPÉRATIVES D'HABITATION. 2001. Le logement pour personnes âgées : une nouvelle approche. Rapport d'étape, Québec.
- CONSEIL CANADIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL. 1973. Plus qu'un gîte. Étude des logements financés par la LNH pour personnes âgées, Ottawa.
- DAGENAIS, H. 2004. Manoir Pierre A. Lanctôt. Monographie d'un organisme sans but lucratif d'habitation pour personnes âgées en légère perte d'autonomie, Montréal, UQAM, Cahiers du LAREPPS.
- DANSEREAU, F., F. BERNÈCHE, J. DAMASSE, P. FESTOC, J. MONGEAU, C. PLEMION et A.-M. CADIEUX. 1998. Statuts et modes d'accès au logement : expériences et solutions innovatrices au Canada depuis les années 1970, Montréal, INRS-Urbanisation.

- DORVIL, H., P. MORIN et D. ROBERT. 2001. Le logement comme facteur d'intégration sociale pour les personnes classées malades mentales et les personnes classées déficientes intellectuelles, Montréal, Université de Montréal, GRASP.
- DUCHARME, M.-N. 2004. Le tiers-secteur de l'économie sociale dans le domaine des habitations destinées aux personnes âgées, Montréal, UQAM, Cahiers du LAREPPS.
- DUCHARME, M.-N. et Y. VAILLANCOURT. 2003. Portrait des OSBL en habitation au Québec et interventions auprès des personnes vulnérables. Projet de devis préparé pour la Société d'habitation du Québec, Montréal, UQAM, LAREPPS.
- DUCHARME, M.-N. et Y. VAILLANCOURT, avec la collaboration de F. AUBRY. 2002. Portrait des OSBL d'habitation sur l'île de Montréal, Montréal, UQAM, LAREPPS-FOHM.
- FÉDÉRATION DE L'ÂGE D'OR DU QUÉBEC (FADOQ). 2003. Programme Rose d'Or. Qualité de vie et sécurité des résidences privées pour aînés. Montréal.
- FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES COOPÉRATIVES D'HABITATION. 2003. Le toit virtuel des coopératives, en ligne : www.coop-habitation.org
- FONDS QUÉBÉCOIS D'HABITATION COMMUNAUTAIRE (FQHC). 1997. Programme AccèsLogis, Guide de présentation des projets, Québec.
- FONDS QUÉBÉCOIS D'HABITATION COMMUNAUTAIRE (FQHC). 2000. Rapport annuel 1999-2000, Québec.
- FONDS QUÉBÉCOIS D'HABITATION COMMUNAUTAIRE (FQHC). 1997. Programme AccèsLogis. Guide de présentation des projets, Québec.
- FRONT D'ACTION POPULAIRE EN RÉAMÉNAGEMENT URBAIN (FRAPRU). 2002. Pour en finir avec la crise du logement. Mémoire présenté à la Commission parlementaire sur l'aménagement du territoire. Québec, www.frapru.ca
- GAUDREAU, A. 2002. Le financement du logement communautaire : évolution et perspectives. Dans le cadre du symposium sur le financement du logement communautaire, Montréal, ARUC-Économie sociale.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2002. Agir. Investissements dans l'habitation : près de 500 millions de dollars, Québec.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2002. Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec, Québec.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2001a. Le Québec et ses aînés : engagés dans l'action. Engagement et perspectives 2001-2004, Québec.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2001b. Le Québec et ses aînés : engagés dans l'action, Liste des actions sectorielles, Québec.

- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 1998. Plan d'action pour la transformation des services en santé mentale, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 1992. La politique de la santé et du bien-être, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 1984. Se loger au Québec : une analyse de la réalité, un appel à l'imagination, Québec.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 1976. Habiter au Québec. Rapport du groupe de travail sur l'habitation, Québec.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 1965. Rapport du comité interministériel d'étude sur l'habitation. Rapport Marier, Québec.
- GOYER, P. 2001. Les OSBL d'habitation. Éléments préliminaires d'un portrait du parc de logements sans but lucratif du Québec, Produit conjointement par la FOHM et P. GOYER pour la SHQ, Montréal.
- GRENIER, S. 2002. Logement ou hébergement ? L'évolution des milieux de vie substitués pour personnes âgées, Montréal, UQAM, LAREPPS.
- HARRIS, J et M. MALAVOY. 2004. Les Jardins de l'Estrie. Monographie d'un OSBL d'habitation pour des personnes âgées, Montréal, UQAM, Cahiers du LAREPPS (à paraître).
- HELLYER, P. et al. 1969. Rapport de la Commission d'étude sur le logement et l'aménagement urbain. Imprimerie de la Reine.
- JETTÉ, C. 2002. Quelques repères théoriques et méthodologiques pour la réalisation de monographies d'OBNL d'habitation pour personnes âgées. LAREPPS (non publié).
- LÉVESQUE, B. et Y. VAILLANCOURT. 1998. Les services de proximité au Québec, plus porteuses d'innovations sociales que les autres ? Montréal, UQAM, Cahiers du LAREPPS et du CRISES.
- LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX. 2003. LRQ, Chapitre S-4-2.
- MATHIEU, R., V. VAN SCHENDEL, D.-G. TREMBLAY, C. JETTÉ, L. DUMAIS, P.-Y CRÉMIEUX. 2001. L'impact socio-économique des organismes communautaires et du secteur de l'économie sociale dans quatre arrondissements de la Ville de Montréal, Montréal, UQAM, LAREPPS- -TELUQ.
- OFFICE municipal d'habitation de Montréal (OMHM). 1997. L'action communautaire dans les HLM de Montréal, Montréal, OMHM.

- MALTAIS, D., avec la collaboration de J. SAVARD. 2004. *Le Domaine de la présentation. Monographie d'un OSBL d'habitation pour des personnes âgées en perte d'autonomie.* Montréal, UQAM, LAREPPS (à paraître).
- MALTAIS, D. 1992. *Les habitations pour personnes âgées en perte d'autonomie. Compte rendu du colloque,* Montréal, Société d'habitation du Québec.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. 2003. *Pour un nouveau partenariat au service des aînés : projets novateurs,* Québec, Direction générale des services à la population.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE. 2002. *Muni-Express, Bulletin d'information du ministère des Affaires municipales et de la métropole.*
- MORIN, R, F. DANSEREAU et D. NADEAU. 1990. *L'habitation sociale : Synthèse de la littérature,* Montréal, INRS-Urbanisation.
- MORRIS & MACKENZIE INC. 2004. *Proposition de programme d'achat d'assurance,* Montréal (non publié).
- RENAUD, F. 2000. « Les coopératives d'habitation locative : l'expérience québécoise », dans R. VERCAUTEREN (dir.), *Expériences et analyses pluridisciplinaires internationales,* Paris, Erès.
- RENAUD, F. 1989. *L'impact du vieillissement de la population : les personnes âgées et leurs besoins résidentiels,* Québec, Société d'habitation du Québec.
- RENÉ, J.-F. et L. GERVAIS. 2001. « Les enjeux du partenariat aujourd'hui », *Nouvelles pratiques sociales,* vol 14, numéro 1.
- RÉSEAU québécois des organismes sans but lucratif d'habitation. 2001. *Habitation communautaire et santé. Penser aujourd'hui une politique intégrée. Document de réflexion,* Montréal.
- RICHARD, L. 1998. *Étude portant sur les organismes sans but lucratif en habitation de Québec-Chaudières-Appalaches,* Québec, Fédération régionale des OSBL en habitation de Québec-Chaudières Appalaches.
- SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (SCHL). 2001. « Études spéciales sur les données du recensement de 1996 : Ménages canadiens ayant des besoins impérieux de logement et consacrant à leur logement au moins la moitié de leur revenu », dans *Le Point en recherche, Série socio-économique,* no 55-7.
- SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT. 1983. *Le programme de logement sans but lucratif du secteur privé* Société canadienne d'hypothèque et de logement, Ottawa.

- SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT. 1989. Entente Canada-Québec sur l'habitation sociale. Programme de logement sans but lucratif privé. Appel de proposition programmation 1989. Québec, Société d'habitation du Québec.
- SOCIÉTÉ d'habitation du Québec. 2003. Rapport annuel de gestion 2002, Québec, Gouvernement du Québec.
- SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC. 2003. Présentation générale, Québec, Gouvernement du Québec.
- SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC. 1990. Programme de logement sans but lucratif privé, Volet 2. Projets pour personnes âgées en perte d'autonomie, Québec, Gouvernement du Québec.
- SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC. 1992. La Société d'habitation du Québec : une histoire en trois mouvements, Québec, Gouvernement du Québec.
- SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC. 1997. L'action gouvernementale en habitation. Orientations et plan d'action, Québec, Gouvernement du Québec.
- SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC. 2001. L'habitat au Québec, 1996-2001, Québec, Gouvernement du Québec.
- ST-LAURENT, A. 1998. Étude portant sur les organismes sans but lucratif (OSBL) en habitation de Québec - Chaudières-Appalaches, Québec, Fédération régionale des OSBL en habitation de Québec- Chaudières Appalaches.
- VAILLANCOURT, Y. et M. CHARPENTIER. 2002. Résumé du devis sur les « Les passerelles entre l'État, le marché et l'économie sociale dans les services de logement social et d'hébergement pour les personnes âgées en perte d'autonomie », Montréal, UQAM (non publié).
- VAILLANCOURT, Y. et L. TREMBLAY (dir.). 2001. L'Économie sociale dans le domaine de la santé et du bien-être au Canada : une perspective interprovinciale, Montréal, UQAM, LAREPPS.
- VAILLANCOURT, Y. et M.-N. DUCHARME, en collaboration avec R. COHEN, C. JETTE et C. ROY. 2000. Le logement social, une composante importante des politiques sociales en reconfiguration : État de la situation au Québec, Montréal, UQAM, LAREPPS.
- VAILLANCOURT, Y. et C. JETTÉ. 1997. Vers un nouveau partage des responsabilités dans les services sociaux et de santé. Rôles de l'État, du marché, de l'économie sociale et du secteur informel, Montréal, UQAM, LAREPPS.

VAILLANCOURT, Y. 1988. Le développement des politiques sociales au Québec : 1940-1960, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

VIANNAY, P. et F. RENAUD. 2000. Les aînés et le logement : un profil quantitatif de la situation résidentielle des aînés du Québec, Québec, Société d'habitation du Québec.

VILLE DE MONTRÉAL. 2001. Règlement sur la salubrité et l'entretien des logements, en ligne : www.ville.montreal.qc.ca

7. TRANSFORMATIONS SOCIALES, FRAGILITÉS ET INNOVATIONS DANS LE LOGEMENT COMMUNAUTAIRE

Jacques L. Boucher

Résumé

Ce texte s'intéresse aux innovations sociales dans le domaine de l'habitat en les situant dans un contexte de transformations sociétales que permettent de comprendre les théories de la régulation et des mouvements sociaux. Depuis les années 1970, ces transformations ont fait sentir leurs effets sur la famille, l'emploi et l'appui apporté aux groupes sociaux fragilisés par l'État dans le domaine de l'habitat. En observant des initiatives collectives en habitat dans la région de l'Outaouais, l'auteur décrit la diversité des stratégies déployées pour l'amélioration des conditions de logement. Au moins trois innovations ressortent de ces analyses : le support communautaire et psychosocial intégré au logement social, notamment par l'intervention d'un concierge résidant ; la jonction des actions d'opposition et de proposition ; et l'aménagement urbain par la préservation du bâti et l'intégration du logement social dans les quartiers résidentiels.

Introduction

Les sociétés connaissent des transformations dont il n'est pas aisé de mesurer l'étendue et la portée : perméabilité aux processus de mondialisation des échanges et des influences, modification de la structure productive et du travail, changements des modes de vie et de consommation, remise en cause de plusieurs institutions et modes de régulation, etc. Ces transformations entraînent la fragilisation d'un nombre non négligeable d'individus et même de certaines catégories sociales. Ces fragilités sont, encore aujourd'hui, fortement liées à l'habitat, soit comme manifestation de la pauvreté, soit comme source de fragilité et de dépendance. La question du logement et de l'habitat en général pose de nouveaux défis dans le contexte des transformations sociétales actuelles. En même temps, de nouveaux acteurs interviennent dans le secteur du logement et des acteurs plus classiques semblent en voie de modifier leurs actions sur ce plan, prenant en compte les questions identitaires, de participation citoyenne, d'insertion sociale aussi bien que de stabilité et de sécurité. Cette présentation commence par suggérer quelques façons de poser le problème des principales transformations sociales en cours et de leur rapport avec les conditions de vie. En second lieu, il y est question des effets de ces transformations sur une dimension importante des conditions de vie, l'habitat. Elle présente ensuite le renouvellement des formes d'intervention des acteurs sociaux dans ce secteur, en nous appuyant plus spécifiquement sur l'action collective en quelque sorte paradoxale de certains groupes du mouvement social de la région de l'Outaouais. Enfin, elle discutera de la portée innovatrice de ces expérimentations et projets.

*Transformations sociales et conditions de vie*⁶⁰

Il est généralement reconnu que nous assistons, passivement ou activement, à des changements sociétaux profonds, sinon à des transformations sociales d'envergure sur divers plans. Nous allons nous arrêter brièvement ici sur quelques-unes de ces transformations qui sont habituellement considérées comme majeures et qui comportent des incidences sur l'habitat, un vecteur central des conditions de vie. Il s'agit successivement des transformations du travail, de la consommation et d'institutions telles que l'État et la famille.

Le travail et le salariat subissent une profonde transformation. Alors que dans nos sociétés modernes, le travail constituait le vecteur central de construction des liens sociaux et de structuration du système social, surtout avec la généralisation de la salarisation pendant la période qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale, la société salariale semble s'essouffler (Castel, 1995) et céder la place à d'autres enjeux et rapports sociaux (Castells, 1998 et 1999 ; Dubet, 1994 ; Touraine, 1992). Le travail aurait donc perdu sa centralité dans la vie des individus au profit d'autres valeurs (Méda, 1995 ; Offe, 1985). Si le travail « réflexif », qui suppose une relation directe avec la personne, tend à se maintenir et peut-être même à progresser, le travail humain dans la production de biens est progressivement et inexorablement remplacé par les nouvelles technologies de plus en plus performantes. Aussi est-on tenté d'annoncer La Fin du travail (Rifkin, 1996 ; Méda, 1995). Or, pendant ce temps, précaires et exclus du travail salarié rêvent de dénicher l'emploi régulier à temps plein alors que nombre de cadres et de salariés hautement qualifiés dans le secteur des nouvelles technologies travaillent un nombre considérable d'heures chaque semaine.

La précarisation d'une partie croissante des emplois est immédiatement associée à cette recherche de flexibilité ; elle entraîne la fragilisation d'une portion grandissante du salariat aux extrémités de la vie active. D'une part, les nouveaux venus sur le marché du travail arrivent difficilement à s'insérer et à atteindre une certaine régularité en emploi. D'autre part, plusieurs salariés des entreprises et des services de la période fordiste voient leurs compétences périmées et sont considérés comme irréformables à cause de leur âge et de l'insuffisance de leur formation de base. Ainsi, même dans les prospères sociétés industrielles avancées, on assiste à un rétrécissement de la classe moyenne qui est en quelque sorte aspirée par le bas, comme dans un sablier (Lipietz, 1996). Des individus et des familles s'en trouvent fragilisés, « disqualifiés » (Paugam, 2000) en quelque sorte, ou « désaffiliés » (Castel, 1995). Des quartiers entiers connaissent fragilisation et déclin (Favreau et Fréchette, 1995). Pour bien des personnes, le lien social tend à s'effriter et sans doute la cohésion sociale s'en trouve-t-elle menacée. Ces insécurités conduisent à diverses dérives, que ce soit l'anomie, la montée des intégrismes (Castells, 1999) ou les révoltes pures, sans véritable projet de mouvement social (Dubet, 1987 et 1994), et elles creusent les écarts entre générations (Chauvel, 1998) pendant qu'en dépit de leurs efforts les femmes traînent toujours derrière les hommes tant sur le plan de l'emploi que des salaires (Carnoy, 2001 ; Lipietz, 1996).

Certes, il existe une certaine demande sociale pour des formes de flexibilité favorables aux salariés. Entre autres, des jeunes gens fortement qualifiés dans les nouvelles technologies sont

⁶⁰ Cette section reprend en partie un texte déjà paru dans un ouvrage collectif (Boucher, 2001).

souvent réputés préférer la mobilité d'emploi et même les contrats de performance de façon à accumuler les expériences et à se mesurer aux règles de la concurrence en espérant une ascension plus rapide dans la hiérarchie. D'autres, des femmes surtout, recherchent une meilleure conciliation entre le travail et la vie familiale, dans le sens d'horaires flexibles ou encore d'emplois sécurisés, mais à temps partiel. Il se pourrait que de plus en plus de pères recherchent un tel arrangement pour les mêmes raisons à mesure qu'ils consacrent plus de temps à leurs enfants et que les mères investissent plus d'efforts sur le plan professionnel (Carnoy, 2001). Mais, dans l'ensemble, même si un certain nombre de personnes arrivent à s'en accommoder, la flexibilité demeure avant tout une exigence patronale et une condition d'emploi avec son lot de précarisation et d'exclusion.

Sans doute la disparition du travail salarié n'est-elle pas imminente, ni dans la conscience ou l'éthique des individus, ni dans les interventions des acteurs sociaux. Mais il ne représente pas le seul lieu de structuration des rapports sociaux et de leur transformation. Les rapports de consommation font aussi partie des grands enjeux sociaux actuels.

Avec les trente glorieuses (Fourastié, 1979) qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale, la généralisation de la consommation était liée à un régime d'accumulation où se trouvaient arimées consommation de masse et production de masse, un arrimage qui pouvait se reproduire grâce aux arrangements du fordisme (Aglietta, 1982 ; Boyer, 1979). Ainsi, cet accès à la consommation passait par le salariat, le plein emploi, ou presque, et la négociation de conventions collectives de travail, par la baisse des coûts de production grâce à une production à grande échelle de biens standardisés et des méthodes de production implantées depuis le début du siècle, mais aussi par une intervention accrue de l'État dans les services à la population et les suppléments de revenus. Il en est résulté une société d'abondance qui opérait, en quelque sorte, une césure chez les individus entre l'acte de produire dans le travail salarié et la survie ou la reproduction. Autrement dit, non seulement on ne consommait habituellement pas ce que l'on produisait soi-même, mais on pouvait avoir accès aux biens et services nécessaires à l'existence sans rémunération d'emploi ou revenus de rentes. Ainsi, le monde de la consommation acquérait une certaine autonomie par rapport à celui de la production dans la conscience des individus, tant chez *L'ouvrier de l'abondance* (Goldthorpe et al, 1972) que chez le chômeur en transition d'un emploi à l'autre, l'étudiant, le retraité et la personne considérée comme « inapte » à cause d'une maladie, d'un handicap ou de la charge d'enfants en ce qui concerne les femmes. Dans les représentations sociales, le droit à la subsistance venait relativiser le devoir de gagner sa vie.

Aussi, faut-il tenir compte, analytiquement, de la spécificité des rapports de consommation parallèlement aux rapports de production, alors que les premiers ont également été l'objet de compromis sociaux semblables aux deuxièmes sous le fordisme (Bélanger et Lévesque, 1990 et 1991). En effet, à la demande sociale d'accès de tous à des services de qualité et à la sécurité, les classes dirigeantes ont répondu positivement par la mise en place de systèmes de services publics tant en éducation et en santé que du côté des services sociaux et de la sécurité du revenu. Cependant, le modèle d'organisation de ces services, que nous pouvons appeler le « providentialisme », était fortement centralisé, selon le modèle technocratique et bureaucratique, excluant la participation de la population à l'orientation de ces services et à leur organisation locale, tout comme les ouvriers étaient exclus de l'organisation de leur travail sous le fordisme.

Cette forme d'exclusion explique d'ailleurs en bonne partie les mouvements de protestation de la population et l'émergence de diverses associations de défense des droits (Bélanger et Lévesque, 1992). Finalement, il en est résulté un système de prestation de services qui, en dépit de son accessibilité universelle, arrivait de plus en plus difficilement à répondre aux besoins diversifiés de la population, devenait de plus en plus coûteux et s'est mis à soulever le doute par rapport à ses capacités de protection (Offe, 1984 ; Rosanvallon, 1984).

La dimension imposée et dépendante du mode de consommation de services standardisés était de moins en moins acceptée par les populations ; mais le malaise social se retrouve également du côté de la consommation des biens. Outre les critiques en ce qui concerne les inégalités d'accès aux biens et services, tant sur le plan de la qualité que de la quantité, la consommation de masse fait l'objet de deux types de contestation, culturel d'un côté et écologique de l'autre.

Sur le plan culturel, on remet d'abord en cause la standardisation de la production des biens et services, donc leur indifférenciation (Aglietta et Brender, 1984). Depuis le tournant des années 1970, une demande sociale de plus en plus forte s'est exprimée en faveur d'objets plus diversifiés, qui permettraient aux personnes de mieux se définir et de s'identifier à travers la consommation tout en répondant à des besoins également variés. En même temps, diverses associations et mouvements culturels remettent de plus en plus en cause la manipulation des symboles dans la société d'information, l'imposition des modes de vie et de consommation ou des standards du citoyen-consommateur (Castells, 1998 et 1999 ; Dubet, 1994 ; Touraine, 1999). D'ailleurs, l'intervenant social a tôt fait de s'apercevoir que la consommation constitue un puissant terreau de définition et d'identité du sujet en même temps que de stigmatisation et de rejet ou d'exclusion sur la base de la différence.

Retenons de la critique écologique sa dimension politique et sociale (Beck, 2001a et b ; Soper, 2001 ; Lipietz, 1993). Vu sous cet angle, le problème provient des gaspillages de la surconsommation (Lipietz, 1989), mais aussi, sinon surtout, de l'iniquité qui existe entre les humains dans l'utilisation des ressources. La question devient donc une question de justice sociale en même temps qu'une question environnementale, de rapport entre l'humain et la nature dont il est partie prenante. Bref, en même temps qu'à la résurgence de la question sociale avec les nouvelles formes d'exclusion (Castel, 1995 ; Rosanvallon, 1995), les sociétés et la nature sont confrontées à la question écologique (Beck, 2001a et b). L'appétit des uns prive les autres du minimum vital. Il s'agit aussi d'un problème d'équité historique, intergénérationnelle, car les effets futurs de la surconsommation et de la surproduction d'aujourd'hui sont souvent mal mesurés ou même imprévisibles.

Enfin, c'est aussi un problème de modèle de développement, de modes de production et de consommation qui excluent et spolient des populations entières, au nom du « progrès », entendu comme purement économique, sinon comme simple rendement financier. Aussi, la protestation écologique et culturelle remet-elle en question la conception d'un monde comme un immense marché des ressources, des biens et des services. Les modes de régulation et les formes institutionnelles de la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale sont bousculés. C'est le cas particulièrement du rôle de l'État, mais aussi des changements qui traversent la famille.

La pression néolibérale demeure très forte sur les États des sociétés occidentales, à des degrés divers cependant d'une société à l'autre (Bourque, 2000 ; Todd, 1998). Ainsi, la droite néolibérale n'a pas manqué de récupérer les critiques populaires et de gauche d'un État social ou providence trop centralisateur et bureaucratique (Bélanger et Lévesque, 1990 ; Offe, 1984). Or ces failles de l'État social appellent les acteurs à les dépasser en inventant de nouvelles formes de solidarité, un mode plus décentralisé et participatif d'organisation des services et de nouveaux mécanismes de coordination (Lipietz, 1989 et 1996), plutôt que d'endosser le projet ultralibéral d'un État minimal à la Nozick (1974) et de défendre la centralisation providentialiste de la gauche fordiste comme l'achèvement de la démocratie sociale et de la solidarité (Jetté et Boucher, 1997).

Tout comme dans les services à la population, le rôle régulateur de l'État est également remis en cause dans les rapports de travail et l'économie en général, au nom de la flexibilité et de la libre concurrence rendues nécessaires dans le cadre de la mondialisation actuelle. Alors que le mode de régulation était fortement lié au territoire national, voici que cet espace national devient de plus en plus poreux sous la pression de la mondialisation et de la concurrence internationale (Boyer, 1986 ; Castells, 1998). Enfin, des institutions intermédiaires de coordination sont également ébranlées. C'est le cas, entre autres, des formes de négociations collectives et de conventions de travail qui ont régulé les rapports du travail de la Deuxième Guerre mondiale en Occident jusque dans les années 1970. Déjà au début des années 1970, les salariés cherchaient à s'en servir pour se protéger contre les restructurations et les pressions sur les salaires, tandis que les directions d'entreprises voulaient casser leur rigidité (Boyer, 1986). Ces dernières ont souvent détourné les conventions collectives en utilisant le travail précaire et en multipliant les contrats individualisés, comme nous l'avons déjà relevé.

Enfin, il existe une institution ancienne, qui a traversé les sociétés modernes et qui joue un rôle fondamental dans la régulation des rapports entre les hommes et les femmes ainsi qu'entre les générations. Il s'agit de la famille qui, de famille traditionnelle, est passée à la famille nucléaire pendant le fordisme pour entrer de nouveau dans un processus de transformation dont l'aboutissement est difficile à prévoir. En effet, le modèle patriarcal de la famille traditionnelle et nucléaire est profondément remis en question par différents facteurs (Beck, 2001a et b ; Carnoy, 2001 ; Castells, 1999). Tout d'abord, le rôle de l'homme pourvoyeur est relativisé avec l'entrée d'un nombre de plus en plus important de femmes sur le marché du travail, leur assurant à la fois une liberté économique et l'accès à de nouvelles identités, plus liées à la vie professionnelle et productive que reproductive et dépendante socialement du statut du conjoint. Cette redéfinition de la femme par elle-même est aussi soutenue par l'autocontrôle sur ses capacités biologiques de reproduction et une plus grande liberté sexuelle. Le mouvement des femmes constitue également un important soutien identitaire et de définition des rapports entre femmes et hommes. Il en est de même des luttes des gays et lesbiennes pour la reconnaissance d'autres formes d'expression et d'identité sexuelles, si ce n'est de modèles de couple depuis que des États ont commencé à légitimer des mariages homosexuels, à reconnaître des droits sociaux au conjoint de même sexe et à accepter des adoptions par ces couples.

Il en ressort une diversité de modèles de familles (Beck, 2001a et b) jugés de moins en moins étranges. Bien que les familles nucléaires avec deux adultes de sexe différent restent majoritaires, plusieurs d'entre elles résultent d'une deuxième ou troisième union, regroupant, dans de plus en

plus de cas, des enfants de trois parents et même de quatre dans certaines circonstances, une sorte de famille « recomposée ». Mais, à côté de cela, se multiplient les familles monoparentales, soutenues majoritairement par une femme, bien qu'il commence à s'en trouver sous la responsabilité d'un homme. En revanche, les adultes sont de plus en plus nombreux à se retrouver seuls, tandis que les jeunes habitent plus longtemps qu'avant chez les parents en attendant une certaine stabilité d'emploi. Enfin, des enfants sont élevés par leurs grands-parents lorsque les parents en sont incapables ou que les tensions sont trop fortes entre eux. Ainsi, les cas de figures se multiplient, les tendances variant cependant d'une société à l'autre.

Tous ces changements dans le monde du travail et de la consommation, toutes ces remises en question des grandes institutions de nos sociétés modernes comportent des incidences sur les modes et les conditions de vie, notamment sur l'habitat.

Transformations sociales et habitat

En effet, les transformations du travail, sa précarisation et le développement de l'emploi dans les services et les nouvelles technologies au détriment de l'extraction des ressources et même de leur transformation entraînent la mobilité géographique vers les centres urbains, ce qui comporte un impact quant à la disponibilité de logements. Depuis quelques années, le problème de la pénurie de logements locatifs a ressurgi dans les centres urbains du Québec, dont à Gatineau, alors que les tendances du côté de l'offre favorisent la propriété d'usage de l'habitation. Les carences du logement locatif sont donc attribuables à un problème d'offre du marché privé, mais aussi à des facteurs sociaux tels que la précarisation causée par les transformations du marché du travail, la fragilisation de certaines catégories sociales telles que les jeunes, certains groupes de salariés exclus du travail et les femmes, particulièrement celles qui sont responsables seules de leur famille⁶¹. Plus globalement, ces changements économiques ont créé des formes de mobilité sociale descendante qui touchent non seulement les classes sociales traditionnellement pauvres, mais aussi la classe moyenne qui s'était considérablement élargie après la Seconde Guerre mondiale (Lipietz, 1996). Ainsi, des ménages doivent dépenser une part importante de leur budget à l'item du logement, amputant souvent leurs ressources sur les plans de l'alimentation et de la culture, dont la formation des jeunes. Les pressions à la consommation liées aux effets de modes et de la publicité crée des contradictions et des tensions importantes à l'intérieur des familles comme dans le mode de vie des individus.

Les transformations affectant la famille s'additionnent souvent à la précarisation dans les secteurs du travail et de la consommation. Des éclatements de couples et de familles laissent derrière eux des personnes isolées, désorganisées, ou qui doivent assumer seules, avec des ressources limitées, les responsabilités de la famille. Il arrive que des jeunes sont laissés à eux-mêmes ou fuient une situation familiale difficile, entrant dans le cycle de la protection publique de la jeunesse, de l'hébergement, sinon de l'errance et de la délinquance (Boucher, De Luca et Harvey, 2001). Ainsi, des personnes, adultes aussi bien que jeunes, décrochent socialement, pour diverses raisons et dans

⁶¹ Certains hommes aussi se retrouvent responsables seuls de leur famille, mais dans des cas beaucoup plus rares. De plus, il est connu que la moyenne des salaires des femmes est nettement inférieure à celle des hommes encore aujourd'hui.

diverses circonstances. L'instabilité résidentielle exige l'invention de nouvelles formes d'habitat et d'accompagnement taillées sur mesure en quelque sorte, des formes de refuge qui ne se limitent pas à un toit et à un repas, des formes d'hébergement qui assurent le soutien psychologique et social, des formes de logement qui fournissent le support à l'intégration et à la réinsertion sociale. Car dans plusieurs cas, l'habitat et l'accompagnement qui lui est lié deviennent l'ultime recours de renouement du lien social, bien avant l'espoir de l'insertion économique par le travail salarié.

Enfin, à côté de ces cas extrêmes, les formes courantes d'habitation tiennent peu compte des besoins fortement différenciés selon les âges de la vie. La prolongation de l'espérance de vie dans les sociétés d'abondance du Nord accentuent la nécessité d'adaptation des formes d'habitat, dès lors que l'on accepte de moins en moins socialement de « parquer » dans un foyer, dans une sorte d'enfermement doux, des personnes dont l'autonomie diminue progressivement à cause de l'âge ou d'un handicap. Bref, des formes d'habitat intermédiaires entre la maison familiale et le centre de soins de longue durée sont à concevoir et à développer.

À côté de l'émergence de nouveaux besoins sociaux, les changements des politiques publiques dans le secteur du logement ont entraîné des conséquences non négligeables sur le plan de l'habitat tout comme certains programmes sociaux, dont la désinstitutionnalisation sous différentes formes. Jusqu'au milieu du 20^e siècle, la production des habitats et leur utilisation restaient toujours sous l'égide de la propriété privée, que l'occupant devienne propriétaire ou reste locataire. L'État fédéral a été le premier à agir de façon plus proactive dans le secteur du logement et de son accessibilité, particulièrement en créant, en 1945, la Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL). Quelques années plus tard, en 1948, le Gouvernement du Québec adoptait certaines lois sur le logement, mais la création de la Société d'habitation du Québec (SHQ) ne devait se réaliser qu'en 1967. L'intervention publique visait surtout à faciliter l'accès au crédit hypothécaire afin de créer une plus grande ouverture à la propriété d'usage, mais aussi pour stimuler la construction du logement locatif. Sous l'égide de la Société d'habitation du Québec, on a également vu se développer, dans les années 1970, des Habitations à loyer modique (HLM) dont la gestion a été confiée aux Offices municipaux d'habitation (OMH).

Ce mode d'intervention publique s'inscrivait dans le modèle fordiste et providentialiste du développement avec l'accès au crédit à la consommation et de gestion publique de services à la population (Bélanger et Lévesque, 1991 ; Boucher, 1990 ; Lipietz, 1989 ; Billaudot et Gauron, 1985 ; Aglietta, 1982). Évidemment, le logement social public portait l'empreinte de ce mode de régulation par sa gestion centralisée et bureaucratique, mais aussi par une tendance de base à la standardisation de la forme des logements de type HLM bien que l'on ne soit pas allé si loin qu'en Europe avec ses cités de banlieue. En même temps que l'intervention étatique visait l'accessibilité à du logement sécurisé pour les plus fragiles de la société, elle a fait paradoxalement fi de la conservation de logements traditionnels qui constituaient pour la population des lieux importants d'identité et de réseaux sociaux depuis des générations, comme nous verrons plus loin dans le cas de Hull particulièrement. Ce mode d'intervention publique dans le secteur du logement a suscité deux types de réactions et d'interventions dans la population qui s'est organisée en nouvelles formes d'action collective.

D'un côté, un nouveau modèle de coopératives est apparu dans le secteur du logement (Bouchard, 1998). Ayant accès, au cours des années 1970, aux prêts garantis par la SCHL et à des subventions pour soutenir des locataires à faibles revenus, ces nouvelles coopératives se mirent à regrouper des locataires et à acquérir des logements qu'elles géraient et louaient à leurs membres. Autrement dit, en étant collectivement propriétaires, les locataires pouvaient contrôler leur propre logement et leur environnement d'habitation immédiat. Cette forme d'autogestion s'éloigne de la négligence chronique des propriétaires privés des habitations locatives, mais également de l'organisation bureaucratique des HLM de juridiction publique. Or cette stratégie entrepreneuriale de développement de formes alternatives de logement devait trouver son pendant du côté des associations ou des groupes communautaires qui allaient progressivement ajouter au logement comme tel une approche de support communautaire aux personnes en difficulté.

D'un autre côté, des résidents locataires aux prises avec des problèmes de disponibilité et de coût des loyers et des propriétaires modestes bousculés par le réaménagement urbain et les expropriations, formèrent des coalitions avec des alliés pour protéger la qualité de leur habitat et défendre leurs droits sur ce plan. On vit donc apparaître de multiples associations de locataires et divers groupes de défense des droits au logement. Ces actions sont étroitement reliées à la lutte contre la pauvreté. Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), dont l'action vise l'ensemble du Québec, est particulièrement représentatif de cette forme d'action, mais il se trouve dans chaque région des groupes de défenses de droits dans le champ du logement ou plus généralement de l'habitat, dont en Outaouais.

*Les paradoxes de l'Outaouais*⁶²

La défense des droits dans le secteur du logement dans ce milieu remonte à la fin des années 1960, dans le cadre d'importantes expropriations d'habitations dans le quartier traditionnel de la ville de Hull en vue d'étendre la capitale canadienne sur la rive québécoise de la Rivière des Outaouais (Poirier, 1986). La population s'est alors donné diverses organisations de résistance telles que des comités de citoyens et de lutte contre la pauvreté (à partir de 1968), un Comité de santé et un dispensaire, des Comités de propriétaires et de locataires (1969), et SOS-Logement (1970). Ces associations de la société civile étaient regroupées dès le départ dans l'Assemblée générale de l'Île de Hull (AGIH). Dans le secteur du logement, l'Association des locataires de l'Outaouais (ALO), de portée régionale, y a vu le jour en 1971 et allait être à l'initiative du regroupement d'autres associations québécoises de locataires dans une fédération. Ces différentes organisations s'opposaient non seulement aux expropriations et à de nouveaux propriétaires corporatifs souvent anonymes de logements locatifs, mais aussi aux positions de l'Office municipal d'habitation (OMH), le gestionnaire des logements sociaux.

⁶² Cette section s'appuie en partie sur un article paru dans *Sociologies Pratiques* (Boucher, 2004a).

En 1974⁶³, entrant en activité ouverte (colloque) une autre organisation de résistance au nom évocateur, Logement-va-pu, qui était plus ou moins reliée à l'AGIH. Elle a cessé ses activités à cause d'une crise interne d'orientation de son action, de son mode d'opération et de son ascendance idéologique, noyauté qu'elle était, tout comme d'autres groupes du milieu, par des marxistes-léninistes. C'est une nouvelle organisation, Logemen'occupe, qui a pris assez rapidement le relais, dès le début des années 1980⁶⁴, et qui est toujours active dans la défense des droits par rapport au logement, prolongeant de la sorte le modèle d'action collective typique de la première génération des organisations communautaires québécoises (Bélanger et Lévesque, 1992).

« Logemen'occupe » a acquis sa légitimité sociale grâce à son implication dans la lutte contre la pauvreté, prise dans sa dimension aussi bien sociale qu'économique. C'est d'abord la dimension économique qui a motivé son action. Associée à l'augmentation des coûts du logement, la baisse des revenus rendait les conditions de vie de plus en plus précaires pour une partie de la population. Cette contrainte sert toujours d'argumentation à Logemen'occupe, comme au FRAPRU, pour convaincre l'État d'investir à nouveau dans le logement social. Mais dans les années 1990, la dimension sociale de la pauvreté s'est, en quelque sorte, imposée à cette organisation communautaire, avec les phénomènes de fragilisation psychologique et familiale, d'isolement et de détresse, de glissement vers la grande pauvreté, l'exclusion et la marginalité⁶⁵. Ce contexte d'appauvrissement et le programme AccèsLogis⁶⁶ de l'État québécois le conduisaient à lancer, parallèlement à son action habituelle, un projet de logement associatif avec support communautaire aux locataires, Mon Chez Nous. Ce soutien allait être assuré par un concierge résidant, grâce à une présence quotidienne, apportant un premier support en cas de détresse, accompagnant les personnes pour des démarches sociales et institutionnelles plus complexes, et les référant à des services ou intervenants professionnels partenaires qui devaient constituer un support de deuxième ligne en quelque sorte. Dans ce projet, l'objectif de l'insertion sociale prenait une place centrale, comme étape ultime chez certains individus plus fragiles et comme transition vers l'insertion professionnelle par le travail pour d'autres.

Ainsi, à l'initiative de Logemen'occupe, Mon Chez Nous a été conçu comme un dispositif de coordination d'interventions de diverses organisations communautaires auprès de personnes fragilisées et appauvries en plus d'être un maître d'œuvre de production de logement social. Il s'agit d'une logique d'action fort différente de la pression et de la revendication. Au lieu d'exiger que l'État et les autres dispositifs publics financent, produisent et gèrent le logement social selon un modèle technocratique plutôt centralisé qui exclut largement la participation de la population, on propose que les besoins soient identifiés et les projets planifiés localement, selon des arrangements entre divers acteurs : groupes de la société civile, pouvoirs locaux et institutions étatiques.

⁶³ Des informateurs impliqués dans ces activités de résistance ont fait remonter, dans les interviews que nous avons menés auprès d'eux (Boucher et Inkel, 2001), l'émergence de Logement-va-pu au tournant des années 1970. Il est cependant possible qu'elle se confonde dans leurs souvenirs avec les actions des autres groupes de lutte dans le secteur du logement comme SOS-Logement, les comités de propriétaires et de locataires, si l'on se fie à la chronologie des événements établie par Roger Poirier (1986).

⁶⁴ Logemen'occupe a obtenu sa reconnaissance légale en 1983, mais avait sans doute commencé ses activités plus tôt, pendant l'année précédente au moins.

⁶⁵ À ce sujet, voir entre autres Castel (1995), Gaulejac et Léonetti (1994), Paugam (1994).

⁶⁶ Ce programme a été lancé en 1997 à la suite de la décision, prise en 1994, par l'État canadien de se retirer du financement du logement social public et du logement collectif (coopératives et associations). Après un programme intermédiaire de soutien aux coopératives et associations (1995-1997), AccèsLogis accordait une place importante aux initiatives de ce type d'entreprises.

Or, pour arriver à ces ententes, Mon Chez Nous et Logemen'occupe ont dû vaincre des résistances. En effet, sur la base de préjugés, certaines personnes refusaient de voir s'établir dans leur voisinage un groupe d'individus qui éprouveraient des problèmes trop visibles ou auraient des comportements considérés comme anormaux. Or, avec l'inclusion statutaire d'un représentant du voisinage au Conseil d'administration de Mon Chez Nous et avec la réussite d'une première expérience de ce type de logement avec support communautaire pour les personnes fragiles, les résistances de la population environnante se sont grandement estompées. Mais dans ce processus, il a fallu que ces organisations obtiennent également la complicité de certains élus clés du gouvernement municipal confronté de plus en plus à l'émergence de nouvelles formes de pauvreté et à un problème croissant de pénurie de logements locatifs abordables pour les ménages à faibles revenus.

Ces logiques différentes d'organisation communautaire n'apparaissent pas nécessairement comme distinctes pour les observateurs extérieurs et les partenaires potentiels, même avec la création d'une entité séparée comme Mon Chez Nous. Aussi, les autorités publiques locales ont-elles eu de la difficulté à se départir d'une certaine méfiance envers les groupes de cette filière qui ont fait de la pression politique, de la protestation et de la manifestation publique leur stratégie centrale dans le passé. Le passage entre cette position et la recherche de partenariats avec les pouvoirs publics locaux demeure ardu. S'il est maintenant réalisé avec le gouvernement municipal actuel⁶⁷, elle a toujours du mal à s'établir avec la Régie régionale de santé et des services sociaux de l'Outaouais, qui n'a pas encore accepté de participer au financement de l'intervention permanente auprès des locataires⁶⁸, dont plusieurs sont affectés par des problèmes de santé mentale comme de santé physique, un soutien qu'elle fournit par ailleurs dans d'autres secteurs d'intervention associative. En fait, cette résistance reproduit la logique demeurée encore trop sectorielle et souvent centralisée de l'État québécois. Ainsi, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, qui est devenu un partenaire privilégié et le soutien financier principal du logement associatif, ne se sent pas concerné par la dimension du support personnel à donner aux personnes fragiles et renvoie les acteurs au ministère de la Santé et des Services sociaux qui, lui, ne veut pas toucher aux questions du logement.

À l'intérieur même du mouvement communautaire, il n'existe pas d'unanimité quant à la stratégie à privilégier sur le plan du logement pour les personnes aux revenus modestes ou qui sont fragilisées. Logemen'occupe défend une perspective d'appui étatique à l'entrepreneuriat associatif avant tout, alors que le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), dont il est membre, soutient que le financement devraient aller surtout au logement social, c'est-à-dire de propriété et de gestion publiques. Le premier se situe donc dans une logique entrepreneuriale et associative tout en défendant les droits sociaux, alors que le deuxième accorde encore une priorité à une logique providentialiste tout en reconnaissant la pertinence de l'autre. Tout se passe comme s'il subsistait, dans une partie du mouvement associatif, des hésitations ou même une méfiance envers la négociation et la concertation entre acteurs sociaux, et surtout envers une implication

⁶⁷ Cela n'implique pas la disparition de tensions, de divergence de points de vue et d'intérêts. L'exercice du partenariat entre acteurs de types différents suppose débats et négociations permanentes en quelque sorte, selon un processus de démocratie délibérative.

⁶⁸ Ce type d'intervention est habituellement assumé par un concierge résidant, comme il a été d'abord mis en place à la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (Jetté et *alii*, 1998). Mais, comme nous verrons plus loin, il semble devoir se professionnaliser en Outaouais, et éventuellement ailleurs aussi, à cause de la complexité des problèmes psychosociaux des personnes visées et de la difficulté d'arrimer organisationnellement et efficacement l'intervention des organisations partenaires plus spécialisées. Une telle professionnalisation entraîne évidemment des coûts supplémentaires impossible à assumer à partir des revenus de loyer seulement.

directe dans des projets alternatifs conçus et coordonnés par les acteurs locaux. Mais au-delà de certaines résistances, le mouvement communautaire ou associatif s'oriente-t-il vers un nouveau modèle d'intervention ?

Il apparaît assez clairement que Logemen'occupe en est arrivé à cet arrimage étroit entre défense des droits, partenariat avec les dispositifs publics et entrepreneuriat dans une perspective alternative au logement social public et au marché locatif en initiant la création d'entreprises associatives dans le secteur. Il semble en effet difficile pour une même organisation de soutenir seule la double mission de défense de droits ou de pression (opposition) et d'entreprise ou construction d'alternative (proposition ou projet). De son côté, Mon Chez Nous a acquis, après d'importantes difficultés d'implantation, une reconnaissance sociale et institutionnelle qui lui a permis d'ouvrir, en soulevant moins de résistance du milieu, de nouveaux créneaux d'intervention, dont l'insertion par le logement de jeunes décrocheurs se trouvant sans abri ou sans domicile fixe. Il a aussi servi de modèle à l'établissement de logements associatifs pour des femmes responsables seules de leurs familles. De plus, Logemen'occupe a suscité la mise sur pied des Œuvres Isidore Ostiguy qui, d'un côté, le soutiennent dans son objectif du droit au logement et de la lutte à la pauvreté et, d'un autre côté, offrent du logement associatif avec support communautaire à des personnes seules et fragiles, comme Mon Chez Nous, ainsi qu'à des familles victimes d'un sinistre et en attente d'un logement sur le marché. Ainsi, Logemen'occupe et les Œuvres Isidore Ostiguy (Russell, 2003a et b)⁶⁹ sont devenus, au cours des dernières années, un acteur central dans la recherche de solutions à l'importante crise du logement locatif dans la nouvelle grande ville de Gatineau, en partenariat avec le pouvoir municipal et l'État québécois, tout en jouant à fond la carte de la pression et de la revendication.

Cet arrimage entre deux logiques d'action différentes, opposées même, dans une même filière du mouvement communautaire apparaît paradoxale, à première vue du moins. En effet, l'action oppositionnelle et revendicative fortement politisée des années 1970 se développait dans une tradition et une filière différente et parallèle, souvent appelée « populaire » à une autre filière dite « communautaire » qui s'est développée plutôt dans la prestation de services, parfois dans une perspective assistencialiste, mais aussi dans une perspective entrepreneuriale. Cette tradition a constitué la base de l'émergence d'une deuxième génération du mouvement communautaire au Québec nettement orienté vers l'entrepreneuriat, c'est-à-dire la proposition et la construction de services alternatifs en contrepartie des insuffisances du modèle providentialiste des services publics, certaines organisations de défense des droits de la première génération se transformant d'elles-mêmes en entreprises de services (Bélangier et Lévesque, 1992).

On pourrait penser qu'il s'agit d'une évolution purement stratégique, d'ajustement à des changements de contexte, par exemple à la nécessité d'agir en partenariat avec les pouvoirs publics, faute d'être coupé de ressources nécessaires, ou encore d'ajuster son discours et ses modes d'action en vue de conserver ses appuis sociaux et de les mobiliser. On peut aussi y voir, plus justement, deux dimensions qui semblent contradictoires de l'action collective des mouvements sociaux, l'opposition et la « totalité » ou l'orientation de la société comme les définit Alain Touraine (1978), ou encore du dépassement du système comme en parle Melucci (1985).

⁶⁹ Ces recherches ont été réalisées dans le cadre des travaux de l'Équipe économie sociale, santé et bien-être avec le soutien financier du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture.

Mais il s'agit plutôt d'une tension constante entre ces deux modes d'action des mouvements sociaux, l'une prenant davantage parfois les devants sur l'autre selon l'état des rapports sociaux. Ainsi, comme le mouvement communautaire est de mieux en mieux reconnu au Québec, tant socialement que politiquement, le risque est grand que son action soit complètement institutionnalisée et encadrée, sinon déterminée par d'autres acteurs sociaux, l'État particulièrement. Ce n'est d'ailleurs pas sans raison que l'État québécois a consacré les deux filières d'action communautaire dans deux définitions et sources de financement différenciées, celle de l'économie sociale (entrepreneuriat) et celle de l'action communautaire autonome (défense des droits et éducation populaire). Ce n'est pas sans raison non plus que des organisations de base du mouvement communautaire cherchent de plus en plus à joindre ces deux dimensions de l'action collective de façon à la fois de protéger l'autonomie de l'entrepreneuriat communautaire et d'associer le plus étroitement possible le projet d'une société alternative à la critique de la structure actuelle et au modèle que propose d'autres acteurs dominants. C'est sans doute ainsi que le mouvement communautaire peut continuer à être maître d'œuvre d'innovations dans divers secteurs d'intervention dont le logement.

La nature de l'innovation sociale

Mais en quoi plus précisément les organisations communautaires ont-elles innové sur le plan de l'habitat dans la région de l'Outaouais ? Tout d'abord, il ne faut pas penser qu'elles ont inventé cette forme de logement collectif avec support communautaire pour les personnes fragilisées. Logemen'occupe s'est inspiré d'une expérimentation montréalaise pour lancer, dans la région, l'idée de ce type d'intervention en mobilisant une dizaine d'organisations communautaires autour du projet Mon Chez Nous. En effet, les réalisations de la Fédération des OSBL (organismes sans but lucratif) d'habitation de Montréal (FOHM) étaient déjà bien établies et avaient fait leurs preuves. Ces entreprises associatives de logement avaient été initiées dans le cadre de nouveaux programmes d'appui financier au logement de la part du gouvernement du Canada d'abord, à partir de 1968, puis du gouvernement du Québec, à partir des années 1970 (Ducharme, Vaillancourt et Aubry, 2002 ; Vaillancourt et alii, 2000). Ces programmes accordaient une place non seulement à la promotion du logement social public (HLM), mais favorisaient progressivement, surtout avec les années 1980, les coopératives et les associations (OSBL) de logement dans un contexte de malaise du modèle HLM et de désinstitutionnalisation qui visait tant les personnes âgées et handicapées que celle affectées par un problème de santé mentale. Le logement associatif s'est adressé en tout premier lieu à ces groupes de personnes au cours de années 1970-1980, avant de se tourner vers les personnes isolées, fragilisées économiquement, socialement et psychologiquement avec la montée de nouvelles formes d'exclusion. Selon les divers types de besoins, ces associations ont mis en place des formes d'encadrement et de soutien adaptées. Ainsi, dans les maisons de chambres pour personnes fragilisées vivant seules, on a inventé la forme d'intervention du concierge résidant.

Dans la région même de l'Outaouais, la construction d'une alternative au logement social public et surtout au logement locatif privé a d'abord été prise en charge par le mouvement coopératif, plus

précisément par la Coopérative d'habitation Reboul (Lessard, 2003 ; Ntintangirageza, 2003)⁷⁰ qui a commencé ses opérations en 1975. Cette organisation, propriétaire collectif de 156 unités de logement dont les membres sont locataires, ambitionnait de concentrer un nombre suffisant de logements coopératifs dans le secteur de l'Île de Hull de façon à créer un modèle qui ferait pression sur les propriétaires capitalistes d'habitation et sur les autorités publiques qui avaient orchestré les expropriations domiciliaires et le déplacement de nombreux locataires et petits propriétaires privés. Certains leaders fondateurs de cette coopérative semblent avoir été inspirés par l'idée utopiste d'une société coopérative et autogérée. Un tel projet ne s'est pas réalisé, mais cette pionnière a tracé la voie au développement du logement coopératif dans toute la région, bien que des visions différentes, sinon opposées, aient contribué à des divisions qui subsistent encore sur le plan organisationnel dans ce milieu.

Le mouvement communautaire ou associatif de l'Outaouais n'a donc pas innové au Québec ni même dans la région sur le plan de l'entrepreneuriat collectif dans le secteur du logement, ni dans l'arrimage ou l'hybridation typique de l'économie solidaire (Laville, 2000) entre la réciprocité, le marché et l'État. Des associations avaient inventé de nouvelles façons de faire ailleurs et des coopératives avaient mis en place de nouvelles solutions dans la région. On peut dire cependant que les organisations outaouaises ont adapté ces inventions antérieures de la société civile à de nouveaux besoins et les ont ajustées à de nouvelles contraintes de façon originale, de sorte que leur action est de plus en plus citée comme une référence.

C'est plutôt du côté de la jonction entre la dimension oppositionnelle à un ordre établi inégalitaire et la dimension propositionnelle d'un modèle alternatif qu'innove l'action du mouvement associatif dans l'Outaouais. En effet, des organisations différentes se spécialisent dans une dimension surtout de l'action collective, mais elles sont arrimées ensemble sur le plan organisationnel, sous forme d'un réseau serré, ce qui ne manque pas d'avoir un impact sur le plan institutionnel, dans les rapports avec les pouvoirs publics. On peut penser que cette articulation serait encore plus probante si Logemen'occupe et Mon Chez Nous avaient réussi à consolider une coalition plus large des organisations communautaires autour de l'insertion et du logement.

Un autre élément d'innovation de la part de Mon Chez Nous, des Œuvres Isidore Ostiguy et de Logemen'occupe concerne l'approche du support communautaire comme tel. En effet, le concierge résidant n'arrive pas à faire face à plusieurs situations complexes à moins d'avoir acquis une formation de type professionnel et une expérience importante d'intervention auprès de personnes souffrant de problèmes de santé mentale, de désaffiliation liée à un vécu relativement long d'isolement, de dépendances diverses, que ce soit les drogues, le jeu, les médicaments, etc. À cet égard, les trois groupes ont initié la création d'une quatrième entreprise, la Coopérative de solidarité des services aux organismes d'habitation de l'Outaouais qui propose son intervention non seulement aux associations dans ce secteur, mais également aux coopératives, aux logements sociaux publics et même au secteur marchand. Cette dernière initiative renforce la portée intersectorielle de l'intervention auprès des personnes fragilisées, en vue de leur insertion sociale dans une perspective intégrative des dimensions sociale, citoyenne et culturelle aussi bien qu'économique (Eme, 1998 et 1997). C'est sans doute là que réside, en dépit de sa fragilité, la

⁷⁰ Cette recherche a été réalisée dans le cadre du programme de recherche du CRISES et financée par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture.

perspective la plus innovatrice de ce type d'intervention, puisqu'elle joue au cœur du lien social des individus et de leur rapport avec les institutions et autres acteurs sociaux.

Enfin, Mon Chez Nous a innové sur le plan social de l'aménagement urbain (Boucher, 2004b). Certes, dans la foulée de ce que les coopératives d'habitation avaient entrepris dans les années 1970 en préservant de l'expropriation et de la destruction un bâti patrimonial du milieu, il a réhabilité des bâtiments abandonnés, entre autres un ancien cinéma, pour les transformer en logements. Surtout, il a inauguré une façon originale de réguler les rapports entre ces projets de logement de personnes très fragiles et le voisinage en incluant une représentation de ce dernier dans la gestion du projet. Il y a là un processus d'inclusion de la population dans le projet mais aussi une démarche d'insertion de ces personnes relativement exclues socialement dans un milieu bien identifié. La voie du décret ou du règlement, bien que nécessaire dans certains cas, ne pourrait pas influencer de la sorte dans les rapports sociaux.

Conclusion

Des changements sociaux d'envergure, qui affectent tant la structure productive que les modes de vie et certaines institutions bien établies comme l'État et la famille comportent des conséquences tangibles sur les conditions de vie concrètes des individus, entre autres sur le plan de l'habitat. Comme nous l'avons soutenu, ces transformations accentuent la précarité de personnes qui se situent dans une position sociale et économique déjà plus fragile et produisent de nouvelles formes de fragilité ou de risque chez d'autres individus qui, auparavant, semblaient devoir vivre dans une sécurité relativement bien protégée, dans le cadre de la classe moyenne par exemple. Ces conséquences soulèvent des défis importants sur le plan du logement à la société, non seulement sur le plan de l'accessibilité à un toit, bien qu'il ne s'agissent pas là d'un problème marginal, mais aussi bien du côté du lien social, de l'identité et de l'insertion sociale et civique. En effet, il existe un risque bien réel dans nos sociétés de cantonner les plus fragiles, dont le comportement apparaît atypique pour plusieurs, dans une marginalité permanente, sorte d'enfermement qui se rapproche d'une insidieuse exclusion sociale douce. Certes, on est généralement d'accord avec des interventions de compassion et d'assistance, mais la pleine reconnaissance citoyenne et l'intégration sociale dans un milieu normatif rencontre des résistances.

Mais ces mêmes sociétés inventent de nouvelles formes d'intégration sociale et de nouveaux modes d'intervention qui permettent de renverser le processus de marginalisation en processus d'insertion (Inkel, 2001). Il s'en expérimente dans diverses villes et régions du Québec dont en Outaouais. Ainsi, des interventions mises de l'avant par des organisations communautaires, telles que Logemen'occupe, Mon Chez Nous et les Œuvres Isidore Ostiguy que nous avons examinées, innover sur ce plan tout en s'inspirant d'interventions déjà éprouvées ailleurs. Ces actions s'inscrivent dans l'état actuel des rapports sociaux, en visant l'insertion en opposition à l'exclusion des plus fragiles, l'inclusion citoyenne, dont la participation du voisinage et l'inclusion sociale

dans le milieu géographique, en opposition à la décision technocratique ou au décret. Ces interventions sont menées dans une tension régulière entre l'opposition et la proposition, dans un processus de délibérations et de négociations permanentes avec les autres acteurs sociaux, comme quoi la construction du social ne devait jamais prendre de repos ni cesser d'inventer.

Bibliographie

- AGLIETTA, M. 1982. Régulation et crise du capitalisme. L'expérience des États-Unis, Paris, Calmann-Lévy.
- AGLIETTA, M. et A. BRENDER. 1984. Les métamorphoses de la société salariale, Paris, Calmann-Lévy.
- BECK, U. 2001a. La société du risque, Paris, Aubier.
- BECK, U. 2001b. « La politique dans la société du risque », Revue du MAUSS, no 17.
- BÉLANGER, P. R. et B. LÉVESQUE. 1990. « Le système de santé et de services sociaux au Québec : Crise des relations de travail et du mode de consommation », Sociologie du travail, no 2/90.
- BÉLANGER, P. R. et B. LÉVESQUE. 1991. « La 'théorie' de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique », Cahiers de recherche sociologique, no 17.
- BÉLANGER, P. R. et B. LÉVESQUE. 1992. « Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat (1963-1992) », dans G. DAIGLE et G. ROCHER (dir.), Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- BILLAUDOT, B. et A. GAURON. 1985. Croissance et crise, Paris, La Découverte.
- BOUCHARD, M. J. 1998. Évolution de la logique d'action coopérative dans le secteur du logement locatif au Québec, Université du Québec à Montréal, Cahiers du CRISES, vol. 1998, no 1 (Marseille, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Thèse de doctorat, 1994).
- BOUCHER, J. L. 1990. Théorie de la régulation et rapport salarial, Université du Québec à Montréal, Cahiers du CRISES, no ET9001.
- BOUCHER, J. L. 2004a. « Vers un nouveau modèle associatif dans le secteur du logement au Québec », Sociologies Pratiques, no 9.
- BOUCHER, J. L. 2004b. « Le logement communautaire en Outaouais : un souci d'intégration et d'insertion sociale », dans D. NAMIAN, M. J. BOUCHARD et L. PROULX (dir.), Le logement communautaire : développer en partenariat, Université du Québec à Montréal, ARUC-économie sociale, Cahier T-02-2004.

- BOUCHER, J. L. et A. INKEL. 2001. Mouvement communautaire et logement social : les cas de Logemen'occupe et Mon Chez Nous, Université du Québec en Outaouais, Cahiers de la Chaire de recherche en développement des collectivités, no PES 19.
- BOUCHER, J. L., T. DE LUCA et S. HARVEY. 2001. Jeunes de Gatineau et délinquance, Université du Québec en Outaouais, Gêris et Adojeune, Rapport de recherche.
- BOURQUE, G. L. 2000. Le modèle québécois de développement. De l'émergence au renouvellement, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- BOYER, R. 1979. « La crise actuelle : une mise en perspective historique », Critiques de l'économie politique, nos 7-8.
- BOYER, R. 1986. La flexibilité du travail en Europe, Paris, La Découverte.
- CARNOY, M. 2001. Dans quel monde vivons-nous? Le travail, la famille et le lien social à l'ère de l'information, Paris, Fayard.
- CASTEL, R. 1995. Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat, Paris, Fayard.
- CASTELLS, M. 1998. La société en réseaux. L'ère de l'information, T. I, Paris, Fayard.
- CASTELLS, M. 1999. Le pouvoir de l'identité. L'ère de l'information, T. II, Paris, Fayard.
- CHAUVEL, L. 1998. Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France au XX^e siècle, Paris, Presses universitaires de France.
- DUBET, F. 1987. La galère : jeunes en survie, Paris, Fayard.
- DUBET, F. 1994. Sociologie de l'expérience, Paris, Seuil.
- DUCHARME, M.-N. et Y. VAILLANCOURT, avec la coll. de F. AUBRY. 2002. Portrait des organismes sans but lucratif d'habitation sur l'île de Montréal, Université du Québec à Montréal, Larepps et Fohm.
- EME, B. 1997. « Les régies de quartier, creuset de lien civil », Économie et Solidarités, vol. 28, no 2.
- EME, B. 1998. « Participation sociale et formes plurielles d'insertion », dans J. DEFOURNY, L. FAVREAU et J.-L. LAVILLE (dir.), Insertion et nouvelle économie sociale, Paris, Desclée de Brouwer.
- FAVREAU, L. et L. FRÉCHETTE. 1995. « Pauvreté urbaine et exclusion sociale. Les nouvelles figures du travail social auprès des personnes et des communautés locales en difficulté », Service social, vol. 4, no 3.
- FOURASTIÉ, J. 1979. Les Trente glorieuses ou la révolution invisible, Paris, Fayard.

- GAULEJAC, V. de et I. TABOADA LÉONETTI. 1994. La lutte des places. Insertion et désinsertion. Paris, Desclée de Brouwer.
- GOLDTHORPE, J. H. , D. LOCKWOOD, F. BECHHOFFER et J. PLATT. 1972. L'ouvrier de l'abondance, Paris, Seuil.
- INKEL, A. 2001. L'insertion sociale des personnes marginalisées et proches de la grande pauvreté : analyse d'une intervention auprès des sans-abri dans l'Outaouais, Université du Québec en Outaouais, Chaire de recherche en développement des collectivités, Mémoires de maîtrise en travail social no 2.
- JETTÉ, C. et J. L. BOUCHER. 1997. « L'évolution des positions de la Fédération des affaires sociales par rapport aux nouvelles formes d'organisation du travail de 1970 à 1994 », Nouvelles pratiques sociales, vol. 10, no 2.
- JETTÉ, C., L. THÉRIAULT, R. MATHIEU et Y. VAILLANCOURT. 1998. Évaluation du logement social avec soutien communautaire à la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM), Université du Québec à Montréal, LAREPPS.
- LAVILLE, J.-L. 2000. L'économie solidaire. Une perspective internationale, Paris, Desclée de Brouwer (première édition : 1994).
- LESSARD, M. 2003. Reboul : de l'utopie aux contraintes du développement, Université du Québec en Outaouais, CRISES, Rapport de recherche.
- LIPIETZ, A. 1989. Choisir l'audace. Une alternative pour le XXI^e siècle, Paris, La Découverte.
- LIPIETZ, A. 1993. Vert espérance. L'avenir de l'écologie politique, Paris, La Découverte.
- LIPIETZ, A. 1996. La société en sablier. Le partage du travail contre la déchirure sociale, Paris, La Découverte.
- MÉDA, D. 1995. Le travail. Une valeur en voie de disparition, Paris, Aubier.
- MELUCCI, A. 1985. "The Symbolic Challenge of Contemporary Movements", Social Research, vol. 52, no 4.
- NOZICK, R. 1974. Anarchy, State and Utopia, New York, Basic Books.
- NTITANGIRAGEZA, G. 2002. Reboul : une pionnière du logement coopératif en Outaouais et au Québec, Université du Québec en Outaouais, CRISES, Rapport de recherche.
- OFFE, C. 1984. Contradictions of the Welfare State, Cambridge, Massachusetts, MIT Press.
- OFFE, C. 1985. « Le travail comme catégorie de la sociologie », Les temps modernes, avril.
- PAUGAM, S. 1994. La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté, Paris, Presses Universitaires de France.

- POIRIER, R. 1986. Qui a volé la rue Principale ?, Montréal, Éditions Départ.
- RIFKIN, J. 1996. La Fin du travail, Montréal, Boréal; Paris, La Découverte.
- ROSANVALLON, P. 1984. La crise de l'État-providence, Paris, Seuil.
- ROSANVALLON, P. 1995. La nouvelle question sociale. Repenser l'État-providence, Paris, Seuil.
- RUSSELL, C. 2003a. Mon Chez Nous et le développement du logement avec support communautaire dans l'Outaouais, Université du Québec en Outaouais, CRISES, Rapport de recherche.
- RUSSELL, C. 2003b. Les Œuvres Isidore Ostiguy et le renouvellement du support communautaire dans le secteur du logement, Université du Québec en Outaouais, CRISES, Rapport de recherche.
- SOPER, K. 2001. « Écologie, nature et responsabilité », Revue du MAUSS, no 17.
- TODD, E. 1998. L'illusion économique. Essai sur la stagnation des sociétés développées, Paris, Gallimard.
- TOURAINÉ, A. 1978. La voix et le regard, Paris, Seuil.
- TOURAINÉ, A. 1992. Critique de la modernité, Paris, Fayard.
- TOURAINÉ, A. 1999. Comment sortir du libéralisme ?, Paris, Fayard.
- VAILLANCOURT, Y. et M.-N. DUCHARME, avec la coll. de R. COHEN, C. JETTÉ et C. ROY 2000. Le logement social, une composante importante des politiques sociales en reconfiguration : État de la situation au Québec, Université du Québec à Montréal, LAREPPS.

8. ACTIVITÉS INFORMELLES ET TRAVAIL : ADAPTATIONS, INNOVATIONS ET RÉPONSES SOCIALES

Rajaa Mejjati Alami

Résumé

Les activités informelles deviennent une composante essentielle des formes de mise au travail au Maroc. Les explosions urbaines conjuguées à la montée du chômage, aux politiques néo-libérales (programmes d'ajustement structurels) et à la montée de la pauvreté ont accéléré la régulation par l'informel. Le marché du travail se trouve dès lors soumis à des déséquilibres et des pressions de plus en plus fortes qui se traduisent par de nouveaux ajustements. Les activités dites informelles deviennent un recours pour se procurer du travail et des revenus hors du circuit officiel pour les migrants, les rejetés du système scolaire, les femmes... Elles interviennent dans des branches vitales à la satisfaction des besoins des populations urbaines : l'alimentation, le logement, l'habillement, le transport... Or, des réponses et des adaptations sont mises en place par les agents. L'objet de cette communication est de mettre en évidence de quelles manières les acteurs du secteur informel opposent des systèmes de défense, en inventant de nouveaux rapports, face à une logique économique qu'ils ne maîtrisent pas. Dans un contexte de risque et d'incertitude, ces réponses et ces logiques d'adaptation sur le marché du travail relèvent de pratiques de réappropriation et de résistance des formes « ancienne » ou s'appuient sur l'invention d'autres, souvent hybrides. Elles s'expriment aussi par des stratégies de mises au travail de certaines catégories : les femmes et les enfants, par l'emploi sous des statuts complexes, le recours à des réseaux hors marché de recrutement. Elles s'expriment également à travers les règles qui définissent les conditions et les relations de travail. Sur le plan théorique, il s'agit de montrer que les activités informelles sont structurées selon un certain nombre de codes et de règles que les instruments de l'analyse économique ne peuvent saisir. Il sera montré que le marché du travail informel n'est pas un marché désincarné, mais un marché institué.

Introduction

Les activités dites informelles occupent la majorité des actifs dans les villes des pays en développement. Depuis longtemps, les travaux ont montré qu'elles dispensent des qualifications sur le tas, génèrent de revenus et interviennent dans les modes de consommation (Hugon 1997 ; Lautier, 1994 ; Lubell, 1991). Elles produisent des biens et services pour les urbains dans l'impossibilité de se procurer les marchandises du secteur moderne et d'accéder aux services ou aux formes de redistribution étatique (santé, indemnisation du chômage), et concernent des branches vitales à la satisfaction des besoins des populations à faibles revenus telles que

l'alimentation, le logement, l'habillement, le transport. La crise et le programme d'ajustement structurel (PAS), en sus d'autres déterminants ont accéléré les déséquilibres et les pressions qui s'exercent sur le marché du travail, se traduisant ainsi par de nouveaux ajustements, tout en amplifiant la régulation par l'informel. Après quelques précisions d'ordre conceptuel et un rapide survol sur contexte et les causes de la montée des activités informelles au Maroc, seront explicités les formes d'adaptations mises en œuvre sur le marché du travail.

L'informe : termes et contexte

Précisions et termes

L'économie informelle est un terme polysémique qui recouvre des réalités très diverses du marché de l'emploi (emplois dans les petites entreprises individuelles, emplois précaires des grandes entreprises), les formes de production souterraines (qui se cachent pour échapper délibérément à la réglementation étatiques) l'économie illégale (contrebande, narco-trafic, contrefaçon), les activités exercées par les ménages ou tout simplement invisibles parce que non mesurées. Elle recouvre aussi les activités du secteur informel qui font l'objet du présent article. Dans ce cas, ces activités ne transgressent pas délibérément la réglementation. Elles sont soit tolérées par les pouvoirs publics, ou encore, elles ignorent l'existence de la réglementation étatique et opèrent au grand jour, même quand elles ne sont pas enregistrées.

Il faut également faire une distinction entre secteur informel et emploi informel. Selon la conférence des statisticiens du travail (Bureau International du Travail, 1993a et 1993b), l'emploi informel se définit par les caractéristiques de l'emploi occupé – en l'occurrence le non-enregistrement, l'absence de contrat ou l'absence de protection sociale (emplois non protégés) – et le secteur informel (défini par les caractéristiques de l'unité économique dans laquelle travaille la personne) étant considéré comme une de ses composantes. Autrement dit, on peut trouver l'emploi informel dans les grandes unités les plus structurées.

Je m'intéresserai plutôt aux formes d'adaptation à l'œuvre dans les unités du secteur informel. C'est pourquoi, il apparaît plus pertinent de parler d'activités du secteurs informel plutôt que d'emploi.

S'il n'existe pas de définition claire à propos de cette notion et si les débats ont opposés pendant longtemps sociologues et économistes sur ce qui distingue le formel de l'informel, un consensus se dégage sur un certain nombre de traits dominants des activités du secteur informel : leur peu d'organisation, leur fonctionnement à petite échelle et de manière spécifique, une faible division entre le travail et le capital, la rareté voire la quasi absence du salariat. Les relations de travail sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, familial ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels. Le marché informel est considéré comme un recours pour se procurer du travail et des revenus hors du circuit officiel pour les migrants, les rejetés du système scolaire, les femmes et les enfants. Il regrouperait des emplois familiaux dans l'artisanat, l'emploi

indépendant, des qualifications acquises sur le tas, des salaires irréguliers, une absence de protection sociale et de législation de travail.

Quelques traits dominant du travail informel au Maroc

L'estimation de l'emploi dit informel au Maroc, est très délicate⁷¹ (Charmes 2003). On s'accorde pour reconnaître qu'il aurait connu une véritable prolifération puisque son évolution a été beaucoup plus rapide (6,9 %) que celle de l'emploi dans le secteur moderne (3,3 %). Celui-ci occupe 39,0 % de l'emploi non agricole (Direction de la Statistique, 2003). Il s'agit de l'emploi au sein des micro-entreprises ne disposant pas de comptabilité et non du travail précaire dans les unités structurées. Le travail informel se concentre dans les activités commerciales et de réparation (91,2 % de l'ensemble des emplois offerts) et beaucoup moins dans les activités de production.

Les activités du secteur informel mobilisent essentiellement des jeunes, des migrants, des femmes, des diplômés peu scolarisés et des déscolarisés mais sous diplômés. L'essentiel de la formation est dispensé à partir d'un apprentissage sur le tas, soit au sein de l'unité même ou d'une autre unité de l'informel et, en tout cas, à l'extérieur du système officiel et des centres de formation. Le rapport salarial ne constitue pas la forme dominante de mise au travail et ne revêt pas la forme classique qu'on lui connaît.

Les tendances lourdes de l'expansion de l'emploi informel

La montée des activités informelles est la conséquence de la migration, de l'urbanisation, de la crise de l'emploi officiel, de la montée du chômage, de l'incapacité de l'État à réguler l'activité économique, de la faiblesse cadre réglementaire et de la défaillance du système éducatif. Les politiques d'ajustement structurel et la montée la pauvreté ont par ailleurs accéléré ce processus. Voyons en détails quelques uns de ces phénomènes.

La migration de la campagne vers la ville et le mouvement d'urbanisation ont été sans précédent au Maroc à partir milieu des années 1970. En dépit d'un ralentissement du taux de croissance démographique observé ces toutes dernières années, celui-ci demeure l'un des plus fort du monde (3 % par an) (Chevallier et Kessler, 1989). Les migrants provenant des régions avoisinantes et qui se sont installé dans les villes, ont créé leur activité sur place ou à proximité dans les bidonvilles et dans les Médinas.

Il existe, par ailleurs, une faible salarisation de la population active par l'économie formelle et une situation fort difficile sur le marché du travail. Sur ce dernier, l'observation met en évidence une

⁷¹ Deux méthodes essentielles peuvent être envisagées : la méthode indirecte qui consiste à examiner la dégradation qu'a connu, au cours des dernières décennies, le marché du travail ; la baisse du salariat protégé; et la montée de formes atypiques et vulnérables d'emploi. La méthode directe s'appuie sur les enquêtes réalisées auprès des micro-entreprises.

réduction de la demande de travail, un essor de la précarité de l'emploi, une extension de l'offre de travail des ménages et une poussée du chômage. Dans les entreprises des secteurs public et privé, non seulement l'emploi régresse mais il se précarise par l'extension de la part du salariat non permanent. L'augmentation de la pluri-activité qui est une combinaison d'une activité non déclarée et d'une activité déclarée se précise. Dans le même sens on assiste à un gel de l'emploi dans l'administration. Le tout dans un contexte où la population active s'est accru sous l'effet de l'accroissement démographique et de l'urbanisation amplifiée. C'est ainsi que la population active occupée augmente de 3,75 % par an entre 1989 et 1996, tandis que le chômage s'accroît deux fois plus vite (soit environ 7,5 % par an) entre 1990 et 1996. Dans la sphère urbaine, le chômage s'élève à 20 % en 2002.

Pour sa part, la mise en œuvre du Programme d'ajustement structurel (PAS) (1983-1992) a eu pour résultat une baisse du taux de croissance (4,4 % en moyenne de 1980 à 1989) qui s'est accentuée au cours de la décennie 1990 (2,7 % en moyenne de 1990 à 1999). La réduction des dépenses publiques, le désengagement de l'État, la compression de ses activités dans les domaines sociaux et une affectation des ressources en faveur du secteur privé ont engendré des coûts sociaux dont les manifestations les plus évidentes sont la montée du chômage, la hausse de l'emploi informel, la compression des revenus salariaux, la régression des niveaux de vie de certaines catégories urbaines et une forte dégradation des conditions de la main d'œuvre (montée du travail des femmes et des enfants). Par ailleurs, le PAS a ouvert une brèche dans les processus distributifs traditionnels, (Mahieu, 1990).

La montée de la pauvreté a également contribué à l'augmentation de l'emploi informel. En moins de dix ans, la pauvreté a augmenté dans des proportions alarmantes (Banque Mondiale, 2001 ; Direction de la Statistique, 1999) et deux millions de personnes supplémentaires ont basculé sous le seuil de la pauvreté entre 1991 et 1998. L'incidence de la pauvreté est passée de 13 % en 1991 à 19 % en 1998, ce qui classe le Maroc à la 112^e position à l'échelle de l'Indicateur du développement humain (IDH). La pauvreté affecte ceux qui sont déjà pauvres et principalement les ruraux (six pauvres sur dix), les femmes, les enfants de même que les travailleurs du secteur informel. La pauvreté s'explique largement par la dynamique du marché du travail, dans un pays où la protection sociale est faible et où le recours au marché du travail demeure la seule manière de se procurer des revenus.

On remarque en outre une dynamique de « salarisation restreinte » et de « fixation restreinte » dans le salariat. Contrairement aux pays du Nord, la salarisation n'est pas un processus irréversible et le rapport salarial de type fordiste ne peut rendre compte des régulations sur le marché du travail. Le régime d'accumulation⁷², de par sa nature, se révèle dans l'incapacité de développer et de généraliser le rapport salarial. La faiblesse des rapports salariaux s'explique certes par des mécanismes de régulation propres aux pays en développement, mais elle est imputable aussi aux formes de régulations endogènes.

⁷² L'incapacité de l'industrialisation à développer le rapport salarial, la dichotomie entre norme de production et norme de consommation, le peu de socialisation étatique de la force de travail, la faiblesse des effectifs affiliés à la sécurité sociale, font que le rapport salarial ne peut s'approfondir d'une manière significative. Voir Mejjati Alami (1994)

C'est dans ce contexte qu'ont proliféré des activités de services de production et de commerces. Parmi elles, les micro-entreprises et l'artisanat contribuent à la revitalisation du tissu économique et social local. Elles constituent une réponse aux phénomènes d'exclusion économique et sociale permettant à des couches de la population de vivre ou de survivre. Ceux qui ne trouvent pas ou pas assez d'emplois, doivent chercher et inventer ailleurs que dans le secteur moderne d'autres formes d'occupations.

Les logiques d'adaptation sur le « marché du travail »

Dans le contexte précédemment décrit, les acteurs de l'informel adoptent des pratiques innovantes⁷³, en initiant de nouvelles formes de mise en travail ou en réinventant les anciens rapports sociaux, comme formes de défense face à une logique économique qu'ils ne maîtrisent pas. Il y a une forte résistance des logiques familiales collectives et non marchandes qui se redéploient. Celle-ci peuvent être codifiées par des règles anciennes et insérées dans des institutions. Elles déterminent les stratégies de mise au travail dans un contexte instable et permettent plus généralement de comprendre le comportement vis-à-vis le « marché du travail ». Ces stratégies d'adaptions peuvent également, pour les unes, s'appuyer sur l'invention de formes hybrides ou sur des pratiques relevant de stratégies de survie. D'autres relèvent de stratégies régressives telles que la mise au travail des femmes et des enfants (micro-commerce des rues, exploitation sexuelle, travaux dangereux) et l'émigration clandestine (Mejjati Alami, 2002).

Les pratiques, ne se limitent pas à la diversité de stratégies des formes de mises au travail à travers des statuts complexes. Elles concernent également les modalités de recrutement, les modalités de rémunérations, les règles qui définissent les conditions et les relations de travail et de rémunération. Les relations non salariales qui en dérivent renvoient, pour des agents, aux ressorts de la solidarité, à des stratégies de minimisation des risques et des logiques des droits et devoirs mais aussi à des rapports de pouvoirs de dépendance générationnelle et de genre.

Des stratégies complexes de formes de mise au travail

Dans un contexte de chute de l'emploi officiel, les acteurs mettent en place une diversité de formes de mise au travail assez complexes, qui varient selon la position des individus dans la hiérarchie du travail, selon les stratégies familiales de recherche de complément de revenus, si bien qu'il s'avère parfois délicat de désigner les formels des informels. Dans un contexte d'instabilité il peut revêtir différentes formes dont les principales sont les suivantes.

L'auto-emploi et le travail indépendant demeure une composante essentielle du travail informel. C'est ainsi que 60,1 % des actifs occupés sont des indépendants (Direction de la Statistique, 2003).

⁷³ Ces pratiques innovantes ne se limitent pas au marché du travail. Elles concernent aussi les pratiques de financement face à l'impossible accès au crédit officiel et les pratiques sur le marché des biens et services.

Le recours à l'auto-emploi ou au travail indépendant, souvent lié à un impératif de survie, constitue une composante non négligeable des nouvelles formes d'activités. Celui-ci peut prendre des formes nouvelles et présenter des caractéristiques qui peuvent être soit autonomes, dépendantes ou associées à d'autres formes de production. Il peut être exercé d'une manière permanente ou irrégulière et touche généralement les ménages pauvres exposés à l'irrégularité des revenus.

Les *associations temporaires* constituent des types d'emploi qui semblent plutôt être liés à des stratégies de minimisation de risques dans un univers aléatoire et incertain. En effet, le travail indépendant peut se présenter également sous la forme de petites associations de deux ou trois personnes travaillant ensemble. Regroupant parfois plusieurs indépendants dans le même local, ces unités sont également les plus vulnérables. Assez fréquemment, l'entrée dans l'activité se présente comme un coup d'essai qui peut déboucher, en cas de difficultés, sur la cessation ou le développement d'une autre activité exercée parallèlement. Cette forme de mise au travail n'est sanctionnée par aucun contrat écrit mais s'appuie sur les rapports de confiance. Ce qui la singularise, comme pratique innovante, c'est qu'elle reproduit les formes d'organisations du travail qui se développent autour de la terre, dans l'agriculture de subsistance où chaque associé apporte un des éléments nécessaires à la production. Le critère de partage et de minimisation des risques est déterminant. Ce type d'insertion dans les activités informelles ne peut se comprendre que par le processus de paupérisation des agents. Il demeure une étape transitoire avant de s'installer à compte propre.

La *pluri-activité* joue un rôle fondamental dans les stratégies collectives adoptées par les ménages et les individus dans la recherche d'opportunités de revenus monétaires (Adair, 2003 ; Mejjati Alami, 1994). C'est un moyen de palier la faiblesse et la baisse des revenus obtenus dans l'activité ou l'emploi principal. Il s'agit d'un phénomène relativement récent, difficilement quantifiable et qui ne concerne pas uniquement les acteurs du secteur informel. Celle-ci concerne tout autant certains salariés des grandes entreprises, certaines catégories de la fonction publique qui s'insèrent dans les activités informelles en sus de leur activité principale, à la recherche de complément de revenus. Il faut signaler à ce propos que l'une des incidences majeures du PAS a été la dégradation des revenus des catégories moyenne de la fonction publique.

Le *statut du « sanna »* était une forme de mise au travail essentiellement présente dans l'artisanat qui se rapproche davantage du compagnonnage de type européen. Ce statut a été réapproprié par la quasi majorité des micro-entreprises informelles de production et dans l'artisanat traditionnel. Le *sanna* est un ouvrier qui a en principe achevé sa période d'apprentissage. Il peut parfois se rapprocher davantage du statut de l'apprenti que du salariat. En raison de l'instabilité et de l'incertitude des débouchés, le mode principal de rémunérations est à la pièce ou à la tâche.

Le travail des femmes et des enfants : des « adaptations » régressives

La mise au travail des femmes et des enfants au Maroc est indissociable de la montée de la pauvreté et du secteur informel. Comme il a été mentionné plus haut, celle-ci affecte ceux qui sont déjà pauvres et prioritairement les ruraux, les femmes, les enfants de moins de 15 ans et les travailleurs du secteur informel. Selon les contraintes vécues par les ménages, c'est par la mobilisation et l'intensification du travail de la main-d'œuvre familiale que s'opèrent les stratégies d'adaptation sur le « marché du travail ». Le recours à la main d'œuvre familiale se fait soit auprès des femmes ou des enfants peu rémunérés.

Le travail des femmes

Les mécanismes d'insertion dans le marché du travail ne sont pas toujours, pour les femmes, la résultante de décisions individuelles. Ils s'inscrivent dans le cadre de stratégies familiales plus complexes d'acquisition des revenus et des qualifications (Mejjati Alami, 2002) Ces stratégies s'opèrent pour les femmes à travers le travail à domicile, dans les services domestiques, en tant qu'aides familiales, travailleuses indépendantes ou sous forme d'une main d'œuvre occasionnelle circulant entre pôle formel et pôle informel, comme ceci est le cas des travailleuses de la confection effectuant un travail saisonnier.

Le travail à domicile est le lieu de polarisation des femmes (activités artisanale, broderie, couture...) non occupé par les hommes et favorisé par une demande en concordance avec les pratiques sociales. Qui dit travail à domicile au Maroc pense femmes. Le travail se déroule à l'extérieur de l'unité qui l'emploie et est essentiellement intermittent, puisqu'il dépend non seulement des commandes mais du temps consacré aux travaux ménagers. Le domicile, espace traditionnellement non marchand, devient aussi un lieu de travail marchand, ambivalence qui explique le caractère extrêmement précaire de cette forme de mise au travail. Temps et espace domestique se confondent avec temps et espace de travail. C'est pourquoi le travail à domicile est considéré non comme une activité mais comme un moyen d'obtenir un revenu supplémentaire. Le travail à domicile des femmes semble se redéployer avec vigueur dans un contexte de crise de l'emploi. Broderie, couture, petite confection, sont le fait de femmes citadines et de femmes rurales migrantes ou des fillettes.

Les *aides familiales*⁷⁴ constituent un autre groupe où 53,5 % des femmes actives sont aides familiales contre 22,4 % pour les hommes (Direction de la Statistique et al, 2003), avec des proportions encore plus significatives en milieu rural où les femmes sont mises à contribution dans l'artisanat (travaux de la laine, poterie, vannerie). Le recours à cette main-d'œuvre s'avère d'autant plus fonctionnel que cette main-d'œuvre est quasi gratuite, sans charges sociales, et disponible.

⁷⁴ Par aide familiale, on se réfère à toute personne active occupée qui travaille dans un ou plusieurs établissements pour le compte d'un membre de sa famille ou de son ménage sans contrepartie, à condition qu'elle réside chez la personne pour qui elle travaille.

Les aides familiales se distinguent par le caractère non marchand de la relation de travail et par conséquent la quasi-gratuité de cette main d'œuvre.

Enfin, les femmes sont fortement présentes dans les activités de *services domestiques* et dans le *micro-commerce* où elles interviennent comme le maillon le plus vulnérable de la chaîne commerciale des produits de contrebandes (tissu, produits alimentaires) qu'elles transportent depuis la zone du Nord. En somme, c'est le secteur informel qui devient le réceptacle privilégié pour les femmes qui montrent ainsi une certaine capacité à créer leur propre emploi en acceptant les conditions les plus précaires à travers des formes d'emploi vulnérables.

Le travail des enfants

En dépit d'une pratique ancienne, à travers le système de l'apprentissage, la mise au travail des jeunes a connu une évolution beaucoup plus marquée et avec un contenu nouveau durant les années 1980 et 1990. L'ampleur du travail des enfants n'est pas d'évaluation facile, car encore plus invisible (surtout quand il s'agit de fillettes travaillant comme petite bonne à domicile). Mais les données mettent en lumière un accroissement notable des apprentis et des aides familiaux au cours de la décennie 1980⁷⁵. Le dysfonctionnement du système éducatif, la chute des dépenses d'éducation, la pauvreté des ménages dans le milieu rural parallèlement à une croissance démographique non maîtrisée ont entraîné, dans les années 1980, une chute des taux de scolarisation des enfants dans le primaire qui s'est nécessairement répercuté sur la mise au travail des enfants. Dans une situation d'incertitude, la mise au travail de cette catégorie s'insère dans une stratégie de minimisation des risques que supposerait l'interruption des flux de revenus des ménages et en conséquence, la perte éventuelle d'un emploi par un membre de la famille. Dès lors, l'apprentissage sur le tas qui assurait traditionnellement une fonction économique (source de main d'œuvre pour les unités) et un rôle social (formation, socialisation des jeunes), se transmettant de génération en génération, change de nature et de contenu. Dans un contexte de dégradation des revenus des ménages, il est de plus en plus un mode de gestion de la main d'œuvre à un moindre coût et devient en fait plus apparent que réel.

Les réseaux hors marché de recrutement

Le recrutement de la main d'œuvre dans le secteur informel passe pour l'essentiel par des réseaux hors marché. C'est ainsi que 66,8 % des micro-entrepreneurs ont recours à l'entourage familial, par l'intermédiaire des connaissances et réseau amicaux (Direction de la Statistique, 2003). En effet, la mobilisation des aides familiaux et des apprentis relève moins de la logique marchande que de mécanismes de recrutement hors marché. Elle est basée sur des contacts personnels des appartenances familiales ou de groupe qui utilisent des normes et des valeurs sociales concrètes.

⁷⁵ Relativement aux autres catégories, leur proportion a connu une avancée significative. Entre 1986 et 1990, leur accroissement moyen annuel est estimé à 12 %, pendant que l'emploi total en milieu urbain n'a pas dépassé la croissance des 5 % et que celui des travailleurs à domicile s'est situé aux environs de 7 % par an (Banque Mondiale, 1993).

Toutefois de plus en plus d'autres pratiques se mettent en place. Le recrutement peut relever de la simple survie et s'adresser à des segments spécifiques tels que les femmes, les enfants ou le « Mawquaf » (lieu plus ou moins organisés par métiers, alimentés au jour le jour par les travailleurs qui, debout, sont dans l'attente d'un recrutement).

La nature et les formes de rémunération

Globalement, la rémunération est irrégulière, compte tenu du caractère discontinu de la production, et peut même être inexistante en cas d'absence de commande. Elle ne correspond qu'aux périodes effectives de travail. Dans le cas d'un paiement monétaire, celui-ci se fait par avances successives à déduire du salaire afin de conserver l'apprenti. Les formes dominantes de rémunération sont à la pièce, à la tâche ou au jour le jour. Dans le cas d'absence de liquidités, elles peuvent revêtir aussi une forme non monétaire. Elles constituent un accommodement face au caractère aléatoire et à la faible solvabilité de la clientèle. Il existe par ailleurs des règles connues et acceptées de tous, qui fixent le niveau et les formes de rémunérations et ceci même en l'absence de législation de travail. Des formes de mobilisation morales se substituent aux procédures. C'est que dans le cadre de la personnalisation de relation de travail, qui traverse les activités informelles, la nécessité de se conformer à un code de bonne conduite envers les salariés s'impose au risque de s'exposer socialement.

Les règles qui définissent les conditions et les relations de travail

Celles-ci relèvent également de stratégies régressives. Au sein des activités informelles, les relations de travail quand elles existent, ne sont pas soumises aux règles qui régissent le système de régulation marchand (droit du travail, salaire minimum, contrat de travail, protection sociale...). Le salariat qui impose en principe ces règles est insignifiant alors que l'auto-emploi est dominant. Cette précarité juridique des travailleurs s'explique en partie par celle des unités économiques qui les emploient. La grande majorité des micro-unités « échappent » en effet aux normes de codification « légales », ce qui se manifeste, par exemple, par l'absence de comptabilité et d'enregistrement sur les registres du commerce, le non-paiement des taxes. Par ailleurs, le fonctionnement irrégulier des micro-unités, les menaces de fermetures face à la concurrence et l'inadaptation de la législation du travail (de type européen) aux pratiques du milieu signifient qu'en signant un contrat salarial, c'est la logique de l'unité et sa reproduction qui sont menacées. Un simple contrat verbal est en vigueur entre partenaires.

Néanmoins il n'y a pas absence totale de respect des règles étatiques. Certaines réglementations sont respectées, d'autres ne le sont pas comme ceci peut se retrouver dans le secteur formel. Les normes dominantes peuvent être appliqués ou contournés, réadaptés, réajustés. Les activités informelles dans un contexte instable peuvent s'appuyer sur des pratiques coutumières, des règles propres qui s'imposent selon des habitudes. Ensuite, elles peuvent tout simplement ignorer la réglementation étatique ou encore faire l'objet de tolérance de la part des pouvoirs publics.

En conséquence, la logique économique marchande en tant que logique autonome ne peut régir à elle seule les rapports sociaux qui restent en partie soumis à des régulations normatives et institutionnelles. Il existe donc des formes institutionnelles à côté des structures reconnues qui déterminent les relations entre stratégies des acteurs et tendances globales. Les réseaux familiaux et collectifs hors marché sont souvent réactivés, structurent l'insertion des migrants dans la ville et interviennent dans le recrutement, la gestion et les statuts de la main-d'œuvre. Dans un contexte de crise, il conviendrait d'y voir des formes de résistance d'accommodement à la paupérisation. Le marché du travail informel est un marché « institué » (Polanyi, 1972) dans la mesure où la régulation par le marché n'est pas exclusive. Les régulations passent aussi par des règles sociales, des normes institutionnalisées, des réseaux non marchands, liés à des stratégies de groupes. Travail et hors travail ne sont pas dissociés. Le travail informel et le marché du travail sont le lieu d'entrecroisement entre l'économique, le culturel, le social qui constituent les différentes sphères de socialisation des acteurs.

Conclusion

Dans un contexte marqué par des instabilités, des risques et des incertitudes, les acteurs peuvent se réapproprier les rapports sociaux anciens, composer avec les dynamiques exogènes, les rejeter ou les endogénéiser (Hugon, Pourcet et Quiers-Valette, 1993), en instituant différentes formes de production, de consommation et d'échange des biens et services. Comprendre ces réactions et ces stratégies de vie ou de survie des acteurs, c'est aussi tenir compte de l'épaisseur des sociétés et non élever l'action de l'individu en paradigme. Les innovations sont des gammes d'initiatives différentes et complexes qui ne peuvent se comprendre qu'en interaction avec le contexte. Il ne faut donc pas dans tous les cas, surestimer ces pratiques, ni considérer qu'elles peuvent constituer dans toutes les situations une alternative. On ne peut considérer comme pratiques innovantes, celles qui recourent à la mise au travail des enfants sous prétexte d'apprentissage dans des conditions dangereuses comme on le constate dans de nombreuses activités (dinanderie, chaussure, mécanique). Le travail des femmes, dans des conditions les plus invisibles ou les plus précaires, ne peut davantage constituer un modèle alternatif. Il y a certes, ingéniosité, il y a innovation, mais dans certains cas, il s'agit d'innovations régressives et involutives. En fait, il ne s'agit ni de condamner ni d'approuver les pratiques à l'œuvre, mais le propos consiste davantage à comprendre un « ensemble complexe de pratiques sociales » d'adaptation en se démarquant « du populisme idéologique... qui a une vision enchantée des savoirs populaires » et qui idéalise systématiquement les capacités des peuples que ce soit en son autonomie ou ses résistances (De Sardan, 2001).

Bibliographie

ADAI, P. 2003. « L'économie informelle au Maghreb : une perspective comparatiste », *Colloque 'L'économie informelle au Maroc. Évaluation, articulation avec le secteur formel et modes de financement'*, Université Hassan II – Ain Chock-Casablanca, 17-18 avril.

- BANQUE MONDIALE. 1993. *Poverty, adjustment, and growth*, Kingdom of Morocco.
- BANQUE MONDIALE. 1995. *Évaluation sociale de la sauvegarde de la Médina de FES. Composante activités Economiques*, Préfecture de Fès-médina.
- BANQUE MONDIALE. 2001. *Mise à jour de la pauvreté, volume I, rapport principal*, Royaume du Maroc.
- BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL. 1993a. *Statistiques de l'emploi dans le secteur informel, Rapport pour la XVème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail*, Genève.
- BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL. 1993b. *Rapport de la Conférence, Rapport pour la XV^e Conférence Internationale des Statisticiens du Travail*, Genève.
- CHARMES, J. 2003. « Progrès récents et lacunes persistantes dans la mesure de l'économie informelle », *Colloque 'L'économie informelle au Maroc. Évaluation, articulation avec le secteur formel et modes de financement'*, Université Hassan II – Ain Chock-Casablanca, 17-18 avril.
- CHEVALLIER, A. et D. KESSLER. 1989. « Économie en développement et défis démographiques. Algérie, Égypte, Maroc, Tunisie », *La documentation française : notes et études documentaires*, no 4878.
- DE SARDAN, J. P. O. 2001. « Les trois approches en anthropologie du développement », *Revue tiers-monde*, no 168.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE. 1988. *Enquête Nationale sur les entreprises non structurées localisées (milieu urbain)*, Rabat.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE. 1998. *Activités emploi et chômage, Rapport de synthèse*, Rabat.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE. 1998. *Condition Socio-économique de la femme au Maroc. Enquête Nationale sur le Budget temps des femmes, Rapport de synthèse*, Rabat.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE. 1999. *Enquête Nationale sur les niveaux de vie des ménages*, Rabat
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE. 2003. *Enquête nationale sur le secteur informel non agricole 1999-2000*, Rabat, Ministère de la Prévision Économique.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE, PNUD, UNIFEM, Commission économique et sociale des Nations Unis pour l'Asie de l'Ouest (ESCWA). 2003. *Activité économique, vulnérabilité à la pauvreté et inégalité entre hommes et femmes*, Rabat.

- EDESA. 1998. *Enquête sur le secteur informel localisé en milieu urbain. Rapport de synthèse*, Rabat, Ministère du Développement Social, de la Solidarité, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.
- HUGON, P. 1997. *La petite production marchande et l'emploi dans le secteur informel. Le cas africain*, Paris, Université Paris I, IEDES.
- HUGON, P., G. POURCET et S. QUIERS-VALETTE. 1993. « Risques, instabilités, incertitudes en Afrique », *Cahiers de GEMDEV*, no 19.
- LAUTIER, B. 1994. *L'économie informelle dans le Tiers-Monde*, Paris, La Découverte.
- LUBELL, H. 1991. *Le secteur informel dans les années 1980 et 1990*, Paris, OCDE, Centre de Développement.
- MAHIEU, F. R. 1990. *Les fondements de la crise économique en Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- MEJJATI, ALAMI, R. 2002. « La Pauvreté femmes sur marché du travail au Maroc », *Revue de Droit et d'Économie*, no 19.
- MEJJATI, ALAMI, R. 2001. *Le travail des enfants au Maroc : approche socio-économique. Child labour initiative in Morocco*, UCW/UNICEF/Banque Mondiale/BIT/IPEC.
- MEJJATI, ALAMI, R. 2001. « État, marché et micro-entreprises », dans A. SEDJARI (dir.), *Quel État pour le 20^e siècle ?* Paris, L'Harmattan/GRET.
- MEJJATI, ALAMI, R. 2000. « L'Ajustement structurel et la dynamique de l'emploi informel au Maroc », *Revue Critique Économique*, no 2.
- MEJJATI, ALAMI, R. 1994. *Le secteur informel urbain dans les pays sous-développés : rationalités et organisations à partir d'une approche socio-économique de la petite confection à Fès*, Thèse de doctorat (sociologie), Montréal, Université du Québec à Montréal.
- POLANYI, K. 1972. *La grande transformation*, Paris, La Découverte.

9. DU CLUB DE « TRUEQUE » (TROC) AUX MICRO-ENTREPRISES COMMUNAUTAIRES : L'EXEMPLE D'UNE ASSOCIATION CIVILE DE BUENOS AIRES (ARGENTINE)

Lucie Gemonet

Résumé

Ce texte vise à présenter une association civile de Buenos Aires créée en 2003, dont l'objectif est la mise en place progressive de micro-entreprises. La particularité de cette association est qu'elle regroupe aussi un club de « trueque » (troc), un système d'échange multilatéral fonctionnant à l'aide d'une monnaie parallèle. La création du club de troc est antérieure à la création de l'association et des micro-entreprises, et tous les micro-entrepreneurs sont aussi membres du club. Il s'agira donc dans ce texte de voir de quelle manière se fait l'alliance entre ces deux types d'organisation et quelles relations cela entraîne entre les membres de l'association. Le texte vise aussi à rendre compte des difficultés auxquelles font face les micro-entrepreneurs, tant au niveau relationnel qu'économique.

Introduction

Les clubs de « trueque » (troc) argentins se sont développés à partir de 1995 et s'inscrivent en partie dans l'esprit des Systèmes d'Échange Locaux (SEL) ou des *Local Exchange Trade Systems* (LETS). Ils fonctionnent par l'échange de biens et de services au sein d'un groupe restreint (voisins, amis, communauté, quartier...). Ces échanges multilatéraux se font à l'aide d'une monnaie parallèle ou locale. S'intégrant dans le phénomène plus large de l'économie sociale ou solidaire, ces systèmes ont pour objectifs principaux de reconstruire ou de renforcer les économies et les solidarités locales et de développer les compétences des individus. Ils peuvent également constituer un puissant outil d'allègement des conséquences d'une récession économique, comme cela a été le cas en Argentine.

L'intérêt du phénomène argentin, en matière de système d'échange, repose sur ses multiples particularités : en premier lieu, les clubs argentins ont connu une croissance très rapide, se propageant dans le pays tout entier, notamment suite à la grave crise économique qui a secoué l'Argentine en 2001. Ils ont alors assuré, pour une grande partie de la population argentine, l'accès à des biens et des services qui étaient inabordables via le marché formel. Ensuite, ces clubs fonctionnent à l'aide d'une monnaie parallèle, le crédito, qui circule aux niveaux local, provincial et national et vient faciliter les échanges entre les adhérents d'un même club ou de clubs différents.

Enfin, les clubs se sont regroupés en différents réseaux⁷⁶, dont le rôle est d'émettre et de distribuer les crédits, mais aussi de donner une légitimité et une cohésion aux clubs en développant des principes de fonctionnement basés sur la solidarité et la coopération. Enfin, le troc a reçu le soutien de l'État, notamment en 2001 et en 2002, années pendant lesquelles il a été possible de payer quelques taxes en crédits dans certaines provinces.

D'une manière générale, si le phénomène des clubs argentins est bien connu, leur situation actuelle l'est moins. En effet, depuis mai 2003, avec un relatif retour à la normale dans le pays, suivi d'une baisse de confiance de la part des adhérents dans le système d'échange, un grand nombre de clubs ont disparu. Certains d'entre eux continuent néanmoins à fonctionner, tout en adoptant de nouvelles formes. C'est le cas de l'association civile « Comer y Aprender » (Manger et Apprendre)⁷⁷, dont je vais faire état ici. Il s'agit d'un exemple que je connais bien puisque j'ai eu l'occasion d'y réaliser, de juillet à octobre 2003, un travail d'ethnographie dans le cadre de ma maîtrise en Anthropologie à l'Université Laval. Cette association civile, issue d'un club de troc de Buenos Aires (le club « San Javier Solidarios ») (San Javier Solidaires)⁷⁸, a progressivement mis en place des micro-entreprises à l'aide de subventions de l'État, ce qui permet à ses membres de travailler et de bénéficier d'un (faible) revenu. Si plusieurs micro-entreprises ont vu le jour en Argentine, avant et après la crise, de manière formelle ou informelle, établir le jumelage d'un club de troc et d'une micro-entreprise est moins commun. En effet, rares sont les micro-entreprises issues du troc ayant réussi à entrer dans le marché formel tout en utilisant le crédito. Ce type de formations suppose un va-et-vient constant des adhérents entre ces deux types d'activité ainsi qu'un rapport particulier entre les membres de l'association.

Dans les pages qui suivent, je présenterai tout d'abord, de façon succincte, le processus ayant mené à la création de l'association civile ainsi que son fonctionnement, en montrant en quoi l'aide de l'État a permis de subventionner et donc de créer ces micro-entreprises. Je tenterai ensuite d'expliquer quel contexte singulier a permis à ce club de troc de mettre en place ces changements. Suivra une explication de la manière dont se fait le lien entre le club de troc et les micro-entreprises. Une troisième partie concernera l'impact des relations interpersonnelles entre les adhérents sur le fonctionnement des micro-entreprises. Enfin, je m'attacherai à décrire quelles sont les difficultés, notamment dans le domaine économique, auxquelles font face ces micro-entreprises et j'aborderai, en guise de conclusion, les nouveaux projets dont elles sont porteuses.

⁷⁶ Le premier réseau à être apparu est le Réseau Global de Troc (*Red Global de Trueque*), dont les fondateurs sont à l'origine des clubs de troc en Argentine. C'est à ce Réseau que l'on doit l'émission des premiers crédits. En plus de construire un Système d'Échange, une des idées du Réseau Global de Troc était que le troc serve de plateforme pour des entreprises qui pourraient par la suite accéder au marché formel, ou encore de créer des entreprises qui fonctionneraient à la fois dans le troc et sur le marché formel et continueraient à utiliser le crédito dans leurs échanges.

⁷⁷ Il s'agit d'un pseudonyme. J'ai néanmoins essayé de restituer l'idée véhiculée par le nom original. Il est à noter que les noms de l'association, du club de troc, des quartiers et des informateurs et informatrices ont tous été modifiés pour des raisons de confidentialité.

⁷⁸ Encore une fois, j'ai essayé de rester fidèle à l'idée du nom de départ en restituant deux composantes importantes du nom original : un lieu géographique (le quartier San Javier) et une notion « d'être et de faire ensembles », traduit ici par le terme « solidarios », signifiant « solidaires ».

Du club de troc à l'association civile

Le club de troc « San Javier Solidarios » (San Javier Solidaires) initie ses activités en mars 2002, environ trois mois après le début de la grave crise financière qui secoue alors l'Argentine. Son objectif est, dans les mots de Maria, coordinatrice du projet : « Construire, en tant que chômeurs, une organisation de production et de consommation solidaire qui utiliserait la monnaie sociale comme moyen d'échange ». Il est mis sur pied par des militants de la Centrale des Travailleurs Argentins (CTA)⁷⁹ dont la rencontre se fait lors des assemblées populaires⁸⁰ du quartier San Javier. Au départ, il compte 220 adhérents qui tiennent un marché chaque semaine pour échanger entre eux des biens de consommation alors que leurs liquidités sont pratiquement disparues. Ils ont recours à une monnaie parallèle appelée le crédito. À partir du mois de novembre 2002, le nombre des adhérents du club diminue de moitié et le manque de nouveaux intégrants, ainsi que la chute de nombreux clubs de la capitale, entraînent une raréfaction des échanges à l'intérieur du club, mais aussi entre les clubs entre eux.

C'est dans ce contexte qu'un nouveau projet voit le jour. Le club de troc va progressivement se transformer en une association civile, que les adhérents nomment « Comer y Aprender » (Manger et Apprendre). La création de l'association vise surtout à devenir un interlocuteur crédible afin de pouvoir bénéficier des subventions de l'État qui permettent de démarrer des micro-entreprises. En effet, dans le but de contribuer au rétablissement de l'économie urbaine, le Gouvernement de la Ville de Buenos Aires relance, au printemps 2003, un programme nommé « Programa de Apoyo al Auto-empleo » « Programme d'Appui à l'Auto-emploi ». Ce programme offre des subventions mensuelles – les plans d'auto-emploi – (200 pesos, soit environ 93 \$ CAD) à des individus regroupés en micro-entreprises, sommes qui doivent constituer un capital permettant d'acquérir les matières premières et les connaissances nécessaires au procès de production. Pour les autorités municipales, une micro-entreprise se caractérise par des bénéfices annuels n'excédant pas 250 000 à un 1 000 000 de pesos argentins (soit environ de 11 400 \$ CAD à 456 000 \$ CAD, suivant la nature des biens ou services donnés par la micro-entreprise) et un nombre d'employés inférieur à dix. La plupart des micro-entreprises argentines relèvent de l'économie informelle et ont connu une expansion considérable due au manque de perspectives dans l'économie formelle. Elles sont souvent composées de groupes familiaux élargis et visent essentiellement à assurer la satisfaction des nécessités basiques des membres de la famille. La définition qu'en donnent Arancibia et ses collaborateurs (2003 : 3) est d'autant plus pertinente qu'elle s'articule avec l'exemple du club de troc « San Javier Solidarios » :

⁷⁹ La CTA (Central de Trabajadores Argentinos) est un syndicat.

⁸⁰ Les assemblées populaires de quartier sont apparues après les manifestations populaires du 19 et 20 décembre 2001. Ce sont des lieux de discussion et de prise de décisions qui réunissent les habitants d'un même quartier et fonctionnent sur des principes démocratiques. Les assemblées de quartier se mobilisent en vue d'améliorer la vie des quartiers (en pourvoyant de l'aide aux écoles, en mettant en place des achats communautaires ou en organisant des événements culturels...) ou d'organiser des manifestations ou des débats publics. À Buenos Aires, la plupart des assemblées se sont réunies en un réseau inter-quartiers.

Les micro-entreprises sont [des] activités économiques qui surgissent comme stratégies de survie pour les travailleurs et leur famille et à travers lesquelles les membres mettent en œuvre leur principale ressource, le travail, afin de produire des biens et des services en vue de leur vente dans le marché ou le troc.

[Notre traduction]

On voit de quelle manière les micro-entreprises peuvent rejoindre l'activité du troc, qu'elles soient ou non mises en place par le club lui-même. Devant la possibilité d'être subventionnés, quelques membres influents du club de troc San Javier Solidario, dont la coordinatrice, Maria, a des liens directs à la mairie, suggèrent d'y avoir recours pour mettre sur pied des micro-entreprises. Pour cela, il faut se constituer en association civile, ce qui est fait en mars 2003. L'association regroupe donc à la fois un club de troc et des micro-entreprises. Les objectifs de l'association sont :

- créer des emplois basés sur des valeurs solidaires et coopératives pour les chômeurs des quartiers de la zone sud de la ville de Buenos Aires ;
- promouvoir le pouvoir communautaire et la participation citoyenne, ainsi que l'articulation entre les organisations sociales, les universités et l'État ;
- construire un espace d'apprentissage collectif.⁸¹

Six micro-entreprises sont finalement créées (entre mars et juin 2003) par la coordinatrice du projet qui assigne une place dans une micro-entreprise à chaque adhérent en tenant compte, dans la mesure du possible, de leurs désirs et de leurs compétences, dont ils avaient fait part dans un questionnaire que Maria leur avait fait parvenir préalablement⁸². Trois de ces micro-entreprises produisent des objets artisanaux (objets décoratifs en céramique, jouets en bois, bijoux en verre). Une autre confectionne des vêtements et des accessoires en tissu. Les deux dernières sont des micro-entreprises alimentaires (l'une produit des confitures, des fruits en conserve et des tartes, l'autre s'est spécialisée dans la préparation de légumes et de sauces et condiments en bocaux).

Deux des micro-entreprises sont familiales, c'est-à-dire que seuls les membres d'un même groupe familial participent aux activités de la micro-entreprise et certains des membres, voire tous, en sont les propriétaires. Deux autres micro-entreprises sont de type communautaire (ou associatif), c'est-à-dire que deux personnes ou plus, sans lien de parenté entre elles, sont propriétaires de l'entreprise et participent aux prises de décision. Les deux micro-entreprises restantes sont « mixtes », c'est-à-dire qu'elles regroupent à la fois des personnes d'une même famille et des individus sans lien de parenté.

Ces six micro-entreprises emploient directement 36 adhérents du club sur une moyenne de 80 membres à l'époque. Sur ces 34 personnes, on compte seulement quatre hommes, dont deux font partie des micro-entreprises familiales. La moyenne d'âge des femmes est de 35 ans. La

⁸¹ Ces objectifs sont décrits dans les statuts de l'association.

⁸² Ce questionnaire, distribué par Maria à tous les adhérents quelque temps avant la création des micro-entreprises, visait à mieux cerner les aptitudes de chacun. Il est à noter que la coordinatrice n'a pas cru bon de dire à quoi serviraient ces questionnaires. Beaucoup d'adhérents ne l'ont donc pas rempli et n'ont pas bénéficié du Plan d'Auto-emploi.

plupart d'entre elles doivent assumer seules la charge d'une ou de plusieurs personnes, tandis que d'autres peuvent aussi compter sur les revenus d'autres membres de la famille, tels qu'un enfant ou un conjoint. Il arrive aussi que certaines personnes bénéficient, en plus des subventions pour la micro-entreprise, d'aide sociale. Enfin, en dehors de leur emploi formel au sein de la micro-entreprise, une majorité de micro-entrepreneurs bénéficient d'un complément de revenu grâce à des emplois informels. Ils sont en très grande majorité issus de la classe moyenne argentine qui s'est paupérisée durant la dernière décennie, voyant ses conditions de vie se précariser dramatiquement. Les adhérents proviennent de trois quartiers du sud de Buenos Aires, dont celui de San Javier, qui se caractérisent par une population de classe moyenne paupérisée et/ou très modeste.

C'est donc grâce à l'État que les six micro-entreprises de l'association peuvent fonctionner, même si c'est de manière relative. En effet, le versement des subventions se fait de manière irrégulière et aucun de mes informateurs n'a su me dire combien de temps durerait cette aide financière. Durant l'année 2004, plusieurs manifestations ont d'ailleurs eu lieu afin de réclamer le paiement ou la mise en place d'autres plans d'auto-emploi. Au moment où j'ai quitté l'Argentine, en octobre 2003, l'association essayait de bénéficier d'un autre plan social appelé « Manos a la Obra » (Mains à l'œuvre), récemment mis en place par l'État et qui s'insère dans une politique étatique plus globale de « développement local et d'économie sociale ». Ce plan national propose, entre autres, des crédits aux micro-entreprises et se donne pour objectif d'améliorer les revenus des familles, de diminuer la pauvreté et l'exclusion et de faire face aux déséquilibres du marché du travail.

Quel contexte singulier a permis à ce club de troc de mettre en place ces changements ?

Les raisons pour lesquelles certains clubs argentins ont survécu à la crise et ont amorcé des changements significatifs sont difficiles à cerner et cela mériterait une étude à part entière. On peut toutefois dire que la plupart de ces clubs s'inséraient, dès le départ, ou bien lors de leur développement, dans des projets plus larges que celui du club de troc. Ces derniers n'étaient alors plus seulement des « solutions en attendant » (ce qui était le cas de nombreux clubs en Argentine) mais se transformaient en des projets à long terme dont le but était la création d'emplois sur le marché formel. Or, le club de troc San Javier Solidario est vu dès le départ par ses initiateurs et ses premiers adhérents comme un outil à la fois économique et politique, qui leur permettrait de sortir de la situation dans laquelle s'enfonçait l'Argentine. Il n'est donc pas seulement conçu comme une proposition « en attendant ». Le désir de projet ne suffit cependant pas, à lui seul, à concrétiser les attentes d'un groupe. D'autres facteurs ont donc permis l'émergence de ces entreprises, dont deux méritent d'être décrits ici.

Tout d'abord, si le projet a abouti, c'est en grande partie grâce à la motivation des adhérents. Cette motivation est due à la cohésion du groupe : les membres se connaissaient bien, puisqu'ils avaient partagé ensemble l'expérience du troc, ils ne s'engageaient donc pas « à l'aveugle » et un climat de confiance relative était présent. La stabilité de leur club les encourageait à pousser plus loin les

initiatives qui en étaient issues. De plus, il y avait une coïncidence des intérêts de chacun avec ceux du groupe (créer son propre emploi et augmenter ainsi ses revenus).

Autre facteur favorisant, le rôle joué par la coordinatrice, Maria. Jugée digne de confiance et légitimée dans sa position par les membres, elle a su rassembler le groupe et leur faire croire au projet. Il est à noter que cette image du leader positif est récurrente lorsque l'on parle de pérennité des clubs de troc.

Le lien entre le club de troc et les micro-entreprises

Outre le fait que les micro-entrepreneurs sont tous aussi des adhérents au club, le principal lien entre ces deux pôles de l'association se fait sous forme de redistribution d'une partie des produits des micro-entreprises au club de troc lors du marché hebdomadaire. On distingue, durant ces jours de marché, deux temps d'échange : le premier est celui du marché libre, lors duquel les adhérents échangent entre eux, et le second est appelé « la mesa » (littéralement « la table »), cette dernière modalité visant à appliquer le principe de redistribution. De fait, « la mesa » consiste à centraliser une certaine partie des productions des micro-entreprises (selon la règle établie, 20 %) puis de les redistribuer contre des crédits aux membres du club. Concrètement, chaque micro-entreprise, à son arrivée au club, dépose une partie de sa production sur une grande table. À la fin du temps de marché libre, les adhérents sont appelés les uns après les autres et peuvent emporter jusqu'à cinq produits des micro-entreprises. Cette participation est à la fois une manière de vérifier la bonne marche des micro-entreprises (elle permet à tous de voir ce qu'elles produisent et en quelle quantité), mais elle est aussi symbolique : c'est une manière pour les micro-entreprises de rembourser une « dette » envers le club et l'association et de perpétuer sa vision solidaire. C'est ce qu'exprime Veronica, qui travaille dans une des micro-entreprises alimentaires :

Ce qui se passe, c'est que c'est comme un engagement que tu as [en tant que micro-entrepreneur] d'aller au club...de contribuer, d'apporter une partie de ta production, parce qu'on t'a donné une micro-entreprise et que tu dois répondre de cela. Pratiquement tous les groupes micro-entrepreneurs sont solidaires et apportent une partie de leur production au club, ils font tous cet apport, c'est le moins que l'on puisse faire. Ensuite, tu peux t'en aller, acheter autre chose, ne pas acheter, faire ce que tu veux, mais... cet apport-là, je crois qu'il est important, parce que c'est une preuve de notre solidarité envers le groupe tout entier, ce groupe auquel nous appartenons.

Veronica, membre d'une micro-entreprise alimentaire

Les micro-entrepreneurs contribuent aussi à faire « tourner la roue » d'un système affaibli depuis la crise du troc. En effet, une diminution des partenaires d'échange suppose un accès moindre à des produits diversifiés. Introduire les productions des micro-entreprises à l'intérieur du club permet donc aux membres qui ne font pas partie d'une micro-entreprise d'accéder à des produits différents, et ce, de manière équitable : lors de « la mesa », chacun a le droit à un même nombre de

produits. En tant que producteur, je ne peux pas choisir de vendre tout mon stock à une seule personne, ce qui peut arriver lors du marché libre.

Relations interpersonnelles et conséquences sur le fonctionnement des micro-entreprises

Si la cohésion du groupe a généralement été bénéfique pour la mise en place des micro-entreprises, les mésententes sont courantes à l'intérieur d'un même groupe de travail. Ces divergences, ayant trait à la gestion du temps de travail, à la répartition des bénéfices ou encore à des conflits de personnalité ont parfois été telles que les micro-entreprises ont dû se scinder en deux, voire même en trois. Certaines personnes, suite à ces conflits, ne participent plus au club. Elles continuent à produire et à vendre de leur côté, tout en faisant encore partie, au niveau légal, de la même entreprise, ce qui leur permet de continuer à percevoir des subventions.

Les désaccords intragroupes s'appliquent surtout aux entreprises mixtes ou communautaires. À ce sujet, Arancibia et ses collaborateurs font remarquer que le problème principal des micro-entreprises de type communautaire est de vaincre la culture de l'individualisme et du « Sauve qui peut ! », apprise par les Argentins durant des années, au cours desquelles ils ont été soumis à un modèle social et économique excluant. La difficulté pour ce type de micro-entreprises est de dépasser certains comportements de méfiance et d'étendre la logique solidaire, selon eux propre au groupe familial élargi, afin de l'appliquer à un environnement plus large (c'est-à-dire à des inconnus).

Les micro-entreprises qui fonctionnent bien – c'est-à-dire qui partagent les tâches à accomplir et produisent de manière régulière et dont les membres se déclarent satisfaits du fonctionnement – sont, en premier lieu, celles dans lesquelles les micro-entrepreneurs arrivent à passer outre les difficultés interpersonnelles pour se focaliser sur un projet commun. À l'inverse, si aucune vision collective de l'entreprise ne surgit, c'est souvent l'échec, comme ce fut le cas pour Veronica, dont la micro-entreprise alimentaire mixte s'est divisée en deux groupes :

Je l'ai appris (...), il faut que chacun puisse s'identifier aux intérêts. Quand tu montes un projet, quel qu'il soit, tu dois te sentir concerné par la finalité de ce projet. Les deux [collaborateurs] doivent chercher la même chose. Si les intérêts sont différents... les attentes... Nous nous sommes adaptés, heureusement. Mais tu vois, on était dix dans le groupe, et seuls quatre d'entre nous ont pu s'adapter. Aujourd'hui, on ne pense pas toujours pareil mais on continue, pour que la micro-entreprise suive son chemin.

Veronica, membre d'une micro-entreprise alimentaire

S'engager autant les uns que les autres, et en d'autres termes, fournir le même effort que les autres personnes du groupe est souvent désigné par les micro-entrepreneurs comme un critère de réussite pour l'entreprise. Parvenir à un équilibre propre à satisfaire chacun nécessite de longs temps de parole, qui permettent de parvenir à un accord. C'est ce qu'exprime Ana :

Nous discutons. Nous discutons beaucoup. Par exemple tout à l'heure nous avons eu une réunion, et elle [une collègue de travail] me dit :

- Non, je ne veux pas faire ça.
- Bon, d'accord, qu'est-ce que tu veux faire alors ?
- Je préfère rester à la maison.
- Bon, c'est bien, tu cuisines et moi je vais dans la rue pour faire tout le reste [par exemple vendre les productions, distribuer des tracts, trouver des clients].

Et c'est comme ça qu'on fait, on essaie de se répartir le travail pour que ce soit égalitaire et que nous soyons toutes les deux satisfaites. Parce que c'est évident que si tu travailles mais qu'en même temps tu ravales ta colère, ça ne peut pas marcher. Alors nous essayons de parler, parler, parler jusqu'à ce que nous parvenions à un accord.

Ana, membre d'une micro-entreprise alimentaire

Au club San Javier Solidarios, les micro-entreprises familiales tendent à présenter peu de difficultés dans la prise de décisions, notamment celles qui ont trait à la répartition des tâches. De plus, ces micro-entreprises présentent généralement un élément fort (l'un ou l'autre des deux conjoints d'un ménage) qui va pouvoir assurer la cohésion du groupe de travail. Dans les micro-entreprises de type communautaire, ce « leader » ne va pas de soi et cela donne parfois lieu à des enjeux de pouvoir. Dans les formations mixtes, cet enjeu entraîne parfois un clivage entre les membres d'une même famille et les individus « solitaires ».

Afin de résoudre ce problème, mais aussi d'améliorer la production, la coordinatrice a proposé l'introduction d'un « chef technique » au sein de chaque micro-entreprise. Choisie sur la base de ses aptitudes et de son savoir dans les domaines de production de la micro-entreprise, cette personne transmettrait son savoir aux autres et servirait de référent à la micro-entreprise, assurant la médiation entre celle-ci et l'association ou les commerçants. Mais dans la plupart des micro-entreprises, personne n'est assez qualifié pour occuper ce rôle ; le projet a donc été abandonné temporairement. Ceci veut aussi dire que la hiérarchie s'établit non pas sur les bases d'un avoir matériel, mais plutôt d'un savoir technique. Il est certain que le fait d'avoir un « chef technique » pourrait être bénéfique pour certaines micro-entreprises dans lesquelles les conflits de pouvoir et de personnalité se font extrêmes. Ajoutons que dans le cas de certains micro-entrepreneurs, cette présence d'une personne qualifiée contribuerait à les rassurer. Cependant, pour beaucoup d'autres micro-entrepreneurs, l'introduction d'une telle personne ne paraît pas nécessaire. Selon eux, elle pourrait nuire au fonctionnement de la micro-entreprise en rétablissant une hiérarchie basée sur la possession du savoir technique.

En effet, dans le domaine de l'apprentissage, le fait que tous les entrepreneurs soient égaux face au savoir est apprécié par certains d'entre eux, car cette parité garantit, selon eux, le fonctionnement démocratique et participatif de l'entreprise. Ainsi, très peu des micro-entrepreneurs possédaient, à la création des micro-entreprises, les connaissances requises pour produire de manière satisfaisante dans le domaine d'activité qui leur avait été dévolu. À l'exception de cinq ou six personnes (qui exercent en grande majorité dans l'alimentaire), toutes ont dû – et doivent encore – suivre des

cours, parfois payants, ou apprendre chez eux en se débrouillant avec des ouvrages spécialisés. La plupart des micro-entrepreneurs établissent donc des rotations pour suivre des cours et ensuite transmettre ce qu'ils ou elles ont appris aux autres. Ce fonctionnement est basé sur – et engendre – une forme de solidarité et de reconnaissance mutuelle de la valeur de l'autre : aucun ne possède le savoir – ni ne peut le posséder tout entier – nous devons donc tous apprendre. L'apprentissage se faisant en commun, tous les micro-entrepreneurs sont sur un pied d'égalité, ce qui facilite un fonctionnement démocratique et solidaire, comme le note Adriana :

Nous avons un fonctionnement horizontal et tous les bénéfices sont répartis. Mais ça, nous pouvons le faire parce qu'aucune de nous quatre n'avait de connaissances. Peut-être que si l'une d'entre nous avait été céramiste, alors là le fonctionnement aurait dû être différent. Parce que celui qui sait, il sait....Il n'y a rien à faire. Donc là toi, oui, tu vas être supplanté par celui qui sait. Mais comme nous sommes toutes parties de zéro, il n'y en avait pas une qui savait plus que l'autre.

Adriana, membre d'une micro-entreprise de céramique

Les difficultés rencontrées par les micro-entrepreneurs

Outre les difficultés liées à des conflits d'intérêts ou interpersonnels, les principaux obstacles qui se posent pour ces nouveaux micro-entrepreneurs touchent surtout au niveau économique et à la formation professionnelle.

Premièrement, l'accès aux outils de travail, soit principalement aux matières premières et aux machines, reste problématique. Si la plupart des biens produits se font à l'aide de matières premières recyclées (verre, tissu, bois), il reste que certains intrants doivent nécessairement être achetés sur le marché formel, ce qui entraîne des coûts importants (par exemple, pour la céramique). Les 200 pesos de subvention devraient amortir ces coûts, mais cela n'est pas toujours le cas, car la plupart des micro-entrepreneurs utilisent ces fonds pour payer des factures ou des services de toutes sortes qu'ils ne peuvent pas obtenir par le biais du club. Quant aux machines nécessaires (machine à couper le bois, machine à coudre), elles sont achetées petit à petit par l'association, qui possède un fonds commun, pour lequel chaque micro-entrepreneur participe à hauteur de cinq pesos par mois. Cette cagnotte, qui permet d'acheter des machines qui restent la propriété de l'association, fait l'objet de critiques par certains micro-entrepreneurs qui rechignent à payer une partie d'un outil qui ne leur servira pas.

Ensuite, il n'existe aucun lieu de travail pour ces micro-entrepreneurs. Ils travaillent tous à domicile, se réunissant chez l'un ou chez l'autre à tour de rôle. Cet état de fait entraîne plusieurs constatations. Tout d'abord, les heures de travail effectuées sont dépendantes de la disponibilité d'un endroit pour travailler. Accueillir chez soi cinq ou six personnes pour produire une grande quantité de pizzas ou découper des planches à la scie à bois est loin de ravir la plupart des micro-entrepreneurs ainsi que les membres de leur famille ne travaillant pas pour la micro-

entreprise. Les habitations, pour la plupart des appartements, sont souvent petites et l'espace reste limité, ce qui donne lieu à un inconfort généralisé ou même, dans un cas, à des problèmes de voisinage. De plus, cette absence d'un lieu qui serait exclusivement réservé au travail empêche les entrepreneurs de mettre en place une véritable routine de travail, les contraignant sans cesse à des changements d'horaire et de lieu de travail. Cette situation se pose moins dans les micro-entreprises familiales qui peuvent ajuster leurs horaires et dont l'espace d'habitation commun peut être modifié en espace de travail plus aisément.

Enfin, nous l'avons vu, peu de micro-entrepreneurs possèdent les connaissances techniques relatives à leur domaine d'exercice. Même s'ils se forment graduellement, maîtriser une technique ou un outil prend du temps et bon nombre de réalisations d'objets artisanaux sont de qualité médiocre et ne permettent pas l'ouverture sur le marché formel, cette dernière restant relative.

L'ouverture sur le marché formel, qui vise l'obtention d'un revenu en monnaie nationale, même faible, se fait de diverses manières. La plupart des micro-entreprises vendent une partie de leur production lors de marchés formels, souvent touristiques, ayant lieu dans la capitale. D'autres laissent des produits en consigne chez un vendeur qui prendra alors une commission. L'exportation serait possible, mais pour l'instant, les offres de prix proposées par des acheteurs étrangers ne remboursent même pas les frais engagés par les micro-entrepreneurs. Le « bouche à oreille » fonctionne mieux et les personnes activent souvent leur réseau de connaissances afin de recruter de nouveaux clients.

De plus, les entrepreneurs se trouvent face à une forte concurrence, notamment dans le secteur artisanal. Ils sont lucides sur cette difficulté d'émerger et de rendre viable leur activité, surtout lorsqu'ils se voient confrontés à une autre logique qui est celle de la productivité et du marché :

Mais si nous commençons à nous comparer avec ce marché où chacun a ses machines, a un moule et produit et produit, alors que nous nous devons tout faire à la main... C'est très difficile. On ne peut pas comparer. D'un côté, on fait tout à la main, de manière artisanale et, de l'autre, ils font ça avec des machines et leurs pièces sortent toutes prêtes. Mais nous continuerons à nous battre !

Adriana – Micro-entreprise de céramique

Il faut ajouter que les micro-entreprises trouvant généralement un bon débouché sont celles qui produisent des denrées alimentaires, car la nourriture reste la priorité de la population, ce qui n'est pas le cas des autres types de produits. La sortie sur le marché formel reste donc en partie dépendante de la situation économique du pays.

Conclusion

Nous avons vu que plusieurs facteurs favorisent le développement des micro-entreprises au sein des clubs de trocs. Si la participation de l'État reste nécessaire, elle ne semble toutefois pas suffisante. En effet, le désir du groupe de mener à bien un projet commun, la qualité des relations interpersonnelles et l'existence d'une ou de plusieurs personnes pouvant porter et coordonner ce projet de manière cohérente restent des facteurs indispensables à la création de ce type de micro-entreprises. À cela s'ajoute aussi la nécessité pour l'association de posséder un capital plus important qui permettrait l'acquisition d'autres machines ou matières premières. L'ouverture sur le marché formel se fait de diverses manières et reste très relative.

Si ces organisations ne sont pas rentables pour le moment, elles permettent néanmoins à ces personnes de recommencer à exercer une activité et parfois de remettre en place une routine de travail après des mois, voire des années de chômage. À ce jour, le projet prend encore plus d'ampleur, puisqu'il s'agit d'acquérir, avec l'aide de la mairie, un local suffisamment grand pour pouvoir y regrouper les micro-entreprises de l'association. Ce projet, appelé « incubatrice sociale de travail », permettrait aux micro-entrepreneurs de bénéficier d'un lieu de travail fixe, d'utiliser les machines achetées en commun et de suivre des cours de formation. Cela suppose la participation financière de chacun à une cagnotte. L'incubatrice servirait de tremplin pour de jeunes micro-entreprises qui pourraient, après un certain laps de temps, décider d'en sortir afin de travailler indépendamment. Enfin, un autre projet vise à mettre en lien toutes les micro-entreprises développées dans les quartiers sud de Buenos Aires. Ce réseau de micro-entrepreneurs se servirait du crédito comme monnaie d'échange. Cela permettrait aux adhérents des clubs de troc existants – et aux micro-entrepreneurs – d'acheter, en crédits, les productions de micro-entreprises locales. Ces personnes auraient ainsi accès à des produits diversifiés sans pour autant passer par la monnaie nationale. Cela donnerait naissance à nouveau réseau de troc très localisé soutenu cette fois par des micro-entreprises et non plus seulement par des individus éparpillés, comme ce fut en partie le cas pour le troc dans le passé.

Bibliographie

ARANCIBIA I., V. COSTANZO, J. GOLDIN y G. VAZQUEZ. 2003. « Una aproximación a la experiencia de los micro-empredimientos en la Argentina actual », Seminario de Economía Social, Central de Trabajadores Argentinos, Instituto de Estudios y Formacion, Espacio de Economía Social.

Dirección de Información y Archivo Legislativo, Legislatura de la Ciudad de Buenos Aires, en ligne: [http : //www.cedom.gov.ar/es/legislacion/prestaciones/accionsocial/index10.html](http://www.cedom.gov.ar/es/legislacion/prestaciones/accionsocial/index10.html)

10. LES ENJEUX DE LA REPRISE DES ENTREPRISES EN FAILLITE EN ARGENTINE

Mirta Vuotto

Résumé

Ce texte illustre les orientations générales et la contribution des expériences de récupération des entreprises en crise en Argentine, en mettant en relief leur hétérogénéité, ainsi que leur caractère embryonnaire et diversifié. Le texte souligne les aspects sociaux et d'ordre économique qui ont contribué à l'émergence et au développement de cette mobilisation sociale pour lutter contre l'exclusion, ainsi que les traits communs aux pratiques coopératives des expériences de récupération des entreprises en crise. L'analyse de leur fonctionnement en réseau articulé à l'intérieur des mouvements qui les représentent, permet de montrer que les acquis qu'elles représentent ne doivent cependant pas faire oublier les incertitudes pesant sur le devenir de ces expériences.

Introduction

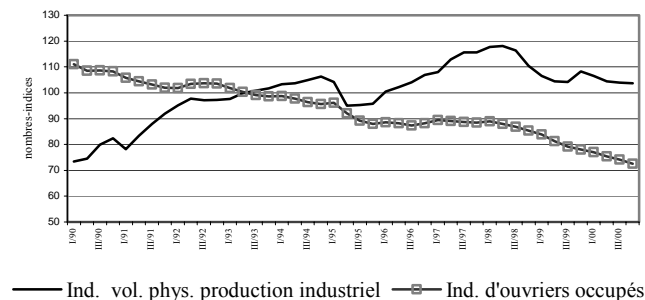
Le texte cherche à identifier les orientations générales et la contribution des mouvements de récupération des entreprises en crise en Argentine, en mettant en relief leur hétérogénéité, ainsi que leur caractère embryonnaire et diversifié. Une première partie sera consacrée à l'analyse du contexte général de l'Argentine durant les années 1990 pour souligner les aspects sociaux et d'ordre économique qui ont contribué à l'émergence et au développement d'une mobilisation sociale pour lutter contre l'exclusion. La mobilisation en faveur des droits des travailleurs réalisée autour d'initiatives économiques qui regroupent actuellement près de 180 petites et moyennes entreprises, rend compte du développement d'un ensemble d'initiatives visant à rediscuter et redéfinir les relations capital/travail pour remettre en question l'exercice du droit de propriété. Dans la deuxième partie, on décrira les traits communs aux pratiques coopératives des expériences afin de pouvoir apprécier leur caractère novateur, la pertinence des réponses autogestionnaires qu'elles tentent d'apporter, les modalités de la production de biens assurée de manière autonome par leurs travailleurs et les efforts pour développer de nouvelles formes de revendication. On examinera enfin leur fonctionnement en réseau articulé à l'intérieur des mouvements qui les représentent et avec d'autres organisations de l'économie sociale et avec l'État en particulier, pour montrer que les acquis qu'elles représentent ne doivent cependant pas faire oublier les incertitudes pesant sur le devenir de ces expériences.

Le contexte économique de l'émergence des « entreprises récupérées »

Le phénomène des entreprises récupérées, de plus en plus visible à partir des événements de décembre 2001, s'inscrit dans le processus de crise structurelle de l'industrie argentine. Ce processus correspond à une série de changements drastiques qui ont commencé à partir de la dernière dictature militaire et ont conduit, au cours de la décennie de 1990, à approfondir la concentration croissante de la production manufacturière et une nette et croissante inégalité en matière de distribution des revenus (Schorr, 1999). Ses indicateurs les plus frappants s'expriment dans une restructuration régressive à long terme durant laquelle le nombre d'établissements industriels a diminué de 15 % et durant laquelle a été renvoyé le quart de la main-d'œuvre sectorielle : cela a atteint sa plus grande intensité en termes de ce qu'on peut considérer la grande industrie locale dans les établissements de plus de 100 travailleurs embauchés (Basualdo, 2003).

Différentes études mettent en relief un ensemble d'évidences sectorielles qui indiquent la profondeur atteinte par ce processus pour souligner la nette réduction du spectre productif et l'importance croissante, à l'intérieur de la production industrielle, des activités qui se maintiennent sur la base d'avantages comparatifs naturels, la production sidérurgique, et l'industrie automotrice, dont la croissance notable a été associée au régime de promotion et de protection qui l'a favorisé. Dans le Graphique 1, on montre l'évolution des séries trimestrielles du volume physique de production et du niveau d'emploi industriel entre les années 1990 et 2001. Alors que l'indice d'occupation industrielle enregistre la chute presque permanente du niveau de l'emploi, avec une baisse de 33,5 %, par contre, l'indice du volume physique décrit une courbe qui atteint sa valeur maximum au troisième trimestre 1998 et reflète des points de rupture associés aux différents événements qui ont marqué l'histoire de la Convertibilité⁸³ et qui permettent de distinguer quatre étapes.

Graphique 1
Volume physique de la production et du
niveau d'emploi industriel 1990-2001 (base 1993 = 100)



Source : INDEC- Industria manufacturera. Producción, ocupación y salarios 1990-2001.

⁸³ Les réformes structurelles furent soutenues par les réformes monétaires de 1991 inaugurées par la « Loi de convertibilité », qui fixa le taux de change en mettant à parité peso et dollar et attacha la devise peso aux réserves de monnaie de référence.

La première étape expansive et de forte réactivation se maintient jusqu'au premier trimestre de 1995, avec des hausses d'entre 10 % et 20 % annuel en 1991 et durant les 9 premiers mois de 1992. Cette phase correspond à la fin de l'épisode de l'hyperinflation, au retour du crédit et, par conséquent, à l'expansion de la demande. Une étape postérieure de recomposition commence au second trimestre de 1996 et dure jusqu'à la moitié de l'année 1998 durant laquelle, bien qu'on observe des variations de signe positif, se produit une décélération jusqu'à atteindre une première valeur négative au second trimestre de 1995 qui reflète l'impact sur le secteur industriel de ce qu'on a appelé « l'effet Tequila ».

Dans la troisième étape, le niveau d'activité industrielle reprend sa marche ascendante durant le second trimestre de 1996, et la tendance continue en termes de niveaux jusqu'au troisième trimestre de 1998, unique sous-période au cours de laquelle se maintient le niveau d'emploi industriel. En termes de taux, apparaît une décélération de la croissance annuelle au milieu de l'année 1997, et le franchissement de la ligne de variation zéro est clairement perceptible au troisième trimestre de 1998. De nouveau, les changements coïncident avec les deux crises financières internationales : l'asiatique de juillet 1997 et le « défaut » russe d'août 1998. À partir de ce moment, la variation interannuelle de l'indicateur de volume physique donnera toujours des valeurs négatives (à l'exception du résultat nul du premier trimestre de l'an 2000). La réactivation naissante qui s'insinue durant le second semestre de 1999 arrivera à un palier au cours des neuf premiers mois de l'an 2000, accusant ainsi l'impact des premières mesures d'ajustement fiscale prises par le gouvernement de l'Alliance, situation qui se transformera en dépression ouverte tout au long de l'année suivante (Robbio, 2003).

Pour rendre compte du niveau d'emploi industriel, il est nécessaire de se référer à la situation de l'emploi en Argentine et de souligner qu'un des traits négatifs les plus frappants durant cette décennie est la flambée du chômage ouvert, qui, en octobre 2001, s'est exprimé par un total de 2,5 millions de chômeurs. Le fait que, sur l'ensemble des foyers, 21,9 % ait dû affronter, à la fin de 2001, la situation d'avoir, au moins, un chômeur parmi ses membres actifs, reflète, avec toute sa dureté, le degré de détérioration de la situation de l'emploi dans l'Argentine contemporaine. Durant cette décennie, ceux qui travaillent à temps plein en zone urbaine sont à peu près stationnaires, alors que dans la région de Grand Buenos Aires (GBA) il se produit, à moyen terme, un processus de destruction nette de postes de travail dont il n'y a pas de précédents historiques, soit locaux, soit internationaux (Monza, 2002). L'évolution de la composition du chômage montre les tendances les plus négatives du côté des chômeurs (par opposition à ceux qui sont embauchés), d'une durée plus longue de chômage, des travailleurs actifs de plus de 40 ans, des chefs de famille et des personnes d'un meilleur niveau d'éducation. Tout cela constitue une situation de « durcissement » du phénomène parce qu'il affecte de manière plus prolongée des travailleurs primaires et des actifs d'un âge plus vulnérable en matière d'employabilité.

La composition des chômeurs par branche d'activité présente des variations plus significatives. Spécifiquement, on remarque la perte d'importance parmi les chômeurs, des travailleurs industriels, face à une nette croissance de leur participation pour ce qui est des travailleurs de la construction et des services d'infrastructure de base, ce qu'on peut associer au vaste processus de privatisation des services publics au cours des années 1990. Ces changements ne sont pas seulement des changements d'intensité, mais, de plus, ils se manifestent en même temps dans le

Grand Buenos Aires et dans les zones urbaines de tout le pays. Quant à la taille de l'établissement, la modification la plus importante dans la composition des chômeurs se note dans le cas des entreprises petites et moyennes. Dans ces deux domaines, la participation des anciens travailleurs de ce type d'entreprise croît de manière très nette, ce qui est évidemment associé à la crise de ce secteur productif.

Les références précédentes indiquent que l'industrie argentine est, donc, un des secteurs qui a expérimenté le plus de modifications, aussi bien quant à sa participation au produit national qu'à ce qui concerne la demande d'emploi, la productivité par actif occupé, les changements dans les technologies dans les établissements et dans les structures de leurs marchés. Dans l'industrie argentine s'est également modifié le poids relatif des secteurs, avec des gains pour ceux-là qui se sont spécialisés dans le traitement de ressources naturelles en se servant de technologies avancées, à un extrême, et avec des pertes pour ceux qui élaboraient des biens de consommation durable en utilisant du travail qualifié dans des établissements en majorité petits et moyens. À l'intérieur des secteurs, des changements radicaux ont été vécus, avec beaucoup de fermetures d'usines, l'arrivée d'autres entreprises qui utilisent de nouvelles technologies et avec des structures de coûts plus orientées vers le secteur externe. En parallèle, on observe un processus de concentration des ventes, joint à la participation croissante des importations dans l'approvisionnement de la demande finale (Azpiazu et al, 2000).

Diverses études (Kosacoff et al, 2000 et 2001 ; Schvarzer, 1997 ; Gatto et al, 1997 ; Yoguel, 1998) ont mis en relief la nature et la portée des principaux changements qui ont eu lieu dans l'industrie manufacturière, en soulignant, entre autres aspects, la désintégration verticale des processus dans le cadre de la consolidation du profil de spécialisation des années 1980 avec une forte prépondérance de « commodities » et de biens intensifs en ressources naturelles ; l'augmentation du nombre des agents d'investissement étranger direct ; le fort processus de concentration, favorisé par le dynamisme des opérations de fusions et d'acquisitions ; la croissante hétérogénéité structurelle inter et intra-sectorielle ; l'importance majeure des importations dans l'offre domestique et son effet sur la production de biens durables et diffuseurs de progrès technique ; la diminution du coefficient de valeur ajoutée et la plus grande intensité de capital des fonctions de production ; l'adoption croissante de technologies de produit d'origine externe plus proches de la frontière aux dépens des efforts locaux d'adaptation ; la diffusion d'innovations à l'aide des technologies douces ; la perte d'importance des liens avec fournisseurs et sous-traitants locaux de biens de capital ; et l'importance croissante des stratégies d'internationalisation, bien que concentrée sur un nombre relativement réduit d'agents.

Dans ce contexte, la dynamique de l'emploi industriel, influencée par les réformes structurelles et les modifications dans les régulations du travail, permet de souligner, en termes de productivité du travail, le « succès » dans un certain nombre de branches qui ont doublé l'indicateur de productivité par rapport à celui qu'ils indiquaient dans la décennie de 1970, et ils ont même diminué, de manière significative, la brèche relative de productivité du travail en ce qui concerne les États-Unis⁸⁴ (Katz, 2000). Même si, près de 75 % de l'augmentation de la productivité du

⁸⁴ Dans la branche des équipements de transport, les grandes améliorations relatives à la productivité du travail en Argentine dépassent celles du Brésil et, par ailleurs, il faut remarquer que dans la branche fer et acier, l'Argentine, avec la Colombie et le Brésil expérimentent des améliorations extrêmement nettes de leur situation relative.

travail enregistrée durant la décennie a été associée à la diminution chez l'ensemble de travailleurs actifs du secteur, les ressources croissantes générées par la plus grande productivité de la main-d'œuvre n'ont pas eu comme conséquence des augmentations de salaire, mais on a remarqué, au contraire, une détérioration persistante des rémunérations moyennes des travailleurs (Aspiazu et al, 2000).

En considérant le comportement des firmes productives dans le cadre de ces transformations, il faut souligner que, durant la décennie, les petites et moyennes entreprises (PME) ont continué à constituer une partie substantielle de l'économie⁸⁵. Selon les données du recensement de 1994 (INDEC, 1997), les établissements des secteurs industrie, commerce et services, avec moins de 50 travailleurs, représentaient 99,2 % du total des unités productives recensées. Celles-ci constituaient dans le secteur commerce 56 % du total, représentant 92 % des postes de travail⁸⁶, alors que celles des services (34 %) et les industrielles (10 %) occupaient 63 % et 47 % respectivement des travailleurs de leur branche. Si le critère de PME est extensif aux firmes indépendantes qui facturaient entre 0,16 et 7,5 millions de dollars annuels, on doit souligner leur contribution à la création d'emploi, équivalente au 46 % du total des postes de travail recensés, ainsi qu'à l'obtention d'une partie substantielle de la valeur ajoutée de l'économie, qui atteignait, à la date du recensement, 32 % dans l'ensemble de ces secteurs.

Les traits de cette catégorie de firmes et, en particulier, ceux qui caractérisent les PME industrielles, ont été analysés par diverses études qui concluent que, durant la décennie de 1990, ont persisté les caractéristiques des PME propres au processus de substitution d'importations des décennies antérieures (Motta, 1996 ; Yoguel, 1996). Les études ont souligné le conditionnement des réponses mises en œuvre face aux réformes structurelles et permettent de faire ressortir que les PME en général, indépendamment de leur spécialisation productive, ont rencontré des difficultés pour définir une stratégie productive appropriée durant le processus de transformation économique. Comme conséquence, leur stabilité considérablement altérée, est devenue un des secteurs les plus affectés par les réformes structurelles de la décennie, en particulier en ce qui concerne leur dynamique occupationnelle⁸⁷. À ce sujet, il faut mentionner la croissance du taux de mortalité de ces entreprises et, en général, une plus grande rotation des propriétaires de commerces de détails, bien qu'avec des changements moins drastiques que dans le secteur industriel. Cela, en assumant que le taux de création d'entreprises de 10,3 % s'est maintenu dans la période postérieure à 1990, la distribution de l'âge des entreprises implique un taux de mortalité de 18,9 % pour celles qui ont été créées après 1990, tendance semblable à celle qui se produit dans les PME industrielles (Escudé et al, 2001).

⁸⁵ Quant à la propriété, le secteur PME comprend des réalités diverses comme : les entreprises unipersonnelles, les sociétés de fait, les entreprises familiales et, de façon minoritaire, les sociétés anonymes. De plus, l'hétérogénéité s'exprime à travers différents degrés d'informalité : l'orientation vers les marchés localisés, l'industrie de l'artisanat et la présence d'entreprises avec des technologies de pointe, ainsi que les entreprises en déclin avec des technologies périmées, et celles qui cohabitent avec de grandes entreprises, en leur faisant de la concurrence ou en les complétant.

⁸⁶ On a souligné la portée du commerce et des services, qui représentent une activité essentielle pour le développement de l'initiative entrepreneuriale, spécialement dans le secteur PME, pour indiquer que, selon les statistiques du « Système de Risques de Travail », l'entrepreneuriat du commerce de gros, de détail, des restaurants et des hôtels est presque deux fois plus important que celui de l'industrie manufacturière et plus de six fois plus important que celui est associé à la construction.

⁸⁷ Entre janvier et août 1998, selon une enquête de la Confédération Générale Économique (CGE), le chômage des secteurs PME de l'industrie, du commerce et des services a affecté 296 659 travailleurs durant les 8 premiers mois de l'année. Ce groupe représentait, à cette date, 13,4 % du total de l'emploi des trois secteurs.

Les études spécifiques, qui lient l'activité des PME au contexte des transformations qui les ont affectées, prennent en compte leur situation structurelle en identifiant d'importantes différences de comportement entre les entreprises et en signalant, parmi quelques unes de leurs principales faiblesses compétitives, le bas niveau de création de nouvelles entreprises dû à l'absence ou à l'insuffisance des incitatifs nécessaires pour promouvoir l'entrepreneuriat et la concrétisation de nouvelles activités, ainsi que la présence de puissants obstacles avec le vieillissement relatif du tissu entrepreneurial qui en découle. Par ailleurs, les difficultés d'accès au financement ont renforcé ces faiblesses stratégiques, de telle manière que la restriction, qu'elles ont affrontée, a constitué un des facteurs limitatifs les plus importants pour ce qui est de leurs possibilités d'innover, de se moderniser, d'augmenter leur échelle de production, d'accéder aux marchés externes et de les maintenir. À ce sujet, il faut souligner que les conditions d'accès au crédit, durant la décennie, ont conditionné la préférence des entreprises pour le financement au moyen de leurs fonds propres, limitant de cette manière leur capacité d'accumulation⁸⁸.

Ainsi, dans le contexte de restructuration sectorielle, avec la suppression de main-d'œuvre qui s'en suit, se sont créés, d'une part, les conditions pour accentuer la diminution du salaire réel et pour augmenter l'intensité du travail de ceux qui continuaient à travailler dans la production industrielle, tandis que, d'autre part, s'est exprimée une réponse sociale contre les effets du modèle néolibéral implanté durant la décennie, de la part de groupes de travailleurs qui s'étaient affrontés à la possibilité de la fermeture des entreprises dans lesquelles ils travaillaient.

La spécificité des « entreprises récupérées » : leur passé, leurs ressources et leurs alliances

Les entreprises récupérées existantes se caractérisent par la diversité de leurs orientations et par leur composition hétérogène. Ces différences sont liées, d'une part, au caractère des processus antérieurs à la récupération et des mobiles de la participation active des travailleurs et, de l'autre, aux choix juridiques qu'elles promeuvent, aux modes d'occupation, de fonctionnement et de gestion postérieure des entreprises récupérées, ainsi que les liens et alliances qu'elles établissent avec les différents acteurs sociaux et avec l'État.

Bien qu'il n'existe pas de registre officiel sur le total des entreprises récupérées, les études les plus récentes (Sancha, 2001) identifient un total de 180 cas localisés, en grande majorité, dans la Province de Buenos Aires, mais il y a aussi un groupe important dans la province de Santa Fe et dans la ville de Buenos Aires. Sur ce total, prédominent les entreprises métallurgiques, suivies d'entreprises d'alimentation, graphiques et textiles. Il existe aussi un nombre important d'entreprises du secteur des services qui en font partie depuis peu.

⁸⁸ Les PME et micro-entreprises se sont financées, dans une grande mesure, en prolongeant les délais de paiement à leurs fournisseurs qui, dans beaucoup de cas, étaient aussi des petites entreprises sans possibilités financières, de telle façon que les maillons fragiles de la chaîne des paiements ont cédé peu à peu et ont produit un « effet domino » qui a conduit à une virtuelle cessation de paiement un important secteur de l'industrie et du commerce, spécialement représenté par ce secteur.

Pour ce qui est de l'époque où est apparu et s'est consolidé le processus de récupération, les premières expériences ont eu lieu en 1998⁸⁹, bien que presque la moitié de celles qui existent sont apparues et se sont consolidées à partir de l'an 2000. Au cours de cette période, la crise institutionnelle de décembre 2001 a renforcé un ensemble d'actions collectives novatrices liées à la problématique des relations de travail : ce sont celles qui, durant les années précédentes, s'étaient manifestées de manière isolée, sous la forme de révoltes de type civico-social, en orientant les protestations sur les problèmes du travail et sur la satisfaction des nécessités de base, avec de revendications ponctuelles et des formes plus défensives et moins institutionnalisées (Colombo, 2002). Le rôle de ces luttes revendicatives qui touchent nécessairement le rapport entre le quotidien et le politique, peut être évalué dans la mesure où elles ont représenté une base et une possibilité de développement de la conscience politique.

Le contexte sociopolitique de crise a alors rendu possible l'apparition de cycles de protestations (Tarrow, 1994) en un espace différent, de telle façon que l'intervention des acteurs sociaux sur les lieux de conflit s'est cristallisée en un fort rejet du pouvoir institué, cela à cause du manque de représentativité des institutions politiques, sociales et syndicales. Ces actions collectives qui permettent l'expression des différents groupes qui ont assumé la représentation des entreprises récupérées, sans parvenir à configurer des mouvements sociaux classiques au sens de Touraine⁹⁰, ont rendu possible le développement d'instances d'organisation qui ont donné lieu à de nouvelles formes de solidarité et d'alliances en tous genres, ainsi qu'une plus grande visibilité des expériences et une plus grande possibilité de canaliser les revendications face à des instances de gouvernement qui cherchaient à inverser la situation de crise.

Les processus d'occupation et de prises d'usines ont montré des relations conflictuelles de différents degrés et qui n'ont pas été résolues de façon linéaire. À ce sujet, on peut distinguer différentes situations :

- celle qui est propre à un groupe important dans lequel le développement de forts conflits a abouti à obtenir l'expropriation temporaire de l'entreprise occupée. Même si certaines études soulignent la corrélation existant entre la détermination que les travailleurs ont acquis dans la lutte, le degré d'intensité du conflit et les résultats positifs qu'ils ont obtenu, les cas où se sont développés les conflits de plus grande intensité (Zanon⁹¹ et Brukman⁹²), ne semblent pas illustrer cette tendance ;

⁸⁹ Il s'agit de l'Industrie Métallurgique Plastique Argentine (IMPA) de la Ville de Buenos Aires et du frigorifique Yaguané dans la province de Buenos Aires. La première dirige le Mouvement National d'Entreprises Récupérées (MNER), alors que Yaguané préside la Fédération Nationale de Coopératives de Travail d'Entreprises Reconverties (FENCOOTER).

⁹⁰ Pour A. Touraine (1978) « la sociologie de l'action [...] définit le mouvement social comme une composante particulière de la lutte, comme une action collective qui n'est pas seulement différente des autres, mais qui est aussi capable de construire un conflit central pour le contrôle des orientations de la vie sociale ». Ce qui caractérise le mouvement social c'est d'abord que l'enjeu y est l'historicité elle-même et non pas la décision institutionnelle ou la norme organisationnelle et que les acteurs sont donc les classes, seuls acteurs définis par leurs rapports conflictuels à l'historicité.

⁹¹ Zanon, est une entreprise familiale qui produit des carrelages, qui s'est installée, depuis 1975, sur « le Parc Industriel Neuquén » et employait 270 travailleurs au moment où elle est entrée en assemblée des créanciers. Elle fut mise en production sous la modalité du « contrôle ouvrier » et, dans leur action, les travailleurs ont renforcé leur identité syndicale combative. Depuis sa mise en marche, elle a affronté des problèmes de différente nature (une expulsion éventuelle, l'approvisionnement en matière première, les salaires, etc.). Dans la recherche d'un engagement de la part de l'État provincial dans la préservation de l'entreprise, en octobre 2002, les ouvriers ont présenté à la Législature provinciale un projet d'expropriation et d'étatisation de l'usine qu'ils ont élaboré avec des techniciens de l'université publique. Le projet, sous son aspect légal, a été conçu en s'appuyant sur toutes les décisions judiciaires concernant Zanon, en

- la situation relative à un groupe moins nombreux, dans lequel il y eut moins de conflits, mais la solution de ces conflits s’y trouve encore sans définition légale ;
- celle qui correspond à un petit nombre d’entreprises qui ont pu faire des accords et négocier avec les anciens propriétaires : ils sont arrivés à fixer le loyer de l’entreprise qu’ils ont occupée, bien que la décision judiciaire ait été remise à plus tard.

À ces situations s’ajoutent quelques initiatives qui ont été interrompues et dans lesquelles les travailleurs ne sont pas parvenus à prendre en charge l’exploitation des usines, cela à cause de la réouverture de l’entreprise par leurs propriétaires originels.

Les situations précédentes, bien que de nature différente, permettent de valoriser, dans l’ensemble, un phénomène dont l’expression la plus claire ne réside pas dans son importance et sa signification comme fait économique, mais dans sa possibilité de donner un sens aux pratiques sociales qui ont remis en cause l’exercice du droit de propriété et ont rendu possible l’articulation de différents niveaux de réclamations parmi lesquelles la plus importante est la défense de la source de travail.

Les conséquences de la mobilisation des travailleurs et la canalisation des demandes relatives à la reprise de l’exploitation des entreprises récupérées de manière directe, se sont traduites, entre autres, par la sanction de diverses lois qui déclarent d’utilité publique et soumettent à expropriation ou à occupation transitoire les immeubles, machines et installations de diverses entreprises pour être remis aux coopératives de travail constituées par le personnel de ces entreprises, dans certains cas au moyen d’une donation et dans d’autres à titre onéreux⁹³.

Dans le cas de la province de Buenos Aires, où se trouve le plus grand nombre d’entreprises récupérées, les lois sanctionnées ont autorisé le Pouvoir Exécutif à effectuer des adaptations budgétaires sur le Budget Général pour l’application de la loi. Même si la valeur des actifs concernés a été, dans la plupart des cas, sérieusement diminuée, il est peu probable que le budget restreint, caractérisé par des coupes dans les prévisions de la majorité de leurs postes, puisse disposer d’excédents qui permettent d’utiliser des fonds pour la réalisation des expropriations décidées.

La loi d’expropriations de la Province de Buenos Aires établit qu’on considèrera l’expropriation abandonnée, sauf disposition expresse d’une loi spéciale, si celui qui exproprie ne fait pas de procès au cours des deux ans qui suivent la sanction de la loi spéciale qui autorise l’expropriation, quand il s’agit de la mener à bien sur des biens individuellement déterminés. Pour cela, les

tenant compte des lois provinciales et nationales, et cautionné par les projets d’expropriation d’usines sanctionnés par les législatures de différentes provinces.

⁹² L’entreprise textile Brukman, dont le processus de prise et d’occupation a commencé en 2002, a été une des expériences les plus conflictuelles. En octobre 2003, la législature de la Capitale a approuvé l’expropriation partielle de l’usine et sa remise à la coopérative intégrée par les travailleurs. L’expropriation couvre seulement 40 % de la valeur des machines. La loi fut approuvée après une longue année et demie de manœuvres dilatoires au cours de laquelle a eu lieu une violente expulsion en mars 2002, et l’ajournement permanent de la décision judiciaire concernant la faillite. Une fois passé le délai de deux ans, la coopérative de travailleurs devra affronter l’achat de l’immeuble et des machines.

⁹³ Dans la Province de Buenos Aires, entre décembre 2000 et fin 2002, 11 lois ont été sanctionnées, dont 7 établissent la donation de l’entreprise aux coopératives de travail composées de leurs ex-travailleurs, et 4 sont données en propriété et à titre onéreux par vente directe.

coopératives bénéficiaires jouissent, en principe, de deux ans de délai pour continuer leurs exploitations respectives. Au terme de ces deux ans, s'il n'y a pas de prorogation et si l'expropriation n'est pas effectuée, les actifs affectés devront être réalisés sauf quand on a recours à la possibilité concédée par la Loi sur les faillites. Dans ce cas, le juge de la faillite est celui qui détermine à quel moment devra cesser l'exploitation provisoire.

La déclaration d'utilité publique et l'assujettissement à expropriation, par ailleurs, ne détermine pas que les travailleurs – ouvriers et employés – puissent utiliser immédiatement les actifs physiques qui s'y rattachent mais qu'ils doivent, encore, fixer les termes de leur utilisation avec le juge de l'affaire, après l'intervention et avec la conformité du Syndic. Le système habituel qui est utilisé pour remettre les biens aux travailleurs est celui de « location ». Dans la négociation des conditions de celle-ci, spécialement du montant du loyer, on prend en compte les conditions particulières de chaque entreprise. Même si dans cette négociation la nécessité de travailler apparaît comme un facteur qui joue contre les travailleurs, par contre, l'immobilisation forcée des biens physiques qui ne peuvent être réalisés durant une période de deux ans, avec la détérioration qui s'ensuit et le risque de perte pour vol, sont en général des facteurs qui facilitent la négociation.

Il n'est pas courant que l'exploitation soit autorisée par le juge gratuitement et, dans beaucoup de cas, elle est accompagnée de la désignation de fonctionnaires spécialistes des faillites comme administrateurs ou co-administrateurs, dont la rémunération est à la charge de la gestion transitoire. Dans le cas de la Ville Autonome de Buenos Aires⁹⁴, la Loi no 238 prévoit la possibilité d'occupation ou d'usage temporaire des biens pour des raisons d'utilité publique. Dans ce cadre, des initiatives ont été prises, qui sont semblables à celles de la Province, lesquelles facilitent l'occupation temporaire des immeubles et l'utilisation de machines et d'équipements de production, sans contre-prestation de la part des travailleurs.

Le processus de récupération d'entreprises admet, en général, que le déclenchement du conflit est dû aux licenciements, au non-paiement des salaires ou à l'abandon total de l'entreprise, bien que l'étape qui a précédé le processus de prise de l'entreprise correspond à des situations irrégulières de différente nature. Dans certains cas, les chefs d'entreprises, qui n'ont plus fait d'apports à la sécurité sociale, procèdent à des licenciements ou bien ont recours à la réduction d'avantages tels que les encouragements à la production, les primes ou le paiement d'heures supplémentaires. Dans d'autres cas, les propriétaires d'entreprises ont impulsé la création de firmes parallèles, avec une autre raison sociale, ce qui permet de réaliser des actes frauduleux, observées par les travailleurs et antérieures à la l'insolvabilité volontaire ou involontaire du propriétaire. Ces situations se répètent dans la majorité des entreprises qui ont été récupérées et qui agissent comme facteurs de déclenchement du conflit, et en même temps, comme mobile de la récupération (García Allegrone, 2003).

⁹⁴ Les projets qui ont promu l'expropriation et la gestion ouvrière des entreprises qui se trouvaient en assemblée des créanciers, ont été impulsés à la législature de la Ville de Buenos Aires par des députés issus de partis de gauche. Dans tous ces projets, on déclare d'utilité publique et soumis à expropriation les immeubles appartenant aux différentes entreprises, dans le but de faire fonctionner les coopératives de travail déjà existantes.

En reconstruisant les phases de ces processus, les travailleurs mentionnent les différentes situations et facteurs qui ont contribué à la détérioration de leur relation avec leurs patrons, ainsi que leurs liens parfois conflictuels avec les syndicats qui les représentaient⁹⁵. La rupture de la relation salariale et l'impossibilité d'accords et de négociations ont soutenu les actions défensives et de résistance qui ont engagé les travailleurs dans l'occupation et la prise des usines pour empêcher des manœuvres frauduleuses et protéger leurs biens.

Dans certains cas, cette option n'avait pas comme but explicite un projet d'autogestion mais fut utilisée comme une forme de protestation qui appartient au répertoire « classique » de revendication dans un conflit du travail, c'est-à-dire en impulsant le changement des rapports de force entre travailleurs et patrons pour faire valoir des revendications au sujet du travail (acquises antérieurement) ou pour faire pression en vue d'une intervention publique. La récupération d'entreprises est alors une réponse défensive et de résistance, dans un contexte dans lequel les protections face au chômage sont fragiles et transitoires.

Les mobilisations et les revendications des travailleurs qui y sont engagés sont, en général, accompagnées par d'autres alliés de circonstances qui expriment, de manière différente, leur solidarité avec les protestations, et arrivent même à accompagner les travailleurs dans leurs pétitions auprès de parlementaires et, dans certains cas, auprès des autorités locales. Les instances délibératives internes et la participation, ainsi que l'appui et l'engagement, d'autres acteurs sociaux confèrent au groupe la possibilité d'une croissance politique et stratégique qui ait une influence positive sur les manières ultérieures d'envisager les conflits et de chercher des solutions alternatives.

Alors commence un processus qui comporte à la fois :

- une dimension juridique et légale de négociation avec les juges concernés par les processus de faillite et d'impulsion à la sanction de lois d'expropriation et d'occupation temporaire ;
- une dimension économique relative à la mise en fonctionnement des usines, à la gestion de la production et à la gestion financière, à la récupération de l'espace de marché perdu ou à l'identification de nouveaux marchés ;
- et, enfin, une dimension politico-sociale caractérisée par l'ensemble des appuis et des adhésions d'organisations sociales et politiques⁹⁶.

⁹⁵ Les interventions syndicales, dans les processus de récupération d'entreprises, ont été diverses. A ce sujet, on peut en distinguer (Davalos et Perelman, 2003) : celle des syndicats qui ont accompagné les conflits préalables et la récupération de l'entreprise ; celle des syndicats qui ont accompagné les conflits préalables, bien qu'ils n'aient pas appuyé ou se soient même opposés à des solutions alternatives comme la récupération, et que leur intervention se soit limitée à la négociation ou à la présentation d'actions judiciaires pour que les travailleurs puissent percevoir leurs salaires en retard ou leurs indemnités ; et enfin, les interventions très limitées qui ont même agi en connivence avec les patrons.

⁹⁶ En général, il faut souligner que l'appui matériel, provenant dans beaucoup de cas des assemblées de quartier et d'autres organisations sociales, permet d'assurer la continuité dans la prestation de services de base et se matérialise à travers des apports concrets qui permettent aux travailleurs de soutenir les prises d'usines.

Ce parcours paraît orienté par des relations d'horizontalité construites souvent sur une dynamique d'assemblées qui conduisent, en général, à adopter la forme de coopérative de travail⁹⁷. Bien que l'adoption de ces formes réponde à des motifs pragmatiques, un élément central du nouveau modèle d'organisation réside dans les pratiques des assemblées comme espace de discussion et de prise de décisions.

La mise en marche et le développement des nouvelles pratiques de gestion dans le processus de réorganisation interne cesse d'être une activité spécialisée d'un groupe particulier et l'apprentissage qui naît de la stimulation mutuelle des travailleurs reflète un intérêt pour renforcer les connaissances implicites – le plus souvent ignorées ou dévalorisées dans la gestion traditionnelle de l'entreprise. Cet apprentissage ne cesse pas d'être conflictuel et requiert, dans la plupart des cas, une profonde remise en question des identités des travailleurs eux-mêmes au nom de leur plus grand engagement et de leur participation à la gestion de l'entreprise, particulièrement dans les entreprises dans lesquelles le personnel professionnel n'est pas resté.

Le projet d'autogestion et l'adoption d'une nouvelle forme d'organisation imposent d'importantes limitations dès le début. Du point de vue de la gestion, il s'agit d'unités de production qui ont souffert d'importants processus de désinvestissement et se trouvent endettées à l'égard de clients et de fournisseurs. Dans certains cas, ces conditions sont aggravées par de longs processus d'usure survenus durant la prise des installations ou les négociations qui précèdent la récupération.

La désuétude du parc industriel, la faible capitalisation, la rupture de la chaîne de commercialisation antérieure et les difficultés dans l'approvisionnement de facteurs de production apparaissent, parmi d'autres, comme les restrictions les plus fréquentes. Cela conduit à concrétiser des accords de différente nature avec clients et fournisseurs qui vont bien au-delà, dans beaucoup de cas, du caractère purement mercantile des échanges (Palomino, 2003). Ces conditions initiales conduisent, de plus, à ce que la majorité des entreprises opèrent à un niveau inférieur à celui de leur capacité installée. Les résultats de différentes recherches indiquent que, pour la moyenne de celles qui étaient en train de produire en 2002, l'utilisation de la capacité de production installée était d'environ 55 %.

Les restrictions initiales conduisent, en général, à l'adoption de la modalité du travail à façon, puisqu'il permet de compter sur un capital de roulement et un financement pour l'amplification du cycle productif. Même dans le cas des entreprises qui ont atteint une plus grande récupération dans

⁹⁷ À un moindre degré, se sont constituées d'autres formes juridiques comme la société anonyme ou des sociétés mixtes, et il existe aussi des situations dans lesquelles on n'a pas encore défini la figure juridique à adopter. Un des cas originaux est celui de l'entreprise qui fabrique les tracteurs Zanello, dans la province de Córdoba, qui a adopté la forme de Société Anonyme (S.A.). Dans ce cas, les négociations ont été dirigées par les travailleurs organisés en coopérative, avec le personnel administratif de l'ancienne entreprise et les concessionnaires: ils se sont mis d'accord pour créer une Société Anonyme qui rend possible la mise en marche d'une entreprise de grande complexité productive à travers le modèle de co-gestion. Dans ce modèle, la coopérative de travailleurs, les gérants et les concessionnaires participent avec un 33 % des actions et celle qu'on appelle « l'action d'or » (1 % revient à la municipalité). La participation de la municipalité, du syndicat, du personnel hiérarchique et des concessionnaires dans la récupération de l'entreprise, implique un travail sérieux de négociations et de gestion avec le gouvernement provincial, la Banque de Córdoba (principal créancier) et du tribunal chargé de l'assemblée des créanciers. Une fois en fonctionnement, l'entreprise a repris le projet d'un minibus urbain ainsi que celui de machines pour le travail sur voies routières qui lui ont permis de diversifier la production. En 2003, a pu être conçu un « tracteur jaune » qui a obtenu un prix à l'innovation technologique pour le fait que c'est le premier modèle argentin de tracteur qui fonctionne avec du gaz de pétrole, lequel permet de réduire les coûts de la production agricole et n'émet pas de gaz polluants (voir Caffaratti, 2004).

leur capacité productive, cette modalité représente près de 40 % de la production totale⁹⁸ (Fajn, 2003).

Même si le profil productif des entreprises récupérées est hétérogène, elles ont des caractéristiques communes. Les travailleurs, en général, assument de nouveaux rôles et un profil plus flexible et polyvalent, parce qu'ils doivent assurer de nombreuses tâches administratives pour lesquelles n'existent pas les compétences spécifiques suffisantes. Cette flexibilité et cette adaptation au changement sont nécessaires et les travailleurs sont conscients de l'importance de couvrir ou d'assurer, à tour de rôle, les postes de production. La flexibilité répond à l'intérêt pour consolider l'expérience, bien qu'elle reflète aussi différentes sortes de préoccupations de type personnel qui amènent à accepter, de manière naturelle, le changement dans les conditions de travail.

Au sujet des critères avec lesquels sont déterminées les rémunérations, la formule courante consiste en retraits hebdomadaires, calculés proportionnellement aux résultats obtenus et sans différence de catégorie professionnelle. Près de 70 % des expériences en cours adoptent ces critères égalitaires de rémunération, bien que cette proportion soit plus grande dans les entreprises dans lesquelles les employés de hiérarchie professionnelle ou les employés administratifs ne sont pas restés. Étant donné que, dans une grande partie des cas, « on produit au jour le jour » afin d'assurer la vente de toute la production, les retraits hebdomadaires sont très restreints et, pour la majorité, permettent seulement des ressources de subsistance.

L'égalitarisme dans les critères de rémunération acquiert alors, et pour beaucoup de ces coopératives, un contenu symbolique dans lequel s'expriment les principes d'unité et de solidarité construits et appris durant le processus de prise de l'entreprise. C'est aussi dans cette direction qu'il faut interpréter la mise en place de fonds solidaires qui ont contribué à soutenir les prises et qui, durant le processus de récupération, permettent d'acquérir les facteurs de production nécessaires.

Bien que la potentialité de la dynamique coopérative de fonctionnement paraisse constituer un des facteurs de succès de ces expériences, les restrictions, auxquelles nous nous sommes référés empêchent, dans beaucoup de cas, de changer la situation précaire qui caractérise la première étape du développement de ces entreprises et les fait affronter des défis permanents. Sans prétendre hiérarchiser ou séparer, dans chaque organisation, les objectifs sociaux et économiques, il convient de ne pas oublier l'importance que revêtent ces derniers dans le contexte actuel, sans perdre de vue que les travailleurs constituent le lien des différents aspects de l'organisation coopérative et que le principal impact social de l'organisation doit être celui qu'elle a sur ses propres membres.

De ce point de vue, le principal défi réside dans la capacité des travailleurs d'articuler, dans chaque entreprise, les objectifs sociaux qui s'obtiennent par le moyen des activités économiques, en combinant une logique entrepreneuriale avec la logique solidaire prédominante, de telle

⁹⁸ S'il est sûr qu'ont été moins nombreux les cas d'entreprises avec des productions compétitives et des lignes de production en bonnes conditions, l'activité de certaines entreprises récupérées dans un contexte qui s'est vu favorisé, après 2001, par la dévaluation, a permis leur meilleure insertion dans le marché (en particulier dans les entreprises métallurgiques).

manière que la coopération elle-même fonctionne comme un vecteur de rationalisation économique, en produisant des effets tangibles et des bénéfices réels.

La nature des mouvements d'entreprises récupérées

En faisant référence aux mouvements qui représentent les entreprises récupérées, il est important de considérer la nature de leurs projets dans la mesure où s'y expriment les attentes, les modes de participation et les exigences normatives des travailleurs qu'ils rassemblent. La notion de projet (Touraine et al., 1967) renvoie alors à l'idée que, au-delà de l'horizon actuel, ces travailleurs ont la capacité de se situer par rapport à un futur et de se référer à différents « possibles », de se définir aussi bien par leur participation aux mouvements que par les exigences qu'ils manifestent et les revendications qu'ils y formulent et que, finalement, ces revendications ne s'expriment pas seulement par référence à leurs intérêts d'acteur social particulier, mais aussi en fonction d'une problématique globale dans le cadre de la société, de telle façon qu'il existe un lien minimum entre les orientations privées de l'individu et les orientations collectives des groupes sociaux. Sous cet angle, les réponses défensives qui, dans certains cas, peuvent se manifester comme simplement des mesures d'adaptation et conjoncturelles, pourraient s'articuler en une représentation de l'avenir.

Pour rendre compte de ces projets, nous ferons référence à l'histoire des mouvements qui se sont constitués, en montrant l'hétérogénéité prédominante dans les orientations qu'ils expriment.

Le premier mouvement qui s'est créé formellement en août 2000, a été le Mouvement National d'Entreprises Récupérées (MNER) structuré à partir de l'expérience d'une entreprise métallurgique de la Province de Buenos Aires⁹⁹. Un de ses dirigeants, fonctionnaire provincial au début de la décennie, a joué un rôle actif en ce qui concerne les recours judiciaires qu'il a employés et qui ont permis, ensuite, la sanction de lois d'expropriation de nombreuses entreprises dans la Province de Buenos Aires. Son leadership l'a converti en une référence reconnue par la majorité des travailleurs intéressés à aller de l'avant dans la solution légale des conflits.

Les antécédents d'expériences similaires dans les provinces de Buenos Aires et de Santa Fe ont stimulé le rapprochement de ceux qui dirigeaient ces processus en s'efforçant de créer des liens entre les entreprises récupérées et d'avancer sur les orientations d'une organisation qui permette de transmettre cette forme de réponse à l'ensemble des travailleurs. Au sein du mouvement se sont alors exprimées les motivations de ceux qui, d'un côté, essayaient d'encourager « une lutte qui réveille la conscience des travailleurs », en soulignant son caractère symbolique, à cause de ce que représentait la récupération des entreprises et, d'un autre côté, les motivations de ceux qui voyaient l'importance de la défense des droits au travail et mettaient l'accent sur la valeur des pratiques

⁹⁹ Lorsque la faillite de l'entreprise a été décrétée à la demande de ses propriétaires, les travailleurs ont reçu les télégrammes de licenciement et ont décidé de ne pas entrer dans l'usine afin de veiller, de manière pacifique, à la défense des biens jusqu'à ce que la situation soit éclaircie. Après une tentative d'expulsion, la résistance et la création d'une coopérative de travail, il fut décidé de louer les machines. La première loi d'expropriation d'une usine en décembre 2003 concerne ce cas.

solidaires. Jusqu'à la moitié de l'année 2003, les deux positions¹⁰⁰ ont coexisté dans le mouvement, deux rencontres nationales ont eu lieu et sont arrivées à rassembler 54 usines récupérées. Les différences personnelles et idéologiques entre leurs membres fondateurs ont conduit à une scission du mouvement originel qui s'est exprimée, ensuite, par la création du Mouvement National d'Usines Récupérées.

Le Mouvement National d'Entreprises Récupérées (MNER)

Ce groupe reconnaît le leadership d'un groupe d'« extraction » politique dont l'expérience provient du travail réalisé dans une entreprise métallurgique qui s'est transformée en entreprise coopérative en 1961 et dans laquelle se sont produits des conflits et des divisions internes, à cause des manières d'agir de son conseil d'administration qui, au dire des associés, a manifesté durant plusieurs années les comportements « d'un patronat interne »¹⁰¹.

Du point de vue de ses dirigeants, l'action du mouvement reflète la continuité d'une lutte syndicale qui traduit l'expérience et la décision politique des travailleurs. Cette action exprime l'intérêt des travailleurs pour « donner une autre dynamique à la lutte syndicale, nécessaire à cause des circonstances du chômage que connaît le pays ». Il se présente comme partie du mouvement ouvrier argentin et, comme tel, se considère tributaire des expériences de lutte de la classe des travailleurs. Dès ses origines, il a exprimé son intérêt à « miser fortement sur une construction sociale et politique » dont le caractère le plus marqué est apparu lorsque fut lancé l'appel de la CTA¹⁰² pour constituer une force.

La revendication de l'occupation d'usines est présentée comme une nouvelle forme de lutte contre le chômage et sa principale orientation s'exprime dans la ligne du développement et de la consolidation de l'industrie argentine dans le cadre d'un projet national capable d'affronter les réformes néo-libérales et leurs effets. De plus, il expose la nécessité d'« affronter les politiques de l'impérialisme qui se sont incarnées dans les plans économiques imposés à l'Argentine à partir de la dictature militaire de 1976, conduisant à la marginalisation et à l'exclusion de millions de personnes ». Il se considère indépendant des partis politiques et solidaire des réclamations de « tous les secteurs populaires » : chômeurs, mouvements des droits de l'homme, retraités, etc. Son intérêt le plus clair est de stimuler « l'unité des secteurs populaires et, sur cette base, commencer à projeter un pays indépendant, souverain, qui exerce le droit à l'autodétermination, qui ait des

¹⁰⁰ Dans cette conjoncture, deux des groupes participants, la Fédération des Coopératives de Travail de la Province de Buenos Aires (FECOORA) constituée en 1988 et le Frigorifique Yaguané, ont décidé de se retirer du mouvement.

¹⁰¹ La coopérative s'est restructurée comme telle en 1998, après que se soient retirés ses cadres hiérarchiques et les membres du conseil d'administration. Actuellement, l'usine compte plus de 150 associés.

¹⁰² La CTA est une centrale de travailleurs, actifs et chômeurs, fondée sur les principes suivants : l'affiliation directe (pour la première fois, en Argentine, tous les travailleurs, actifs ou non, peuvent s'affilier à la Centrale); élections directes (chaque affilié a une voix et choisit, de manière directe, ses dirigeants aux différents niveaux) et autonomie (la centrale est autonome des groupes économiques, des gouvernements et des partis politiques, et affirme que l'unique intérêt qu'elle défend est celui des travailleurs). En novembre 1992, les membres de divers syndicats et de nouvelles organisations territoriales et syndicales ont formé cette centrale avec l'idée de mettre en place un nouveau modèle syndical basé sur ces trois principes qu'elle considère fondamentaux pour la construction quotidienne de la force des travailleurs.

politiques d'État à l'intérieur d'un projet national et populaire, dont le premier destinataire soit le peuple ».

En ce qui concerne l'État national, il pose, comme principale exigence, la mise en application de politiques actives de développement, de formation et de crédit pour les entreprises récupérées, ainsi qu'un cadre légal qui promeuve et soutienne l'ensemble des organisations de l'économie sociale et solidaire. Bien qu'il reconnaisse que les formes juridiques adoptées par ses membres peuvent être diverses, il énonce la nécessité, pour eux, d'adhérer aux principes spécifiques qui régissent les organisations coopératives : association ouverte et volontaire, contrôle démocratique par les travailleurs, participation économique des travailleurs, autonomie et indépendance, éducation, formation et information, coopération, intégration et solidarité entre entreprises, préoccupation et interaction pour et avec la communauté.

Comme instance de représentation de second degré, il compte 68 entreprises adhérentes. Chaque entreprise possède un vote, indépendamment de sa taille, de son pouvoir économique ou de son ancienneté dans le mouvement. En ce sens, il se propose de développer des stratégies d'intégration verticale et horizontale qui puissent se renforcer mutuellement de façon à ce que la production et l'appropriation des excédents produits permette de conformer des chaînes de valeur compétitive, en incorporant de la technologie moderne et en envisageant le développement d'outils de gestion spécifiques. Il partage la réclamation du MNFR concernant la modification de la Loi sur les faillites, en vertu de laquelle il considère le travail comme un bien social, ce qui implique que « toute unité productive qui ferme doit être mise dans les mains des travailleurs ».

Parmi les propositions concrètes qu'il a essayé de développer à partir de ses liens avec l'État national et local, il est favorable à la création d'un Fonds Fiduciaire qui provienne de l'apport des entreprises récupérées qui se trouvent dans une meilleure condition économique, et des apports de l'État national, pour constituer un capital de travail pour les entreprises récupérées qui commencent à se développer. Il considère que les ressources que crée le MNER doivent retourner au Mouvement en rendant possible la création d'une société de garanties réciproques intégrée par les entreprises du mouvement, les coopératives, les mutuelles, l'État et les banques officielles qui veulent s'associer à cette entreprise.

De manière spécifique, en matière prévisionnelle, il a développé des propositions relatives à la création d'une caisse compensatoire ou d'un système solidaire qui garantisse une retraite digne pour les travailleurs, et sur le thème de la santé, il encourage la création d'une œuvre sociale des travailleurs des entreprises récupérées à partir d'un critère distinct de celui de la médecine commerciale privée et en mettant l'accent sur la prévention, en optimisant les ressources et en ayant comme objectif d'offrir une couverture complète et solidaire aux travailleurs et à leur groupe familial.

En dernier lieu, il faut faire remarquer l'importance que le mouvement accorde au lien avec les réseaux solidaires de consommateurs, d'usagers et de petits commerçants, pour souligner la valeur d'un travail organisé en réseau comme possibilité de défense des droits et de promotion des règles

qui favorisent la consommation de biens de production nationale, comme manière de garantir les sources de travail et de lutter contre le chômage.

Le Mouvement National d'Usines Récupérées (MNFR)

L'action de ce groupe, dirigé par un avocat d'origine péroniste et lié à la Pastorale Sociale du diocèse d'Avellaneda (Province de Buenos Aires), se focalise sur la nécessité d'adopter des mesures et de réaliser des actions qui inversent la situation de crise socio-économique, en insistant sur l'importance du droit à exproprier de la part de l'État, droit qui ressort de la Constitution Nationale. Il prétend que, dans le cadre juridique, ce droit possède le même rang que le droit à l'inviolabilité de la propriété, et il considère comme une alternative possible que les entreprises puissent être propriété des travailleurs organisés en coopératives de travail, bien qu'il critique les formes d'organisation de ce genre telles qu'on les connaît en Argentine et telles qu'elles y fonctionnent.

Il affirme la légitimité des éléments juridiques déjà existants en matière d'expropriation et il souligne la nécessité d'impulser et de favoriser la décision politique pour que les législations et les pouvoirs exécutifs respectifs les adoptent. Il considère que cette solution permet d'éliminer le coût patronal et celui du travail qui est dû au fait que les travailleurs aspirent seulement, au début de l'activité, à couvrir, avec leurs ressources, les nécessités de leur groupe familial, et désirent produire des biens et des services d'utilité sociale. En termes peu précis, la déclaration de principes de ce mouvement prétend que la contribution de ces expériences doit se refléter dans « la formation d'une conscience sociale, l'élévation du niveau culturel, la promotion du travail et l'humanisation du capital ».

Sa principale demande, s'articule autour de la réforme de la Loi sur les Faillites pour que, lorsqu'une entreprise fait faillite, les immeubles et les machines passent aux mains des travailleurs au titre de compensation pour les dettes. Sa réclamation se limite, en particulier, aux entreprises qui se trouvent en faillite, mais en sont exclus de nombreux cas qui sont en assemblée des créanciers ou des entreprises qui ne sont soumises à aucune résolution du conseil d'administration des actionnaires reconnaissant l'insolvabilité et dont les biens, inclusivement, ne sont pas hypothéqués ni saisis.

Le Mouvement d'Usines à Gestion Ouvrière

Initié par des partis politiques de gauche (Parti Ouvrier, Parti des Travailleurs pour le Socialisme), le phénomène des entreprises récupérées est considéré par ses dirigeants dans le cadre d'un processus de recomposition de la classe ouvrière argentine. Le mouvement revendique l'étatisation des entreprises sous contrôle ouvrier et réclame que les excédents servent « pour la communauté ». Le mouvement et ses dirigeants soulignent la potentialité de ces processus pour stimuler leur caractère révolutionnaire lié à la remise en cause de la propriété des patrons et proposent de lutter

contre la nature conservatrice de ces expériences lorsqu'elles s'unissent seulement sous la pression de la nécessité.

Le mouvement représentatif de seulement trois expériences dans lesquelles les processus de récupération ont été les plus conflictuels, souligne, de manière persistante, la nécessité de refuser l'ingérence des organisations de l'État dans les organisations de travailleurs et affirme la nécessité que les travailleurs eux-mêmes adoptent leurs décisions dans des assemblées générales d'usine. Devant le moindre symptôme d'un acte frauduleux commis par un patron au détriment des travailleurs il juge nécessaire « d'exiger l'ouverture des livres de comptes pour prouver le vol », d'établir le contrôle ouvrier et de confirmer la gestion ouvrière de l'entreprise et son expropriation. Le contrôle ouvrier est envisagé comme point de départ pour lutter pour la nationalisation et la planification de l'ensemble de la branche industrielle. Il refuse la figure coopérative, car il considère que cette modalité comporte, pour les travailleurs, le risque qu'ils cessent de se sentir ouvriers, et que, convertis en salariés, ils s'imposent une logique patronale d'auto-exploitation pour augmenter la production et honorer les engagements qu'exigent les syndicats et les juges des faillites, en étant en position de désavantage par rapport aux entreprises capitalistes sur le marché.

Il est critique à l'égard du MNFR et du MNER, car il les considère « divisés en clans qui cherchent à se situer et à obtenir des bénéfices dans l'appareil officiel », et il les condamne pour avoir abandonné le recours aux occupations d'usines et les méthodes des « piquets de grève » dont ils se servaient au début. Il pense que l'échec des expériences de récupération repose sur la nécessité d'un réseau national d'usines à gestion ouvrière à partir de laquelle on puisse lutter pour le contrôle ouvrier, pour agir contre les patrons qui abandonnent les entreprises et obtenir que l'État accorde des subsides non remboursables qui garantissent la continuité des usines. Son principal axe de lutte est la défense de la méthode de l'assemblée d'usine comme organe de décision des travailleurs.

La Fédération Nationale de Coopératives de Travail d'Entreprises Reconverties

La création de cette Fédération Nationale, encouragée par l'Institut National d'Associativisme et d'Economie Sociale (INAES)¹⁰³ en août 2002, émerge de la Coopérative de Travail du Frigorifique Yaguané et déclarée d'intérêt législatif dans la Province de Buenos Aires. Sa principale proposition se structure autour du mécanisme de récupération à travers la figure de l'expropriation à titre onéreux, comme manière d'inverser les processus de faillite. C'est-à-dire un mécanisme par lequel l'État exproprie les biens et les coopératives, en obtenant des délais de financiarisation et, grâce aux périodes d'exemption fiscale, paie l'indemnisation correspondante. Un total de 18 coopératives qui représentent près de 6 000 travailleurs adhèrent à cette organisation. La fédération se propose de représenter et de consolider les expériences déjà en marche, de manière à appuyer les différentes activités à partir de la transmission d'expériences et à fournir un soutien social aux nouvelles coopératives, en impulsant, à partir du secteur officiel, les normes qui permettent de faciliter la création de nouvelles entreprises.

¹⁰³ L'Institut est un organisme public chargé de l'application du régime légal des coopératives et a pour but de concourir à leur promotion et à leur développement.

Les groupements que nous avons mentionnés ne se sont pas exprimés, en général, au départ, comme groupes politiques ou comme partis. Cependant, leurs orientations ont été diverses quant aux options juridiques et socio-productives posées aux entreprises qu'ils représentent, comme aussi en ce qui concerne les liens établis avec différentes organisations sociales et en particulier avec l'État. Au cours de leurs manifestations publiques, certains de leurs dirigeants se sont exprimés politiquement à l'occasion des dernières élections, soit à travers leurs propres candidats, soit au moyen d'alliances de différente nature avec des partis politiques. La propension à se convertir en un acteur politique s'est manifestée avec force dans les débats internes, a fait apparaître aussi de divisions entre les mouvements et un net intérêt pour imposer ses propres idées dans des espaces nouveaux. À ce sujet, un des dirigeants du MNER a exprimé son intérêt pour « occuper ces postes de décision avec l'agenda du mouvement ».

Même si à l'occasion des dernières élections en septembre 2003, aucun des mouvements n'a formé de groupement politique, parce que il n'y avait pas un seul parti politique qui les représentait, certains des membres des différents mouvements furent sollicités pour occuper des places parlementaires à travers des listes qui leur ont offert différents postes et, à partir desquels on aspirait influencer, si on y accédait, en faveur des travailleurs et de leurs propositions (Hauser, 2003).

Les caractéristiques des projets formulés par les différents mouvements, ainsi que les divergences qu'ils expriment dans leur action, permettent de souligner l'hétérogénéité de leurs orientations normatives. Même si s'expriment des orientations divergentes, et dans certains cas contradictoires, elles se manifestent avec plus de force parmi les dirigeants que parmi les travailleurs eux-mêmes, lesquels constituent la base des mouvements. Ainsi, les problématiques communes qui intéressent les différentes expériences conduisent à ce que les travailleurs s'unissent, dans certains cas, en marge des mouvements et qu'ils partagent, selon les circonstances, les réclamations et les demandes qu'ils considèrent communes. La consigne « s'ils touchent un groupement, ils nous touchent tous », est exemplaire à ce sujet.

Conclusion

Les expériences de récupération et d'autogestion des entreprises par leurs propres travailleurs ainsi que la dynamique des processus de réorganisation interne et de formation d'espaces de représentation que nous avons caractérisé, nous emmènent à valoriser les résultats d'une première étape au cours de laquelle l'action collective a permis de préserver des postes de travail et des capacités productives. De plus, elles montrent la signification des appuis reçus et leur force pour stimuler l'accueil du phénomène dans le tissu social. Le premier enseignement qui découle alors de l'expérience est que la solidarité a constitué une notion de référence qui a rendu possible l'impulsion de protections susceptibles de limiter les effets perturbateurs de l'économie de marché.

Cependant, les possibilités de développement et de consolidation de ces expériences, en particulier en ce qui concerne un type de gestion entrepreneuriale qui permet de consolider leur insertion dans le tissu productif, pose des défis quotidiens et complexes : ainsi, par exemple, des jeux de relations et des liens qui recourent les orientations des entreprises elles-mêmes et de leurs travailleurs, des

mouvements qui les représentent, des syndicats, de l'État et aussi des chercheurs, entendons que notre rôle va au-delà de ce qui consiste à donner des explications sur le phénomène et à pouvoir les discuter.

Bien que les diverses expériences reflètent, à un degré plus ou moins grand, un caractère fragile, elles affirment leur résistance à la mercantilisation des relations et reprennent un projet de démocratisation de l'économie, à partir d'engagements citoyens. En encourageant une solidarité réciproque qui, à un certain degré, renforce la capacité d'auto-organisation de la société, les initiatives reflètent un agir économique qui, peu à peu, s'efforce de construire, dans le quotidien, un sens différent du travail et de l'entreprise.

Cependant, le caractère constructif des expériences mentionnées ne doit pas faire oublier les défis spécifiques et complexes qu'elles doivent affronter et rappellent, de plus, qu'il reste encore à construire une interaction réelle entre ces initiatives et les politiques publiques. De fait, les expériences analysées indiquent que, dans certains cas, leur succès se doit à des contingences locales favorables qui sont loin de se généraliser et que, par ailleurs, leurs limites résident dans les difficultés récurrentes qu'elles ne peuvent pas maîtriser.

Bibliographie des textes cités

AZPIAZU, D., E. BASUALDO y M. SCHORR. 2000. La reestructuración y el redimensionamiento de la producción industrial durante las últimas décadas, Buenos Aires, FETIA – IDEF de la CTA.

BASUALDO, E. 2003. « Las reformas estructurales y el Plan de Convertibilidad durante la década de los noventa. El auge y la crisis de la valorización financiera », Realidad Económica, no 200.

CAFFARATTI, J. 2004. « Empresas recuperadas Pauny S.A. (ex Zanello) : estudio de caso », III Encuentro de investigadores latinoamericanos en cooperativismo, Alianza Cooperativa Internacional – Porto Alegre.

COLOMBO, A. 2002. Estas rebeliones, Buenos Aires, Editorial Trama.

DAVOLOS, P. y L. PERELMAN. 2003. « Empresas recuperadas y trayectoria sindical : La experiencia de la UOM Quilmes », en G. FAJN (coord.), Fábricas y empresas recuperadas. Protesta social, autogestión y rupturas en la subjetividad, Buenos Aires, Centro Cultural de la Cooperación, Instituto Movilizador de Fondos Cooperativos.

ESCUDE, G., T. BURDISSO, M. CATENA, L. D'AMATO, G. McCANDLESS y T. MURPHY. 2001. Las MIPyMES y el mercado de crédito en la Argentina, Documento de Trabajo no 15, Gerencia de Investigaciones Económico Financieras, Banco Central de la República Argentina.

- FAJN, G. (coord.) 2003. Fábricas y empresas recuperadas. Protesta social, autogestión y rupturas en la subjetividad, Buenos Aires, Centro Cultural de la Cooperación, Instituto Movilizador de Fondos Cooperativos.
- GARCIA ALLEGRONE, V. 2003. « Procesos de ocupación y recuperación de fábricas y formas de la acción colectiva : un estudio de caso », 6° Congreso Nacional de Estudios del Trabajo 'Los trabajadores y el trabajo en la crisis', Asociación Argentina de Especialistas en Estudios del Trabajo (ASET), Ediciones cooperativas, Agosto.
- GATTO, F. y C. FERRARO. 1997. Principales consecuencias de los comportamientos empresariales Pymes ante la transformación del escenario de negocios en Argentina, CEPAL, Documento de Trabajo no 78.
- GOBIERNO DE LA CIUDAD DE BUENOS AIRES. 2003. Empresas recuperadas. Ciudad de Buenos Aires, Secretaría de Desarrollo Económico.
- HAUSER, I. 2003. « Las fábricas recuperadas hacen política », Buenos Aires, 7 de Septiembre.
- INDEC. 1997. Censo Nacional Económico 1994.
- INDEC. 1998-2001. Encuesta Permanente de Hogares.
- KATZ, J. 2000. Cambios estructurales y productividad en la industria latinoamericana, 1970-1996, CEPAL, Documento de Trabajo n° 71.
- KOSACOFF, B. y A. LOPEZ. 2000. « Cambios organizacionales y tecnológicos en las pequeñas y medianas empresas. Repensando el estilo de desarrollo argentino », Revista de la Escuela de Economía y Negocios, vol. II, no 4.
- KOSACOFF, B. y A. RAMOS. 2001. Cambios contemporáneos en la estructura industrial argentina (1975-2000), Universidad Nacional de Quilmes.
- MONZA, A. 2002. Los dilemas de la política de empleo en la coyuntura argentina actual, Buenos Aires, Fundación OSDE, Centro Interdisciplinario para el estudio de políticas públicas (CIEPP).
- MOTTA, J. 1996. El resurgimiento de las Pymes : ¿espejismo, fenómeno transitorio o nueva tendencia de la organización industrial?, Instituto de Economía y Finanzas, Universidad Nacional de Córdoba.
- PALOMINO, H. (coord.) 2003. « El movimiento de empresas recuperadas », Revista Sociedad.
- ROBBIO, J. 2003. Elementos para una política industrial alternativa en la Argentina, Buenos Aires, Fundación OSDE, Centro Interdisciplinario para el estudio de políticas públicas (CIEPP).
- SANCHA J. F. 2001. « Recuperación de fuentes de trabajo a partir de la autogestión de los trabajadores », Realidad Económica, no 183.

- SCHORR, M. 1999. « El sector manufacturero en la década del noventa : desindustrialización, concentración de la producción y regresividad distributiva. Una aproximación a través del desempeño de las grandes firmas », Revista *Época*, no 1.
- SCHVARZER, J. 1997. « Problemas actuales de la estructura productiva argentina. Elementos para un diagnóstico », *Realidad Económica*, no 151.
- TARROW, S. 1997. *El poder en movimiento. Los movimientos sociales, la acción colectiva y la política*, Madrid, Alianza Universidad.
- TOURAINÉ, A. 1978. *La Voix et le regard*, Paris, Seuil
- TOURAINÉ, A. et D. PÉCAUT. 1967. « Conscience ouvrière et développement économique en Amérique latine » *Sociologie du Travail*, no 3.
- Union Industrial Argentina. 2001. *Evolución y situación actual de las Pequeñas y Medianas Industrias Argentinas 1995 – 2000*, Observatorio Permanente de las Pymis Argentinas.
- YOGUEL, G. 1996. *Las estrategias de cooperación interempresarial de las Pymes Argentinas y Brasileñas a principios de los noventa*, CEPAL, Documento de Trabajo n° 70.
- YOGUEL, G. 1998. « El ajuste empresarial frente a la apertura, respuestas de las Pymes », *Revista de Desarrollo Económico*, Número especial.

Bibliographie de textes consultés

- CARPINTERO, E. y M. HERNÁNDEZ (comp.) 2002. *Produciendo Realidad : Empresas Comunitarias*, Buenos Aires, Editorial Topía.
- CENA, J. C. 2002. « Toma de fábrica y control obrero », *Revista La Maza*, vol. II, no 3.
- HACHER, S. 2003. *Brukman : la condición menemista*, en ligne : www.indymedia.org
- HELLER, P. 2002. « La clase obrera no necesita paraíso », *Prensa Obrera*, 20 de Septiembre.
- PROGRAMA FACULTAD ABIERTA 2003. *Informe del relevamiento de empresas recuperadas por los trabajadores*, Universidad de Buenos Aires, Secretaría de Extensión Universitaria, Facultad de Filosofía y Letras,.
- LUCITA, E. 2002. *Autogestión social y nueva organización del trabajo I. Ocupar, resistir, producir*, en ligne : www.rebellion.org
- LUCITA, E. 2002. *Autogestión social y nueva organización del trabajo II. Continuidades y cambios en el movimiento de ocupación fabril*, en ligne : www.rebellion.org

- MAGNANI, E. 2003. *El cambio silencioso. Empresas y fábricas recuperadas por los trabajadores en la Argentina*, Buenos Aires, Prometeo libros.
- MARTINEZ, J. 2002. *Argentina : Después del 19 y 20 de diciembre de 2001. La experiencia de fábricas ocupadas y el control obrero* », en ligne : www.rebellion.org
- MONTES, J. 2002. « Reflexiones en Brukman », *La Voz Obrera*, no 105, 18 de Julio.
- PERES NÚÑEZ, W. y G. STUMPO. 2002. *La dinámica de las pequeñas y medianas empresas industriales en América Latina y el Caribe*, CEPAL.
- SLUTZKY, D., M. DI LORETO y A. ROFMAN. 2003. *Experiencias autogestionarias en un marco de crisis económico-social inédita : las empresas recuperadas*, Universidad de Buenos Aires, Centro de Estudios Urbanos y Regionales (CEUR), Programa de Sustentabilidad del Desarrollo Urbano, Julio.
- WENER, R. 2002. « Obreros y empleados denuncian su situación y luchas y opinan en LVO », Buenos Aires, *La Voz Obrera*, no 100, 19 de Abril.

SYNTHÈSE DU COLLOQUE

Denis Harrisson

On a abordé aujourd'hui un sujet tout de même assez complexe et on a eu de très bonnes présentations qui ont apporté beaucoup d'éclaircissements sur le concept d'innovation sociale. Je vais ainsi tenter de reprendre les idées importantes qui ont traversé la grande majorité des présentations faites aujourd'hui.

D'abord, un premier constat est que le concept d'innovation sociale n'a pas tant été abordé aujourd'hui dans le sens des conditions de vie, de la définition des conditions de vie et de la redéfinition des services publics. Plusieurs sujets ont été abordés dans le cadre de ce colloque, soit : le troc, l'entreprise récupérée, l'économie sociale, le logement, l'hébergement, les services en santé mentale de même que la question de la mutualité et des mutuelles au début du siècle. Cependant, on ne constate pas d'innovation dans la définition et dans la prestation de ces services mais plutôt dans les modes de coordination, les modes de gouvernance et les modes de coopération entre les différents acteurs pour définir les problèmes sociaux et les solutions à ces différents problèmes, définir les services appropriés afin de résoudre en partie ces problèmes et donc de situer les différents acteurs sociaux au centre de ces nouveaux modes de coordination et de ces nouveaux modes de gouvernance, particulièrement les acteurs qui participent à la définition et à la livraison de ces services. Les différents acteurs sociaux se retrouvent donc au centre du processus et en ce qui concerne les conditions de vie, on peut affirmer que l'acteur clef est le bénéficiaire, l'usager ou le citoyen. Cette question d'un acteur clef joue un rôle important dans la définition et dans la conceptualisation de l'innovation sociale. Or, cet acteur ne peut pas tout faire, il doit créer des alliances. Cela constitue une condition propice à la définition de l'innovation sociale. L'acteur doit créer des alliances avec d'autres acteurs sociaux, parfois des acteurs hétérogènes, il doit s'associer, il doit créer des réseaux avec d'autres pour essayer de définir et de livrer les différents services.

Des liens ont également été faits entre les objectifs économiques et les objectifs sociaux. Dans le cas des objectifs économiques, la question du marché est fondamentale. En effet, c'est la raison pour laquelle une innovation technologique se diffuse est qu'elle bénéficie d'un marché important. En lien avec les objectifs économiques, il y a quand même un certain nombre de conditions qui participent à la définition de l'innovation sociale. En effet, on crée de nouveaux liens sociaux et de nouveaux liens de solidarité. Dans un exposé, ce matin, portant sur les deux cas historiques, on a constaté l'importance dans l'innovation sociale de cette solidarité, de l'apprentissage de la responsabilité de l'acteur et de l'appropriation par l'acteur d'une démarche versus une interdépendance d'un agent à des services qui sont prescrits par d'autres acteurs.

On a également abordé brièvement la question de l'aboutissement. Il est à cet effet pertinent de savoir quand est-ce qu'une innovation sociale cesse d'être une innovation. Face à cela, il y a deux aboutissements possibles. Le premier est ce qu'on appelle le cimetière, c'est-à-dire que l'innovation meurt d'elle-même. Le deuxième aboutissement est l'institutionnalisation. On cesse

ici de parler d'une innovation sociale lorsqu'elle s'est largement diffusée, lorsqu'elle est acceptée de façon générale par différents acteurs de la société et lorsqu'il y a une reconnaissance des façons de faire de la part de ces acteurs. On parle donc ici d'un certain processus de routinisation.

La question de l'importance de l'État a également été abordée. Dans l'innovation sociale, l'État a un rôle important à jouer non pas comme État régulateur mais comme État partenaire avec d'autres acteurs sociaux dans la diffusion des innovations sociales. À titre d'exemple, s'il y a une innovation dans un petit village et qu'elle obtient du succès auprès d'un certain nombre d'acteurs locaux, pour s'assurer que cette innovation soit diffusée à l'ensemble d'une société, les acteurs locaux n'ont pas les moyens de diffuser cette innovation et doivent donc s'associer à certains autres acteurs, dont l'État, qui est un acteur important.

Pour terminer, on a abordé la question de la démocratie. En effet, l'innovation sociale, telle qu'on l'a vue aujourd'hui sous ses multiples facettes, est associée non pas seulement au rôle de l'État mais aussi à la question importante de la démocratie. Noam Chomsky, le linguiste américain qui est également polémiste politique, affirme qu'aux États-Unis, lorsque des gens manifestent dans la rue, on trouve cela antidémocratique. Comme si le fait de manifester son insatisfaction dans la rue était un acte antidémocratique. Pour Chomsky, il s'agit plutôt d'une pratique très démocratique parce que les États définissent la démocratie par des procédures. L'important avec l'approche procédurale est d'exercer la démocratie en allant voter une fois tous les quatre ans et en respectant les règles électorales de l'exercice de la démocratie. Dans les innovations sociales, par la participation des usagers et par la participation du citoyen, d'autres types de démocraties que l'approche procédurale sont développés. Si on s'inquiète du taux de participation des citoyens aux votes à tous les quatre ans, il y a un lien essentiel à faire entre ce qu'on est en mesure de faire dans les innovations sociales en s'assurant de nouvelles combinaisons entre les ressources et le pouvoir. Ce que l'on a appelé l'*empowerment* du citoyen est aussi relié à l'exercice d'une forme démocratique. Ce n'est pas pour rien qu'on s'inquiète du rôle que prend l'État actuellement parce que c'est aussi en lien avec le type de démocratie qu'on veut développer dans notre société et à cet égard-là, les innovations sociales ne sont pas encore abouties, elles n'ont pas encore atteint le stade d'institutionnalisation et elles demeurent assez fragiles. Pour obtenir une certaine solidité dans ces innovations sociales, il faudra avoir un État beaucoup plus coopératif dans la reconnaissance des innovations sociales et ce sera aussi en lien avec le développement de formes de démocraties sociales plus substantielles que celles que l'on connaît dans nos sociétés occidentales actuellement.

ANNEXE : PROGRAMME DU COLLOQUE

Mot d'ouverture	CLAUDE BEAUCHAMP , doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval
Présentation du CRISES	DENIS HARRISSON , directeur du CRISES
Éclairages conceptuels	JEAN-MARIE FECTEAU , MARTIN PETITCLERC et MARCELA ARANGUIZ : Innovations sociales et conditions de vie ouvrière. Quelques réflexions issues d'une mise en perspective historique YVAN COMEAU : La contribution des sociologies de l'innovation à l'étude du changement social
Innovations sociales et transformations des services sociaux	JACQUES CAILLOUETTE : <i>L'empowerment</i> des communautés dans la régulation régionale et locale des services offerts aux personnes ayant des incapacités MARTINE DUPERRÉ : Innovation sociale et milieux innovateurs : un exemple de la construction institutionnelle socio-sanitaire FRANÇOIS AUBRY , CHRISTIAN JETTÉ et YVES VAILLANCOURT : L'économie sociale dans les services à domicile : une source d'innovations sociales ?
Innovations sociales et transformations du logement	MARIE-NOËLLE DUCHARME , MICHÈLE CHARPENTIER et YVES VAILLANCOURT : Les initiatives résidentielles pour personnes âgées relevant du secteur de l'économie sociale JACQUES L. BOUCHER : Transformations sociales, fragilités et innovations dans le logement communautaire
Innovations sociales et transformations du travail	RAJAA MEJJATI ALAMI : Activités informelles et travail : adaptations, innovations et réponses sociales GÉRALD LAROSE , YVES VAILLANCOURT , GENEVIÈVE SHIELDS et MURIEL KEARNEY : La contribution de l'économie sociale à la transformation des politiques publiques en insertion socio-économique LUCIE GEMONET : Une évolution des Clubs de 'trueque' (troc) argentins MIRTA VUOTTO : Les enjeux de la reprise des entreprises en faillite en Argentine.
Synthèse	DENIS HARRISSON , directeur du CRISES